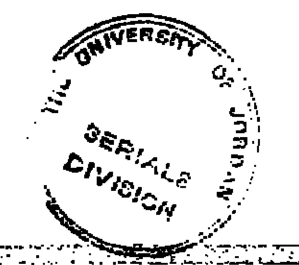
Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15381 – 7 F — DIMANCHE 10 – LUNDI 11 JUILLET 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Succession difficile en Corée du Nord

La mort de Kim Il-sung ouvre une période d'incertitude en Asie

Le président nord-coréen Kim Il-sung, qui dirigeait depuis près de cinquante ans l'un des régimes communistes les plus rigides de la planète, est mort vendredi 8 juillet à Pyongyang, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il avait été victime la veille d'un infarctus du myocarde, a précisé l'agence nord-coréenne samedi matin. A Séoul, où l'on redoute que ce décès ouvre une grave période d'incertitude dans la péninsule, l'armée sud-coréenne a été mise en état d'alerte. A Genève, les pourparlers ouverts vendredi entre Américains et Nord-Coréens sur le contentieux nucléaire ont été suspendus, mais devraient reprendre toutefois d'ici une semaine.

TOKYO

de notre correspondant

C'est à midi heure locale que, samedi 9 juillet, Radio-Pyongyang a annoncé *« avec une profonde tristesse »* la mort du président Kim Il-sung, survenue aux premières heures de vendredi. A 11 h 30 avaient commencé d'être diffusées des chansons à la gloire du successeur désigné du *« Grand leader »*, son fils aîné, Kim Jong-il. Le *« cher dirigeant »*, qui assume depuis plusieurs années les fonctions de numéro deux du Parti du travail, de commandant suprême des armées et de président de la commission militaire du parti, conduira les funérailles, qui auront lieu le 17 juillet. *« Le peuple doit rester uni autour du Parti du travail et conserver son calme car nous avons la chance d'avoir avec nous Kim Jong-il »*, a dit Radio-Pyongyang. Kim Il-sung, toujours selon Radio-Pyongyang, avait été victime, jeudi, d'un crise cardiaque.

En dépit des soins qui lui ont été prodigués, il est décédé la nuit suivante. Il souffrait d'artériosclérose et, a-t-on précisé, avait subi ces derniers mois de *« fortes pressions psychologiques »*. La dépouille du dernier des dirigeants arrivés au pouvoir dans l'immédiat après-guerre, qui avait fêté le 15 avril ses quatre-vingt-deux ans, sera exposé dans le bâtiment du Congrès du peuple. Kim Jong-il a l'intention de n'inviter aucun dirigeant étranger aux funérailles du *« Grand leader »*, a dit Radio-Pyongyang.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 3
et nos informations pages 3 et 4.

Crise dynastique

BIEN que l'homme fût en Occident un des plus mal aimés qui soient, c'est bien un pan de l'histoire contemporaine qui disparaît avec Kim Il-sung. La Corée du Nord perd celui qui fut son fondateur. Malgré le lot de souffrances qu'il a imposées autour de lui et la terrible crise économique qu'a entraînée l'éloignement de ses bailleurs de fonds communistes, ses concitoyens portent un deuil qui rappelle l'hystérie provoquée par la mort de Staline en 1953.

La planète, quant à elle, voit disparaître celui qui était le plus ancien des chefs d'Etat, loin devant Elizabeth II ou Hussein de Jordanie. Faisant un peu fi de la guerre que le défunt avait lancée en 1950 et où 54 000 « GI » ont péri, le président Clinton, depuis Naples où il participe au sommet du G7, a cru devoir saluer le « leadership » du défunt et exprimer ses « condoléances au peuple de Corée du Nord ». Sans doute faut-il comprendre ainsi le propos : on sait ce qu'on perd, mais nul ne sait ce qui adviendra ensuite.

DE fait, cette disparition survient à un moment critique. La veille avaient repris à Genève les pourparlers entre Washington et Pyongyang en vue de résoudre la crise née des ambiguïtés du Nord en matière nucléaire. Nul, bien sûr, ne peut dire à ce jour si le report des discussions, samedi, par le régime communiste, est le fruit des seules circonstances. Ni non plus si le maréchal tenait vraiment au sommet qui devait enfin le réunir à Pyongyang, dans moins de trois semaines, avec son homologue sud-coréen Kim Young-sam, après tant de tentatives avortées.

L'attention se tourne à présent vers celui qui incarne la continuité voulue par le défunt : son fils Kim Jong-il. La tentation du nouveau « numéro un » pourrait être de conforter son assise par une fuite en avant, en accentuant la fermeture du pays et en relançant le chantage nucléaire mis en œuvre par son père avec une redoutable maestria.

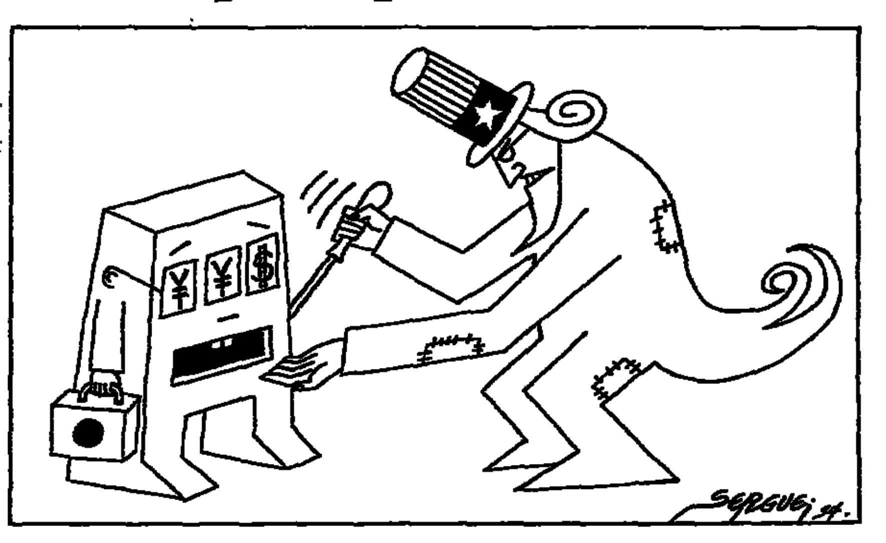
MAIS n'est pas « Grand Dirigeant » qui veut ! Ce que l'on sait du caractère de l'héritier désigné du maréchal communiste et, surtout, les circonstances de son progressif adoubement portent à douter qu'il soit tenu pour légitime par les principaux acteurs du pouvoir, et d'abord par l'armée. Car Kim Il-sung jouissait, en dépit de tout, d'un prestige national : il était celui qui avait mené deux guerres, contre l'ennemi historique japonais et contre la puissante Amérique, sans en perdre aucune – à défaut de les avoir gagnées. Il était aussi celui qui avait conduit sa moitié de pays, depuis ses débuts ambigus et la partition imposée en 1945 à la fin de la guerre mondiale, jusqu'à sa reconnaissance par les Nations unies en 1991.

Une autre hypothèse est, dès lors, que le « Cher Dirigeant » s'engluera, plus ou moins vite, dans de vains efforts pour conquérir sa légitimité.

M 0146 - 0710 - 7,00 F

Le sommet des pays industrialisés à Naples

La Russie fait son entrée politique au G 7



■ Avec l'arrivée, samedi 9 juillet, de Boris Eltsine, la Russie va être associée, pour la première fois, aux discussions politiques du sommet du G 7 à Naples.
■ Les travaux ont repris samedi sur les questions économiques, en l'absence du premier ministre japonais, Tomiichi Murayama, victime d'un malaise vendredi soir.
■ La France s'est montrée réservée sur la proposition de M. Clinton d'ouvrir des discussions sur une libéralisation accrue des échanges mondiaux.

page 15

Dans Butaré déserte et meurtrie

Le sud du Rwanda a été vidé de la majorité de sa population

BUTARÉ

de notre envoyé spécial

Butaré, la deuxième ville du pays, au sud, près de la frontière du Burundi, est tombée aux mains du Front patriotique rwandais (FPR), dimanche 3 juillet, et, quatre jours après, la ville reste déserte, si l'on excepte les soldats du FPR, qui sont omniprésents. Les habitants de Butaré ont visiblement fui avec les soldats gouvernementaux vers l'ouest pour rejoindre la zone de sécurité sous contrôle français.

Ceux qui sont restés en ville ou dans la campagne environnante ont été regroupés au stade municipal. Pour des raisons de sécurité, dit le FPR. Pour « nettoyer » la région des derniers *interahamwe*, les miliciens hutus, affirment les réfugiés. Ils sont 3 500 dans le stade. Heureux d'être là. Leurs familles ont été décimées. Ils viennent de vivre trois mois d'enfer. A l'hôpital universitaire, quatorze malades et blessés traînent dans les couloirs ou sur des lits installés sous deux auvents.

Agatha est là depuis la mi-avril. Elle vivait à Kigali avec son mari et ses trois enfants. La vague de sauvagerie qui a déferlé sur le Rwanda après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril, l'a trouvée à Butaré chez ses parents. *« Une dizaine de soldats gouvernementaux ont surgi en pleine nuit. Ils ont tué tout le monde, mes parents, mes fères, mes sœurs, mon mari et mes fils*, raconte-t-elle, le regard vide. *Mes deux filles ont été recueillies par des paysans. Elles ont été emmenées par les soldats français dimanche. Je ne sais même pas où elles se trouvent, ni si je les reverrai. »*

Elle est toujours à l'hôpital, un pansement sur la tête – elle a été frappée à coups de marteau – et les tendons du pied droit sectionnés par un coup de machette. Près de son lit, un homme entre deux âges exhibe ses moignons. Les soldats gouvernementaux lui ont coupé les deux mains à la machette. Il est sourd et muet. Il voudrait raconter. Les grondements qu'il émet rendent la scène plus pathétique encore. Aucune trace de combat n'est visible en ville. Le charmant petit bâtiment de briques rouges de l'Association Loiret-Butaré, construit sur un financement du conseil général du Loiret, est intact. Le drapeau français flotte à côté du drapeau rwandais. Trois vitrines insolites protègent des photos de paysages du val de Loire et invitent les touristes à s'y rendre... Les maisons n'ont pas été touchées. Quelques grilles ont été arrachées des devantures de magasins qui ont été consciencieusement pillés.

Le commandant FPR de la place, le capitaine Theonest Rurangwa, fait aimablement visiter l'école des sous-officiers. Les armureries ont été dévastées. Quelques manuels d'utilisation de kalachnikov *« made in Yugoslavia »* traînent sur le sol. Deux fusils antédiluviens sont sur un ratelier.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Lire la suite
et nos informations page 5

« Andromaque » ouvre le Festival d'Avignon

Dans la Cour d'honneur du Palais des papes, la tragédie d'Euripide est magnifiquement servie par la traduction de Jean Bollack. En revanche, la mise en scène de Jacques Lassalle déçoit. En coulisses, les professionnels du théâtre ont reçu l'assurance de M. Toubon que le spectacle vivant échapperait aux réductions budgétaires.

page 13

Les archives nazies rendues aux Allemands

Sous contrôle américain depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le centre de documentation de Berlin, qui rassemble les archives relatives au mouvement national-socialiste, a été officiellement remis aux archives fédérales allemandes. Ce fonds exceptionnel a joué un rôle essentiel dans la recherche à travers le monde des criminels de guerre. S'y trouve notamment le fichier original des membres du parti avec près de dix *millions de fiches. L'accès à ces archives restera strictement* réglementé, mais les autorités allemandes et américaines y disposeront toujours d'un droit de regard particulier.

page 6

La notation du bac en question

La correction des épreuves écrites de philosophie au baccalauréat suscite réclamations et protestations, notamment de la part d'une lauréate du concours général série C du lycée Henri-IV dont la copie a été notée 1. Ces incidents soulignent le *caractère discutable d'un système de notation qui ne fait pas la* place à un contrôle continu des connaissances, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays.

page 8

Football : succès télévisuel aux Etats-Unis

Les Brésiliens, qui n'ont plus remporté la Coupe du monde de football depuis 1970, sont la seule équipe non européenne qualifiée pour les quarts de finale de la *World Cup*. Celle-ci rencontre un succès inattendu aux Etats-Unis, comme en *témoigne l'audience des chaînes de télévision.*

page 12

La mort de Christian-Jaque

Le metteur en scène des *Disparus de Saint-Agil*, de *Nana* et de *Fanfan la Tulipe* est mort vendredi 8 juillet à Paris, à 89 ans. Allant et venant entre farce *(François Ier* ou *Babette s'en va-t-en guerre)* et ambitions littéraires *(Boule de Suif, la Chartreuse de Parme)*, il incarnait une manière aujourd'hui révolue de faire du cinéma en France.

page 14

Il y a vingt ans

Mgr Makarios chassé de Chypre

par Jean-Louis Andréani

EN ce mardi *9 juillet 1974*, des rumeurs alarmantes circulent à Chypre ; depuis quelques jours, la tension est encore montée d'un cran entre Athènes, où sévit la dictature militaire, et Nicosie, présidée par Mgr Makarios, le « prélat rouge ». *Mais* personne n'imagine que d'ici quelques jours, à cause d'une tragique erreur d'appréciation politique des généraux d'Athènes, les troupes turques déferleront sur le nord de l'île, entraînant Chypre dans un conflit sanglant puis une partition qui, vingt ans après, fait de Nicosie la dernière capitale divisée du monde.

L'imbroglio chypriote est le produit d'une histoire mouvementée, intimement liée à la situation géographique cruciale, entre Europe et Proche-Orient, de cette île convoitée, perdue, reconquise par toutes les puissances qui, au fil des siècles, ont lancé leurs navires en Méditerranée orientale. *Riche* d'une part d'identité hellénique héritée de son passé, « l'île d'Aphrodite » passera trois siècles sous domination ottomane, avant de changer d'empire, en 1878, pour être rattachée encore près d'un siècle à celui de la reine Victoria. Les Turcs, eux, regarderont toujours avec nervosité ce poste avancé de l'hellénisme glissé *sous leur flanc sud*, à une centaine de kilomètres et quelques heures de bateau.

Figure charismatique et hors du commun de cette saga chypriote, Mgr Makarios, à la fois non-aligné et philo-soviétique, traité par ses nombreux ennemis de « Raspoutine », de « Castro de la Méditerranée », a été choisi par ses concitoyens, le 20 octobre 1950, pour *être le chef de* l'Eglise *orthodoxe*. Il est intronisé du même coup – conformément à la tradition locale qui lie pouvoirs politique et religieux – ethnarque, c'est-à-dire « chef de la nation », en fait dirigeant de la communauté grecque de l'île. Makarios lutte, dans un premier temps, pour l'autodétermination et le rattachement de Chypre à la Grèce, *l'Enosis*. Le 31 mars 1955, sous sa direction politique, l'Organisation nationale de combat chypriote, l'EOKA du général Grivas, engage la lutte armée. Les Britanniques attisent alors les antagonismes intercommunautaires, s'appuient sur les Chypriotes turcs pour freiner autant que faire se *peut la marche vers l'indépendance, sans parvenir* à briser la guérilla.

Le *16 août 1960*, Chypre devient un Etat souverain. Grande-Bretagne, Grèce et Turquie, autorisées à y maintenir chacune des troupes, sont les trois puissances garantes d'un équilibre constitutionnel censé respecter les droits et des uns et des autres : environ *80 % de Chypriotes grecs et 18 % de Turcs. Mais*, très vite, le nouvel Etat entre dans un cycle de crises à répétition. A la fin de 1963, des troubles sanglants opposent les deux communautés, qui vivront désormais séparées : d'une certaine façon, les conditions humaines de la future partition sont déjà réunies. En mars 1964, les premiers « casques bleus » sont *déployés sur l'île pour tenter* d'enrayer la *violence*.

« Ils n'oseront jamais... »

Trois ans plus tard, l'arrivée au pouvoir des colonels – *puis des généraux* – *grecs change* la *donne pour* Makarios, qui s'écarte de la perspective de l'*Enosis*. Dès lors, il est l'homme à abattre pour les colonels, leurs hommes sur place et... la CIA, qui soutient le régime grec. Grivas, rentré secrètement dans l'île, recrée une pseudo-EOKA, – l'EOKA-B – manipulée bien sûr par Athènes, qui lance ses tueurs sur l'encombrant Makarios, s'emploie à obtenir sa destitution. En vain. Appuyé sur sa popularité – il a été triomphalement réélu président à chaque consultation depuis 1959 –, Makarios fait front, jusqu'à ce mois de juillet 1974 où l'EOKA-B, cette fois, prend les grands moyens. Le 1er juillet, l'ethnarque a adressé une sorte d'ultimatum aux autorités grecques, leur enjoignant de rapatrier plusieurs centaines d'officiers *grecs qui encadrent* la garde nationale, c'est-à-dire l'armée : l'homme fort de Nicosie les accuse de diriger l'EOKA-B. Le 5 juillet, *Haravghi*, le quotidien du puissant parti communiste, l'AKEL, qui soutient Makarios, a publié dans le détail le projet des putschistes. Mais Cassandre n'est pas écoutée. Si la police auxiliaire, spécialisée dans la lutte contre l'EOKA-B, *est mise en alerte, Makarios exprime son scepticisme* devant des dirigeants communistes : *« Ils n'oseront jamais... »*, leur répète-t-il. Ils oseront, dix jours plus tard.

Le lundi 15 juillet au matin, en pleine saison touristique, les chars T34 de la garde nationale et ses fameux officiers grecs occupent les points stratégiques de Nicosie. Les troupes prennent d'assaut le palais présidentiel, un peu à l'écart de la ville. Aujourd'hui encore, dans le bâtiment reconstruit, on peut voir une photo du palais ravagé, qui témoigne de la violence des combats.

Makarios est déposé. Un revolver sur la tempe, *une speakerine anglaise doit annoncer sa mort à* la radio. En fait, l'ethnarque partira en exil à Londres (1). Ancien tireur d'élite de l'EOKA, Nicos Sampson devient l'éphémère président de la « République hellénique de Chypre ». Les troupes turques stationnées dans l'île sont mises en état d'alerte. Nicosie offre le visage d'une ville occupée, avec ses scènes de terreur et d'arrestations en masse. La résistance cesse *rapidement, dans l'indifférence des grandes* capitales occidentales : bien que le cas soit clair – une démocratie renversée par un coup de force militaire –, Londres et Washington réagissent avec une grande prudence, voire une certaine complaisance à l'égard des putschistes. Il est vrai que les Etats-Unis ont au moins laissé faire : difficile d'imaginer que les généraux grecs, leurs *« protégés »* en Europe, ne les aient pas mis dans la confidence...



DONALD McCULLIN / MAGNUM

Deux Turcs tués par des Grecs pendant la guerre civile de 1964 : la partition chypriote est en marche.

Ankara fait monter les enchères

Moscou, à l'inverse, proteste avec vigueur contre le coup de force des *« militaristes grecs »*. Car Chypre est l'une des pièces du jeu d'échecs qui oppose les deux blocs politiques et militaires de l'époque : « porte-avions » naturel au service de l'OTAN, avec des bases britanniques et une présence militaire américaine, dans cette zone très fréquentée par la marine soviétique, Chypre n'est cependant pas membre de l'Alliance. *La neutralité imposée par Makarios est* précieuse pour l'URSS et, en corollaire, le soutien de Moscou a été jusqu'alors fort utile à l'archevêque-président. Mais après un premier moment d'inquiétude, les Soviétiques voient, avec une certaine satisfaction, la zizanie s'installer chez l'adversaire.

En effet, en privilégiant l'un de leurs alliés-ennemis du flanc sud-est de l'Alliance atlantique au détriment de l'autre, les Américains ont joué avec le feu : aux premières heures de la matinée du 20 juillet, cinq jours après le putsch, une force de débarquement turque partie du port de Mersin et appuyée par l'aviation déferle sur le nord de l'île, au nom du traité de garantie de 1960 et du principe de la protection de la communauté chypriote turque. De l'hôtel Ledra, qui deviendra après la partition le quartier général de l'ONU, les touristes affolés voient des centaines de parachutistes largués sur la partie turque de Nicosie. Les troupes d'Ankara ne s'embarrassent pas de considérations inutiles : elles donnent par exemple un quart d'heure aux « casques bleus » canadiens pour évacuer leur casernement dans la vieille ville de Nicosie...

Le déséquilibre des forces militaires ne laisse aucune chance aux Chypriotes grecs. Quant aux diplomates des grandes puissances occidentales, ils tentent en catastrophe d'empêcher le conflit de dégénérer en une guerre ouverte entre la Grèce et la Turquie. Après deux jours d'intenses négociations, les forces turques cèdent le 22 juillet aux instances de *l'ONU et acceptent un premier cessez-le-feu*. Une conférence internationale est organisée à Genève.

La « ligne Attila »

Seul effet positif du gâchis chypriote, les militaires grecs, lâchés par les Américains, abandonnent le pouvoir le 23 juillet. Nicos Sampson est remplacé par Glafcos Cléridès (de nouveau président de la République chypriote aujourd'hui). Mais à Genève, après des débuts prometteurs, Ankara fait très vite monter les enchères. Le 12 août, la Turquie dépose sur la table de la conférence un plan de règlement qui prévoit la création dans l'île d'un Etat fédéral. Le 13 au matin, le premier ministre turc, Bulent Ecevit, exige pour le soir même une réponse de la Grèce. Les délégations grecque et chypriote grecque, soutenues par Londres, demandent un délai de trente-six heures, que refuse Ankara. Le 14, avions, blindés et artillerie turcs repassent à l'offensive. *C'est un grave revers, en particulier* pour la diplomatie américaine qui avait paru en mesure de reprendre l'initiative. Cette opération est d'une nature différente de celle du 20 juillet : les justifications qui pouvaient être trouvées au premier débarquement turc ne sont plus de mise, les risques d'escalade paraissent plus lourds que jamais. La *Grèce, furieuse que les Etats-Unis* n'usent *pas de* leur influence sur Ankara, se retire de l'organisation militaire du pacte atlantique. Mais dès le 16 août, les troupes turques, qui occupent près de 40 % de la superficie de l'île, estiment avoir atteint la plupart de leurs objectifs. Elles s'arrêtent sur la *« ligne Attila »* et acceptent un cessez-le-feu définitif.

Pour les observateurs de l'époque, *le déroulement* des opérations a confirmé que l'invasion avait bel et bien été planifiée. *C'est* sans doute pourquoi Ankara restera insensible à toutes les protestations internationales ; face au maintien d'une importante force d'occupation, bientôt rejointe par des colons venus d'Anatolie centrale, et face à la proclamation le *13 février 1975* d'un Etat autonome qui deviendra le 15 novembre 1983 la « République turque de Chypre du nord », reconnue seulement par Ankara. En partie grâce aux indemnisations reçues par les réfugiés, les Chypriotes grecs bâtiront une économie moderne dans le sud de l'île. Mais l'important, pour la Turquie, n'est-il pas plutôt que le nord fertile, dont les paysages magnifiques se prêtaient si bien au tourisme, appartient désormais – *de facto* sinon *de jure* – à son espace de sécurité ?

(1) Makarios reviendra le 7 décembre 1974 à Nicosie, où il mourra d'une crise cardiaque le 3 août 1977.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LA LOI
par Jean-Claude Bécane et Michel Couderc, Dalloz, 301 pages, 150 F.

DOCUMENTS POLITIQUES ET CONSTITUTIONNELS
par Yves Guchet et Jean Catsiapis, Ellipses, 320 pages, 145 F.

LES SYSTÈMES POLITIQUES DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE
sous la direction d'Yves Guchet, Armand Colin, 430 pages, 168 F.

Les arcanes de la loi

« *LA généralité et la force obligatoire sont les deux traits qui caractérisent le plus fortement la loi prise dans son sens générique et auxquels on peut ramener ses autres caractères* », rappellent Jean-Claude Bécane et Michel Couderc, dans un ouvrage pédagogique qu'ils viennent de consacrer à la loi. Entre autres vérités qui paraissent d'évidence, ils notent aussi que la loi est égalitaire et unificatrice, qu'elle prétend à l'universalité, qu'elle est impersonnelle. Elle n'est pas sans défauts, non plus, et, privée de toute transcendance, elle n'est plus qu'une création humaine, une œuvre relative, pouvant aller jusqu'à l'arbitraire, le cas échéant, alors qu'elle a vocation à le combattre.

Tout ce que l'on croyait savoir sur la loi et que l'on avait oublié, tout ce qu'elle englobe aujourd'hui et que l'on ignore ou apprécie mal, est exposé dans ce manuel bienvenu. On a envie de le conseiller à certains de ceux qui, élus pour faire la loi, ou du moins la voter, ne semblent pas *en avoir une idée très claire*. L'ouvrage sera utile à bien d'autres, qui veulent savoir la place qu'occupe la législation dans notre système politique et social *au moment où, précisément*, l'emprise de la loi paraît s'étendre et se compliquer en se réclamant de niveaux de pouvoirs distincts.

La loi a une histoire ancienne, liée à celle des plus vieilles sociétés *organisées*, et elle a toujours été l'objet de débats. Nos auteurs le rappellent mais leur attention se porte naturellement sur la crise moderne de la loi, qui remonte au siècle précédent. La démocratie et l'avènement du suffrage universel en 1848 ont considérablement accru la capacité d'initiative législative. Au risque d'une incontestable inflation : les gouvernements ne chôment pas et les parlementaires usent aussi de leur faculté de proposition dans ce domaine. On a publié deux cent trente lois par an, en moyenne, entre 1946 et 1958 et la durée du travail parlementaire a doublé entre 1902 et 1954. Cependant, la prépondérance de l'initiative gouvernementale par rapport à l'initiative parlementaire, *qui n'est pas récente*, a tendance à s'aggraver. De 1958 à 1988, 2 820 lois ont été promulguées et 334 seulement provenaient d'une proposition émanant des élus, les autres résultant de projets présentés par les gouvernements. Les parlementaires se rattrapent en se repliant sur le droit d'amendement, qui leur permet de modifier les textes en discussion. Les statistiques montrent qu'ils s'en servent abondamment. L'inflation législative, dans une société dont le fonc*tionnement est de plus en plus* complexe, est un des lieux communs du débat politique : trop de lois, trop de règlements, législation gagnée par le virus technocratique, etc. En réalité, ce n'est pas tant le nombre des lois produites qui augmente – il baisserait plutôt – que leur contenu : *« Les lois sont devenues plus longues, le législateur plus prolixe »*, observent Jean-Claude Bécane et Michel Couderc.

La notion d'inflation est, en elle-même, ambiguë car elle ne se juge pas de la même façon suivant le rôle que l'on donne à la loi, sans parler de l'adéquation de celle-ci à son environnement social. *« Selon que l'on privilégie l'Etat-gendarme ou l'Etat-providence, l'interventionnisme ou le libéralisme, l'augmentation de la production législative est affectée d'un signe positif ou négatif. L'appréciation du phénomène juridique dépend d'un choix de caractère politique. On observe toutefois*, notent les auteurs, *que le phénomène de croissance législative persiste quels que soient les régimes et les tendances au pouvoir. Malgré l'allégement normatif qu'elles recherchent, la déréglementation et la politique contractuelle ne suffisent pas à inverser le mouvement. La première se traduit moins par une suppression que par une modification de la règle sans doute allégée. La seconde aboutit à changer la nature de la règle par substitution du contrat à la loi, mais non à supprimer la règle. »*

L'autre grande évolution de la *législation tient* à la part que prend la primauté de la norme internationale et, surtout, *« le foisonnement du droit communautaire »*, qui entre en force dans le *droit français, particulièrement* depuis 1985 et la mise en œuvre de l'Acte unique : on est passé d'une moyenne annuelle de 25 directives et 600 règlements en 1970 à 106 *directives* et 3 925 règlements en 1991. Or, soulignent les auteurs, les directives communautaires sont parvenues à un tel degré de précision *« qu'elles ne laissent souvent guère de marge de liberté aux Parlements nationaux chargés de les transposer dans l'ordre interne »*. C'est une source de conflits, dont on a eu déjà des échos.

Dans la catégorie des livres qui *ne sont pas destinés à être lus* sur la plage, mais qui sont de sérieuses bases de réflexion et de documentation, signalons le recueil de trois cents textes essentiels couvrant *le domaine du* droit constitutionnel, présentés et commentés par Yves Guchet et Jean Catsiapis, sous le titre *Documents politiques et constitutionnels*, et, sous la direction du même Yves Guchet, une étude menée par un collectif d'auteurs sur *les Systèmes politiques des pays de l'Union européenne*. Pays dont on a vu qu'ils avaient, de plus en plus, une source législative commune, contraignante et contestée.

La mort du président nord-coréen Kim Il-sung et ses conséquences diplomatiques

Le décès du président nord-coréen Kim Il-sung, survenu vendredi 8 juillet et annoncé peu après 5 heures samedi (heure française), ouvre à Pyongyang une période de deuil qui doit se prolonger jusqu'au 17 juillet, date retenue pour les funérailles, qui seront présidées par son fils et héritier présumé Kim Jong-il.

■ ÉTAT D'ALERTE. A *Séoul*, l'armée sud-coréenne a été mise en état d'alerte maximum, et le président Kim Young-sam a convoqué une *réunion d'urgence du gouvernement.*

■ CONDOLÉANCES. A Naples, *où il participe au sommet du G 7, le président Clinton* a diffusé un communiqué présentant ses *« sincères condoléances au peuple de Corée du Nord »*. A Pékin, l'agence Chine *nouvelle a annoncé, samedi, la* mort du président nord-coréen sans aucun commentaire.

■ AJOURNEMENT. *Les pourparlers* entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, qui s'étaient ouverts vendredi à Genève et devaient se poursuivre samedi, *ont été aussitôt suspendus* à la demande de la délégation nord-coréenne.

Le contentieux nucléaire n'est pas réglé entre Washington et Pyongyang

WASHINGTON

de notre correspondante

En quittant Kim Il-sung, *il y a* trois semaines, l'ancien président Jimmy Carter eut un geste qu'on allait beaucoup lui reprocher à son retour aux Etats-Unis : il donna au « grand leader » une généreuse accolade. Pour la plupart des Américains, et tout particulièrement pour ceux qui ont été proches des dernières administrations *républicaines*, Kim Il-sung était un dictateur stalinien qui affamait son peuple et tentait de fabriquer de moins en moins discrètement sa bombe nucléaire, mettant en danger un précieux équilibre stratégique dans la région.

Mais Jimmy Carter était *convaincu*, à l'issue de son séjour de quatre jours en Corée du Nord, qu'il venait d'assister à une *ouverture historique de la* part du régime de Pyongyang. Que Kim Il-sung, avide de reconnaissance *diplomatique* et d'assistance économique, avait enfin décidé de sortir son pays de l'isolement. Et *qu'il était prêt* à payer, pour cela, le prix qu'en demandaient les Etats-Unis : le gel du programme nucléaire nord-coréen.

A Washington, certains experts accueillirent cette idée avec scepticisme, craignant que Kim Il-sung ne cherchât une fois de plus qu'à gagner du temps. Mais le président Clinton *décida de prendre* au mot le leader nord-coréen et accepta de reprendre, le 8 juillet à *Genève, les* pourparlers américano-nord-coréens interrompus depuis plus d'un an. L'atmosphère et le déroulement de ces conversations devaient évidemment servir de test pour le sommet sans précédent prévu entre les leaders *des deux Corées*, du 25 au 27 juillet.

Changements d'attitude

Qu'en sera-t-il après la mort de Kim *Il-sung ?* C'est bien sûr la question essentielle que se pose Washington, confronté aux changements d'attitude de Pyongyang depuis un certain nombre d'années. Lorsque, en 1985, la Corée du Nord *signa* le traité de non-prolifération nucléaire, les Américains se prirent à espérer. Mais *bientôt* les *difficultés* commencèrent pour les inspecteurs de l'AIEA (Agence internationale pour l'*énergie atomique*) et, en 1992, Pyongyang suspendit des entretiens sur les inspections nucléaires *avec la Corée du Sud*. Lorsque, en mars 1993, l'AIEA demanda de mener à bien ses inspections dans deux *sites suspectés* de servir au retraitement des déchets nucléaires (afin d'essayer d'établir combien de plutonium avait été produit), la Corée du Nord menaça de se retirer du *traité de non-prolifération*, menace qui fut « suspendue » en juin. Les Américains offrirent aux Nord-Coréens un certain nombre de *« carottes »* en échange d'une reprise des inspections : suspension des manœuvres militaires « Team Spirit » en Corée du Sud, établissement de relations économiques, voire diplomatiques.

La tension monte à nouveau *au cours du printemps 1994* ; les Etats-Unis annulent une série d'entretiens avec la Corée du Nord *et intensifient* la préparation de manœuvres militaires devant le refus de Pyongyang de *laisser* les inspecteurs terminer leur travail à Yongbyon, l'un des sites suspects. L'administration Clinton *décide* d'envoyer des missiles Patriot en Corée du Sud. Aux Nations unies, les représentants américains déposent un projet de résolution comportant des sanctions contre la Corée du Nord.

Finalement, en juin, c'est le voyage de l'ancien président Carter, émissaire officieux du président Clinton, qui permet de sortir de l'impasse. Il reste aux Américains à obtenir un gel permanent du programme nucléaire nord-coréen. Jusqu'à sa mort, Kim Il-sung n'avait, concrètement, toujours rien cédé.

SYLVIE KAUFFMANN

Les pourparlers avec les Etats-Unis ont été suspendus

GENÈVE

de notre correspondante

La Corée du Nord a décidé de suspendre les pourparlers nucléaires qui avaient débuté, vendredi 8 juillet à Genève, avec les Etats-Unis, en raison de la mort du président Kim-Il-sung, a annoncé un porte-parole de la *délégation nord-coréenne, qui n'a* pas précisé la durée de cette suspension.

Vendredi, pourtant, le même porte-parole avait qualifié les discussions à huis clos qui s'étaient déroulées durant sept heures avec la délégation américaine de *« constructives et positives »*, ajoutant même qu'elles avaient été *« très sérieuses et intenses »*.

Ces pourparlers, qui se tenaient au siège de la mission nord-coréenne et avaient été entrecoupés d'un déjeuner commun, étaient menés par deux délégations respectivement dirigées par le vice-ministre nord-coréen des affaires étrangères, Kang Sok-ju, et le secrétaire *d'Etat adjoint américain pour les* affaires politiques et militaires, Robert Gallucci. Ce dernier s'était montré également assez optimiste et s'est déclaré *« confiant »*.

Cette première rencontre faisait suite, un an après, à la série de négociations qui avaient débuté il y a trois ans, également à *Genève, et qui* avaient été interrompues le 20 juillet 1993. Elles devaient se poursuivre, samedi 9 juillet, au siège de la mission *permanente américaine* auprès de l'ONU, puis en principe, après deux journées de réflexion, pendant une bonne semaine.

ISABELLE VICHNIAC

Une période d'incertitude en Asie

Suite de la première page

A Séoul, le décès du président nord-coréen a été annoncé par le *président Kim Young-sam* lui-même, une demi-heure après que la nouvelle eut été connue au Nord. *La capitale du Sud a été* surprise, dans la mesure où la dernière apparition publique du *maréchal remontait* au 1er *juillet* et où l'ancien président américain Carter l'avait trouvé en bonne *forme lors de leurs entretiens* « informels » de juin.

Le président sud-coréen a appelé la population du Sud à la *« vigilance »* et au *« calme »*. L'armée de Séoul a été mise en état d'alerte et le Conseil de sécurité nationale a *été réuni*. Les spécialistes de la péninsule écartent l'hypothèse, émise dans certains milieux à *Washington*, d'un coup d'Etat ; ils ne s'en interrogent pas moins, cela va de soi, sur l'avenir du régime.

A *Tokyo*, l'Association des résidents coréens pro-Pyongyang (Chosen soren) n'émet aucun commentaire. Son siège, dont le drapeau est en berne, est fermé aux visiteurs. Au ministère des affaires étrangères japonais, cependant, déja agité par le malaise dont a été victime à Naples le premier ministre Murayama, la mort de Kim Il-sung a accentué la confusion.

Le décès de Kim Il-sung ne pouvait arriver à un plus mauvais moment pour la République populaire démocratique de Corée (RPDC). *Ce petit pays* (22 millions d'habitants) isolé est en effet sur la corde raide. Le président *jonait depuis un an une partie très* serrée : obtenir, en entretenant le mystère sur le programme *nucléaire de la RPDC, une* reconnaissance et des garanties de la part des Etats-Unis, et derrière ceux-ci de la communauté internationale, ainsi qu'une aide économique, bien nécessaire dans le contexte actuel d'écroulement.

On semblait, ces dernières semaines, s'acheminer vers un certain apaisement de la crise, avec l'annonce du sommet, prévu pour le 25 juillet, entre les dirigeants des deux Corées. Cette rencontre, dont il avait été souvent question *mais qui ne s'était jamais réalisée*, aurait pu marquer un tournant dans la politique de Pyongyang et *lui permettre de sortir de son isolement*. La mort a privé le maréchal de la possibilité de jouer lui-même ses dernières cartes pour sauver son régime.

La réaction de l'armée

La grande question à présent est *évidemment* de savoir si, dans ce grand marchandage diplomatico-nucléaire, le successeur Kim *Jong-il saura se montrer aussi fin* tacticien que son père. C'est un homme peu connu, imprévisible, peu ouvert, dont on *ignore* les capacités diplomatiques : Kim Il-sung avait délégué l'essentiel ses pouvoirs à son fils, mais il avait conservé la haute main sur la conduite des affaires extérieures.

Bien que tout ait été préparé de *longue date par le défunt pour une* succession sans heurt, on peut se demander quelle sera la réaction de l'armée : Kim *Jong-il*, en effet, ne jouit pas auprès des militaires du prestige de son père. Le *« cher dirigeant »* n'a ni les états de service du maréchal ni son charisme. La population manifeste des signes évidents de deuil, comparables en apparence à ceux qui avaient accompagné la mort de Staline en *1953*, mais elle souffre depuis plus d'un an d'une grave crise alimentaire, et nul ne sait ce que seront ses réactions à plus long terme.

Ces trois dernières années, la RPDC a connu une croissance dramatiquement négative, au point que pour la première fois depuis sa fondation le régime a dû admettre, fin 1993, la faillite du dernier plan septennal. L'effondrement de l'URSS, qui, dès 1990, avait renoncé au troc dans son commerce avec Pyongyang et exigé des paiements en devises pour ses exportations, s'est conjugué à un regain d'exigences des Chinois. Tout cela a placé la RPDC dans une situation terrible, qui s'est traduite par une forte chute du commerce *extérieur et une grave pénurie* d'énergie. Les usines tournent désormais à un quart de leurs capacités *et les* transports sont paralysés.

Ces derniers temps, le régime semblait désireux de revenir sur une politique d'autosuffisance qui l'a conduit à la catastrophe et n'avait pu être maintenue que grâce à l'aide de la Chine et de l'URSS. *Influencé par Pékin*, Pyongyang voulait s'ouvrir à l'Ouest, mais cette réorientation *présente des risques évidents pour* un régime refermé sur sa rhétorique révolutionnaire et dont la population *est tenue dans l'ignorance* de l'extérieur.

La gravité de la situation avait été attestée par le retour sur le devant de la scène, au début de l'année, de personnages naguère écartés du pouvoir, tel le frère cadet du président, Kim Yong-ju, *ancien vice-premier ministre*, qui est devenu vice-président. De son côté, le second fils de Kim Il-sung, *Kim Pyong-il, qui avait été* nommé ambassadeur à Helsinki en mars dernier après avoir été en *poste à Sofia*, avait quitté *« depuis un mois »* la Finlande pour la Corée du Nord, a-t-on appris samedi dans la capitale finlandaise. Ces mouvements pouvaient avoir pour but de souder les rangs dans les sphères familiales et dirigeantes, *mais* il reste que la pierre angulaire du régime était Kim Il-sung : sa présence gelait les rivalités. *Ce glacis va sans doute se* fissurer.

La position de Kim Jong-il est-elle établie ? Nul ne le sait. Les luttes pour le pouvoir à Pyongyang pourraient s'y traduire par une influence grandissante du seul allié qui reste à Pyongyang : la Chine. Si, au cours des années 60, Kim Il-sung avait bâti son régime en se débarrassant successivement des clans pro-chinois et pro-soviétique et en menant par la suite un jeu de bascule entre ses deux alliés, *aujourd'hui le pays est affaibli par* la crise économique et isolé. Aussi, quiconque veut se maintenir au *pouvoir, ou y accéder, a besoin de* Pékin.

Dans un premier temps, on doit sans doute s'attendre à un raidissement *du régime. Kim Jong-il* devra tout d'abord assurer son pouvoir avant de prendre des initiatives extérieures.

PHILIPPE PONS

AMÉRIQUES

Venezuela : Carlos Andres Perez en prison

Dans sa cellule spartiate, l'ancien président continue de proclamer son innocence et s'affirme décidé à se battre

CARACAS

de notre envoyé spécial

Il pleut à travers le fin grillage qui recouvre le minuscule patio de la cellule où l'ancien président Carlos Andres Perez nous reçoit, très détendu. En chemise *blanche, col ouvert, et* blouson de sport bleu foncé, il semble en forme, physiquement, et avec un moral intact. Du moins en apparence.

On pourrait croire qu'il est encore au palais de Miraflores ou dans les jardins de la Casona, la *résidence* présidentielle. Le décor est surréaliste. Les troncs de deux arbres morts traversent le grillage vers un ciel *invisible*. Dans le patio, deux bonbonnes d'une couleur douteuse, remplies d'eau pour la toilette du prisonnier. Une pièce pour dormir, une autre pour la garde, un réduit sombre où s'entassent quelques provisions. Le cadre est sommaire, spartiate, exigu. *« C'est ma suite »*, dit avec un large sourire Carlos Andres Perez, cinquante ans de vie politique, deux fois élu président, poursuivi pour malversations (détournement de fonds secrets), incarcéré à la prison de Junquito, dans la grande banlieue ouest de la capitale, depuis la mi-mai.

« Je rejette toutes les accusations »

Agé de soixante-douze ans (au Venezuela, on ne va pas en prison au-delà de soixante-dix ans), l'ancien président avait la *faculté* de solliciter une résidence surveillée à domicile. Les autorités ne lui ont pas proposé *cette* faveur, et lui, il refuse obstinément de la réclamer : *« Pas question*, dit-il. *Je ne leur ferai pas ce plaisir. Ils veulent m'humilier. »* Il dit *« ils »* pour désigner vaguement ses ennemis, invisibles, *anciens et nouveaux*, qui le pourchassent. Il inclut la plupart des dirigeants de son parti, l'Action *démocratique* (social-démocrate), qui l'ont abandonné et même exclu. *« Des médiocres »*, laisse-t-il tomber d'une voix lasse.

Pour atteindre son « coin réservé », il faut traverser la grande cour de la prison où traînent quelques-uns *des quatre* cents détenus de droit commun. Regards obliques et mines patibulaires. L'officier qui nous accompagne est d'une grande cordialité, tout comme les gardiens. *« Tout le monde ici est pour moi »*, affirme Carlos Andres. Du ton dont il disait dans ses déplacements en province, dès que les vivas éclataient : *« Le peuple est pour moi... »* Que son image ait été passablement détériorée dans l'opinion ne semble guère l'affecter. Il a gardé la foi. Il reste un combattant : on ne peut en tout cas lui dénier cette qualité.

« Je rejette toutes les accusations, précise le président déchu. *Je n'ai jamais admis – comme ils prétendent dans l'acte d'arrestation – que les 17 millions de dollars de fonds secrets avaient été utilisés pour des activités d'Etat au Nicaragua. L'utilisation de ces fonds est de la seule responsabilité du président de la République. Les sommes étaient à disposition du ministre de l'intérieur, le président n'ayant pas à les administrer. Il n'existe aucune preuve, et il ne peut pas y en avoir, d'un détournement quelconque. Je déplore cette intervention du pouvoir judiciaire dans une affaire qui compromet les relations du pays avec d'autres Etats. »*

C'est ce qu'il a déclaré ce matin même, mercredi 6 juillet, devant la Cour suprême, lors de sa première comparution depuis son incarcération. *« Une séance inutile*, dit-il. *Les magistrats ne m'ont même pas interrogé. Ils manifestaient peu d'intérêt. Ce qu'ils veulent, c'est faire traîner les choses en longueur. »* Il n'a pas été autorisé à faire de déclaration à la presse. Un véritable convoi militaire de soixante-dix policiers l'a escorté de la prison à la Cour suprême et retour.

« Il y a suspicion, mais aucune preuve », déclare de son côté l'un de ses avocats, Alberto Arteaga, démocrate-chrétien, qui s'est apparemment pris de passion pour son dossier. D'autres soupçons pèsent sur l'ex-président, qui disposerait de comptes bancaires clandestins à l'étranger. Des rumeurs circulent sur l'importance de ces comptes et sur leurs numéros. Un ministre du gouvernement Cardera nous a cependant précisé, sous le couvert de l'anonymat, qu'aucune demande officielle de levée du secret bancaire n'avait été entreprise auprès de banques étrangères.

Des messages de sympathie venus de l'étranger

« Il n'y a rien, jure Carlos Andres Perez. *Ils ne trouveront rien. Je suis tranquille. »* Il ajoute : *« Je leur ai proposé moi-même de faire toutes les vérifications nécessaires. Pas de réponse. »* Il énumère aussi les *« cadeaux compromettants »* qu'il aurait systématiquement refusés dans sa carrière. Par exemple, un banquet à *Miami*, ou une *collecte* de fonds électoraux. Une pratique courante aux Etats-Unis. Carlos Andres Perez affirme recevoir des messages de sympathie, avoir gardé le contact avec ses amis à l'étranger.

De ce point de vue, il marque des points. M. Valladares, qui doit succéder en septembre à Guillermo Endara à la présidence de Panama, a refusé de venir en visite officielle à Caracas parce que le gouvernement vénézuélien lui avait dénié le droit de rendre visite à M. Perez.

Au récent sommet de Carthagène, les cinq présidents d'Amérique centrale ont signé une déclaration commune de soutien au président détenu en souvenir de *« son action décisive pour la signature des accords Torrijos-Carter sur le canal de Panama »*. Enfin, Violeta Chamorro, présidente du Nicaragua, pourrait, dit-on, venir témoigner en faveur de Carlos Andres Perez, *considéré maintenant comme un* « perdant » par la classe politique de son pays.

MARCEL NIEDERGANG

NICARAGUA : trois femmes blessées dans une embuscade. – Une religieuse américaine et deux femmes nicaraguayennes *ont été blessées*, vendredi 8 juillet, par un groupe d'hommes fortement armés dans le nord du Nicaragua. La police n'écarte pas la possibilité d'une attaque menée par des bandits, mais cet incident s'est déroulé dans un secteur où opèrent d'anciens guérilleros anti-sandinistes. – *(AFP.)*

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

La mort du président nord-coréen

Kim Il-sung : un demi-siècle de pouvoir sans partage

Kim Il-sung est né le 15 avril 1912 à Mankyongdae, un village situé à 20 kilomètres à l'ouest de Pyongyang. Quand il eut treize ans, son père, un paysan, décida, pour des raisons inconnues, de passer en Chine avec sa famille. Il s'en fut donc, vers 1925, vivre dans le Kirin, province de Mandchourie où les Coréens étaient nombreux. Peut-être voulait-il fuir les Japonais, qui occupaient la Corée depuis 1910, car il aurait, selon la version officielle, participé en 1919 au mouvement d'indépendance, ce qui lui avait valu de faire de la prison. Ce qui permit plus tard à la propagande du régime de déifier la famille entière du « Grand Leader » pour son nationalisme.

Dès quatorze ans, toujours selon sa biographie officielle, Kim devient en secret membre de la Ligue de la jeunesse, inspirée par le mouvement communiste. En 1919, il aurait déjà été secrétaire pour la région où il habitait, ce qui lui aurait valu d'être arrêté par la police du maréchal Zhang Zuolin, le *« seigneur de la guerre »* en Mandchourie. Deux ans plus tard, ayant achevé ses études secondaires, il adhère au Parti communiste. Il s'agissait bien sûr – mais sa biographie est discrète là-dessus – du PC chinois.

Repli en Sibérie

Si le père de Kim avait voulu fuir les Japonais, il n'avait pas eu de chance : eux aussi avaient passé la frontière chinoise, ayant entrepris à la fin de 1931 la conquête de la Mandchourie. Pour Kim, c'était l'occasion, à vingt ans, d'inaugurer sa vie de « patriote » en se lançant dans le combat contre l'armée du Soleil-Levant.

Mais c'est ici que les historiens ne sont pas d'accord. Sa biographie officielle lui attribue un rôle majeur, le présentant comme le chef, dès 1934, de toutes les opérations et l'organisateur d'une armée populaire qui aurait infligé aux Japonais des pertes considérables. Pour les historiens non communistes, il n'a été qu'un chef de bande parmi d'autres et n'aurait jamais commandé plus de 300 hommes. Lors de son plus bel exploit, un coup de main contre Hesan, il n'aurait eu que 150 hommes.

Kim aurait ensuite connu des difficultés. Il faisait passer des agents dans la Corée sous occupation japonaise pour y créer les cellules d'une société secrète, la Société pour la restauration de la patrie. Son mouvement est alors rejeté vers l'intérieur de la Mandchourie, puis en Sibérie orientale peu avant l'attaque japonaise de 1941 sur Pearl-Harbour. De là, il aurait mené quelques raids en Corée, dans la région frontalière, sous le contrôle de l'armée soviétique. Ses biographes officiels ignorent cette retraite en terre russe et suggèrent qu'il resta en Mandchourie pendant toute la guerre du Pacifique.

Quoi qu'il en soit, en août 1945, c'est grâce à l'appui de Moscou que Kim s'impose comme principal personnage de la Corée du Nord, occupée par les troupes russes dès la capitulation nippone. Nombre de combattants de la résistance anti-japonaise, extérieure et intérieure, faisaient surface au même moment. Il y avait notamment Kim Tu-bong, qui revenait de Yenan, en Chine du Nord, où il avait connu Mao Zedong, et Pak Hon-yong, principal résistant de l'intérieur. Kim leur passe devant. Il est connu et apprécié, dit-on, de Staline lui-même, ce qui garantit son ascension : secrétaire du bureau central du PC pour la Corée du Nord, puis vice-président du Parti des travailleurs – nouvelle appellation du PC –, premier ministre en 1948 de la République populaire et démocratique de Corée (RPDC) nouvellement créée, enfin président du parti en 1949.

La Chine n'était pas encore passée au communisme (elle y viendra le 1er octobre 1949). Pyongyang, très influencée par le modèle soviétique – et par les directives reçues de l'Armée rouge – faisait alors figure de laboratoire du communisme asiatique et Kim était un précurseur. Dans la péninsule coupée en deux – le Nord communiste face au Sud occupé par les Américains et présidé par Syngman Rhee –, la citadelle de Kim commence à prendre forme dans un climat fortement stalinien. Parmi les décisions d'alors, on peut citer la réforme agraire, la constitution d'un Front uni qui conservait théoriquement quelques petits partis mais les plaçait sous la vassalité du Parti des travailleurs, et le lancement des classiques organisations de masse pour encadrer la population.

Guerre d'invasion contre le Sud

C'est ensuite le déclenchement de la guerre avec le Sud, le 25 juin 1950. Dès les années 60 – et sans attendre les historiens russes actuels –, Khrouchtchev, dans ses *Souvenirs*, fait du dictateur du Nord le principal responsable du conflit, écrivant que Kim est venu voir Staline à Moscou fin 1949 pour lui annoncer qu'il fallait conquérir le Sud. Staline aurait donné son consentement. Bien entendu, Kim accuse Syngman Rhee d'avoir commencé. Mais l'armée de Séoul n'était pas prête. La capitale du Sud est perdue en trois jours, son armée bousculée manque d'être rejetée à la mer, ne gardant qu'une enclave autour de Pusan.

Le Sud est sauvé par le général Mac Arthur et le débarquement américain à Inchon, sur les arrières communistes. Les troupes dont Kim était le commandant en chef sont repoussées vers le Yalu, le fleuve qui marque la frontière avec la Chine. Il fallut l'intervention des « volontaires chinois » pour repousser l'armée américaine – et les autres contingents de l'ONU – à la hauteur du 38e parallèle, où la guerre se stabilise jusqu'à l'armistice de juin 1953.

Un armistice qu'expliquent la mort de Staline et la lassitude du camp communiste, spécialement de Mao, qui avait d'autres choses à faire que la guerre. Les Américains purent à juste titre s'estimer vainqueurs.

Mais les Coréens du Nord n'avaient pas tort non plus de proclamer qu'avec les Chinois ils s'étaient couverts de gloire en tenant en échec la formidable puissance militaire des Etats-Unis. Kim se fait décerner le rang de maréchal et le titre de héros de la patrie. La Corée du Nord, dévastée par les bombardements américains, devait être reconstruite pour la deuxième fois. Politiquement, Kim Il-sung avait aussi à consolider son édifice, alors que commençait l'ère post-stalinienne. Il avait pris les devants en pleine guerre en se débarrassant de son rival principal, Pak Hon-yong qui, entre 1945 et 1950, avait dirigé au Sud la reconstitution du PC. Repliés au Nord avec la guerre en 1950, son organisation et ses partisans furent bientôt persécutés. Arrêté en 1953, il fut accusé d'espionnage au profit des Etats-Unis et de complot contre Kim, puis exécuté fin 1955 après de prétendus aveux.

L'épuration se poursuivit en 1956, d'autant plus dure que, cette année-là, le XXe congrès du PCUS avait déclenché la déstalinisation : un vent nouveau souffla sur le Nord et un mouvement prit corps pour détrôner ce disciple et émule de Staline qu'était Kim. Accusé devant le comité central de son parti d'être un dictateur, ce dernier réussit à contre-attaquer : Choi Chang-ok, vice-premier ministre, Pak Chang-ok, ministre de l'industrie lourde, et Yoon Kong-op, vice-ministre du commerce, durent s'enfuir, soit en Chine soit en URSS. Le Soviétique Mikoyan et le Chinois Zhu De se rendirent à Pyongyang pour rétablir la paix, mais l'épuration se poursuivit encore en 1957. Kim Tu-bong fut chassé du parti.

Kim Il-sung est désormais le « patron » tout-puissant. Lors des congrès du parti de 1961, puis de 1970, sa majorité se renforce : il installe au Politburo ses plus solides fidèles, les membres du groupe des *« partisans »* – ses anciens compagnons de Mandchourie. Le culte de sa personnalité est vite poussé aux excès les plus surprenants. Son village natal devient lieu de pèlerinage. Ses œuvres et son idéologie illuminent le monde, au dire de la propagande du régime. Son nom même n'est plus prononcé ou imprimé sans être suivi d'une litanie : *« Grand Leader, chef génial et bien-aimé, héros bienfaiteur du peuple, soleil de la Corée »*...

« Kimilsungisme » et « djoutché »

Le Nord est bientôt l'un des derniers pays staliniens, soumis à une réglementation imprimant à toute la vie le style d'une campagne militaire, imposant une austérité draconienne et une complète uniformité. Un premier plan quinquennal a été lancé en 1957. Au moment où le système garde bien des traits de l'URSS, il s'inspire aussi du modèle du « Grand bond en avant » et des communes populaires de Chine. La Corée du Nord a aussi son « bond en avant », le mouvement dit du « Cheval volant » ou *Chollima*, qui supprime les incitations matérielles en faveur des ouvriers, exigeant que le travail soit motivé seulement par un patriotisme ardent et un dévouement absolu au chef.

Kim équilibre ses relations avec Moscou par des relations aussi cordiales avec Pékin. Mais le jeu va devenir difficile avec l'éclatement de la querelle sino-soviétique au début des années 60. Kim va en tirer un des principes centraux de son idéologie, le *djoutché* : l'indépendance alliée à un nationalisme intense. Pris entre les deux grand rivaux communistes, la Corée du Nord ne doit compter que sur elle-même, sur sa propre « pensée », le « kimilsungisme », entre léninisme et maoïsme.



En fait, la politique nord-coréenne oscille au gré des circonstances, penchant un peu vers Moscou puis vers Pékin, mais sans jamais trop se lier : traité d'assistance avec l'URSS en 1961, ligne plutôt chinoise en 1962, rapprochement avec Moscou pendant la révolution culturelle, puis bons rapports avec la Chine de Zhou Enlai ; et ainsi de suite.

La décennie 60 avait été assez calme. Les premières années 70 sont plus agitées, avec de grands changements en Asie : réconciliation entre la Chine et les Etats-Unis, défaite américaine au Vietnam. Après avoir craint que la Corée du Nord ne soit victime de la détente, Kim s'adapte. Il fait des ouvertures au Japon en vue de normaliser ses relations avec Tokyo, et surtout, en 1972, inaugure une tentative de réconciliation entre les deux Corées, marquée par un fameux communiqué conjoint et des rencontres entre négociateurs des deux camps, sur le plan humanitaire (conférences des deux Croix-Rouges) et même politique (un comité de coordination est créé pour discuter de la réunification).

La tentation d'une seconde guerre

Kim espérait-il miner ainsi le régime de son rival Park Chung-hee, tout-puissant président du Sud ? C'est le contraire qui se produit : Park profite des circonstances pour imposer, au nom du péril national, une Constitution qui fait de lui un dictateur à vie. Kim renforce lui aussi son pouvoir à la faveur d'une révision de la Constitution qui fait de lui, jusqu'alors premier ministre, le président de la RPDC.

On put craindre un moment l'explosion d'une seconde guerre de Corée. En 1975, la guerre du Vietnam s'est achevée par la déroute des Américains, qui doivent battre en retraite en Asie et dont le prestige est au plus bas. Bien des signes indiquent que Kim est tenté d'imiter les Nord-Vietnamiens, de franchir le 38e parallèle et de réunifier la Corée par la force en spéculant sur le désarroi et la passivité des Etats-Unis. L'Asie s'alarme quand Kim visite Pékin en avril 1975 pour demander, c'est la rumeur, l'appui de Mao à sa prochaine aventure. Il déclare aussi que, si les Sud-Coréens se rebellent, les Coréens du Nord ne pourront pas rester les bras croisés et voleront au secours des révoltés.

En définitive, Kim ne bougea pas, et l'alerte se calma. Pékin et Moscou lui signifièrent, semble-t-il, que seule une réunification pacifique de la péninsule aurait leur soutien. Et Washington réagit contrairement au calcul de Kim : en cas d'agression du Nord, la riposte américaine serait foudroyante et les Etats-Unis emploieraient l'arme atomique.

L'offensive de Kim se fait alors diplomatique. Son objectif est de sortir le Nord de son isolement en le faisant reconnaître par d'autres pays ; ensuite, de mener la bataille à l'ONU pour imposer à Washington le retrait de ses troupes et la dissolution du commandement de l'ONU, qui est en fait américain. Mais les résultats ne furent jamais au niveau des efforts entrepris. La biographie de Kim ne serait pas complète si elle omettait les succès initiaux en économie. Sa poigne de fer, en imposant au peuple un travail acharné, a obtenu quelques résultats.

Echec économique

Le pays s'est donné une sidérurgie. Le taux d'accroissement du PNB a été un des plus élevés du monde, jusqu'à 17 % l'an. Mais, dès 1970, le *« miracle »* commença de faire long feu.

Alors que le Sud décollait spectaculairement, pour dépasser son rival, la politique d'autarcie et les travaux de prestige du « Grand Leader » faisaient déraper la machine. Pyongyang cessa de publier des statistiques, se contentant de slogans. Le décalage allait grandissant, au point qu'en 1989, selon des sources de Séoul, le PNB du Sud était dix fois plus élevé que celui du Nord (210 milliards de dollars contre 21), et son taux de croissance de 6,7 %, contre 2,4 %. L'échec économique du kimilsungisme, du *djoutché* et de *Chollima* était patent.

Sur le plan politique, le verrouillage du système était tel que tout désaccord était exclu. Des opposants de haut rang se réfugièrent en Chine et en URSS. En novembre 1986, Pyongyang démentit une tentative d'assassinat contre le vieux maréchal. Pour assurer la pérennité de son régime, celui-ci fonda la première dynastie communiste, avant son émule Ceausescu : en 1985, il annonça que son fils aîné, Kim Jong-il, le *« dirigeant bien-aimé »*, lui succéderait. De fait, ce quadragénaire poupin devint le numéro 2 de Pyongyang, brûlant la politesse aux vétérans et instaurant son propre culte de la personnalité.

Mais c'est sur le plan extérieur que l'échec de près d'un demi-siècle de kimilsungisme aura été le plus spectaculaire. Un attentat contre le président sud-coréen à Rangoun en 1983, puis la destruction en vol d'un avion de la Korean Airlines en 1987 – tous deux imputés à Kim Jong-il – ternirent un peu plus l'image de Pyongyang – d'autant que, à ce moment, le Sud s'acheminait vers la démocratie. Le projet de Kim d'une confédération du *« Koryo »* ne faisait plus recette.

Kim assista au lâchage, l'un après l'autre, des pays d'Europe de l'Est. Le coup de pied de l'âne fut donné par M. Gorbatchev. Alléché par les succès économiques du Sud, dont il attendait investissements et biens de consommation, le bloc soviétique ou ce qu'il en restait établit des relations avec Séoul. « Gorby » rencontra son homologue sud-coréen et ouvrit une ambassade à Séoul en 1990. Pendant ce temps, la Chine communiste elle aussi développait ses échanges avec la Corée du Sud !

A la fin de sa vie, Kim, vieilli, cachant mal une douteuse excroissance au cou, toujours mégalomane, aura vu se déliter son œuvre. Son régime devenait de plus en plus anachronique, symbole de l'inanité de toute autarcie. Diplomatiquement et économiquement aux abois, discrédité et isolé, il ne trouva qu'un appui incertain auprès d'un régime chinois ostracisé après le massacre de la place Tiananmen en 1989.

Ce désastre, couplé aux pressions d'une Chine demeurée son dernier bailleur, incita Kim à accepter la main tendue, non sans arrière-pensées, par le Sud-Coréen Roh Tae-woo. Après des décennies de contacts avortés, de promesses non tenues et d'invectives, eut lieu en septembre 1990 la première rencontre entre premiers ministres des deux Corées. En octobre, Kim accepta un « sommet » – et la normalisation avec le Japon. Cette fois, celui qui acceptait le dialogue était un homme usé, dûment averti par Pékin de ne pas relancer une aventure sans espoir.

Dernier des communistes staliniens, Kim aura fait durer la guerre froide dans la péninsule jusqu'en 1990, survécu à Staline de trente-sept ans et à Mao de quatorze. Il est douteux, en revanche, qu'il ait fondé une dynastie communiste durable.

ROBERT GUILLAIN et PATRICE DE BEER

Kim Jong-il, le fils de son père

Saura-t-on, dans un régime où l'hagiographie tient lieu d'histoire, où est né le « Cher Dirigeant », fils aîné et héritier présomptif du défunt Kim Il-sung ? Kim Jong-il a-t-il vu le jour à Khabarovsk où – selon une version soviétique – le futur « grand Dirigeant » s'était réfugié ? Ou bien sa naissance a-t-elle eu lieu dans une étable sur le mont Paektu, sommet vénéré à la frontière chinoise ? Etait-ce en 1941, année sans éclat, ou bien en 1942 – officiellement le 16 février – c'est-à-dire trente ans exactement après la naissance de son père ?

Toujours est-il que Kim junior est entré dans l'histoire comme le premier dynaste communiste. Elevé comme successeur de son père, un peu comme un « patron » capitaliste aurait formé son héritier pour le remplacer à la tête de l'entreprise, Kim Jong-il a, à en croire ses hagiographes, fait un parcours sans faute : dès son enfance, il savait, dans le fracas de la guerre de Corée, repérer les traîtres dans son école ou dans l'entourage de son père – avec les conséquences que l'on imagine. Ses prouesses et son intelligence – qui lui valut dès l'âge de vingt et un ans un diplôme de « kimilsungisme » à l'université Kim Il-sung de Pyongyang – faisaient de lui, certes, le successeur idéal.

« Etoile polaire »

L'imagerie d'Epinal lui tenant lieu de biographie, il faut, pour le connaître, se référer à ses œuvres, multiples, et aussi aux *« calomnies »* rapportées par les *« impérialistes »* occidentaux ou les *« fantoches »* sud-coréens. Fils du premier lit du maréchal, il devient son secrétaire particulier après avoir passé deux ans à l'académie militaire de l'air est-allemande. De là, il est promu, en 1973, au secrétariat du comité central du Parti du travail (PC), chargé de l'agitation et de la propagande. Il s'y illustre en prodiguant ses conseils *« avisés »* aux artistes et en éditant un *« guide »* pour les journalistes.

Ce jeune homme tôt menacé par l'embonpoint, au visage joufflu et cerclé de lunettes, le cheveu haut, se retrouve vite premier parmi les secrétaires du Parti. Dès 1973, il est le *« glorieux centre du parti »*. En 1987, il est crédité d'avoir *« créé un paradis que même Jésus-Christ ne peut nous donner. »* Malgré une éclipse de 1976 à 1979 (après un grave incident à Panmunjom entre Nord-Coréens et Américains le 21 août 1976), il fait l'objet, pour ses quarante ans, en 1982, d'un culte égalant celui de son père : *« étoile polaire »*, *« héros »*, *« génie de la révolution »*.

En 1986, il devient officiellement l'héritier du maréchal, expédiant les affaires courantes. Ce ne fut pas sans mal, semble-t-il. Les vieux résistants, compagnons de guerre de son père, acceptaient mal l'arrivée de cet arrogant jeune homme, dont la seule qualification était héréditaire. C'est cette résistance qui pourrait expliquer le long délai (quatorze ans) nécessaire pour officialiser le processus de succession. Des militaires aussi s'opposèrent à lui, avant de se réfugier en Chine au début des années 80. Lui résista sans doute également le « numéro trois » du régime, le chef de l'armée O Jin-u, victime d'un accident qui faillit lui coûter la vie en 1986, mais qui survécut politiquement. Un signe que le « Cher Dirigeant » ne détenait pas tous les atouts.

Kim Jong-il contrôle néanmoins le Parti et la Sécurité, donc, en fait, le régime. Il ne fait guère dans la dentelle : après l'assassinat, à coups de hache, de soldats américains à Panmunjom en 1976, on le retrouve derrière l'attentat de Rangoun qui, en 1983, coûta la vie à quatre ministres de Séoul, et celui qui, en 1987, fit cent quinze morts lors de l'explosion d'un avion de la compagnie aérienne sud-coréenne KAL. Ses adversaires de Séoul, Tokyo ou Washington commencent à craindre que, face à la contestation, il ne choisisse la fuite en avant en agitant la menace d'une arme atomique en train de devenir opérationnelle.

Comme le montrent ses instructions au comité central du Parti, le 3 janvier 1992, sur le *« renforcement de la fonction totalitaire du gouvernement »* contre les *« éléments antisocialistes »*, Kim Jong-il ne reprend à son compte ni les idées de perestroïka qui ont agité l'URSS ni non plus les réformes économiques chinoises. *« Il faut éradiquer (...) les éléments antisocialistes implantés par les impérialistes (...) et les éléments impurs »*, écrivait-il, ajoutant que la débâcle du communisme n'est qu'*« un phénomène partiel et temporaire »*.

Construction d'un mythe

Ce n'est pas, bien sûr, cette image de fils fouettard que la propagande répand à profusion, en Corée et ailleurs. Il ne se passe pas de jour sans que les médias ne mettent en avant sa bienveillance envers ses compatriotes et la sagesse de ses initiatives – jusqu'à l'envoi de médicaments dans une île isolée. Ses portraits, seul ou avec son père, ornent les murs.

Mais cette construction du mythe d'un « Big Brother » à la nord-coréenne prend-elle ? Rares sont, semble-t-il, les Nord-Coréens qui connaissent le « Cher Dirigeant », ou disent l'avoir rencontré. Il n'est pas mieux connu à l'extérieur. Il ne connaît lui-même le reste du monde, à commencer par le Sud, que *via* des informations passées au moule kimilsungiste.

Les titres de « chef d'Etat » et de commandant en chef des forces armées se sont ajoutés au palmarès de Kim Jong-il à l'occasion de ses cinquante ans, en février 1992. L'aideront-ils à survivre après la mort du père ? De toute manière, de là à résoudre la grave crise économique, sociale et diplomatique dans laquelle se débat le régime, il y a un abîme. Quant à rattraper le Sud...

P. de B.

AFRIQUE

En se rendant devant le Conseil de sécurité

MM. Balladur et Juppé vont réclamer à l'ONU le soutien de la communauté internationale au Rwanda

Le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, doivent se rendre, lundi 11 juillet, au siège des Nations unies, à New-York, pour y exposer la situation au Rwanda devant le Conseil de sécurité. La France appelle à une «mobilisation internationale rapide et importante» pour le Rwanda, où se déroule une «catastrophe humanitaire» avec des centaines de milliers de réfugiés démunis de tout, a indiqué d'autre part, vendredi à Naples, le porte-parole de la présidence française, à l'ouverture du sommet du G7.

Paris n'a pas, jusqu'à présent, réussi à obtenir un soutien concret de la communauté internationale à son intervention au Rwanda. Les 2 500 soldats de l'opération «Turquoise» doivent en principe achever leur mission à la fin du mois de juillet et être remplacés par les forces de l'ONU, selon le vœu exprimé initialement par M. Balladur. Toutefois, François Léotard a laissé entendre à des sénateurs, membres de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, que le dispositif français au Rwanda pourrait ne pas être retiré à la date du 31 juillet.

Ces derniers jours, de 400 000 à 500 000 personnes se sont réfugiées dans la «zone humanitaire» instaurée par les forces françaises dans le sud-ouest du Rwanda. *«La situation est encore pire dans la zone tenue par les forces gouvernementales* [dans le nord-ouest du pays], *où près de 1,4 million de civils se sont réfugiés, selon nos informations»*, a déclaré un porte-parole français sur place, ajoutant : *«Les populations errantes manquent de tout et ont un besoin urgent d'alimentation, de médicaments et d'abris; tout cela manque.»*

De son côté, Alain Juppé a réuni, vendredi au Quai d'Orsay, les représentants de 17 organisations non gouvernementales pour les *«sensibiliser»* à la *«situation humanitaire catastrophique»* du Rwanda. *«Nous avons sécurisé la zone, cet objectif est atteint; il faut maintenant une mobilisation internationale face à ce qui est sans doute un des plus grands désastres humanitaires»*, a déclaré le chef de la diplomatie française après plus d'une heure d'entretien avec les représentants des associations, dont Médecins du monde et Caritas, ainsi que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

«Cri d'alarme»

Alain Juppé, qui voulait pousser *«un véritable cri d'alarme»*, s'est félicité qu'*«au-delà des divergences d'appréciation sur le contexte politique général et sur les principes de l'opération «Turquoise»*, les responsables des ONG aient apporté *«des réponses très positives»* et aient fait part d'une *«grande disponibilité»*.

Par ailleurs, plusieurs sénateurs s'étant interrogés devant lui sur la possibilité de respecter le terme de la fin de juillet pour le retour de «Turquoise» en France, François Léotard a estimé, lors de son audition jeudi 7 juillet, que *«la présence française pourrait, le cas échéant, être prolongée pendant la montée en puissance progressive de la mission «onusienne» MINUAR-2»*. Le ministre de la défense a réaffirmé que les troupes françaises n'avaient pas vocation à *«rester durablement»* au Rwanda. Mais, s'il a souhaité un retour *«le plus rapide possible»* des soldats français, il n'en en pas moins avancé l'hypothèse qu'*«il était possible d'envisager que ce retrait s'effectue de manière progressive, au fur et à mesure de la montée en puissance de la MINUAR-2»*. La mission MINUAR-2 consiste en l'envoi de cinq mille cinq cents «casques bleus», dont seulement cinq cents semblent acquis à ce jour.

Des sources militaires à Paris conviennent que le dispositif «Turquoise» pourrait, tout ou partie, rester en place à la mi-août ou à la fin août, avant une relève de l'ONU.

En réponse à d'autres sénateurs, le ministre de la défense a évalué le coût de l'opération «Turquoise» à 75 millions de francs par mois, auxquels s'ajoutent 150 millions de francs destinés à couvrir le transport des hommes et des matériels. La France, faute d'avions lourds, a dû affréter jusqu'à dix-sept cargos géants russes Antonov-77 et Antonov-124 (à Aeroflot et à Transvalair Heavy Lift) ainsi que des Boeing-747, pour quatre cents heures de vol et une trentaine de rotations.

Dans Butaré déserte et meurtrie

Suite de la première page

Vieilles culasses et diverses pièces sont éparpillées. Le bureau du commandant est sens dessus dessous. Le drapeau de l'école est épinglé au mur et des photos de Mirage III traînent sur un fauteuil. Dans un coin, un tableau de service en date du 18 juin établit les tours de garde.

Le corps d'un jeune homme, tué depuis peu de plusieurs balles dans le torse, gît comme désarticulé sous un buisson d'épineux à l'entrée du «Ngoma», la principale caserne de Butaré. C'est apparemment le seul endroit de la ville où des combats ont opposé soldats gouvernementaux et rebelles du FPR. Quelques balles ont arraché le crépi des baraquements. Les caisses de munitions empilées les unes sur les autres ont été abandonnées. Intentionnellement. Une grenade dégoupillée est coincée entre deux cases. Malheur à celui qui tenterait de s'en emparer!

L'hôtel Ibis est transformé en garnison. Des dizaines de soldats du FPR habitent là. Des gosses en uniforme armés de kalachnikov et de grenades profitent d'un certain relâchement pour retrouver les activités de leur âge. L'un d'entre eux passe et repasse sur un vélo tout-terrain, son fusil d'assaut en bandoulière.

La route qui mène de Kigali à Butaré est également déserte. Quelques voitures bourrées de soldats du FPR en armes circulent à tombeaux ouverts. Elles ont été volées. *«Récupérées pour soutenir l'effort de guerre»*, elles ne portent plus de plaque minéralogique. Les paysans, qui grouillaient autrefois dans les collines, ont abandonné leurs champs. Le sorgho est à point. Personne n'est là pour le récolter. Comme le nord et l'est du Rwanda, le sud, désormais contrôlé par le FPR jusqu'à la frontière du Burundi, a été vidé de sa population.

A Kamonyi, un petit village à quelques kilomètres de Kigali, devant de petites maisons basses, un enfant de cinq ans, prostré et assis sur ses talons. Il se cramponne à un morceau de bois à demi-calciné. Des bananes ont été déposées rès de lui. Il ne porte qu'un T-shirt maculé. Il a été abandonné quelques jours auparavant. Les soldats qui le fournissent en bananes n'ont pas pensé à l'évacuer sur un hôpital.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

La mission ambiguë des commandos des opérations spéciales

Des bonbons et des fusils

Les hommes des opérations *dites spéciales sont-ils faits pour*, à la fois, manier le fusil et distribuer l'aide alimentaire dans des *camps de réfugiés? Provocatrice* en apparence, la question se pose, et le général Jean-Claude Lafourcade, *qui commande la* mission «Turquoise» au Rwanda, reconnaît que l'état-major la lui *pose autant que le grand public* se la pose. C'est un fait : jamais, une opération impliquant le Commandement des opérations spéciales (COS), créé en 1992, n'aura été aussi médiatisée que l'est «Turquoise».

Certes, à la *différence* des agents des services secrets, les hommes des opérations spéciales *ne sont pas des clandestins* : ils agissent en uniforme. Mais le moins qu'on puisse *constater est que les hommes* du COS interviennent au Rwanda à visage découvert et sous les *projecteurs. Ils sont devenus*, au même titre que les troupes de marine et la légion étrangère, l'un *des pions aux mains du commandement*.

Depuis sa création, le COS réunit des spécialistes de l'action et du *renseignement* sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées. Selon les circonstances de leur intervention, on y trouve indistinctement des hommes du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine et du 13e régiment de dragons parachutistes; des commandos de recherche et d'action dans la profondeur (CRAP) au sein de la 11e division parachutiste et de la 9e division d'infanterie de marine; des fusiliers-commandos de l'air; des commandos-marine et des gendarmes. C'est tout un monde du silence – à défaut d'être un monde de l'ombre, comme les personnels, militaires et civils, du service «action» de la DGSE – qui doit *observer, reconnaître*, et renseigner les chefs militaires sur place.

Le Rwanda n'est pas leur premier *terrain de prédilection*. Les hommes du COS ont déjà travaillé en ex-Yougoslavie et, de *façon plus déterminée encore*, en Somalie. Ils s'y étaient montrés très discrets. Mais – là réside la *différence* – leur action, aujourd'hui au Rwanda, se fait carrément sous les flashes des photographes et la curiosité des caméras.

A l'état-major des armées, on admet, en citant *l'exemple de ce* qu'ont fait les COS aux premières heures de «Turquoise» *en direction des réfugiés tutsis* dans la région de Cyangugu, qu'il n'est pas question, au nom de la *«transparence»*, de dissimuler leur action, ni leur aptitude à remplir la mission. Les COS font *de la reconnaissance*, ils négocient au hasard de leurs rencontres et ils s'occupent des réfugiés *dans les camps*. Leur capacité à traiter des problèmes, avec *la souplesse* qu'on leur prête, leur permet, dit un officier général de haut rang, à la fois de *«distribuer des bonbons et de manier le fusil»* au Rwanda, au profit d'une mission qui a changé *de nature en cours de route et* qui consiste maintenant à contrôler une zone humanitaire.

Cet avis n'est pas partagé par tous les militaires. Au contraire, certains se demandent si les *méthodes et les modes d'action* des COS n'ont pas *«déteint»* sur celles de l'ensemble du commandement. On aurait mis tellement en avant les hommes des opérations spéciales, on les aurait tellement *utilisés en situation* d'urgence, qu'ils auraient finalement donné le ton à la mission «Turquoise» *et, du même coup*, contribué à son ambiguïté, avec les risques de «dérapage» que *cela implique*.

Les anciens amis de la France

En *témoigne l'«affaire» dite du* colonel Didier Thibaut. Cet officier supérieur a travaillé jadis *pour la DGSE et a même servi* comme conseiller militaire français auprès de Juvénal Habyarimana, *avant la mort du président* du Rwanda dans l'attentat du 6 avril contre son Falcon-50. *C'est un homme qui est un familier* du Rwanda. Il a eu, au début de la semaine, une interprétation *particulièrement brutale et peu* subtile des consignes données à propos de la sécurité dans la *zone humanitaire, expliquant* sous les feux de l'actualité qu'il s'agissait en quelque sorte de «casser» du FPR (*le Monde* du 6 juillet). Le colonel Thibaut a été rappelé à l'ordre par l'état-major *des armées et prié* de mesurer ses contacts avec la presse sur le terrain.

Cette «affaire» est révélatrice d'un état d'esprit, celui des officiers français qui ont découvert *le Rwanda et pratiqué*, avant le 6 avril 1994, les Forces armées rwandaises (FAR), auprès desquelles ils avaient été détachés.

Un nombre non négligeable d'hommes des opérations spéciales connaissaient le Rwanda avant *«Turquoise». «La France*, demande un colonel, un des leurs, *n'abandonne-t-elle pas ses anciens amis?»* Quelques états d'âme, donc, pour ceux qui ont perdu certains de leurs ex-stagiaires des FAR, morts au combat face au FPR. *«Deux sur les cinq que j'ai formés ont été tués»*, note avec nostalgie un officier français. Quelque déception, *aussi, pour ceux* des Français qui ont entraîné les FAR dans le passé et qui les ont vues *se désagréger* au fil de leur déroute.

JACQUES ISNARD

LOIN DES CAPITALES

La charme fou de Joffreville

JOFFREVILLE

correspondance

«C'était un petit paradis», se désole Lucien Poirier, *natif de Joffreville. Un «zanatan»* (1), comme on dit ici, et un vrai. Son grand-père arriva de France en 1895, s'établit à Diégo-Suarez où il exerça en tant qu'avocat. Une ville que son propre père déserta rapidement pour se fixer à Joffreville, à 32 kilomètres seulement de la capitale du nord de Madagascar, et régner sur un domaine de polyculture particulièrement prospère.

En 1897, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Joffreville, seulement deux *modestes bicoques en planches* et en tôle ondulée se dressaient, habitées par deux précurseurs. Tout le reste du site était hanté par la brousse. La forêt descendait jusqu'aux abords du hameau et les Malgaches refusaient d'y séjourner; toute la montagne d'Ambre était réputée *«fady»* (2). Les rares colons qui au fil *des ans avaient eu le courage de s'y installer* vivaient isolés au sein d'une nature hostile, en butte aux attaques possibles d'indigènes.

Pourtant le site présentait de sérieux avantages : tout d'abord, un climat qui contraste fortement *avec la chaleur étouffante* de Diégo. Une pluviométrie en rien comparable du fait de l'altitude, 800 *mètres, et des vents soufflant de* la haute forêt. Joffreville jouit en effet d'une fraîcheur délicieuse qui compense l'agace*ment causé par la pluie*. Des conditions atmosphériques idéales d'autant que le secteur détient le privilège de posséder *un sol* très riche. Les cultures maraîchères abondent et complètent harmonieusement le *ravitaillement de Diégo durant la saison* sèche.

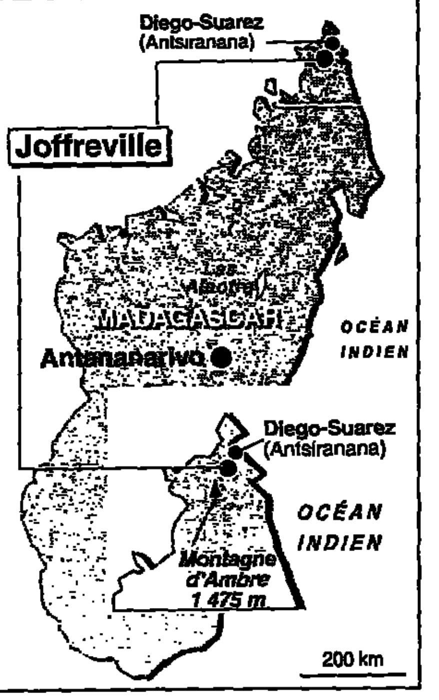
Un havre de paix

L'année 1900 constitue pour Joffreville une date marquante. Joffre, alors colonel, débarque à Diégo où il prend le commande*ment du territoire militaire*. Gallieni, arrivé à Madagascar quatre ans plus tôt comme gouverneur, avait remarqué l'importance que pouvait avoir la baie de Diégo en tant que point d'appui de la division navale de l'océan Indien. *Il fallut donc assurer sa* défense et Joffre en fut chargé.

Ce dernier, qui avait pris l'habitude de se rendre à cheval en direction de la montagne d'Ambre, eut rapidement conscience des atouts de Joffreville. Il y installa une partie de ses effectifs. *Dès 1902, on y dénombrait* 2 500 hommes. Un tel groupement humain ne pouvait qu'attirer des commer*cants dans un premier temps*, des colons par la suite.

Grâce à cette terre généreuse, Joffreville *se métamorphosa en verger et potager de* Diégo. Progressivement, Joffreville devint la promenade dominicale des habitants de *Diégo. Les constructions battirent leur plein* vers 1925 en même temps que s'édifia l'Hostellerie du Maréchal Joffre. Il était alors *de mode pour la bourgeoisie de Diégo* de posséder sa résidence secondaire à Joffreville. En 1941 la localité enregistra un nou*vel élan avec la construction d'un centre de* repos pour les officiers et sous-officiers de la marine. Joffre avait réalisé son rêve : *faire de la cité qui porte son nom un petit* coin de France à Madagascar. Un havre de paix peuplé essentiellement de Français, jusqu'à leur départ définitif en 1975.

«Je suis le seul à être resté», déclare Lucien Poirier, même s'il a dû se résigner à *quitter Joffreville en 1983 afin que ses* enfants puissent poursuivre leur scolarité à Diégo. En fait, Lucien Poirier n'est Français *que de nationalité. La soixantaine, il a vécu* les convulsions les plus retentissantes de la «Grande île». Pas étonnant qu'il s'exprime plus volontiers en malgache, d'autant que son épouse est du cru. La France? Il ne s'y est pas encore rendu mais doit toujours aller y *«faire un tour»*, selon son expression, toutefois avec le qat... l'expédition *semble improbable*.



Le qat, le mot est lâché. La région de Diégo en est grande consommatrice. La minorité yéménite amena et propagea cette coutume qui a déteint sur la *majeure partie* de la population. Un phénomène social, une véritable institution. Il n'est pas un chauffeur de taxi à *Diégo qui ne mâche cette herbe* euphorisante. Lucien Poirier y trouva là une véritable culture de substitution, l'activité *maraîchère* étant depuis près de deux décennies réduite à sa plus simple expression.

Encore une fois, le climat de Joffreville fit la différence et, fort de sa plantation de 98 hectares, Lucien Poirier est sans conteste le *numéro un du qat à Madagascar. Il exporte* même jusqu'à Tananarive, la capitale, pour quelques inconditionnels isolés. Une situa*tion de quasi monopole*. Chaque matin, dès l'aube, Lucien *«monte»* à Joffreville récolter le qat, aidé en cela par quelques employés. La cueillette se veut rigoureuse, méthodique : à 3 000 francs malgaches la botte (3), la qualité doit être au rendez-vous.

L'épicerie de Thérèse, d'origine chinoise, est l'unique commerce de Joffreville. Le bâtiment est propre, bien entretenu, fraîchement repeint, et surprend dans un contexte d'abandon généralisé. Thérèse, la *cinquantaine, nostalgique, se souvient : «Les Français de Diégo en week-end ici à Joffreville achetaient beaucoup. Les soldats et les marins du centre de repos donnaient de la vie à Joffreville. Ils organisaient fréquemment des bals. L'animation etait permanente.»*

Néanmoins, l'épicerie-bar reste le seul endroit *social du village. Thérèse orchestre* parfois quelques soirées, le samedi soir, sans grande conviction. On ne boit plus le *même alcool mais plutôt un mauvais rhum*, le *«toaka gas»* (4) qui saoule bien avant l'heure. Aujourd'hui, la population d'environ *1 200 âmes est à 100 % malgache et survit* grâce à quelques menus travaux des champs. On ne vient plus le week-end à Joffreville, qui se trouve être de plus en plus isolé de Diégo faute de transport régulier. La ville se meurt et son état de délabrement avancé l'atteste.

L'hôtel Joffre est en ruine, les superbes *villas coloniales qu'occupaient les Français* sont envahies par la végétation. On n'oserait parier que l'école reçoit encore quelques *élèves et pourtant... Des allures de ville*-fantôme. Un sérieux affront pour le maréchal Joffre qui n'avait pas prévu une telle *déroute. «Nous sommes des laissés-pour-compte,* s'insurge Thérèse. *Depuis 1987 nous ne recevons plus l'électricité et même l'eau devient un problème à cause des canalisations rongées par la rouille. Le maire a certes essayé de réagir à cet état de fait mais il reste bien impuissant. Voilà plus de vingt ans que nous ne recevons plus aucun crédit, aucune aide. L'Etat nous a abandonnés.»*

Joffreville l'oubliée garde cependant un *charme fou, malgré ce constat implacable*. Doit-on s'attendre à un certain renouveau? Possible, car compte tenu de l'essor touristique que connaît Madagascar Joffreville reste le passage obligé vers le Parc national de la montagne d'Ambre. *Autre atout et* non des moindres, la cité est dotée d'une vue imprenable sur la baie de Diégo.

PHILIPPE DUIGOU

(1) Français né à Madagascar.

(2) Interdite à cause des tabous.

(3) Un franc français : 325 francs malgaches.

(4) Alcool local prohibé.

EUROPE

Le rapatriement des archives nazies

Avant de quitter Berlin, les Américains ont remis aux autorités allemandes des millions de documents originaux sur le Parti national-socialiste

BERLIN
de notre correspondant

Avec le retrait définitif de Berlin des quatre puissances garantes, jusqu'à la réunification allemande, de l'ancien statut de la ville, se posait la question de l'avenir des archives encore détenues par elles sur la période nazie, l'occupation et l'après-guerre. De loin le plus important et le plus délicat à manier de ces centres d'archives, le Berlin Document Center a été remis officiellement, le 1er juillet, par les Américains aux archives fédérales allemandes. La publication dans la presse, il y a quelques jours, d'informations provenant des fichiers du Document Center sur l'ancien ministre des affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, a une nouvelle fois attiré l'attention sur ces archives.

Partageant le sort commun, l'ancien ministre avait été enrôlé à seize ans, en 1943, comme aide pour la défense antiaérienne et inscrit aux Jeunesses hitlériennes. Son dossier montre qu'il a été porté en 1944 sur les rôles du NSDAP, le parti nazi, sans qu'on sache très bien comment. L'une des hypothèses est que les fonctionnaires nazis avaient, à l'époque, besoin de gonfler artificiellement les effectifs pour renforcer le moral de leurs troupes. Hans-Dietrich Genscher lui-même a indiqué avoir pris connaissance de cette inscription au début des années 70, et se défend d'avoir jamais déposé une quelconque demande d'adhésion. S'il a été membre du NSDAP, ce fut, dit-il, sans le savoir.

Le fonds du Document Center avait été rassemblé par les Alliés à partir des derniers mois de la guerre. Il a servi pour la préparation des procès de Nuremberg. En 1953, il avait été transféré de l'autorité de l'armée américaine à celle du département d'Etat, le ministère américain des affaires étrangères. On y trouve notamment tous les dossiers d'adhésion du parti nazi, des SS, ainsi que des organisations qui leur étaient liées.

Des règles d'accès strictement réglementées

Le fichier du NSDAP comprend près de dix millions de noms accompagnés de données biographiques. Outre soixante mille dossiers d'officiers SS, on dispose par exemple de toutes les enquêtes qui étaient effectuées à l'époque pour vérifier l'hérédité ou les mariages des SS, pour être sûrs qu'ils soient racialement purs. Y figurent, de même, les fiches de deux millions de personnes des anciens territoires allemands à l'Est, dont les nazis avaient vérifié la germanité, et qui provenaient de l'ancien centre de l'immigration de Litzmannstadt. Cette liste sert aujourd'hui encore à vérifier l'ascendance des Européens de l'Est d'origine allemande qui font valoir leurs droits à venir s'installer en Allemagne.

L'accès à ces documents était réglementé du temps des Américains et soumis à des restrictions en ce qui concernait les personnes encore en vie. Ils servaient à des recherches judiciaires ou scientifiques, aussi bien que pour des actes administratifs. Ils étaient consultés, par exemple, pour la délivrance des visas américains, à l'époque où les Allemands en avaient besoin pour aller aux Etats-Unis. Les gouvernements amis pouvaient y avoir recours, le cas échéant. La plupart des demandes provenaient ces dernières années de l'administration allemande elle-même.

La remise des archives a donné lieu à quelques protestations aux Etats-Unis. Mais l'administration américaine envisageait depuis de nombreuses années déjà de les confier aux Allemands. Les discussions avaient repris à la fin des année 80, après la découverte de la disparition d'un certain nombre de dossiers qui avaient ensuite fait l'objet de tentatives de manipulation.

Au terme de l'accord signé le 18 octobre 1993 entre Bonn et Washington, une copie microfilmée de tous les documents a été adressée aux archives fédérales américaines. Les Etats-Unis ont également conservé le droit de consulter les originaux. La remise du centre aux Allemands ne devrait pas sensiblement modifier les règles d'accès aux documents. La législation allemande prévoit une protection des personnes privées jusqu'à trente ans après leur mort et se réserve de juger les demandes. Les mêmes règles valent pour les nationaux et les étrangers.

Les archives du centre vont être enrichies par l'apport d'autres archives sur la période nazie provenant de l'ancienne sûreté d'Etat est-allemande, la Stasi, et saisies après la réunification. A l'Ouest comme à l'Est, une partie des documents qui avaient été rassemblés à la fin de la guerre avaient déjà été remis, dans les années 50, soit à l'Allemagne de l'Ouest par ses alliés occidentaux, soit à l'ex-RDA par les Soviétiques. Tout le stock des archives de la Wehrmacht est ainsi géré à Berlin (à la Wehrmacht-Auskunftsstelle, WASt.) où se trouvent notamment les dossiers des «Malgré-nous» d'Alsace-Lorraine. Les demandes d'information les concernant venant de France y sont gérées par un bureau de liaison dépendant de l'ambassade de France, selon un accord qui court pour le moment jusqu'à la fin de 1995.

La réunification allemande et la fin de la guerre froide ont incité les responsables, dans les diverses capitales, à tracer, là aussi, un trait. Des négociations sont également en cours entre l'Allemagne et la Russie, qui détient encore d'importants fonds conservés à Moscou, concernant la période nazie et les camps de prisonniers. Les archives sur l'occupation de Berlin et la période du statut quadripartite de la ville ont été rapatriées, en revanche, chez elles par les anciennes puissances occupantes. Concernant la présence occidentale, certains objets et documents, notamment des documents filmés, seront cependant confiés à un musée qui devrait être érigé d'ici un an ou deux dans le quartier de Dahlem, où se trouve, jusqu'à la fin de l'été, le quartier général américain. En attendant son ouverture, une grande exposition retraçant le rôle de cette présence y aura lieu en septembre, pour le départ officiel des militaires occidentaux de Berlin.

HENRI DE BRESSON

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Le HCR manque de fonds pour poursuivre son action humanitaire

GENÈVE
de notre correspondante

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) n'est plus en mesure de porter assistance à quelque quatre millions de réfugiés en ex-Yougoslavie, contraints de tout abandonner derrière eux lorsqu'ils ont fui l'épuration ethnique, les persécutions et les combats.

Le HCR avait établi pour 1994 un budget de 338 millions de dollars (1) pour son action dans la région, mais ne peut compter pour le moment que sur 133,7 millions pour finir l'année. Or, pour mener son action pendant le seul été, il lui faut trouver 50 millions de dollars. Au 1er juillet, le HCR n'avait, malgré tous ses efforts, pas de quoi poursuivre son action humanitaire en ex-Yougoslavie jusqu'à la fin du mois. Cette situation catastrophique s'explique du fait que, contrairement à d'autres organismes onusiens, le HCR ne bénéficie pas de contributions fixes et doit fonctionner grâce à des dons volontaires.

Promesses vagues

Mme Sadako Ogata, haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, avait convoqué, jeudi 7 juillet à Genève, une réunion du groupe de travail sur les questions humanitaires de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Expliquant la situation, elle a évoqué l'éventualité d'un rapatriement des réfugiés *«librement consenti, dans la sécurité et la dignité»*. A cette fin, étant donné les dangers auxquels pourraient être exposés les candidats au retour, Mme Ogata a plaidé pour la mise en place de mesures de protection internationale.

Toutefois, ses interlocuteurs sont tombés d'accord avec elle pour juger qu'il était prématuré de se préparer à un rapatriement massif, la situation étant trop instable et les pires dangers étant loin d'être écartés. Mais ils n'ont pas délié leur bourse pour autant. Seule exception, la Norvège, qui s'est déclarée prête à fournir 2,2 millions de dollars. De son côté, l'Union européenne a promis de verser rapidement 23 millions, mais on peut craindre quelques lenteurs bureaucratiques. Les représentants d'autres Etats se sont montrés évasifs. Certains ont fait des promesses vagues, d'autres se sont retranchés derrière les difficultés que posent les vacances parlementaires... Or le HCR aurait impérativement besoin d'un minimum de 25 autres millions de dollars pour permettre aux réfugiés de survivre jusqu'à la fin de l'été. Faute de cette somme, il lui faudra réduire de moitié son action humanitaire. Le HCR compte également mettre sur pied un réseau d'informations pour les candidats au retour. Il lui serait nécessaire, à cet effet, de bénéficier du concours d'experts habilités à prendre des contacts avec les belligérants. Afin de créer une atmosphère de confiance, il est indispensable que les prisonniers civils soient libérés inconditionnellement et que les détenus ne soient plus affectés de force à des travaux pénibles, où ils courent un danger mortel, notamment près des lignes de front. Bref, il convient que les droits de la personne humaine les plus élémentaires cessent d'être cyniquement violés et que tout soit mis en œuvre pour qu'aucun rapatriement ne se fasse de manière anarchique ou préjudiciable aux intérêts des réfugiés.

ISABELLE VICHNIAC

(1) Un dollar vaut environ 5,40 francs.

EN BREF

AFGHANISTAN : douze morts à Kaboul. – Au moins 12 personnes, des civils, ont été tuées, vendredi 8 juillet, et 44 autres blessées lors d'une attaque à la roquette contre Kaboul, a annoncé la radio officielle. Les forces de l'ancien premier ministre intégriste Hekmatyar, alliées au général ouzbek Rashid Dostom, naguère chef des milices communistes, auraient tiré une centaine d'engins sur un quartier résidentiel, détruisant plusieurs maisons et une mosquée. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : *le premier* ministre chinois Li Peng interrompt brusquement le programme officiel de sa visite. – Interrompant brusquement, vendredi 8 juillet dans l'après-midi, le programme officiel de sa visite en Allemagne, le premier ministre chinois, Li Peng, a infligé un camouflet à ceux qui, en Occident, souhaitent rappeler à la Chine ses devoirs en matière de droits de l'homme. Li Peng, qui achève un voyage officiel d'une semaine en Allemagne, avait déjà annulé deux rendez-vous jeudi en raison de manifestations hostiles. De telles entorses au protocole sont inaccoutumées. Ayant appris que d'autres manifestations se préparaient, le premier ministre chinois, qui devait encore effectuer une promenade sur le lac de Tegern, a préféré rester dans son hôtel à Munich. Li Peng devait se rendre samedi en Roumanie. – *(AFP.)*

BELGIQUE : le ministre des affaires étrangères ne devrait pas être traduit en justice. – La commission *ad hoc* de la *Chambre des députés belge a* conclu, vendredi 8 juillet, qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer Willy Claes, actuel ministre des affaires étrangères, devant la Cour de cassation pour y répondre d'une affaire de corruption où son nom avait été cité (*le Monde* du 4 juillet). Mis en cause dans la même affaire de surfacturations à l'occasion de la signature de contrats avec un institut de sondage, Guy Coëme, ancien ministre, devrait aller, lui, devant la plus haute juridiction belge, si les députés suivent l'avis de la commission. – *(AFP, Reuter.)*

Un Belge élu président de l'assemblée de la CSCE. – Frank Swaelen, président du Sénat belge, a été élu vendredi 8 juillet, à Vienne, président de l'assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'assemblée a, d'autre part, repoussé les propositions du ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, en faveur du renforcement du *«rôle central»* de la CSCE. – *(AFP.)*

DANEMARK : défaite des sociaux-démocrates aux élections des îles Féroé. – Avec cinq sièges au lieu de dix, Les sociaux-démocrates, au pouvoir à Copenhague, sortent grands perdants de l'élection du Parlement des îles Féroé, jeudi 7 juillet. En passant de six à huit sièges, le Parti libéral, dans l'opposition à l'échelon national, devient la plus importante formation représentée au Parlement (qui compte trente-deux sièges) de cet archipel danois. Un nouveau Front des travailleurs remporte trois sièges. Deux organisations chrétiennes, les Chrétiens démocrates et le Parti du centre, emportent chacune deux sièges. – *(Reuter.)*

GRÈCE-ALBANIE : nouvel incident de frontière. – Un nouvel incident a opposé, dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 juillet, des patrouilles militaires albanaise et grecque à la frontière entre les deux pays, faisant un blessé léger parmi les soldats grecs. Athènes et Tirana se sont mutuellement accusés de la responsabilité de cet accrochage, qui aurait eu lieu lors du passage clandestin d'Albanais en Grèce. Un conflit latent oppose les deux pays, notamment à propos du sort de la minorité grecque d'Albanie. En avril, deux militaires albanais avaient été tués par un commando venu de Grèce. – *(AFP, Reuter.)*

ROUMANIE : suspension des fouilles archéologiques controversées de la ville de Cluj. – Le gouvernement roumain a décrété, vendredi 8 juillet, l'arrêt des fouilles archéologiques de Cluj, à l'ouest du pays, à la suite des tensions survenues entre la minorité hongroise de cette ville de Transylvanie et la municipalité. La minorité hongroise craignait en effet que le maire nationaliste de la ville, chef-lieu d'une région disputée au fil de l'Histoire entre Bucarest et Budapest, n'en profite pour éliminer la statue équestre de Mathias Ier Corvin, roi de Hongrie de 1458 à 1490, et *«symbole de l'identité nationale des Magyars»*. Le président de la République, Ion Iliescu, a lancé un appel au calme. – *(AFP.)*

MAROC : *le roi souhaite un* gouvernement d'union nationale. – Lors d'un discours à la nation à l'occasion de la Fête de la jeunesse, le roi Hassan II a invité, vendredi 8 juillet, les partis politiques à participer à un gouvernement d'union nationale. Il voudrait former un tel gouvernement vers la fin de l'année afin que le pays puisse surmonter ses difficultés économiques et sociales. Les partis de l'opposition avaient refusé de participer à l'actuel gouvernement. – *(AFP.)*

RUSSIE : *M. Kozyrev* favorable à la levée «par étapes» des sanctions contre l'Irak. – A la suite d'une rencontre, jeudi 7 juillet à Saint-Pétersbourg, entre le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, et le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, Boris Kolokolov, vice-ministre russe des affaires étrangères, a indiqué vendredi que *«l'application scrupuleuse des résolutions de l'ONU* [par Bagdad] *permettrait à la Russie de soutenir au Conseil de sécurité la ligne en faveur d'une levée des sanctions par étapes»*. Moscou, qui plaide notamment pour l'allègement de l'embargo pétrolier, s'est prononcé pour la mise en place d'un contrôle international de six mois sur le désarmement irakien. – *(AFP.)*

REPÈRES

ALGÉRIE
Le FIS condamne l'assassinat de sept Italiens

Rabah Kébir, porte-parole à l'étranger du Front islamique du salut (FIS), l'organisation intégriste algérienne aujourd'hui dissoute, a *«condamné fermement»*, vendredi 8 juillet, l'assassinat, la veille, de sept marins italiens dans un port algérien, le qualifiant d'*«acte terroriste»*. Dans un message de condoléances au président du conseil italien, Silvio Berlusconi, M. Kébir accuse indirectement le gouvernement algérien puisqu'il estime que *«ce crime, qui survient à la veille du G 7 en Italie, a été commis pour influencer les sept pays les plus industrialisés à soutenir économiquement le pouvoir dictatorial en faillite»*. – *(AFP.)*

BRÉSIL
Neuf détenus se sont évadés en prenant des otages

Neuf détenus armés se sont évadés avec huit otages, vendredi 8 juillet, d'une prison de Porto-Alegre dans le sud du Brésil. Un policier a été tué lors de la fusillade qui a suivi le départ des mutins. La fuite de ces derniers avait été négociée avec les forces de l'ordre. Ils avaient d'abord retenus en otage vingt-quatre personnes, dont le directeur de l'établissement pénitentiaire, des médecins et des infirmières. – *(Reuter.)*

COMMISSION DE BRUXELLES
Bonn paraît résigné à abandonner la candidature de M. Dehaene

«Il sera sans doute nécessaire de trouver un autre candidat» que Jean-Luc Dehaene pour succéder à Jacques Delors à la tête de la Commission de Bruxelles, a expliqué, jeudi 7 juillet, le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel. Le ministre espère qu'un consensus pourra se dégager sans avoir à tenir, le 15 juillet prochain, un sommet extraordinaire des Douze à Bruxelles. L'Allemagne semble très soucieuse d'écarter le plus vite possible cet obstacle qui perturbe les débuts de sa présidence. Pour autant, Bonn n'est pas encore parvenu à sortir de son chapeau le candidat idéal. Pour sa part, le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, a annoncé vendredi 8 juillet qu'il maintenait sa candidature : *«A l'heure actuelle je n'ai pas modifié ma position*, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse. *J'entends coopérer pleinement pour qu'un consensus soit trouvé pour le 15 juillet.»* Le Danemark s'est, quant à lui, mis sur les rangs. Sans toutefois donner de noms, le ministre danois des affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a précisé que son pays *«jouait un rôle actif dans la recherche d'une solution»*. – *(AFP.)*

CUBA
Le dissident Elizardo Sanchez de nouveau condamné

Le dissident cubain Elizardo Sanchez Santa-Cruz a été condamné par un tribunal de La Havane, vendredi 8 juillet, à six mois de «limitation» de liberté pour possession de 300 litres d'essence dont il n'a pu préciser l'origine, a annoncé l'agence officielle Prensa latina. Selon l'agence, le président de la commission cubaine des droits de l'homme avait stocké l'essence, qui est rationnée à Cuba, dans un garage loué à une personne qui a été condamnée à la même peine. Elizardo Sanchez a, pour sa part, déclaré être victime de la «sale guerre» menée selon lui par les autorités pour faire passer les opposants au régime pour des délinquants. Il a qualifié de *«mensonge»* le délit qui lui est reproché et a affirmé qu'*«au moins vingt ou trente dissidents»* avaient été emprisonnés ces derniers temps dans des circonstances similaires. Elizardo Sanchez Santa-Cruz a passé plus de huit ans en prison depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro. – *(AFP.)*

ESPAGNE
Le Parlement andalou a élu un président communiste

Diego Valderas, membre d'Izquierda Unida (IU, coalition de gauche autour du Parti communiste), a été récemment élu président du Parlement de la communauté autonome d'Andalousie. Pour la première fois depuis 1982, le Parti socialiste (PSOE) avait perdu la majorité absolue en Andalousie aux élections régionales du 12 juin. Le PSOE aurait voté blanc mardi en échange d'une abstention des parlementaires d'IU, pour le choix, dans les jours qui viennent, du président de la région, ce qui permettrait au candidat socialiste d'être élu. – *(AFP.)*

ISRAËL
Couvre-feu à Hébron après le meurtre de deux Israéliens

L'armée israélienne a soumis, vendredi 8 juillet, l'agglomération arabe d'Hébron à un strict couvre-feu à la suite du meurtre, la veille, de deux Israéliens et de la réaction de colère des colons juifs. Ces derniers s'en étaient pris, jeudi soir, à des biens arabes dans cette ville cisjordanienne après un attentat dans lequel une adolescente juive de dix-sept ans avait été tuée. Un peu plus tôt, un soldat israélien de vingt ans, disparu depuis mercredi, avait été retrouvé une balle dans la nuque et lardé de coups de couteau (*le Monde* du 9 juillet). Dans un communiqué, le Mouvement de la résistance islamique Hamas, a revendiqué cet assassinat. Vendredi, les colons cisjordaniens ont érigé des barrages de pneus enflammés sur la route menant d'Hébron à Jérusalem. L'armée a affirmé avoir imposé le couvre-feu pour retrouver les assassins. Le vice-ministre de la défense, Mordechaï Gour, a invité l'OLP à *«empêcher les attentats et agir contre le Hamas car les terroristes tentent d'assassiner le processus de paix»*, a-t-il dit. – *(AFP, Reuter.)*

L'examen du projet de loi sur le développement du territoire

M. Pasqua se déclare favorable à une « clarification des compétences » entre l'Etat et les collectivités locales

Les députés ont continué, vendredi 8 juillet, l'examen du projet de loi sur le « développement » du territoire défendu par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire. L'un et l'autre ont cherché à répondre aux inquiétudes et aux attentes de la majorité. M. Pasqua, notamment, s'est déclaré favorable à une « clarification » de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

■ JEUNES : Pour se rendre compte de la façon dont les élus locaux mettent en œuvre la politique du gouvernement en faveur des jeunes habitant dans les quartiers en difficultés, et après la présentation, lors du conseil des ministres du mercredi 6 juillet, des « opérations prévention été », M. Balladur s'est rendu, vendredi, dans deux communes des Yvelines.

Imaginer, concevoir et préparer la France de l'an 2015 – ambition affichée du projet de loi sur le développement du territoire dont l'examen a commencé, jeudi 7 juillet, à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 9 juillet) – est un exercice trop délicat pour être réalisé en deux temps et trois mouvements. Vingt heures de discussion générale pour tracer le cadre législatif de l'aménagement du territoire pour les vingt ans à venir ne paraissaient donc pas superflues.

Ce débat, pourtant, tarde à entrer dans le vif du sujet. Les députés, très nombreux, qui sont intervenus tout au long de la journée de vendredi n'ont esquissé l'avenir qu'en pointillé, en quelque sorte, chacun voyant volontiers midi à sa porte. Ainsi Alain Peyrefitte, député (RPR) de Seine-et-Marne et maire de Provins, a exposé, avec brio, cette *« disgrâce géographique qui frappe les marches de l'Ile-de-France »*, c'est-à-dire ces villes et zones rurales trop proches de Paris pour bénéficier des aides consenties à la province mais trop éloignées pour profiter de l'influence de la capitale.

Sur le même thème, Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor) a plaidé pour que la Bretagne ne soit pas oubliée au tournant de l'an 2000 : *« Ma crainte est que la construction européenne ne favorise essentiellement la France du Nord, de l'Est, de l'axe Rhin-Rhône, une France lotharingienne, et ne fasse de la France atlantique et de la France méditerranéenne les grandes oubliées. »* A quoi Laurent Dominati, député (UDF-PR) de Paris, répondait par ses propres inquiétudes, en dénonçant l'idée selon laquelle la région parisienne bénéficierait de *« largesses »* quand, chaque année, *« 170 milliards de francs des revenus des Franciliens sont transférés à la province. Pour combattre les inégalités de développement, ne brisons pas l'investissement économique dans la région capitale »*.

Décentralisation et cumul des mandats

Quant à la tonalité générale, marquée jeudi par les critiques de la majorité, elle s'est trouvée beaucoup plus consensuelle le lendemain. Charles Pasqua et Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, y ont largement contribué en se montrant aussi conciliants que possible. *« Plusieurs orateurs*, a déclaré le ministre de l'intérieur, *ont souligné la nécessité de clarifier les compétences entre les collectivités et de poursuivre la décentralisation. Le gouvernement est également de cet avis. Il est favorable à tout ce qui pourrait favoriser une réflexion commune sur la clarification des compétences. Mais ne mésestimons pas la difficulté de la tâche ! (...). Lorsque nous avons lancé le grand débat national, nous souhaitions aller plus loin dans la voie de la décentralisation. Mais nos idées, claires au début, se sont obscurcies au fur et à mesure de notre tour de France, tant les opinions divergeaient. »*

En outre, M. Pasqua a admis que *« la poursuite de la décentralisation doit conduire à renforcer les règles applicables en matière de cumul des mandats car la gestion des collectivités locales devient une tâche à plein temps. On ne pourra plus bien longtemps être à la fois président de conseil général ou de conseil régional et parlementaire... ou membre du gouvernement »*.

M. Hoeffel, de son côté, a précisé que *« le gouvernement a la volonté d'aller – mais par étapes – vers la clarification »* des compétences de l'Etat et des collectivités locales, mais en sachant qu'il est *« hors de question de porter atteinte aux acquis de la décentralisation »*. De même, sur le point très délicat de la réforme de la fiscalité locale, il a voulu démontrer que le gouvernement est plein de bonne volonté en annonçant aux députés que le premier ministre avait décidé, le matin même, de *« créer un observatoire des finances locales »*.Les services du premier ministre précisaient, immédiatement, que la mission de cet observatoire serait de *« parfaire la connaissance des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales »* et que M. Hoeffel proposerait, *« avant l'automne, [ses] modalités de mise en œuvre »*.

Au bout du compte, les députés n'auront eu le temps d'adopter, dans la nuit de vendredi, que le premier article de la loi. Celui-ci fixe les grands objectifs de la politique de développement du territoire : égalité des chances pour chaque citoyen sur tout le territoire national ; égal accès aux services publics : modulation différenciée des charges imposées à chacun, en fonction des *« handicaps liés à la situation géographique »* ; enfin réduction des écarts de ressources entre les collectivités territoriales en tenant compte de leurs charges.

Cette philosophie générale du projet de loi n'aura guère provoqué de controverse, tout juste quelques interrogations sur la compatibilité entre ce volontarisme affiché et les contraintes de la politique d'aménagement du territoire menée par l'Union européenne. Aussi bien Franck Borotra (RPR, Yvelines) que les députés communistes ont contesté à l'Europe un droit de regard sur cette politique.

Les députés devaient mettre les bouchées doubles, samedi et dimanche, pour discuter les dispositions concrètes du projet de loi. Et ils ont été fermement invités par Philippe Séguin à ne pas se plaindre de ce week-end studieux. Un peu agacé par les critiques de Charles Millon sur les délais trop brefs dans lesquels la commission spéciale avait préparé l'examen de ce texte, le président de l'Assemblée nationale s'est offert une de ces colères feintes qu'il affectionne. Statistiques en main, il a comparé, heure par heure, minute par minute, le temps consacré en 1981, à l'examen en commission puis en séance publique de la loi Defferre sur la décentralisation, avec ses 65 articles et ses 923 amendements quand le projet de M. Pasqua ne compte que 29 articles et 839 amendements. Cela lui permettait de conclure, pas mécontent de son effet : *« Nous sommes, pour le moins, en deçà du seuil de l'intolérable »*...

GÉRARD COURTOIS

Des poupées russes

Charles Pasqua sait pertinemment que lorsqu'il se déclare favorable à une clarification des compétences entre collectivités locales, il s'avance sur un terrain particulièrement délicat. Il en a eu une nouvelle preuve lors de l'élaboration des premiers rapports qui ont suivi les grands débats en province qu'il a animés à la fin de l'année 1993. Une fuite, volontaire ou non, avait laissé entendre que le projet de loi en préparation accorderait la maîtrise des lycées aux départements, qui dispose déjà de celle des collèges. A peine connue, cette nouvelle, appréciée par l'Association des présidents de conseils généraux (APCG), avait provoqué l'indignation des présidents de conseils régionaux, hostiles à toute perte de pouvoir.

La décentralisation a doté la France de trois niveaux de collectivités locales de plein exercice ; la commune, le département et la région viennent, ainsi, s'ajouter à l'Etat et à l'Europe, qui finance, elle aussi, des équipements locaux. Une superposition d'échelons administratifs, que l'on a souvent comparée à des poupées russes. Théoriquement, les rôles sont partagés pour éviter des empiètements, mais de la loi à son application, il y a bien des distances et bien des tentations. La disparition du rôle de conciliateur du préfet a laissé libre cours aux penchants impérialistes des élus.

Que ce soit dans les domaines de la planification ou dans celui de l'intervention économique, la concurrence existe entre des collectivités soucieuses de faire savoir qu'elles agissent dans ce secteur. C'est surtout entre les élus départementaux et régionaux que la rivalité semble la plus manifeste. Les premiers, héritiers de la révolution, expriment de réelles craintes par rapport à la montée en puissance de leurs jeunes collègues. Ils critiquent leur volonté expansionniste et ne souhaitent pas qu'ils bénéficient de nouvelles attributions.

« Il existe des blocages très visibles à toute clarification des compétences, déclarait récemment Valéry Giscard d'Estaing. *La confusion est entretenu car tout le monde se rend bien compte qu'il existe un niveau de collectivité de trop, mais il ne faut pas le désigner. Alors on reste dans la confusion et l'ambiguïté. »* Au moment où le développement de la Communauté européenne crée, de fait, une structure supplémentaire, il est sans doute urgent de s'interroger sur la pertinence d'un système local riche de structures mais aussi de lourdeurs.

SERGE BOLLOCH

En visite dans les Yvelines

M. Balladur surveille l'application de la politique du gouvernement envers les jeunes

« On préfère quand même Chirac », commente un jeune de Verneuil-sur-Seine au passage d'Edouard Balladur, à la buvette de la base de loisirs. Le maire de Paris, lorsqu'il était venu entre les deux tours de l'élection cantonale soutenir le maire et conseiller général RPR Jacques Massacré, avait l'autographe facile et la tape dans le dos chaleureuse. *« Il a l'air pas mal aussi »*, répond un autre. *« Tu parles, ils sont du même côté tous les deux »*, conclut un troisième.

Vendredi 8 juillet dans l'après-midi, avertis de la visite du premier ministre, les gosses de Verneuil et de Chanteloup avaient bien prévu un morceau de papier dans l'espoir de glaner la signature d'un personnage forcément illustre puisque accompagné d'un cortège de caméras et de micros. Mais, instinctivement, ils n'ont pas eu l'audace de réclamer la signature espérée, se contentant de gambader devant les photographes. Cette personnalité-là n'avait décidément pas une tête à signer des autographes, même s'il a poliment serré les mains aux jeunes rappeurs qui lui ont fait une démonstration époustouflante de leur souplesse et s'il n'a pas oublié de féliciter les apprentis grimpeurs pour leur prestation sur le mur d'escalade de la base de loisirs. *« Cela va vous étonner, mais oui, j'aime le rap »*, a répondu le premier ministre à la question d'un journaliste, malheureusement hors de portée des oreilles des rappeurs.

« Deux heures de libre »

« J'avais deux heures de libre, ce qui ne m'arrive pas souvent. Je ne pouvais guère aller plus loin et je savais, par les parlementaires du département, ce qui se faisait ici », a précisé le chef du gouvernement pour expliquer cette escapade dans la vallée de la Seine. L'occasion de montrer qu'il se préoccupe de la jeunesse autrement que par l'envoi d'un questionnaire qui, a-t-il annoncé à Verneuil-sur-Seine, a déjà reçu plus d'un million de réponses. *« Ce qui prouve qu'ils se sentent écoutés et respectés »*, en conclut-il, admettant que le gouvernement ne faisait là que prendre exemple sur les maires rencontrés ce vendredi.

« Ce que vous faites montre à tous ces jeunes que la solidarité n'est pas un vain mot », a déclaré M. Balladur, expliquant : *« Les problèmes de la jeunesse sont, certes, matériels car les moyens ne sont pas toujours à la mesure des difficultés. Mais il s'agit surtout d'une question de reconnaissance mutuelle de dignité, de dialogue, d'écoute réciproque. S'il peut donner à la jeunesse le sentiment qu'elle a été écoutée et entendue, ce questionnaire serait un exercice de tolérance et de respect mutuel, un exercice de démocratie. »*

A Chanteloup-les-Vignes, guidé par le député-maire Pierre Cardo (UDF-PR), Edouard Balladur a pu mesurer les efforts de transformation de la ZAC de la Noë, en pleine restructuration. Visiblement moins à l'aise sur les terrains de football, refaits à neuf, qu'au Centre des pratiques communautaires et de la citoyenneté, le premier ministre, qui n'était pas venu les mains vides, a accordé, pour financer le fonctionnement de celui-ci, une rallonge budgétaire de 300 000 F au titre de la politique de la ville.

PASCALE SAUVAGE

Le Sénat adopte le projet de loi sur la sécurité...

Le Sénat a adopté en première lecture, par 228 voix contre 86, *vendredi* 8 juillet, le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, présenté par Charles Pasqua. Les sénateurs UDF et RPR ont voté « pour », les socialistes et les communistes « contre ». Les sénateurs ont notamment entériné le principe du statut spécial, susceptible de déroger au statut général de la fonction publique, des personnels des services actifs de la police nationale. Jusqu'au bout, l'opposition a accusé le dispositif sur la « vidéo-surveillance » et le droit accordé à la police de fouiller des véhicules se dirigeant vers des manifestations, de porter atteinte aux libertés.

Les socialistes ont d'ores et déjà indiqué qu'ils déféreront le texte devant le Conseil constitutionnel lorsqu'il aura été adopté définitivement, c'est-à-dire, selon M. Pasqua, avant la fin de cette année. Les députés seront saisis de ce projet de loi au début de la session parlementaire d'automne.

... et sur l'emploi

Le Sénat a adopté, dans la nuit de vendredi 8 juillet au samedi 9 juillet, le projet de loi sur l'emploi dans les départements et les collectivité d'outre-mer, présenté par Dominique Perben, ministre des DOM-TOM. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté « pour », les socialistes se sont abstenus et les communistes ont voté « contre ». Les sénateurs n'ont pas apporté de modification significative à la version du texte adoptée, le 23 juin, par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 25 juin).

Pour barrer la route de la mairie au chef de file du MRG

Des regroupements « anti-Tapie » s'ébauchent à Marseille

La percée de la liste MRG à Marseille, lors des européennes, inquiète tous ceux qui ne souhaitent pas que M. Tapie devienne maire de la ville. Diverses initiatives commencent à être prises pour regrouper ceux qui veulent éviter un tel résultat.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

La percée électorale de la liste MRG à Marseille lors des élections européennes (28,60 %) fait peur à tous ceux qui ne veulent pas que le député des Bouches-du-Rhône s'empare de la mairie. Aussi un front « anti-Tapie » commence-t-il à s'organiser dans la cité phocéenne.

A gauche, des personnalités politiques, se situant en marge des partis, ainsi que des écologistes et des militants du mouvement associatif, ont entamé une réflexion *« en vue de définir les voies d'une action concrète pour faire face au radical-populisme »*.Parmi ces personnalités figurent notamment des communistes refondateurs, comme le député Guy Hermier ou l'ancien député Marcel Tassy, des socialites de diverses sensibilités, comme l'ancien député fabiusien Philippe Sanmarco ou la jospiniste Marie-Arlette Carlotti, ainsi que deux élus vigouristes, Michel Cristofol et Jacques Boulesteix, adjoints (ex-PC) au maire de Marseille. Deux émissaires du président socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône, Lucien Weygand, participaient également aux débats.

« Bernard Tapie n'est pas la cause de nos difficultés, mais il en est la traduction », nous a déclaré M. Sanmarco, avant d'ajouter : *« Nous voulons le combattre en travaillant au renouveau des forces de gauche à Marseille. »* Guy Hermier souhaite, pour sa part, que *« toutes les forces politiques marseillaises »* sachent *« qu'il y aura, aux municipales, une liste de gauche, attachée aux valeurs de transformation sociale, indépendamment de celle que conduira Bernard Tapie »*. M. Hermier et ses amis comptent lancer en septembre un appel aux Marseillais *« pour faire prévaloir une démarche citoyenne »*.

Le témoignage des « victimes »

Le Parti communiste n'a pas une ligne très différente. Dans une conférence de presse donnée conjointement avec Guy Hermier, jeudi 7 juillet, Robert Bret, secrétaire fédéral du PC des Bouches-du-Rhône, a clairement pris position contre une alliance avec Bernard Tapie comme avec Robert Vigouroux. M. Bret a estimé que le premier *« tourne le dos aux besoins d'emploi et de développement de Marseille »* et que le second a tenu *« des propos complaisants à l'égard de de Villiers et de Le Pen (...) qui ne peuvent que nous inquiéter »*.

Une autre initiative, visant à combattre Bernard Tapie, a été prise par une association intitulée « Marseille pour Marseille » créée en avril dernier et présidée par un avocat honoraire, Alfred Barret, petit-fils d'un ancien maire de Marseille, Félix Barret. Animée, notamment, par l'ex-inspecteur Antoine Gaudino et par un avocat du barreau de Marseille, Gilbert Collard, elle revendique cinq cents adhérents, dont plus de trois cents chefs d'entreprise.

Au cours d'une conférence de presse, jeudi 7 juillet, elle a présenté son plan de bataille pour les mois à venir. Elle a annoncé, en particulier, le lancement d'une vaste campagne d'information, notamment auprès des jeunes des banlieues et des chômeurs *« principales cibles de la tromperie médiatique de M. Tapie »*, et l'organisation de rencontres *« afin de démasquer, à l'aide de vidéocassettes, les procédés de détournement frauduleux mis en place par celui qui prétend s'offrir en exemple »*. L'association veut également présenter aux Marseillaises et aux Marseillais *« les victimes du système Tapie »* (les licenciés des entreprises dirigées par l'ancien homme d'affaires) et envisage de faire des propositions législatives tendant *« à rendre inéligible tout citoyen ayant un casier judiciaire entaché d'une peine – même amnistiée – supérieure à six mois d'emprisonnement avec sursis »*.

GUY PORTE

Extrême droite

Polémique au Centre national du livre

Une polémique vient d'éclater au sein de la commission du Centre national du livre chargée d'accorder des aides aux revues et présidée par Paul Thibaud, ancien directeur de la revue *Esprit*. Après le vote, lundi 4 juillet, d'une subvention à la revue *Krisis, dirigée par* Alain de Benoist, trois membres de cette commission – Olivier Corpet, qui dirige l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et la *Revue des revues*, Pascale Casanova, journaliste à France-Culture, et notre collaborateur Patrick Kéchichian – ont annoncé leur démission.

Ils protestent contre ce soutien accordé par une instance officielle à Alain de Benoist, idéologue de la « nouvelle droite », dont *« l'action constante »*, comme l'écrivent deux des démissionnaires, *« consiste à se faire reconnaître hors de la sphère idéologique – l'extrême droite – à laquelle le rattachent nombre d'écrits et de responsabilités éditoriales »*.

La polémique autour des corrections des copies de philosophie et le marathon des inscriptions universitaires

La correction des épreuves *écrites du baccalauréat* suscite réclamations et protestations. Des candidats, élèves au lycée Henri-IV à Paris, notamment, ont contesté la correction de leur copie de philosophie en série A, ainsi qu'une lauréate du *concours général en série C*. Ces ratés mettent au jour l'aberration d'un système de notation qui n'ose pas faire la place à un *contrôle* continu des connaissances, comme il en va chez nos voisins étrangers.

■ NOUVEAUX ÉTUDIANTS : après la publication des résultats *définitifs du baccalauréat* à l'issue des épreuves de rattrapage, les universités se préparent à accueillir plusieurs centaines de milliers de nouveaux étudiants en première année. Locaux saturés, pénurie de postes d'enseignants et de personnels administratifs, budgets contraints : avec une croissance d'effectifs d'environ 7 %, la rentrée s'annonce délicate. Certaines initiatives tentent de faciliter l'insertion des jeunes bacheliers : du 5 au 8 juillet, *l'université de Rouen s'est mobilisée* pour présenter la vie à la fac sur le campus de Saint-Aignan.

Le système de notation pour le baccalauréat devrait être modifié

D'un côté, Béatrice Joyeux, élève de terminale C (scientifique) au lycée Henri IV à Paris. De l'autre, Emmanuelle Parmentier, 20 ans, candidate libre du Centre national d'enseignement à distance (CNED) en *série* A1. *Deux jeunes filles aux* cursus scolaires éloignés dont l'itinéraire se croise le jour des résultats du *baccalauréat*.

La première connaît coup sur coup les honneurs du concours *général de philosophie (deuxième* prix, série B, C, D, E), puis la honte d'avoir été notée... 1 sur 20 dans *cette discipline au bac. L'incongruité* des deux résultats lui vaut de dire, vendredi 8 juillet sur France 2, tout *le mal qu'elle* pense de la notation de sa copie. Brillante, elle n'en a pas moins été reçue avec 15,22 de *moyenne* et une mention « bien».

La deuxième passe son baccalauréat pour la troisième fois, espère *décrocher le sésame pour entrer dans* une école d'art, mais elle tombe sur le jury 100, dont les autorités ont *reconnu la sévérité en philosophie*, même si celle-ci a été largement amplifiée (*le Monde* du 9 juillet). *Moyenne pour l'admissibilité* à l'oral de rattrapage : 7,65. Avec les options 7,96. Pour être repêchée, il *lui aurait fallu* 8, *soit un point* et demi de plus en philosophie, précisément l'écart relevé entre la *moyenne nationale* des correcteurs et celle de l'examinateur *« strict »*, pour reprendre le qualificatif du rec*torat* de Paris. *Emmanuelle*, dont les dissertations en philo tournaient autour de 11-12 dans l'année, sombrera *dans l'anonymat des recalés* du baccalauréat.

Le bac est un sujet passionnel, sur *lequel tout le monde a son mot* à dire. Et de plus en plus de monde, massification et démocratisation du système obligent. *Cette année*, près des deux tiers d'une classe d'âge ont eu à passer l'examen-couperet contre un tiers il y a 25 ans.

Des deux histoires *précédentes*, que retenir ? Que la notation des épreuves littéraires contient une part de subjectivité ? Le fait est aussi vieux que l'examen lui-même, créé par Napoléon. Alors que faire ? La proposition de François Bayrou de revoir l'ensemble du système de notation des épreuves littéraires au bac est louable, mais n'est pas neuve, et les commissions d'harmonisation, déjà, ne manquent pas.

En fait les *soubresauts autour de* la notation ne sont que la partie émergée des *dysfonctionnements* du système qui entend tout à la fois assurer l'égalité des chances et la *sélection des élites*. Que ce soit par ceux qui n'obtiennent pas la mention escomptée ou par ceux, qui, tout simplement, échouent, ces dysfonctionnements ne font que révéler l'immense espoir fondé par les familles sur les diplômes qui demeurent des remparts contre le chômage.

Conséquence : le baccalauréat est moins un examen de contrôle des connaissances (ce qu'il devrait être) *qu'un concours orientant* qui vers la voie royale des classes préparatoires aux grandes écoles, qui vers l'uni*versité*, qui vers les sections de techniciens supérieurs (STS) ou les instituts universitaires de technologie.

Comme le souhaitent pourtant invariablement les associations de parents d'élèves, il conviendra sûrement un jour de démythifier le bac. Plutôt que de réclamer une double correction (tout *aussi* subjective), ou une vaste et improbable refonte des grilles de notation au bac, c'est au véritable *serpent de mer* de l'évaluation en cours de formation qu'il faudra un jour s'attaquer. La constance des *déçus à faire valoir* leur livret scolaire et les moyennes qui y figurent ne fait d'ailleurs que plaider *en ce sens*.

Cette forme de contrôle des connaissances, pourtant recommandée à maintes reprises par les experts (1), notamment pour résoudre le casse-tête de l'organisation d'une épreuve *en pleine expansion*, est actuellement à peine tolérée en France (sous la pression notamment de certains syndicats d'enseignants). Les baccalauréats agricoles ou professionnels y recourent partiellement depuis longtemps, mais bien timidement en comparaison des pays étrangers voisins où ce type d'évaluation joue un rôle important. Elle représente 71 % de l'*abitur* allemand, 50 % de la *selectividad* espagnole, 50 % du *VWO*, l'examen néerlandais.

Evaluer les connaissances en cours de *formation (sous réserve* de préserver l'anonymat des élèves), comme c'est le cas à l'université, constituerait l'un des garde-fous en matière de justice scolaire. Or, on en est loin. François Bayrou, très attaché au caractère « initiatique » de l'épreuve, a rejeté toute idée de contrôle en cours de formation dans sa refonte du bac en vue de la session 1995. Et tout a été fait au contraire pour aiguiser le couperet : impossibilité de conserver ses meilleurs notes en Français, augmentation du nombre des épreuves écrites (avec un seul correcteur) et augmentation substantielle des coefficients. *La roue de la « loterie »*, si loterie il y a, n'est pas prête de cesser de tourner.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) La dernière recommandation (non rendue publique) a été formulée au ministre en juin 1993 par un groupe de travail dirigé par Louis Legrand, inspecteur général de mathématiques, associant l'inspection générale de l'éducation nationale, enseignants et membres de l'administration.

Tourisme sur le campus de Saint-Aignan

ROUEN

de notre envoyé spécial

Des barres de béton *ou de* verre, des esplanades immenses comme des parkings de supermarché et quelques espaces *d'herbe folle. « C'est grand ici. Faudra s'habituer. »* Dans un soupir, la jeune lycéenne de *Dieppe baisse les épaules en* jetant un regard éperdu sur les bâtiments du campus de Saint-Aignan, à quelques kilomètres du centre de Rouen, sur la colline qui domine la ville, les méandres de la Seine et les *flèches de la cathédrale*. Comme beaucoup d'autres, elle est arrivée en famille, avec papa, maman, *le petit frère ou la petite* sœur. Cette promenade aux allures touristiques avait été fléchée, comme un jeu de piste, pour le premier forum à l'intention des jeunes bacheliers de l'Eure et de la Seine-Maritime. *Sous un chapiteau* et dans les locaux des facultés, ils ont pu rencontrer des professeurs, *d'autres étudiants, des responsables* d'associations, de clubs sportifs et culturels, les services d'orientation et *de santé*.

Pour le plus grand nombre, venus retirer leur dossier de préinscription, ce fut un parcours initiatique de repérage. Pour quelques-uns en revanche, cette opération devait lever les ultimes hésitations. Entre les *sciences ou la médecine*, sciences éco ou administration économique et sociale (AES), psycho *ou lettres pour accéder* aux instituts de formation des maîtres.

Un « état de sous-développement »

Durant trois jours, les enseignants et des étudiants – rémunérés – ont patiemment détaillé le contenu des *programmes*, évoqué les débouchés professionnels de chaque filière pour *éviter les fatales erreurs d'orien*tation. Ils ont aussi tenté de rassurer ceux qui entrent en fac en *dernier recours, après un refus* en BTS ou en IUT. Recalée dans une école d'éducateurs spécialisée, Sandra, une jeune bachelière du Val-de-Reuil, près de Louviers, s'est ainsi rabattue sur la psycho, *« en attendant »*. Prise de court, elle en a profité pour tenter de trouver un logement et régler sa demande de bourse *auprès du* CROUS.

« La lutte contre l'échec ne se résume pas à la réussite aux examens. Les étudiants ne doivent pas avoir l'impression d'arriver dans un monde hostile. Ils découvriront bien assez tôt les amphis bondés et les TD surchargés. Autant qu'ils apprennent d'emblée les règles du jeu. » A l'origine de cette initiative d'un coût de 183 000 francs entièrement couvert par des subventions publiques et privées, Jean-Marie Carpentier, président de l'univer*sité de Rouen, semble persuadé* que la solitude et l'isolement restent des obstacles parfois *insurmontables. Isolement d'un* campus éloigné du centre-ville qui souffre *« d'un déficit de vie étudiante »* et *« suinte l'ennui »*, comme le relève un délégué syndical. Solitude vis-à-vis des profs au milieu des 18 000 *autres* étudiants réunis sur ce site. *« On a trop privilégié les crédits et les surfaces pour l'enseignement, en négligeant la vie sociale »*, reconnaît M. Carpentier.

Cette préoccupation était, il est vrai, vitale. Depuis quelques années, la Haute-Normandie tente de rattraper son retard. Créée en 1966, l'université de Rouen, qui devrait atteindre 30 000 étudiants avec l'antenne d'Evreux, enregistre à chaque *rentrée une forte croissance* : 15 % en 1993, 8 % en 1994 avec 3 000 inscriptions supplémentaires en première *année*. Avec un taux d'encadrement parmi les plus bas de France (un professeur pour 120 étudiants en sociologie), il manquerait, selon les normes en vigueur, 300 postes d'enseignants et 200 *de personnels administratifs*. Pour sortir de son *« état de sous-développement »*, l'université compte *sur l'appui massif, et* assuré, des collectivités locales, et sur la compréhension du ministère de l'enseignement supérieur.

Dans leur stand situé à côté du *« supermarché des banques et des mutuelles »*, les délégués de l'AGER-UNEF *hésitent à noircir* le tableau auprès des nouveaux, en y ajoutant le déficit de logements, *les défaillances des* transports en commun, la queue aux restaurants, en nombre insuffisant... *« Mitigés »* sur le bilan de ce premier forum qui n'aura guère fait affluence, ils en ont quand même profité pour *récolter de nouvelles adhésions*.

MICHEL DELBERGHE

Christian Louit président de l'université Aix-Marseille-III

Doyen de la faculté de droit et de science politique, Christian *Louit a été élu, mardi 21 juin, pré*sident de l'université Aix-Marseille-III au troisième tour de *scrutin, par 65 voix contre 62* à Jacques Bourdon, directeur de l'Institut d'études politiques. Il *succède à Lucien Capella, élu pré*sident en 1983 puis en 1989.

[Né le 11 novembre 1943 aux Auafs (Algérie), Christian Louit, docteur d'Etat en droit, a débuté sa carrière en 1966 comme assistant à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Maître de conférences au centre universitaire de la *Réunion de 1974 à 1978, il est nommé* ensuite professeur à l'université Aix-Marseille-III. Directeur de l'Institut de droit des affaires de 1976 à 1989 puis doyen de la faculté de droit, il a été élu vice-président de l'université en 1990.]

POLICE

Pour le respect des règles juridiques et déontologiques de l'institution

M. Léotard crée « une gendarmerie de la gendarmerie »

Reprenant une proposition du directeur général de la gendarmerie, Patrice Maynial, le ministre de *la défense a décidé de doter la* gendarmerie nationale – qui dépend de lui – de l'équivalent de ce qui existe dans la police avec l'inspection générale de la police nationale, à savoir une structure d'inspection interne que, déjà, *certains comparent à* « une gendarmerie de la gendarmerie». Cette nouvelle structure sera pla*cée auprès de l'inspecteur tech*nique de la gendarmerie qui est chargé, pour le compte du direc*teur général, de missions* d'expertise, de contrôle et d'enquêtes de commandement. Dès août, c'est le *général Denis Picard qui occupera* ce poste.

A ce jour, les gendarmes – ils sont actuellement quelque 95 000 cadres et appelés, en charge de la surveillance de 95 % du territoire – étaient justiciables d'*une* enquête dite de commandement, comme dans les forces armées auxquelles ils appar*tiennent, lorsqu'ils étaient accusés* d'avoir commis des fautes professionnelles, avant une éventuelle sanction relevant normalement de l'institution judiciaire.

La décision de François Léotard consiste à doter la gendarmerie *d'une structure d'inspection* interne à compétence judiciaire étendue, auprès de l'inspecteur technique. Une telle structure réunira, dit-on à la *direction générale* de la gendarmerie, une *« poignée »* d'officiers enquêteurs possédant la qualité d'officiers de police judiciaire (OPJ). Elle traitera des affaires mettant en cause le respect des règles juridiques et déontologiques par les gendarmes et elle aura à connaître, le cas échéant, des infractions de droit commun qui leur seraient imputables. Cette « gendarmerie de la gendarmerie » mènera les investigations judiciaires utiles selon le code de procédure pénale et sous contrôle de l'autorité judiciaire.

Ce nouveau dispositif vise officiellement à introduire une certaine transparence de l'institution *gendarmique, dans la mesure où le* système précédent – les enquêtes dites de commandement – étaient pratiquement effectuées par la même unité que celle des gendarmes mis en cause. C'était donc la « famille » gendarmique qui, à *la limite, s'autocontrôlait. Désor*mais, la structure d'inspection interne pourra être saisie par le ministre de la défense, le directeur général de la gendarmerie ou par les procureurs de la République.

M. Léotard a transmis le dossier à son collègue de la justice, Pierre Méhaignerie. Pour que la nouvelle structure fonctionne dans le cadre d'une compétence judiciaire étendue, il faut, en effet, que les officiers enquêteurs aient une habilitation OPJ reconnue à l'échelle *nationale. Ce qui exige la rédac*tion d'un texte ayant l'aval du garde des sceaux.

J. I.

Après l'affaire d'espionnage du conseil national du PS

Le commissaire Pochon chargé d'un audit des RG parisiens

Le ministre de l'intérieur a *chargé le commissaire division*naire Jean-Pierre Pochon de l'intérim de la direction des renseignements généraux (RG) parisiens, vendredi 8 juillet, après avoir décidé la veille de mettre fin aux fonctions de Claude Bardon à la tête de ce *service impliqué* dans l'affaire d'espionnage du conseil national du PS (*le Monde* du 9 juil*let). Le nouveau patron* des RG parisiens, dont l'intérim est le prélude d'une nomination défi*nitive à ce poste*, a reçu du ministre Charles Pasqua la mission d'*« effectuer un audit et de faire des propositions visant à réorganiser les services »*.

Policier de renseignements, le commissaire Pochon a effectué toute sa carrière aux RG, sans *jamais être affecté* à la *préfec*ture de police de Paris, de 1973 à 1984, puis à la DST (direction de la surveillance du territoire). Agé de cinquante ans, il a connu aussi bien le versant « ouvert » des RG – l'information politique, économique et sociale du gouvernement –, que le travail en milieu « fermé », dans le domaine de la lutte antiterroriste notamment.

Chef de la section « recherches » de la direction centrale des RG, de 1979 à 1982, le commissaire Pochon a ainsi interpellé deux responsables d'Action directe, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, le 13 septembre 1980, rue Pergolèse, à Paris, qui avaient été attirés dans une souricière au prétexte d'un pseudo-rendez-vous avec le terroriste « Carlos ». Ecarté de la section *« recherches » après* l'arrivée des socialistes aux affaires, en 1982, le commissaire Pochon va *ensuite occuper*, de juin 1982 à septembre 1984, le poste de directeur régional des RG d'Antilles-Guyane.

Revenu en métropole en septembre *1984*, le policier change alors de direction, quittant les RG pour la DST. A dater de *1987*, il sera le directeur de cabinet de « patrons » successifs de la DST, dont le préfet Jacques Fournet, du côté des socialistes, puis le préfet Philippe Parant, nommé par le gouvernement Balladur.

REPÈRES

ESPACE

Deuxième succès pour la fusée Ariane en trois semaines

Trois semaines exactement après son dernier tir, Ariane a été lancée avec succès, samedi 9 juillet, à 1 h 05 (heure française), depuis la base guyanaise de Kou*rou. Pour ce troisième lancement* de l'année – celui du 24 janvier avait été un échec –, la fusée euro*péenne, dont c'était le soixante*-cinquième vol, était porteuse de deux satellites : l'un américain de *télécommunications* (Pan AmSat-2), l'autre japonais de télévision directe (BS-3N). Avec ce tir parfait, les équipes de lancement qui ont repris confiance mettent les bouchées doubles pour respecter le programme de dix tirs annuels que la société Arianespace s'était *fixé au début de l'année. Pour cette* raison, Ariane, qui vient de remporter son premier contrat en Malaisie pour Measat-1, devrait mettre en orbite un satellite turc et *un satellite brésilien le 30 juillet*.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pas plus de 0,7 g/l d'alcool dans le sang à partir du 11 juillet

A la veille de la mise en applica*tion, lundi 11 juillet, du nouveau* taux d'alcoolémie (0,7 g/l) toléré par le code de la route pour les *conducteurs au volant, le ministre* des transports, Bernard Bosson, a rappelé que son but était d'*« éviter que trop de vies ne soient irrémédiablement ruinées en quelques instants à la suite d'un excès de vitesse ou d'un abus d'alcool »*. Selon lui, les nouvelles normes édictées par le code de la route *pourraient réduire de moitié* les risques dus à l'alcool. Les automobilistes risquent donc désor*mais une amende pouvant* aller jusqu'à 5 000 francs, trois ans de suspension de permis et quatre points de retrait pour un taux d'alcool compris entre 0,7 et 0,8 g/l. Au-delà, le tribunal correctionnel sera saisi et pourra prononcer des peines de prison fermes, infliger *des amendes allant jusqu'à* 30 000 francs, retirer le permis de conduire pour cinq ans et, même, confisquer le véhicule.

NUCLÉAIRE

Baisse progressive de la radioactivité dans l'environnement

Pour la première fois en trente-cinq ans, la concentration moyenne du césium 137, un radio*nucléide artificiel produit par les* essais nucléaires atmosphériques (et aussi par l'explosion de la centrale ukrainienne de Tchernobyl), a baissé sensiblement sur le territoire français. Selon *l'Institut de* protection et de sûreté nucléaires (IPSN), la concentration moyenne *de cet élément radioactif, qui met* environ trois siècles à disparaître totalement, s'est élevée à 0,9 microbecquerel par mètre cube d'air, soit une valeur bien inférieure à celle enregistrée en 1985 avant la catastrophe de Tchernobyl. A la fin de 1980, du fait des essais chinois, *le césium 137 s'accumulait* encore dans l'atmosphère au même titre que d'autres radioéléments comme le plutonium, dont plusieurs tonnes tournent encore autour de la planète.–

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Ancien maire socialiste d'Angoulême

Jean-Michel Boucheron est condamné à quatre ans d'emprisonnement ferme

La 11e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, présidée par Claude Nocquet, a condamné, vendredi *8 juillet*, Jean-Michel Boucheron, ancien maire socialiste d'Angoulême, à quatre ans d'emprisonnement ferme *et à 1 million* de francs d'amende, accompagnés de la privation des droits civiques, civils et de famille pour une durée de cinq ans *(nos dernières éditions)*. Le tribunal a confirmé les effets du mandat d'arrêt international, délivré le 29 janvier 1993, à l'encontre de l'ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, qui est en fuite en Argentine depuis deux ans.

Le tribunal a également condamné Michel Gabaude, dirigeant des deux bureaux d'études mis en cause dans cette affaire de fausse facturation, à trente mois d'emprisonnement, dont quinze avec sursis, à 1 million de francs d'amende, et à la privation de droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Les deux hommes doivent, en outre, verser solidairement, à titre de dommages et intérêts, la somme de 347 000 francs à la SEMEA (Société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême), partie civile au procès. Les peines prononcées par le tribunal sont inférieures à celles requises par le procureur de la République, Jean-Marie Sonny, qui avait demandé cinq ans d'emprisonnement contre M. Boucheron et trois ans contre M. Gabaude (*le Monde* du 25 et daté 26-27 juin).

Dans son jugement, le tribunal souligne que les deux hommes *« ont progressivement mis en place, puis fait fonctionner, avec l'aide de tiers et l'interposition de sociétés-écrans, des « pompes à finances » destinées, pour une large part, à leur usage personnel »*. Il observe également que *« cette délinquance organisée, qui a troublé gravement la morale sociale et l'ordre public, appelle une répression sévère »*. Le tribunal n'a pas suivi l'argument présenté par la défense de Michel Gabaude, qui demandait le bénéfice des mesures d'amnistie contenues dans les lois du 20 juillet 1988 et du 15 janvier 1990, pour les délits liés au financement des partis politiques ou des campagnes électorales. Il a donc déclaré l'homme d'affaires coupable de faux et usage de faux en écritures de commerce, recel d'abus de biens sociaux, complicité de trafic d'influence et complicité illégale d'intérêts. Contre l'ancien maire d'Angoulême, le tribunal a retenu les chefs de complicité et usage de faux, recel, abus de bien sociaux et trafic d'influence. Il a, en revanche, rejeté les constitutions de partie civile de la ville d'Angoulême, du district et de l'office public d'HLM, qui demandaient le remboursement des fausses factures adressées par les bureaux d'études aux entrepreneurs pour l'obtention des marchés publics, en estimant qu'ils n'avaient pas subi de *« préjudice direct »*.

Ce procès clôt la première des trois affaires dans lesquelles Jean-Michel Boucheron est mis en cause. Deux autres instructions sont en cours, à Bordeaux et à Angoulême. Dans cette dernière affaire, un nouveau mandat d'arrêt international pourrait être bientôt délivré contre l'ancien député de la Charente.

PASCALE ROBERT-DIARD

Accusé d'un double meurtre

O. J. Simpson sera jugé

WASHINGTON

de notre correspondante

Le premier épisode judiciaire de ce qui est déjà devenu *« la saga O. J. Simpson »* (*le Monde* du 30 juin) s'est achevé vendredi 8 juillet devant un tribunal de Los Angeles : les présomptions qui pèsent sur la grande vedette de football américain sont suffisamment fondées pour que l'accusé soit prochainement jugé par un jury, a estimé le juge Kathleen Kennedy-Powell au terme de six journées d'audience.

O. J. Simpson, quarante-sept ans, comparaîtra de nouveau en justice le 22 juillet pour y entendre l'acte d'accusation du double meurtre de Nicole Brown, son ex-femme, et d'un de ses amis, Ron Goldman, avec circonstances aggravantes. Ses avocats pourront à ce moment-là décider de demander une procédure accélérée, qui entraînerait l'organisation du procès dans les soixante jours suivants. L'intérêt de cette procédure, dans le cas de « O. J. » (également surnommé « Juice », car O. J., les initiales de ses prénoms Orenthal James, sont aussi celles d'Orange Juice), serait d'exploiter l'extraordinaire capital de sympathie dont jouit toujours le héros des sportifs et qui ne manquerait pas d'influencer au moins une partie des jurés.

Ce capital de sympathie a pu être mesuré tout au long de ces journées d'*« audiences préliminaires »*, retransmises en direct par plusieurs chaînes nationales de télévision. A l'entrée du tribunal, les partisans d'O. J. Simpson ont pris l'habitude de se rassembler chaque jour, pancartes et ventes de T-shirts (*« Free O. J. »*) à l'appui, malgré les indices de plus en plus accablants contre la star qui n'a pas été en mesure jusqu'ici de prouver son alibi.

Mais plus encore que la sympathie, la fascination du public américain pour ce drame reste si forte que l'un des *networks*, ABC, a amèrement regretté d'avoir interrompu sa couverture en direct en milieu de semaine, jugeant le rythme des audiences trop lent : sa propre audience, elle, a immédiatement chuté.

L'affaire fait la fortune d'une cohorte de professeurs de droit et de juristes renommés, interrogés à titre d'experts à longueur de journées sur les écrans. Elle érode en revanche sérieusement celle d'O. J. Simpson qui, en faisant appel aux plus grands avocats du pays pour sa défense, va leur laisser tout son patrimoine : leurs tarifs sont en moyenne de 600 dollars l'heure (3 300 F). Mais les chiffres les plus éloquents sur l'effet de ce faits divers sur la société américaine sont sans doute ceux cités cette semaine dans un sondage réalisé pour CNN et *USA Today* : pour 68 % des Blancs, « O. J. » est coupable. Pour 60 % des Noirs, il est innocent. O. J. Simpson est noir, les deux victimes étaient blanches.

SYLVIE KAUFFMANN

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6340

HORIZONTALEMENT

I. Permet à certaines femmes de consommer beaucoup sans crainte de grossir. – II. Calcul d'une soustraction. Pas illusoires. – III. Coupe la poire en deux. Comme une affaire plutôt noire dans laquelle on n'y voit que du bleu. – IV. Unité de compte du géologue. Dénote une indiscutable présence d'esprit. Il est vivement recommandé de s'en débarrasser quand elles deviennent excessives. – V. Assise. Possessif. – VI. Tours qu'on réalise avec un jeu de cartes. D'un auxiliaire. – VII. Possessif. Orne un chef chenu. Quelque chose d'étrange. Interjection. – VIII. Participe. Touche le goût ou l'oreille. Faiseuse d'embarras. – IX. Permettent à chacun de s'exprimer. Desservi. Article. – X. Prend parfois l'aspect d'une colonie de gorilles. Etre frétillant. – XI. Voyageuse ne se déplaçant jamais sans sa ceinture. Rassemblée. – XII. Un cerveau qui eut affaire à beaucoup d'autres. Point d'appui. – XIII. Invite hospitalière. Il leur arrive d'être fermés pour cause de décès. Arme. – XIV. Manifestation de l'âme japonaise. Extrait de Ravel. Il n'a certes plus rien à attendre à la roulette.

VERTICALEMENT

1. Compagnon d'infortune. Permet de faire des ouvertures. – 2. Il lui arrive de projeter des mauvaises actions. Introduit une solution de rechange. – 3. Etait chargée de préparer les plats froids. Notation satisfaisante quand elle figure sur l'état des pertes. – 4. Ce travail exige beaucoup de lettres. Préposition. Procéder à une vérification des bagages. – 5. Quelque chose de raisonnable. Faire abstraction de certains détails très importants. – 6. Reprendre contact avec une vieille nourrice. Conjonction. Fleuve. – 7. Où l'arc décrit est fonction de certains rayons. Elément d'un parquet à l'anglaise. – 8. Travesti. Diminutif populaire d'un prénom masculin. Prises au cours de la première restauration. – 9. Voyage autour de sa chambre. Animal. Père d'une Marseillaise née à Paris. – 10. Fait surface quand il coule. Participe. Mêlées. – 11. A donc tendance à ne pas voir les choses telles qu'elles sont. Pronom. Bavard très écouté. S'opposent. – 12. Lisières. Un peu de talc. Se perd en même temps qu'autre chose. – 13. Besoin d'épanchement. Abréviation. Guère. – 14. Quartier de Paris. Travaille surtout pour la forme. – 15. Catalyseurs biologiques. Que même une verte mercuriale ne saurait faire rougir. En Allemagne.

Solution du problème n° 6339

Horizontalement

I. Stomatite. – II. Icône. An. – III. Br. Disert. – IV. Oates. SSE. – V. Ugine. Ter. – VI. Régence. – VII. Terre. – VIII. Eden. Ie. – IX. Eusèbe. – X. Brefs. – XI. Secousses.

Verticalement

1. Bourrée. – 2. Tirage. Dure. – 3. Oc. Tigres. – 4. Modène. Nébo. – 5. Anisent. Bru. – 6. Tés. Celées. – 7. Ester. FS. – 8. Tarse. Ri. Se. – 9. Enterrées.

GUY BROUTY

AGRÉGATIONS

• **Génie électrique**

Didier Assalit (27e); Abdelhag Benadel (33e); Thomas Bérodier (30e); Nicolas Bertaux (22e); Serge Bes (17e); Olivier Bouthillon (57e); Bertrand Boyer (1er); Thierry Boyer (55e); Marcel Burel (14e); Pierre Camisade (43e); Florence Capallera (41e); Stéphane Caretero (19e); Jean-Pierre Chainais (6e); Patrick Cohen (45e); Olivier Courdeau (47e); David Coumimault (34e); Gérard Davezac (46e); Maxime de Blasi (7e); Adelino De Carvalho (4e); Sophie Deladreue (13e); Bruno Despinasse (15e); Olivier Destouches (61e); Hervé Discours (49e); Laurent Drago (32e); David Dubuc (26e); Giuseppe Galasso (25e); Joël Garnier (44e); Patrice Gérard (36e); Edmond Ghrenassia (5e); Jean-Pascal Guiramand (53e); Anne Héral, née Duquesnoy (31e); Jean Huet (37e); Mohamed Idrissi Belkasmi (63e); Eric Jacquot (40e); Pierre-Yves Joubert (35e); Pascal Kovacs (60e); Jean-Louis Lachaux (52e); Marc Lavigne (8e); Jean-Jacques Lefrançois (51e); Yannick Lespine (11e); Fabrice Maillard (62e); Jean-Louis Marin (39e); Joseph Neven (50e); Joël Nicodème (29e); Marc Oddon (9e); Laurent Parize (12e); Lionel Pedrono (24e); Gilles Perrot (10e); Christian Peter (59e); Pierre Petit (28e); Patrick Pietrowski (56e); Gilles Pollet (18e); Xavier Raulet (3e); Pierre-Yves Renouf (20e); Alain Roussel (21e); Bruno Sohier (38e); Juliette Soulard (2e); Michel Stolidi (16e); Fernand Thiers (42e); Jean-Michel Truc (54e); Damien Villaret (58e); Mathias Voisin (23e); Olivier Wailly (48e).

• **Génie mécanique**

Eric Abgrall (42e) ; Frédéric Ballester (76e) ; Denis Bard (23e) ; Arnaud Bazelaire (79e) ; Thierry Behar (48e) ; David Bellanger (12e) ; Marcel Berrou (26e) ; Laurent Berviller (71e) ; Valérie Beuslin (39e) ; Stéphane Bourgeois (78e) ; Michel Bournique (3e) ; Laurent Briche (44e) ; Laurent Buissyne (32e) ; Jean Burellier (30e) ; Clément Buvat (33e) ; Sébastien Cailland (17e) ; Jean-Baptiste Carpentier (10e) ; Pierre Carrillo (58e) ; Zakaria Chaffter (69e) ; Bernard Chaverondier (13e) ; Arnaud Chielens (22e) ; Hervé Clare (70e) ; Guy Colly (39e) ; Erwan Contal (47e) ; Vincent-Daniel Crespel (14e) ; Frédéric Degroote (91e) ; Pierre Denechaud (66e) ; Gilles Desquilbet (62e) ; Marjorie Dominique (84e) ; Emmanuel Dore (15e) ; Marc Doucement (83e) ; Christophe Durant (8e) ; Frédéric Espagnet (46e) ; Patrick Favrichon (63e) ; Jean-Michel Ferrer (82e) ; Patrick Froment (32e) ; Marc Gauthier (43e) ; Olivier Gillia (21e) ; Sandrine Gombert-Alipremji (19e) ; Nicolas Guiseris (7e) ; Nicolas Hevin (79e) ; Jean-Paul Jolie (31e) ; Corentin Kerzreho (15e) ; Michel Kugler (38e) ; Patrick Kusnia (56e) ; Manuel Lacaze (37e) ; Olivier Lacour (1er) ; Emmanuelle Lalevée (50e) ; Gilles Lamboley (23e) ; Laurent Langlois (9e) ; Frédéric Lavie (74e) ; Fabien Le Bris (25e) ; Jean Le Drogo (88e) ; Anne Lecanu (29e) ; Benoît Lemoine (94e) ; Denis Lenoble (73e) ; Jean-Christophe Lert (86e) ; Olivier Madec (58e) ; Stéphane Madelaine (56e) ; Sylvaine Mallet (11e) ; Philippe Mansuy (1er) ; Pierre-Yves Martelet (44e) ; Thierry Martin (66e) ; Myriam Mercier (61e) ; Gilles Mirambeau (53e) ; Anne-Laure Morillon (34e) ; Thierry Munier (34e) ; Jérôme Nouilles (95e) ; Yannick Orieux (81e) ; Eric Pefaure (95e) ; Lucien Pellegrin (74e) ; Jean-Noël Perie (36e) ; Laurent Philippe (50e) ; Sylvain Philippon (97e) ; Jean-Luc Phillipps (18e) ; Jean-François Proto (64e) ; Dominique Raoul (88e) ; Olivier Riegert (48e) ; Jean-Marie Roncin (55e) ; José Ruiz (68e) ; Philippe Samel (76e) ; Mohamed-Kamel Sayadi (39e) ; Olivier Ser (60e) ; Alain Soulie (53e) ; Thierry Stervinou (91e) ; François-Ludovic Saibe (19e) ; Hugues Templier (5e) ; Jean-Christophe Thomas (27e) ; Lancine Touré (71e) ; Yannick Treleu (86e) ; Didier Valembois (6e) ; Frédéric Vignat (4e) ; Philippe Vignat (85e) ; Thierry Villeneuve (93e) ; Roel Vrenken (27e) ; Sandry Wallon (88e) ; Benoît Willocq (65e).

• **Génie civil**

Franck Badoux (32) ; Gilles Bertaina (33) ; Pierre Besuelle (2) ; Céline Bourgeois (1) ; Alain Broeeus (25) ; Denis Burger (7) ; Laura Chaussalet (10) ; Magali Cotin (13) ; Christophe Ducor (18) ; J.-Pierre Galuppo (29) ; Fabrice Gatuingt (5) ; Florence Gomis (11) ; Frédéric Guinepain (9) ; J.-Christophe Laval (24) ; Youry Le Sommer (14) ; Laurent Lucchini (20) ; Régis Marquet (21) ; Bertrand Marrou (15) ; Laurent Martias (19) ; Olivier Maurel (4) ; Marc Mayer (26) ; Bruno Merville (30) ; Vincent Nassi (23) ; Daniel Noale (27) ; Christophe Paillier (34) ; J.-Yves Petit (28) ; Guillaume Poizat (17) ; Damiens Ract (22) ; Hervé Ratel (12) ; William Rissons (31) ; Vincent Roger (6) ; Gérard Roquier (16) ; Laurent Selvez (8) ; Christine Simon (3).

• **Russe**

Barbara Eydely (1re) ; Lucie Kempf, ép. Kielas (2e).

• **Polonais**

Krystyna Belter (1re).

• **Portugais**

Hélène Larribau, ép. Wargny (3e) ; Michel Symphor (2e) ; Delphine Vanhove (1re).

• **Hébreu**

Alessandro Guetta (1er).

• **Italien**

Marie-Louise Bernasconi (11e) ; Elise Boillet (1re) ; Lucie De Los Santos (12e) ; Rémy Droin (10e) ; Gabrielle Kerleroux (9e) ; Davide Luglio (5e ex.) ; Joseph Mottura (13e) ; Marie-Agnès Neveu (4e) ; Rachel Og, ép. Monteil (7e) ; Margherita Orsino, ép. Phuppoteau (14e) ; Gérard Réau (8e) ; Anne Savi (5e ex.) ; Nadia Setti (3e) ; Simona Simonelli, ép. Ait El Ferrane (2e).

• **Sciences sociales**

Bruno Milly (39e) ; Frédéric Payet (49e) ; Patrick Peretti-Watel (13e) ; Emmanuel Prelle (44e) ; Jane Rasmussen (15e) ; Edwige Suaudeau (7e) ; Catherine Villameva (4e) ; Eric Barbot (27e) ; Guillaume Deschamps (14e) ; Jérôme Villion (30e) ; Sabine Wissemberg (23e) ; Hélène Hétier (9e) ; Saïd Arhab (24e) ; Catherine Bruet-Le Roy (32e) ; Emmanuel Le Masson (47e) ; Sylvie Demaille (41 ex.) ; Fabienne Beauzille (12e) ; Benoît Hachet (16e) ; William Weber (20 ex.) ; Frédéric Dussuchalle (36e) ; Laurence Maurin (19e) ; Anne Berger (20 ex.) ; Thibault Dubouchet (28e) ; Pierre-Yves Denniel (22e) ; Andrieux Garronteigt (46e) ; Colin Lepersonnic (31e) ; Paul Vinaches (41e ex.) ; Sylvie Martin (38e) ; Pascal Foin (45e) ; Frédéric Sadorge (35e) ; Jean-Christophe Ange (2e ex.) ; Michel Blanchard (40e) ; Pierre Bosquelle (33e ex.) ; Béatrice Cessenat (37e) ; Hélène Chamboredon (33e ex.) ; Elisabeth Cunin (6e) ; François Denis (18e) ; Julien Duval (8e) ; Jean-Luc Fernandez (10e) ; Sarah Fleury (5e) ; Hélène Fouquet (26e) ; Jean-David Haddad (43e) ; Béatrice Joinet (1re) ; Géraud Lafarge (11e) ; Benoît Lambert (2e ex.) ; Emmanuelle Ledoux (25e) ; Geneviève Letourneux (48e) ; Thierry Menuelle (17e) ; Hélène Michel (29e).

COMMUNICATION

Un entretien avec le directeur général de l'organisation européenne de télécommunications par satellite

Jean Grenier : « Eutelsat doit s'adapter »

Avec l'adhésion officielle de la Russie le 4 juillet, Eutelsat, l'organisation européenne de télécommunications par satellite créée en 1977, regroupe tous les pays du continent. Eutelsat exploite sept satellites, sur des orbites différentes. Mais ses futurs satellites de télévision seront placés sur une seule position orbitale, pour créer d'ici à 1996 des « bouquets » de chaînes puissants, reçus directement chez les particuliers sur de petites antennes, et préparer la transition vers la télévision numérique.

« Que signifie l'entrée de la Russie dans Eutelsat ?

– Nos satellites touchent plus de 900 millions de personnes, du Maghreb au Kazakhstan, et à la Scandinavie. Dès sa création avec 17 membres, Eutelsat s'est voulue pan-européenne, dans une double dimension, politique et pas seulement technique. En 1990, l'organisation comptait vingt-six membres, pour l'essentiel à l'Ouest du continent. A la fin de cette année, nous serons quarante-six. Avec la Russie, Eutelsat réunira l'ensemble du continent, à l'exception de la Slovénie et de la Macédoine. La signification politique est importante. Les Etats qui ratifient la convention (1) affirment une communauté d'intérêts, et leur adhésion à nos principes : traitement équitable de tous les pays, accès garanti aux satellites, neutralité, défense de l'intérêt public au travers d'une notion de « service universel » qu'il nous faut transposer à l'échelon européen.

– Eutelsat, comme l'Union européenne, n'est-elle pas confrontée au dilemme entre élargissement et approfondissement ?

– Les deux vont de pair ! La Pologne, qui fut un des premiers Etats à nous rejoindre, est active en téléphone par satellite, a deux chaînes de télévision sur nos engins, et a déjà augmenté sa part dans Eutelsat. L'intégration progressive des nouveaux venus vient renforcer l'organisation, dont les revenus ont dépassé 234 millions d'écus en 1993 (1,5 milliard de francs).

« Evolution ou révolution »

– Mais Eutelsat ne risque-t-elle pas d'être trop lourde et rigide face à des opérateurs privés ?

– Eutelsat doit s'adapter. La concurrence est nécessaire, du moins en télévision. Nous réunissons d'ailleurs des comités cet été, pour aboutir en décembre à des réformes, sur la commercialisation de nos services, la structure de gestion, la répartition du capital. Aux Etats membres de choisir alors entre le statu quo, l'évolution vers plus de souplesse, ou une révolution...

– Conçue au départ pour les télécommunications, Eutelsat transporte et diffuse essentiellement des chaînes de télévision. Cela peut-il changer ? Quelle est votre stratégie ?

– Il est probable que le rapport entre télévision (70 %) et télécommunications (30 %) restera stable d'ici à la fin de mon mandat, en 1996. Mais les choses ont bien changé depuis notre première chaîne cliente, Sky Channel en 1983 ! A l'époque, notre première génération de satellites avait peu de canaux, était peu puissante (20 watts), et sa réception nécessitait de grandes antennes (1,80 mètre de diamètre). Avec la génération des Eutelsat II, conçue à partir de 1986, on est passé à 16 canaux de 50 watts, et des antennes de 0,80 mètre. Dès novembre, notre prochain satellite, le Hot Bird I, aura 16 canaux de 70 watts, soit une antenne de réception de 0,60 mètre, et la génération suivante aura 20 canaux de 110 watts, soit une réception sur des antennes de 40 centimètres de diamètre dès 1996. Dès aujourd'hui, nous offrons aux chaînes la possibilité d'être diffusées sur le même canal en analogique (norme traditionnelle PAL) et en numérique. Vous voyez que nous ne restons pas inactifs !

– Pourtant, Astra a mieux réussi que vous, et domine le marché européen de la télévision par satellite..

– Les Luxembourgeois, avec Astra, ont été plus prompts à exploiter le marché de la télévision directe, en lançant des satellites avant nous, et sur une seule position orbitale. Eutelsat, qui devait penser à remplacer sa première génération de satellites, a hésité à spécialiser ses engins et à les rassembler sur une seule position, pour « faire masse » en terme de « bouquets » de programmes. Nous avons mis du temps à résoudre les problèmes de fréquences, et à tirer les conclusions de l'insuccès des satellites dits de « télévision directe » (TDF1 et 2 en France, TV Sat en Allemagne, Marco Polo en Grande Bretagne, Tele X en Suède...). Mais aujourd'hui, nous avons clarifié notre stratégie et mon seul regret, c'est le temps que cela a pris.



– N'est-il pas trop tard ?

– Pas du tout ! D'ailleurs, l'existence d'Astra nous a aidés à progresser. Nous avons maintenant clairement défini une position orbitale (13 degrés est) pour la télévision de divertissement. Eutelsat II F1, avec ses seize canaux, y est déjà. Il dessert 38,5 millions de foyers câblés, 2,5 millions de foyers équipés d'antennes paraboliques, et autant grâce à des antennes collectives. Il sera rejoint en novembre par le F6 (Hot Bird I), à la mi-1996 par Hot Bird II et ses 20 canaux, et je ne doute pas qu'un Hot Bird III s'y ajoutera en 1997. Nous pourrons diffuser ainsi près de soixante chaînes analogiques à partir d'une seule position dès 1996, et bien plus en numérique. Avec cette masse critique, et des bouquets de programmes bien organisés, Eutelsat constitue une alternative à Astra.

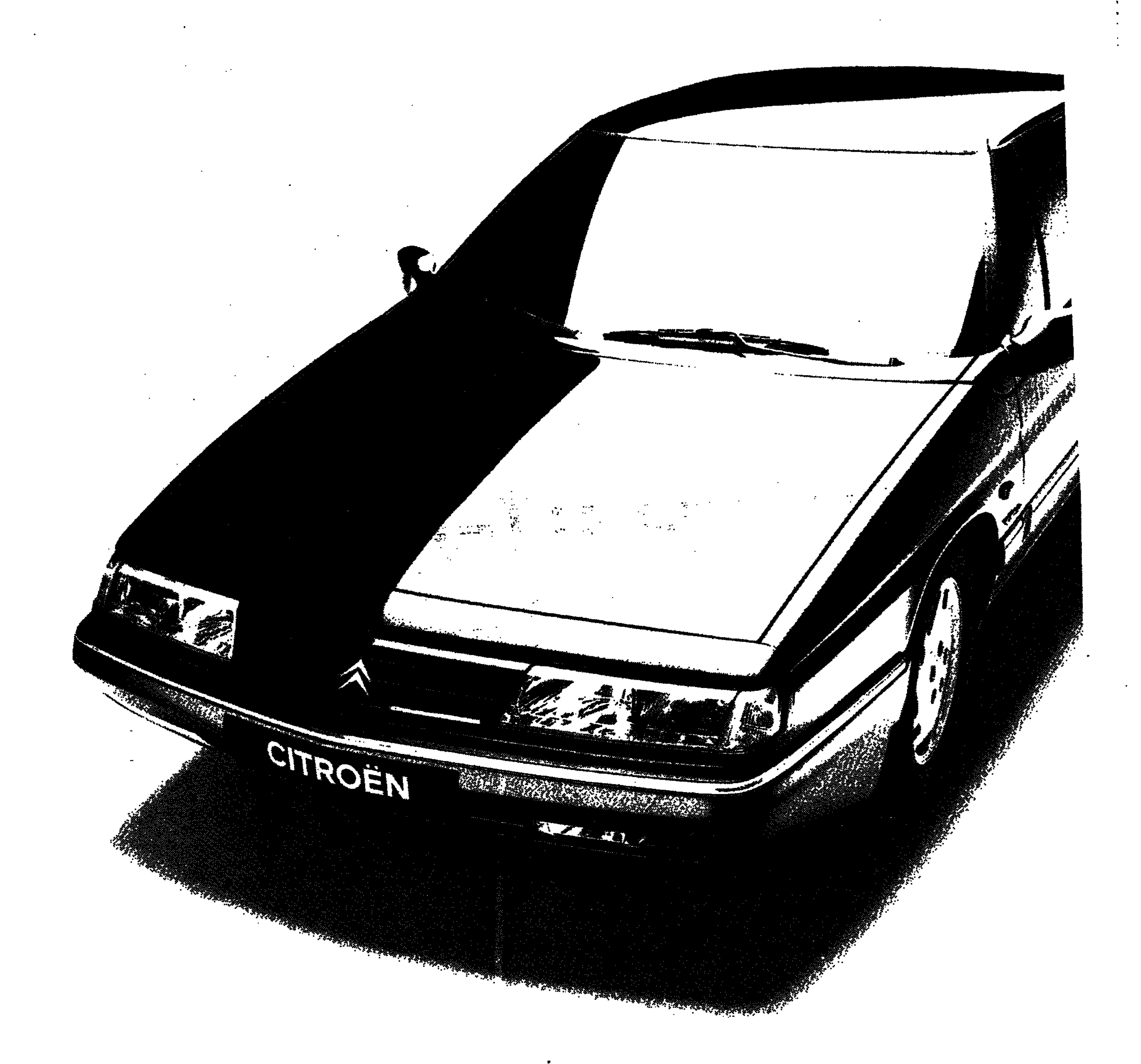
– Quels « bouquets » de chaînes complémentaires voulez-vous constituer ? Quelle place ferez-vous aux chaînes publiques ? Aux chaînes francophones ?

– Nous soutenons à fond le groupe de Bruges (*le Monde* daté 6-7 mars), composé des chaînes internationales de service public comme la francophone TV5, qui sont un élément essentiel de notre image. Mais nous offrirons aussi un accès simple à d'autres « bouquets » variés. En nombre de chaînes, nous sommes déjà les seconds en Europe, les premiers pour les chaînes en clair gratuites, car de plus en plus de chaînes sont cryptées chez nos concurrents. Nous diffusons des chaînes (pour *certaines minorités nationales*, par exemple) que les autres négligent. Et nous allons mettre le paquet pour développer la réception directe, en accompagnant le marketing de nos clients à terre. Le gouvernement français, pour sa part, a décidé de renforcer le bouquet francophone de Hot Bird I, qui comptera au moins deux chaînes en français. »

Propos recueillis par
MICHEL COLONNA D'ISTRIA
et **GUY DUTHEIL**

(1) Les gouvernements ratifient la convention, mais ce sont les exploitants (publics ou privés) de télécommunications de ces pays qui siègent au conseil. Quatre pays (Royaume-Uni, France, Espagne et Allemagne dans l'ordre) ont souscrit plus de 10 % du capital. Dix-huit nations détiennent la part minimale, 0,05 %.

(Publicité)



« Dear Henry » a atteint son but

Le « soccer » semble avoir gagné la bataille de l'audience aux Etats-Unis

A la veille des quarts de finale *de la Coupe du monde de football* qui devaient opposer le 9 juillet l'Espagne et l'Italie à Boston et les Pays-Bas et le Brésil à Dallas, puis le 10 juillet la *Roumanie et la* Suède à San-Francisco et la Bulgarie et l'Allemagne à New-York, les chaînes de télévison américaines qui diffusent *en direct les matches par réseau hertzien ou par câble* sont agréablement surprises par les audiences réalisées. Cela semble être un bon présage pour l'avenir du *nouveau championnat nord-américain de « soccer »* qui doit débuter en 1995.

■ SATISFACTION. Faisant un premier bilan de la compétition, le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Joao Havelange, s'est félicité de la qualité du spectacle, notant que 18 buts ont été marqués de plus qu'en 1990 et que le temps de *jeu effectif a augmenté* de plus de 6 minutes par partie. En outre, il a démenti les rumeurs de dopage concernant deux joueurs roumains.

■ VIOLENCE. Selon une association de protection des femmes battues, la violence conjugale augmenterait pendant la diffusion des matches de la Coupe du monde.

LOS ANGELES

correspondance

Le football cher au Vieux Continent vient de marquer son meilleur score dans l'histoire de la télévision américaine : dix millions de foyers (10,5 points d'audience Nielsen) ont regardé le match entre les Etats-Unis et le Brésil le 4 juillet dernier sur la chaîne ABC. Déjà la rencontre Etats-Unis-Roumanie avait retenu devant leurs écrans sept millions de foyers, obtenant ainsi la troisième place dans l'audience *des programmes sportifs derrière* deux matches de basket. ABC, la chaîne hertzienne (11 matches, *dont la finale du 17 juillet*) qui assure les retransmissions avec la chaîne cablée ESPN (41 matches *dont les deux demi-finales*), pavoise.

Avant les quarts de finale de cette World cup, le *soccer* semble donc avoir surmonté les handicaps dont il pâtissait jusqu'à présent auprès des *téléspectateurs* américains qui ne retrouvaient dans ce sport aucun des repères *auxquels ils sont habitués* : équipement des joueurs, entretiens avec les vedettes, statistiques sur *la partie... Visuellement aussi*, le *soccer* cadré en plans larges semblait déroutant aux amateurs de *football américains habitués* à des plans serrés.

« Maximaliser les revenus »

Pour faire pièce à ces préjugés, l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger a plaidé la cause du ballon rond dans les médias américains en expliquant que *« ce sport est affaire de* crescendo *et non de segmentation. » « Nous espérons*, poursuivait ce grand amateur de foot, *que les retransmissions parviendront à montrer ça. »*

Message bien reçu. D'autant que pour les diffuseurs, la question essentielle était de savoir comment ils gagneraient de l'argent. Le format même du jeu (deux *mi-temps de 45 minutes* presque continues) posait un problème. Les sports américains les *plus populaires se disputent* avec des interruptions répétées qui autorisent autant de pages de *publicité. Celles-ci*, selon un patron de ABC Sports, permettent de *« maximaliser les revenus ». Comment donc opérer ?* Après avoir cru que le public américain, jugé incapable de se *concentrer son attention sur un* spectacle quelconque pendant 45 minutes, ne pourrait se passer de ces « entractes » essentiellement consacrés au péché mignon national, le grignotage, les diffuseurs ont pris consciences que le zapping était une menace tout aussi sérieuse pour leur audimat.

« Sans coupure publicitaire »

Ils ont en effet *constaté* que, lors des interruptions intempestives de la partie par des écrans publicitaire – ce *fut le cas lors* de restransmissions du Mondiale 1990 –, les *aficionados* basculaient sur une chaîne hispanique. Organisateurs et diffuseurs ont donc décidé de passer les spots avant et après la partie ainsi que pendant la mi-temps et incrustent le logo des parrains (Canon, Coca-cola, GMC Truck, Master-Card et Snickers) en alternance en haut de l'écran, au-dessus du chrono et du score, avec parfois un message sonore à l'appui.

Côté technique, la FIFA a confié la production de ce *show* à EBU sports international (ESI), une filiale de l'European broadcast unit (EBU), l'association des télévisions européennes. Une décision rassurante pour les chaînes américaines qui avouent n'avoir pas la compétence *nécessaire pour filmer du foot*. La coordination de la retransmission vers 180 pays a lieu à Dallas. ESPN *et* ABC *personnalisent* ce *package*, ajoutant leurs prises de vue, leurs annonceurs, ainsi que forces graphiques et statistiques, dont les Américains sont friands.

Cependant la réception, dans un pays où seulement 0,004 % du public avait regardé la Coupe il y a 4 ans (contre 75 % des Argentins), est une surprise. Avec le foot, ESPN a triplé ses indices d'écoute l'après-midi. *« Et nous savons désormais que notre public veut du foot sans coupure publicitaire »*, reconnaît la chaîne sportive. *« Les Américains ne connaissent peut-être pas grand chose au* soccer, explique-t-on à ABC sports, *mais ils aiment les grands événements de style olympique. »* Et le succès inattendu de l'équipe américaine, a contribué à faire grimper l'audimat.

Univision de son côté confirme que la *« Copa »* a attiré une moyenne de huit cent mille foyers *hispanophones. L'audimat* du match Etats-Unis-Brésil a grimpé dans cette minorité jus*qu'à 1,2 millions de foyers*, et a atteint le record de 1,5 millions de foyers pour la rencontre Mexique-Bulgarie. Même les amateurs anglophones savent que la station espagnole peut leur permettre d'éviter le pesant bavardage des journalistes américains qui commentent à l'intention de leurs compatriotes profanes. Et puis le long et retentissant *« gooool!!! »* du commentateur sportif Andres Cantor fait à lui seul de l'audience !

A Dallas, les responsables de la *retransmission mondiale estiment* d'ailleurs que la composition ethnique du public des stades, avec ses cris, ses couleurs et ses chansons, a *« sauvé le* show *»* et montré aux Américains jusqu'où pouvait aller l'enthousiasme sportif. D'ailleurs tout cela devrait avoir un prolongement au printemps 1995, avec la couverture, en *prime time* cette fois, par ESPN du nouveau championnat de football nord-américain (Major League Soccer) qui mettra en présence douze équipe. Avec la télévision dans son camp, le *soccer* passe en première division.

CLAUDINE MULARD

La contre-programmation des « majors »

LOS ANGELES

correspondance

Chez Disney, on se réjouissait *que l'équipe colombienne* perdante soit renvoyée dans ses foyers : *Lion King*, un dessin *animé d'aventures*, vient de sortir en Colombie, et le déclin d'intérêt (escompté) pour la Coupe pourrait se solder par des entrées de cinéma.

Avec une audience mondiale *cumulée estimée* à trente et *un* milliards de téléspectateurs, les studios prennent au sérieux la *concurrence que cinquante-deux* matches de football télévisés font au box-office. De la mi-juin à la *mi*-juillet, ils évitent le lancement des films traditionnellement destinés à un public masculin entre seize ans et trente-quatre ans, et ciblent les femmes et les enfants.

Les studios Warner attendent la mi-juillet pour sortir les *Flinstones* en France, Buena Vista comptera sur Geena Davis dans *Angie* d'ici là, UIP (qui distribue *Paramount, MGM et Universal*) regrette amèrement de n'avoir pas de film destiné au public *féminin comme Stanley et Iris* (Jane Fonda et Robert de Niro) qui marcha très bien en 1990, et *comptent sur l'enfant-star* Macaulay Culkin (*Getting Even with Dad*), et sur une histoire de *dinosaures*.

Colombia-Tristar a glissé Threesome (une comédie sur l'identité sexuelle) pendant la *Coupe, mais programmera City Slickers 2*, ou *Wolf* (avec Jack Nicholson et Michelle Pfeiffer) *après*. Les territoires les plus susceptibles de déserter les cinémas pour cause de football sont *l'Europe et l'Amérique latine.*

C. M.

Le point

Quarts de finale

10 juillet, à San-Francisco
ROUMANIE
SUÈDE
21 h 30, France 3 et Eurosport

9 juillet, à Dallas
PAYS-BAS
BRÉSIL
21 h 30, TF1 et Eurosport

10 juillet, à New-York
BULGARIE
ALLEMAGNE
18 h, TF1 et Eurosport

9 juillet, à Boston
ESPAGNE
ITALIE
18 h, France 2 et Eurosport

Demi-finales

13 juillet, à Los Angeles
1 h 30, France 2 et Eurosport

13 juillet, à New-York
22 h, TF1 et Eurosport

PROLONGATIONS

Lalas dans l'expectative

DALLAS

de notre envoyé spécial

D'abord, une gueule. Une gueule de rock star à la mode d'aujourd'hui, *barbichette* viking et tignasse rousse. Une gueule de rebelle hirsute qui *trahit tout* à la fois le tempérament du bonhomme et son amour de la musique. Une gueule tant filmée et photographiée depuis un mois qu'elle a voyagé autour de la planète. Car s'il est un joueur américain dont on retiendra à coup sûr le nom à l'issue de la World Cup, ce sera bien Alexi Lalas, défenseur central de l'équipe *des Etats-Unis*.

Belle histoire que celle de ce stoppeur *grunge* de vingt-quatre ans, missionnaire du *soccer* et guitariste-chanteur dans un groupe de rock. Un père grec, une mère *américaine ; le* football découvert sur le tard, à l'âge de seize ans ; et *aujourd'hui, un statut de* vedette internationale. L'aurait-on remarqué s'il avait eu *un curriculum vitae moins original* et des cheveux plus courts ? Pas forcément. Mais les *attaquants adverses s'en* souviendraient, eux, car Alexi Lalas a été l'un des meilleurs *éléments* de son équipe.

Pour lui, comme pour la plupart de ses coéquipiers, se pose désormais le problème de l'après-World Cup. La fédération américaine avait en effet engagé *quinze joueurs* pour leur faire suivre une préparation de longue durée (un an et demi) dans l'optique du tournoi mondial (*le Monde* daté 19-20 juin). Lalas, sous contrat avec la fédération, s'interroge aujourd'hui sur son avenir.

Attendre le lancement du *championnat professionnel* américain, prévu pour avril 1995 ? A l'évidence, cette *nouvelle mission de pionnier* ne l'attire pas outre mesure. Les douze clubs engagés dans la future compétition espèrent pourtant enrôler quelques vedettes de la Coupe du monde afin de séduire le public local. Ils devront agir vite et se montrer convaincants car d'autres clubs, européens ceux-là, semblent déjà se porter candidats.

Alexi Lalas lui-même pourrait prochainement traverser l'Atlantique. Les dirigeants qui l'engageront réussiront une belle opération de promotion et un investissement judicieux. *Si ces tractations n'aboutissaient* pas – ce qui paraît improbable –, le jeune homme *aura toujours* une solution de rechange : *« Je retournerai à Detroit, je boirai des bières avec les copains, et nous enregistrerons un disque... »*

Ph. Br.

Le ballon rond générateur de violence conjugale

Les femmes se plaignent de la violence de leurs maris pendant les retransmissions *télévisées des matches de la* Coupe du monde de football, selon l'association Halte-Aide *aux femmes battues*.

Interrogées sur les raisons des violences de leur mari, les femmes évoquent, dans plus de 10 % des cas – quarante appels quotidiens en moyenne à Paris – les retransmissions de matches de football. Très souvent, *l'altercation* commence alors que l'épouse demande à son mari de passer à table au *cours d'un match. Un homme* regardant un match peut, selon l'association, *« ne plus se sentir dans le domicile conjugal, mais sur le terrain avec les joueurs »*, et traduire alors son mécontentement par des gestes violents contre sa femme, et parfois *même ses enfants*.

« Il y a huit ans, c'était encore pire, quand l'équipe de France avait été qualifiée », précise l'association pour laquelle la manifestation de cette violence est *« une alerte »* qui doit être l'occasion pour ces femmes de prendre des décisions.

CYCLISME

La 6e étape du 81e Tour de France

Les adieux discrets de Greg LeMond

Marquée par l'abandon de l'Américain Greg LeMond, *la 6e étape du Tour de France*, vendredi 8 juillet entre Cherbourg et Rennes, a été gagnée par l'Italien Gianluca Bortolami. Le Britannique Sean Yates a pris le maillot jaune.

RENNES

de notre envoyé spécial

Il a filé à l'anglaise, le plus parisien des coureurs américains ! A 75 kilomètres de l'arrivée de l'étape la plus longue de ce Tour de France, qui longeait précisément les plages du débarquement allié de 1944, Greg LeMond a choisi de mettre pied à terre. Pratiquement sans explication. *« Je ne comprends pas, au début du Tour tout allait bien »*, se contentera-t-il de dire, quelques heures plus tard, avant de rentrer à Courtrai, en Belgique. S'il n'a rien ajouté concernant la suite de sa carrière, il semble évident que Greg LeMond venait de dire un adieu définitif au Tour de France, cette épreuve qu'il a gagnée à trois reprises et à laquelle il doit une grande partie de sa gloire.

Même si, au début de la course, il voulait toujours croire, sinon à un quatrième succès, du moins à une victoire d'étape ; même si son sourire et sa gouaille restaient toujours ceux d'un gamin charmeur à qui l'on passe toutes ses facéties ; même s'il demeurait un des coureurs les plus populaires du peloton. Et même, enfin, s'il avait réalisé une très bonne performance lors du prologue de Lille, Greg LeMond est, sans doute, arrivé à ce point, que tant de grands champions ont connu avant lui, où, tout simplement et aussi injuste que cela puisse paraître, la « machine » ne répond plus. Ainsi LeMond avait-il été trop sollicité, lundi lors de la course contre la montre par équipes entre Calais et Eurotunnel, par Chris Boardman, le formidable rouleur britannique, qui, voulant sauver son maillot jaune, exigea trop de ses coéquipiers.

Mais, après tout, pourquoi Greg LeMond n'y aurait-il pas cru, à ce nouveau retour ? Ne l'avait-on pas déjà *écarté, en* 1987, après l'accident de chasse où il avait failli perdre la vie ? Et pourtant, en *1989, il signait deux* de ses plus beaux exploits. Sa deuxième victoire dans le Tour de France, d'abord. *Arrachée de huit* secondes sur Laurent Fignon, lors de la dernière étape contre la *montre. Huit secondes après* 3 250 kilomètres de course ! L'Américain, qui inaugurait ce *jour-là un guidon de triathlète*, avait parcouru l'étape à 54,5 km/h de moyenne. Jamais *personne n'avait roulé aussi vite* dans ce genre d'exercice. Quelques semaines plus tard, il remportait son deuxième *titre de* champion du monde à Chambéry.

Quel souvenir garder ?

Sa troisième victoire dans le Tour de France, en *1990*, sera son dernier grand succès. En 1991, porteur du maillot jaune, il est victime d'une défaillance dans le *Tourmalet et termine septième* d'une épreuve gagnée par un certain Miguel Indurain. Ensuite, *plus rien, sinon un succès*, secondaire, dans le DuPont Tour, aux Etats-Unis.

Qu'importe : la marque qu'il *laissera sur le cyclisme international*, et surtout sur le Tour de France, « son » épreuve, est indé*lébile. Que retenir*, entre mille images ? Celle de ce fabuleux final contre Fignon en 1989 ou celle de cette arrivée à L'Alpe-d'Huez en 1985, main dans la main avec Bernard Hinault, son capitaine de route de l'époque ? Ou encore le *fait qu*'il ait été le premier coureur américain à gagner une étape, puis le Tour lui-même, *contribuant ainsi* largement à mondialiser la renommée de la Grande Boucle ?

Lui qui avait été champion du *monde juniors à dix-huit ans*, vainqueur du Tour de l'Avenir à vingt et un, champion du monde *à vingt-deux, qui pourra lui jeter* la pierre d'avoir voulu faire une course de trop ? On pardonne tout à Greg LeMond.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Classement de la 6e étape, Cherbourg-Rennes (270,5 km)

1. G. Bortolami (Ita.) en 6 h 58 min 47 s (*moyenne : 38,7 km/h*) ; 2. D. Abdoujaparov (Ouz.) ; 3. B. Zberg (Sui.) ; 4. G. Bontempi (Ita.) ; 5. J. Heppner (All.) ; 6. S. Yates (G-B) ; 7. F. Andreu (E-U) tous à 2 s ; 8. J. Svorada (Svq.) ; 9. J. Kirsipuu (Est.) ; 10. A. Edo (Esp.) tous à 46 s ; etc.

Classement général

1. S. Yates (G-B) en 28 h 44 min 22 s ; 2. G. Bortolami (Ita.) à 1 s ; 3. J. Museeuw (Bel.) à 4 s ; 4. F. Andreu (E-U) à 5 s ; 5. F. Vanzella (Ita.) à 6 s ; 6. M. Indurain (Esp.) à 20 s ; 7. D. Abdoujaparov (Ouz.) à 31 s ; 8. L. Armstrong (E-U) à 32 s ; 9. T. Marie (Fra.) à 37 s ; 10. A. de las Cuevas (Fra.) à 38 s ; etc.

RUGBY

Vainqueurs 22-14 des Springboks

La réaction des All Blacks

Humiliés par l'équipe de France qui les a battus deux fois lors des *tests-matches disputés à la fin de* la tournée en Nouvelle-Zélande *(le Monde* du 5 juillet), les All Blacks *n'ont guère eu le temps de souffler* – tout juste six jours – avant d'affronter leurs rivaux de toujours, les Springboks, qui effectuent leur première tournée depuis 1981 (année où ils avaient dû jouer sous la protection de la police en raison de la violence des manifestations anti-apartheid).

Le défi n'était pas mince pour les joueurs au maillot noir frappé de la fougère d'argent, *équipe* mythique qui venait de se trouver confrontée au doute pour la première fois de *son histoire*. Avaient-ils fini d'impressionner leurs adversaires en dépit du chant guerrier entonné avant chaque match ? Avaient-ils perdu toute inspiration dans l'alourdissement des lignes, péché auquel succombent *malheureusement tous les* sélectionneurs ?

A un an de la prochaine Coupe du monde, qui doit précisément avoir lieu *en Afrique du Sud*, ces questions étaient posées sur un ton menaçant à Laurie Mains, le sélectionneur contesté *des joueurs en* noir. La réponse apportée samedi 9 juillet par un temps de neige sur le terrain de Carisbrook n'a sans doute pas pleinement rassuré les 40 000 spectateurs. Les All Blacks ont en effet gagné 22-14 mais leur victoire a surtout tenu à la botte de l'arrière Shane Howarth, qui a marqué cinq pénalités et la transformation de l'essai inscrit par l'ailier John Kirwan.

Les Springboks, qui poursuivent leur lente réadaptation à la compétition mondiale – ils en avaient été exclus pendant treize ans en raison de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud – ont montré qu'ils n'avaient plus beaucoup de chemin à faire : le troisième ligne *Rudolf Straeuli* a réussi un essai et l'arrière André Joubert a passé trois pénalités.

AUTOMOBILISME : annulation du Grand Prix de formule 1 d'Italie. – L'Automobile club italien a annoncé, vendredi 8 juillet, l'annulation du Grand Prix de formule 1 d'Italie, prévu le 11 septembre à Monza, en raison des conditions insuffisantes de sécurité sur le circuit.

AVIGNON 94

ANDROMAQUE d'Euripide en ouverture

Le fameux bond de Troie

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Veut-on méditer sur notre Europe en guerre, s'interroger sur *la brutalité* des pouvoirs tels qu'ils s'incarnent en hommes n'ayant de cesse de trahir la confiance qu'on leur porte, sur l'aveuglement d'êtres humains qui se haïssent dès lors qu'ils sont séparés par un relief, un fleuve ou un bras de mer, de familiers oubliant qu'ils sont frères aussitôt que la seule ambition personnelle les commande, veut-on méditer sur l'impuissance de la raison ? Alors on peut consulter les oracles d'Athènes, Eschyle, Sophocle et Euripide...

Les hommes sont ainsi faits qu'ils souffrent depuis la nuit des temps des mêmes maux, des mêmes peurs, du même aveuglement. Est-il possible qu'en 425 avant Jésus-Christ, il y a donc 2 419 ans, un homme, un homme libre jusqu'à l'insupportable, Euripide, ait pu écrire, avec une telle exactitude, les absurdités, les violences de notre monde, de notre Europe de 1994, *sans que* cela n'ait rien changé dans le comportement des hommes ? *Andromaque*, l'une des dix-neuf pièces d'Euripide qui nous sont parvenues, est aujourd'hui encore la juste peinture de nos mœurs dévoyées.

Au *début du spectacle mis en* scène par Jacques Lassalle dans la Cour d'honneur du Palais des papes, on découvre une femme, blottie dans les bras d'une déesse de bois sculpté en suspension au-dessus d'une scène biseautée, bancale. Brune, le cheveu court qui *marque sa condition de « prise de guerre »*, comme l'écrit Euripide avec brutalité, Andromaque (Christine Gagnieux), veuve d'Hector, épouse de Néoptolème, fils d'Achille qui a triomphé de Troie, n'a d'autre refuge que les bras sans vie de Thétis, d'autre vêtement qu'une robe de coton réduite à sa trame et un méchant manteau de toile. Elle n'a plus de larmes à opposer aux douleurs de sa vie ; elle n'a plus de forces pour protéger son jeune enfant, Molottos (Sophie Daull), le fils d'un Grec qu'elle ne peut pas aimer ; à peine un peu de sang dans les veines pour survivre à Pharsale, ville prison où elle n'est plus qu'une ombre.

Andromaque est même moins qu'une ombre depuis que Néoptolème a *« méprisé sa couche d'esclave »* et épousé Hermione (Marianne Basler), fille de Ménélas (François Chattot), arrogante reine couverte d'or, parée de toutes les richesses de Sparte. Coquette, inquiète, furieuse, Hermione ne supporte pas qu'Andromaque ait donné un fils à son époux. Molottos doit mourir ; Ménélas et sa fille s'y emploient avec autant plus de cynisme que Néoptolème est absent, parti à Delphes rendre ses dévotions aux dieux. Là-bas, il mourra, pris au piège tendu par Oreste (Hughes Quester) à qui Hermione était promise. Il faudra l'intervention de Pélée (Hubert Gignoux), bienveillant roi de Phthie, pour sauver les vies d'Andromaque et de son fils, et un dénouement merveilleux, la survenue de la déesse Thétis (Sophie Daull), pour mettre un peu de baume au cœur des héros déchirés.



Le décor de Rudy Sabaunghi pour « Andromaque ».

BRIGITTE ENGUERAND

Andromaque est une pièce ambiguë dans sa construction. Elle propose ainsi en son centre *une sorte de fausse fin, plutôt* malicieuse, quand Pélée arrache Andromaque et Molottos aux griffes d'Hermione et de Ménélas. Elle est contrastée dans ses enchaînements qui mêlent sans précaution différents genres dramatiques. Elle est surprenante par ses personnages que l'on croit bien connaître et qu'Euripide n'a de cesse de renouveler sans prévenir. Elle est audacieuse dans ses transgressions novatrices, comme ce chœur qui n'a jamais paru aussi libre de ses mouvements. Elle est donc difficile à traduire, d'abord, et à mettre en scène ensuite.

Chaque mot est une lame

Au chapitre de la traduction, le travail de Jean Bollack, assisté de son épouse Mayotte, est un choc. Terrible, comme l'est le texte français qu'il nous propose : chaque mot est une lame, le fruit d'une invention qui pourrait être synonyme de totale liberté si l'on ne connaissait pas la manière de son auteur. Jean Bollack est philologue, fou de philologie même, fou au sens où rarement une vie s'est ainsi consacrée, consumée, au service d'un art qui apporte généralement si peu de reconnaissance. Car il ne s'empare pas seulement des mots du poète pour les traduire, il en recherche les plus *lointaines origines*, analyse les ajouts ou retranchements des divers véhicules qui les ont conduits jusqu'à nous.

Avec *Andromaque*, après *Œdipe roi* pour lui-même, après *Iphigénie à Aulis* pour Ariane Mnouchkine, il continue non seulement son parcours dans la tragédie mais aussi son questionnement du français dont il bouscule l'habituel agencement. On pourrait multiplier les exemples de ses fulgurances ; le mieux est encore de les lire dans la précieuse édition qui vient de paraître chez Minuit. Ainsi on découvrira cet incroyable vers du Messager (Claude Bouchery) rendant compte de la mort de Néoptolème à Delphes : *« D'un bond de ses pieds, il bondit le fameux bond de Troie (...) »*. Hermione dira à sa rivale la terreur de son impuissance : *« Mon ventre est stérile à cause de toi : tu me l'as asséché. »* *Ménélas insultera Pélée en des* termes apparemment, apparemment seulement, redondants : *« Tu es bien le vieillard que tu es. »* A la différence de tant de traducteurs qui sont autant de relecteurs peu scrupuleux ou fantasques, Jean Bollack ne triche pas, ne fait pas le beau, jamais ne « fait l'auteur » et son verbe est en tout point captivant.

On aimerait en dire autant de la mise en scène de Jacques Lassalle qui avait au même endroit, l'an passé, créé un *Dom Juan* mémorable. Hélas ! malgré la somme imposante des talents qu'il a une *nouvelle fois rassemblés, son Andromaque* tire à hue et à dia, cahotant très tôt et jusqu'au bout sur les obstacles nombreux qui l'entravent. D'abord, le pari de donner toute sa place à la musique et au chant, partition composée brillamment par Georges Couroupos, *spécialiste du genre*, déçoit. Tous les chœurs d'*Andromaque* sont chantés en français par sept *jeunes actrices grecques menées* par le choryphée, Afida Tahri, sans jamais donner l'impression d'appartenir vraiment au spectacle, ressemblant plutôt à d'étranges intermèdes plaqués sur le drame.

La distribution est elle aussi séduisante, mais on s'aperçoit rapidement que la tentative de rassembler des talents si divers a échoué. Est-ce la grandeur du dispositif, *le* relâchement du regard porté sur eux ? Les acteurs paraissent jouer chacun dans leur *coin et les gestes qui devraient* les rapprocher sont paradoxalement autant de distances qu'ils mettent entre eux. Certes, on découvre en Christine Gagnieux une tragédienne qui devrait rapidement passer au premier plan. Son prologue est une belle promesse. *Certes*, le tyran lâche et cynique de François Chattot est d'un réel effet sur les spectateurs. Certes, la tranquille sagesse d'Hubert Gignoux est juste, forte, émouvante. Hughes Quester a de longtemps emprunté des chemins de traverse qui rejoignent ici exacte*ment le dévoiement* d'Oreste. De leur côté, Mariane Basler et Sophie Daull ont, elles, en rajoutent dans leur démonstration.

Quelques fulgurances

Jacques Lassalle n'a jamais monté de tragédie grecque. Son spectacle aurait pu être celui d'un néophyte sans entrave ni complexe. On le sent pourtant emprunté, bardé de références *qu'il ne s'approprie pas. Il a peut-*être trop cédé à son décorateur et costumier, Rudy Saboungbi, dont les desseins, les dessins touchent au maniérisme, voire au pompier dans une scène finale dont on ne sait pas très bien à quel degré on nous la donne. Les lumières, une *nouvelle fois intelligentes*, de Franck Thévenon, n'y peuvent rien.

L'excellence au théâtre est le fruit d'une alchimie très particulière – et de plus en plus rare – *qui doit unir une équipe artistique* dans un même projet, un même propos, en un laps de temps finalement très court, deux ou trois mois dans les meilleures conditions. A l'évidence, le spectateur, qui se croyait convié à une odyssée théâtrale novatrice, est surpris par les *incohérences des propositions* d'*Andromaque*. Pour la première fois de sa carrière, Jacques Lassalle n'a pas véritablement choisi *Andromaque*, acceptant une proposition de ses partenaires grecs (* *le Monde* Arts-Spectacles du 7 juillet). Il n'a pas réussi pour l'occasion à *constituer une troupe*, lui qui a dirigé si justement jusqu'à l'an passé celle de la Comédie-Française, pourtant si dure à la manœuvre. Il n'a pas non plus trouvé son chemin dans les louvoiements stylistiques de la pièce, lui que l'on sait par ailleurs *si habile à tailler sa route dans* les textes les plus difficiles. Restent quelques fulgurances aperçues au détour d'un vers quand, enfin, toute l'énergie d'un corps, d'une âme, paraît se consumer à l'épreuve d'indicibles souffrances.

OLIVIER SCHMITT

▶ *Cour d'honneur. A 22 heures,* jusqu'au 16 juillet.

▶ Lire également la chronique « *Images* » par Alain Rollat, page 19.

M. Toubon rassure les professionnels du théâtre

Les réductions budgétaires n'affecteront pas le spectacle vivant

Le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), qui regroupe l'essentiel des théâtres et des compagnies dramatiques subventionnées, a obtenu gain de cause : le collectif budgétaire 1994 ne devrait amputer « que » de 240 millions de francs le budget de la culture au lieu des 300 annoncés, et ne concernera pas le spectacle vivant.

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Lors d'une conférence de presse menée à Avignon par Jean-Pierre Vincent et Jean-Louis Martinelli, respectivement directeurs de Nanterre-Amandiers et du Théâtre national de Strasbourg, le Syndeac a rendu public, à l'issue de deux journées de réflexion, un texte qui sera affiché dans tous les lieux du festival et diffusé dès la rentrée dans tous les théâtres. Intitulé « Une victoire ? », ce texte affirme : *« Le budget du ministère de la culture reste touché, mais les crédits de fonctionnement pour 1994 sont rétablis. La négociation pour 1995, sans être vraiment réglée, se présente sous une perspective plus équilibrée. C'est une victoire pour nous tous, artistes et publics. »*

Après un an de baisse du budget (–4 % en 1993 après un premier collectif, les subventions de cette année étant calculées sur le budget révisé), les professions du spectacle s'inquiétaient d'une nouvelle amputation de leurs moyens, d'autant que la lettre de cadrage pour 1995 reçue par le ministère de la culture annonçait comme inéluctable une baisse supplémentaire de 15 % sur tous les crédits d'intervention des ministères. Le Syndeac avait donc annoncé une forte mobilisation à l'ouverture du Festival d'Avignon, n'excluant pas des actions « *radicales* ».

Inquiet des répercussions politiques que pourrait avoir une telle mobilisation, le ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, a été reçu le mois dernier par le premier ministre, qui, selon les termes d'une lettre envoyée par M. Toubon au Syndeac, *« a accepté les procédures qui permettent de soustraire le spectacle vivant aux mesures de gel annoncées pour 1994 »*. Les subventions seront donc cette année *« maintenues intégralement »*, ajoute le ministre. Lors d'une entrevue avec le Syndeac, le 6 juillet, Jacques Toubon a indiqué que les crédits de la direction des théâtres et des spectacles seraient même reconduits en 1995.

A la faveur de son assemblée générale à Avignon, le Syndeac, qui ne compte pas en rester là, a constitué une coordination avec les représentants d'autres secteurs, arts plastiques ou musique contemporaine. Elle se donne quelques mois de réflexion et de contacts avec les publics et les élus locaux avant d'organiser une importante journée de débats publics en décembre.

O. S.

BOBBY MCFERRIN TRIO et WYNTON MARSALIS SEPTET à Montreux

La dignité du jazz et sa liberté

Il y a vingt ans, l'Art Ensemble of Chicago achevait certains de ses concerts sur une drôle d'image. Exécutant – plutôt bien – une petite parodie de style « New Orleans », les cinq musiciens agitaient des canotiers d'opérette avec un bon sourire. Comme dans les films.

Devant le septet de Wynton Marsalis, *c'est cette image qui* revient en douce, un peu malgré lui. Sa tournée hivernale *(notre supplément « Arts et spectacles » du 24 mars)* avait une autre conviction. Le groupe marque son propre répertoire jusqu'à la caricature. A quoi se fier ? A ce que *prétend le trompettiste ou à ce que* dit la musique ?

Ce qui frappe (ce qu'on entend), c'est un contrôle absolu du son, du volume, des équilibres et de l'amplification, réduite à sa plus simple expression. Jointe à la perfection instrumentale, cette *maîtrise de l'ensemble* produit l'irruption de ce que le jazz a su mille fois mettre en pièces, son surmoi grandeur nature, porté au centuple.

Cette maîtrise répond au vœu de l'instrumentiste : rééduquer le public, assurer la dignité du jazz. *Le but* est touchant ; le résultat, ce que dit la musique, n'est pas trop loin d'un exercice académique, impeccablement *réglé* par de jeunes retraités qui reprendraient à la perfection la petite parodie de l'Art Ensemble of Chicago, en gommant l'ironie. L'origine *néo-orléanaise de Wynton Marsalis* n'explique pas tout.

La part qu'il laisse à son bassiste, Ben Wolfe, est intéressante. Dodelinant de la tête avec un sourire de « ravi », comme dessiné par Sempé, Ben Wolfe joue pratiquement sans tempo et pour ainsi dire sans swing. C'est un style. C'est de la basse de bal d'avant Jimmy Blanton : c'est même un style qui ne suppose pas la quelconque arrivée d'un Blanton dans l'espace de la musique, à la fin des années 30. Et encore moins les duos de Blanton et de Duke Ellington.

A *force de forclore* toute marge de liberté, Wynton Marsalis se prive même de celle, sans enjeu, *que s'octroie Bobby McFerrin*. C'est une liberté du pur jeu, du pur bonheur, une liberté de la voix nue. McFerrin n'atteint pas à chaque coup le sommet historique de son solo à Montreux en 1993. Mais il est d'une telle mobilité, d'une grâce si fine, que même appuyée à un (bon) trio, sa prestation reste inégalable. Vocaliste, elfe, danseur, chat, on lui pardonnerait tout. Sa façon n'appelle même pas la faute et sa drôlerie *camoufle* la virtuosité.

En vingt ans, Montreux a commis quelques faux pas de programmation. Jamais au point d'inscrire Pow Wow (qui sont au Golden Gate Quartet ce que Jordy est à *Gainsbourg) au même* programme que Bobby McFerrin et Wynton Marsalis. Signe de quels temps ? L'Art Ensemble of Chicago, hors festivals et hors modes, doit donner des éléments de réponse, ce dimanche, à Paris. Avec des canotiers.

FRANCIS MARMANDE

▶ Art Ensemble of Chicago, au New Morning à Paris, le 10 à 20 h 30. Bobby McFerrin Trio, à La Haye aux Pays-Bas le 8, à Nice le 15. Wynton Marsalis Septet à Vienne le 8, à La Haye le 9, à Vitoria-Gasteiz en Espagne le 15.

NUSRAT FATEH ALI KHAN à Campos-do-Gordao

Qawwali au pays de la samba

Le plus important festival de *musique classique du Brésil* fête ses vingt-cinq ans d'existence en s'ouvrant aux musiques du monde.

SAO-PAULO

de notre envoyée spéciale

Pendant que le Brésil s'essayait à une difficile reconversion monétaire (le real remplaçant le cruzeiro, à parité avec le dollar depuis le 1er juillet), alors que son équipe de football venait de vaincre les Etats-Unis dans la course à la Coupe du monde, le Pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan donnait, *le* 4 juillet, un concert au Théâtre Sergio-Cardozo (1 200 places) de Sao-Paulo.

Invité pour la première fois au *Brésil*, le chanteur soufi avait suscité un intérêt hors du commun. La mystique soufie, la voix de Nusrat, aujourd'hui mondialement célèbre, le rythme effréné de la musique qawwali avaient opéré leur charme. Des gens de théâtre avait affrété un autobus depuis *Rio-de-Janeiro* pour voir le phénomène de près. Des chaînes de télévision, de MTV à Rede Globo ; de Folha de Sao-Paulo à Estado de Sao-Paulo, des deux plus importants quotidiens nationaux, *les questions posées* au chanteur tournaient autour de la world music, de son association avec Peter Gabriel.

La world music est souvent assimilée ici à un genre prédateur. Ainsi ses *emprunts* « égocentriques » à la musique bahianaise et au percussionniste de samba-reggae Olodum n'ont jamais été pardonnés à Paul Simon. David Byrne passe pour cultiver d'abord ses lubies, et sa redécouverte du chanteur Tom Ze, décrit en Europe comme une pièce maîtresse de la nouvelle musique brésilienne, ne cesse d'étonner. Nusrat Fateh Ali Khan, en *faisant* alliance avec Peter Gabriel, avait aux yeux des commentateurs brésiliens *choisi le bon camp : celui* de la subtilité, de l'intelligence et du mélange respectueux symbolisés par l'album *Passion*, la bande sonore de *la Dernière Tentation du Christ*, le film de Martin Scorsese.

Nusrat Fateh Ali Khan et son groupe ont été invités par le secrétariat à la culture de l'Etat de Sao-Paulo, qui organise chaque année depuis vingt-cinq ans le plus grand festival de musique classique du pays à Campos-do-Gordao, cité de villégiature où les riches Paulistes viennent en hiver *prendre le froid, manger des fondues*. Dans les années 30, le gouverneur d'Etat y a construit un palais d'hiver, alors que la ville était encore un sanatorium pour tuberculeux argentés. Au beau milieu des pins et des sapins, la municipalité a construit en 1979 un auditorium de mille places, tout de brique et de verre.

Pour fêter le quart de siècle du festival, l'équipe responsable de l'édition 1994 a entrepris de dépoussiérer cette manifestation quelque peu conventionnelle en y incluant *« des musiques du XXe siècle »*. Durant le mois de vacances de juillet vont s'y succéder l'Orchestre symphonique de la Radio nationale de Pologne, appelé à jouer la très controversée *Symphonie n° 3* de Gorecki, l'Orchestre symphonique national d'Argentine, ou encore l'Orchestre symphonique de l'Etat de Sao-Paulo, mais aussi les Américains du Turtle Island String Quartet, Meredith Monk et le Chœur de la Radio-télévision bulgare, plus communément dénommé Mystère des voix bulgares. Les concerts donnés dans le cadre du festival sont gratuits. Et à Campos-do-Gordao comme à Sao-Paulo, la soif musicale se traduit par une longue file d'attente à l'entrée des salles. Nusrat Fateh Ali Khan a *donné* un second concert à Sao-Paulo. L'épouse du gouverneur d'Etat, Luis Antonio Fleury (PMDB), en campagne électorale, a fait échanger le billet d'entrée contre un chandail ou un cache-nez destinés aux pauvres de la ville.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

CULTURE

CINÉMA

La mort de Christian-Jaque

Un réalisateur éclectique et populaire

Le metteur en scène Christian-Jaque est mort vendredi 8 juillet à Paris d'un arrêt cardiaque. Le réalisateur des *Disparus de Saint-Agil*, de *Boule de Suif* ou de *Fanfan la Tulipe* avait quatre-vingt-neuf ans.

Au début des années 50, alors qu'il était au sommet de sa carrière, on surnommait Christian-Jaque le « Cecil B. DeMille français », à la fois pour le luxe de ses productions et pour la diversité de ses centres d'intérêt. Il aimait à faire savoir qu'il avait réalisé cent films, même si les histoires du cinéma n'en recensent que soixante-dix. Christian-Jaque, avait connu le succès dès *François Ier* (1937), pochade historique emmenée par Fernandel, s'était montré capable de sensibilité avec *les Disparus de Saint-Agil* (1938) et de mordant avec l'adaptation du *Boule de suif* de Maupassant (1945). Il connut ensuite un triomphe populaire avec *Fanfan la Tulipe* (1951). En 1954, il épouse Martine Carol qu'il dirige dans quatre films dont *Nana* . Il est alors le plus parfait représentant d'une certaine manière française de faire du cinéma, à la fois ambitieuse (en adaptant *la Chartreuse de Parme*) et attentive aux impératifs commerciaux.

Né le 4 septembre 1904 à Paris, de son vrai nom Christian Maudet, Christian-Jaque rejoint le métier du cinéma en dessinant des affiches pour la compagnie américaine First National. Décorateur de Julien Duvivier, il dirige son premier long-métrage *le Bidon d'or* en 1932. C'est le début d'une production stakhanoviste. Entre 1933 et 1937, il tourne de quatre à sept films par an. Il dirige fréquemment Fernandel (*Un de la légion*, *Ernest le rebelle*, *François Ier*) dans des films dont il dira plus tard qu'ils avaient été réalisés dans « un esprit de carabin ». Le succès des *Disparus de Saint-Agil*, adapté du roman de Pierre Véry (avec Eric Von Stroheim et Mouloudji) permet de découvrir un cinéaste adroit, capable de poésie.

C'est pendant l'Occupation que Christian-Jaque affirme pleinement ses ambitions, passant de l'adaptation littéraire (*Carmen* avec Vivian Romance, réalisé en 1943 mais diffusé en 1945) à la biographie à grand spectacle (*la Symphonie fantastique*, pour laquelle Jean-Louis Barrault compose un Berlioz plus que romantique) en passant par un flirt avec le réalisme poétique (*Voyage sans espoir*).

D'aventure en aventure

A la Libération, Christian-Jaque tourne *Boule de Suif*, considéré comme son meilleur film, avec *les Disparus de Saint-Agil*. A la fois ironique et patriotique, fidèle à l'esprit de Maupassant, très bien servi par Micheline Presle, *Boule de Suif* a été adapté par Henri Jeanson de deux nouvelles de Maupassant. C'est d'ailleurs à Jeanson que des films comme *Un revenant* (1946, avec Louis Jouvet) ou *Fanfan la Tulipe* doivent leur esprit.

Christian-Jaque multiplie les aventures, de l'adaptation de *la Chartreuse de Parme*, avec Gérard Philipe, à *Singoalla* « féérie » nordique. Les deux films sont des échecs dont le souvenir est bientôt effacé par le triomphe de *Fanfan la Tulipe* et le parfum de scandale qui entoure le *Lucrèce Borgia* (1952) dans lequel il dirige Martine Carol, qu'il épouse. En 1956, avec sa femme (il a été auparavant marié à Simone Renant puis à Renée Faure), Christian-Jaque effectue une tournée mondiale « *dans l'intérêt de la propagande du cinéma français* ».

Il connaît encore un grand succès commercial avec *Babette s'en va-t-en guerre* qui réunit Francis Blanche et Brigitte Bardot. Le film sort en 1959, en un temps où l'on riait encore de l'Occupation.

Les années 60 de Christian-Jaque ne laissent pas de souvenir impérissable. Elles sont rythmées par des œuvres de commande, d'une tentative de retrouver la veine de *Fanfan la tulipe* en remplaçant Gérard Philipe par Alain Delon (*la Tulipe noire*, 1962) ou de retrouvailles avec Brigitte Bardot, associée à Claudia Cardinale dans un western égrillard (*les Pétroleuses*, 1971). Le cinéaste tourne également pour la télévision.

Sa filmographie se conclut sur un documentaire consacré à son contemporain Marcel Carné, *l'Homme à la caméra* (1985). Une manière de se replacer dans l'histoire du cinéma français et de rappeler que Christian-Jaque en fut, à sa manière, un artisan précieux.

THOMAS SOTINEL

MUSIQUES

Pour irrégularité de procédure

Le tribunal de grande instance annule le projet de licenciement à l'Opéra de Paris

Les syndicats de l'Opéra de Paris, en lutte contre le plan social établi par la nouvelle direction, ont obtenu un sursis avec le jugement rendu vendredi 8 juillet par le tribunal de grande instance de Paris. Celui-ci a prononcé la nullité du projet de licenciement collectif qui prévoyait, entre Bastille et Garnier, la suppression de 119 postes et 136 départs au total (la différence correspondant à des mises en retraite ou en préretraite), ceci sur un total de 1 700 emplois, postes permanents ou « intermittents structurels ».

Le tribunal avait été saisi le 7 juin par les syndicats. Ceux-ci, représentés par Me Bernard Jouanneau à l'audience du 27 juin, faisaient état d'une irrégularité de procédure quant au plan qui leur avait été présenté le 2 mai : le document n'avait pas été approuvé par le conseil d'administration avant d'être présenté au comité d'entreprise. De plus, un tel plan excéderait les pouvoirs du directeur, Jean-Paul Cluzel, qualifié par l'avocat d'« *intérimaire* ». Me Alain Sutra, avocat de l'Opéra, expliquait de son côté que le plan n'était qu'un « *projet* ».

Les juges ont donné raison aux syndicats sur la capacité de l'actuelle direction de « *présenter un tel projet et d'engager la procédure de consultation* ». Cette initiative « *excède* » à leurs yeux « *les pouvoirs de gestion courante que le directeur était apte à accomplir pendant la période d'intérim* ». Ils ont également fait remarquer que si ce « *projet* » de licenciement constituait « *une étape nécessaire au réaménagement des services de l'Opéra* », il faisait « *partie intégrante du plan de restructuration et, dans ces conditions, ne pouvait pas être établi, ni la procédure de consultation engagée, avant que le conseil d'administration ait délibéré* ».

La direction de l'Opéra national de Paris a pris acte du jugement et, notant qu'il était motivé par « *des raisons de procédure* », a déclaré qu'elle entendait faire appel. Elle a néanmoins rappelé que le conseil d'administration (qui n'avait pas encore été constitué ni son président encore nommé quand le plan a été présenté aux syndicats) avait entendu un exposé du directeur Jean-Paul Cluzel « *sur l'ensemble de ces problèmes* » lors de sa première réunion, le 22 juin. Sous la présidence de Jean-Pierre Leclerc, nommé entre-temps, le conseil avait ensuite « *approuvé formellement l'ensemble du dispositif* ».

L'élément le plus décisif du jugement semble concerner la notion de « *présidence intérimaire* » attribuée à Jean-Paul Cluzel (et que celui-ci a toujours récusée). Les nouveaux statuts de l'ONP, établis par un décret pris le 4 février, prévoient en effet que le président de l'établissement bénéficiera désormais d'un mandat de six ans. Le nouveau président, alors désigné, est Hugues Gall, qui ne prendra son poste qu'en août 1995. En tant que « directeur désigné », il peut déjà signer des contrats et mettre sur pied des productions. Jusqu'à son arrivée, Jean-Paul Cluzel assure, en principe, la gestion courante. Si ce principe est retenu, la mise en œuvre du plan social serait retardée d'une année.

A. Ry.

A New-York

Le Village Gate ferme ses portes

NEW-YORK
correspondance

Sous la pression de la Chemical Bank et après trente-sept ans d'exercice, le légendaire Village Gate, où Miles Davis, Chuck Berry, Pete Seeger et Woody Allen firent leurs premières armes, a définitivement fermé ses portes. Situé depuis toujours au 160, Bleecker Street, l'une des artères les plus vibrantes de Greenwich Village, le « Gate », haut-lieu culturel que seule la lenteur bureaucratique a empêché de devenir monument classé, déclinait depuis quelques années. Les artistes en renom préféraient désormais les stades ou les grandes salles comme Carnegie Hall ou le Madison Square Garden. Peu d'entre eux consentaient à se produire dans l'enceinte d'un club. Le bail, signé de longue date entre Art D'Lugoff, fondateur du « Gate », et le propriétaire des murs fixait le loyer à 2 000 dollars par mois (pour trois étages), jusqu'en 2006. Mais le propriétaire se retrouva sans le sou. Le bail passa alors entre les mains de la Chemical Bank, qui fixa le loyer mensuel à 15 000 dollars. Le redressement judiciaire demandé par D'Lugoff a été finalement transformé par ses créanciers en liquidation pure et simple.

Art D'Lugoff envisage de *transformer le Village Gate en* musée du jazz. Mais le bâtiment *tient de la zone sinistrée*. Vu le capital immobilier considérable qu'il représente, il ne le restera pas longtemps.

H. B.

CARNET

Décès

– François Bruller,
Jean-Louis Bruller,
Bertrand Bruller,
ses fils,
Marianne, Isabelle, Anne, Hélène, Charlotte et Pauline,
ses petites-filles,
Jacky et Catherine Bruller,
ses belles-filles,
Suzanne Barusseaud,
sa sœur,
Elisabeth Chatel,
sa nièce,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jeanne AVELINE,

le 8 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 11 juillet, à 13 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Théophraste-Renaudot,
75015 Paris.

– *M. Hubert Debosque,*
son époux,
M. et Mme Franck Noël-Debosque,
M. et Mme Bertrand Debosque-Ivanovitch,
Mlle Stéphanie Debosque,
ses enfants,
Benjamin, Adrien, Ingrid, *Joséphine*,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hubert DEBOSQUE,
née Brigitte Hermary,

survenu le 7 juillet 1994, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 11 juillet, à 15 heures, en l'église Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

L'inhumation se fera dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La Grande Loge féminine de France

a la douleur de faire part du décès de

Mme Fabienne L'ECHARPE,
ancienne grande maîtresse,

survenu le 25 juin 1994, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

– *M. et Mme Michel Lennuyeux-Comnène*
et leurs enfants, Olivier et Elsa,
Mme Patrick Lennuyeux-Comnène
et ses enfants, Gilles et Laura,
M. Hubert Lennuyeux-Comnène
et ses enfants, Sophie et Jonathan,
Dominique, Bénédicte, Félicité, Barthélémy Dumons (enfants de Claude Lennuyeux-Comnène),
et leurs épouses et époux
Ses huit arrière-petits-enfants,
ont le grand regret de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-septième année, du

général de corps d'armée (C. R.)
Marcel LENNUYEUX-COMNÈNE,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre TOE.

Les obsèques religieuses, suivies de l'enterrement, auront lieu à Celles (Ariège), le mardi 12 juillet 1994, à 10 heures.

– *Mme veuve Pierre Marzouk,*
née Renée Attal,
Le docteur et Mme Guy Marzouk,
et Simon,
Le docteur et Mme Gérard Marzouk,
Laura et Arthur,
Michelle Emma Marzouk,
Mme veuve Yvonne Bismuth,
Mme Paulette Marzouk,
Mme Valentine Marzouk,
Mme veuve Armand Marzouk
et ses enfants,
Mme Frida Attal et Claude Attal,
Mme et M. William Bijaoui
et leurs enfants,
Les familles Attal, Sabban, Bismuth, Bereni, Seror, Genot, Finzi,
ont la grande tristesse de faire part du décès, *survenu le jeudi 7 juillet 1994*, de leur père, grand-père, frère et beau-frère,

Pierre MARZOUK.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 8 juillet, au cimetière israélite de Pantin.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés à l'association ASI pour les enfants, 246, boulevard Voltaire, Paris-11e.

La famille ne reçoit pas.

Un office religieux se tiendra le mercredi 13 juillet, à 18 heures, à la synagogue Copernic, 24, rue Copernic, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Ainsi parle l'Eternel : Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le vaillant ne se glorifie pas de sa vaillance, que le riche ne se glorifie pas de sa richesse... »
Jérémie, IX, 22.

15, rue Bargue,
75015 Paris.

– Les familles Paul, Mergey, Bayzelon, Harmelle,
Leurs amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

***Christian* PAUL,**

survenu le 30 juin 1994, à Lyon (Rhône), à l'âge de quarante-quatre ans.

– Nîmes.

M. *Léonce* Robert,
son époux,
Mme Bernard Dumas-Marze,
sa fille adoptive,
Amaury, Henri, Guillaume, Joyce,
ses petits-enfants,
M. Pierre Marze,
son frère,
Mlle Colette Marze,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léonce ROBERT,
née Marze.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 11 juillet 1994, à 10 h 15, en l'église *Saint-Joseph-des-Trois-Piliers*, à Nîmes.

Ni fleurs ni couronnes. Des prières.

Anniversaires

– Il y a un an, le 9 juillet 1993, le

docteur Claude CINQUALBRE

nous quittait.

Nous ne pouvons oublier ses exceptionnelles qualités de cœur et d'intelligence.

Messes anniversaires

– Le 12 juillet 1993,

***Jacques* CHAZOT**

quittait les siens.

Ses amis se réuniront le mardi 12 juillet 1994, à 11 heures, en l'église de Monthyon (Seine-et-Marne).

– Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Michel FRUGIER,

ses amis peuvent s'associer à la messe qui sera célébrée le 10 juillet 1994, à 11 heures, en l'église de Saint-Pierre-de-Varennes (Saône-et-Loire).

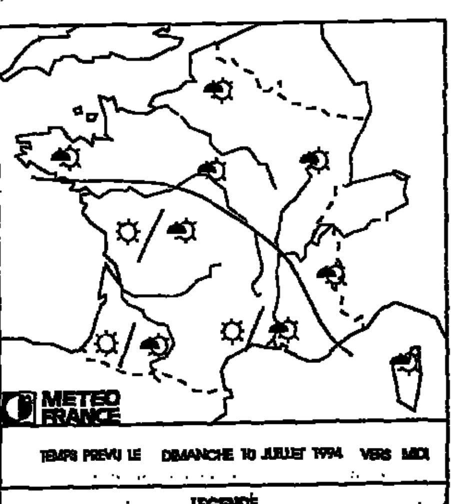
Mme Michel Frugier,
Ses enfants,
Ses six petits-enfants.

La Ranche,
71670 Saint-Pierre-de-Varennes.

Soutenances de thèses

– Mme Claudine Ramiarison a soutenu, le 8 juillet 1994, à l'université Paris-X-Nanterre, salle C 24, bâtiment C, une thèse en géographie intitulée : « *Urbanisation et mutations foncières dans le nord-est d'Antananarivo (Madagascar)* », présidée par M. Jean-Pierre Raison. Membres du jury : Mme Faranirina Esoavelomandroso Rajaonah, Jacqueline Wurtz Peltre, Françoise Raison-Jourde.

MÉTÉOROLOGIE



LEGENDE
ENSOLEILLE — ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — TRES NUAGEUX OU COUVERT — PLUIE OU BRUINE — NEIGE — AVERSES — ORAGES — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DEPLACEMENT

Dimanche : journée estivale. – Ce sera une belle journée d'été sur l'ensemble du pays, avec tout au plus, par endroits, quelques bancs de brume au lever du jour (sauf dans le Sud-Est), suivis de quelques cumulus de beau temps au nord de la Loire, ainsi que sur les régions proches des frontières de l'Est.

Les températures minimales seront un peu fraîches, généralement comprises entre 11 et 14 degrés, mais pouvant localement s'abaisser jusqu'à 8 degrés dans l'intérieur, et au contraire ne pas s'abaisser en dessous de 19 sur le littoral méditerranéen ; les maximales seront partout supérieures aux normales : 23 à 25 degrés sur les côtes de Manche, 27 à 30 au nord de la Loire, 30 à 33 au sud, jusqu'à 35 dans le Sud-Est.

Les vents seront généralement assez faibles, de secteur nord-est ou est ; sur le littoral de la Méditerranée, ce sera un régime de brises côtières qui prédominera.

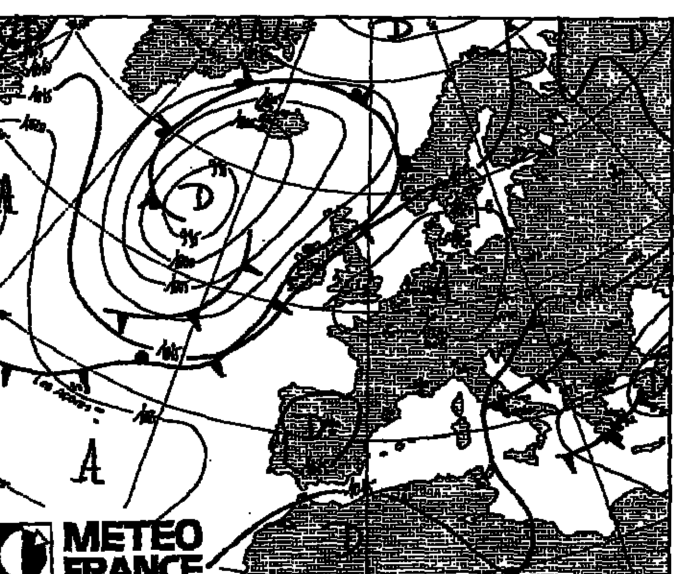
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	26/17
BIARRITZ	22/16
BORDEAUX	23/12
BOURGES	22/12
BREST	17/ 9
CAEN	18/13
CHERBOURG	17/12
CLERMONT-FER.	24/13
DIJON	23/11
GRENOBLE	28/16
LILLE	20/14
LIMOGES	19/10
LYON, BRON	23/15
MARSEILLE	30/21
NANCY, ESSEY	21/21
NANTES	20/10
NICE	28/21
PARIS-MONTS	22/15
PAU	23/16
PERPIGNAN	29/20
POINTE-A-PITRE	32/26
RENNES	20/ 9
ST-ETIENNE	23/15
STRASBOURG	21/14
TOULOUSE	25/18
TOURS	21/10
ÉTRANGER	
ALGER	31/17
AMSTERDAM	22/10
ATHÈNES	35/24
BANGKOK	33/27
BARCELONE	28/21
BELGRADE	28/15
BERLIN	20/13
BRUXELLES	21/10
COPENHAGUE	24/12
DAKAR	30/25
GENÈVE	24/15
ISTANBUL	30/20
JÉRUSALEM	30/19
LE CAIRE	37/24
LISBONNE	27/16
LONDRES	18/14
LOS ANGELES	19/16
LUXEMBOURG	16/ 9
MADRID	35/18
MARRAKECH	41/25
MEXICO	24/13
MILAN	28/14
MONTRÉAL	28/19
MOSCOU	21/10
NAIROBI	22/11
NEW-DELHI	29/27
NEW-YORK	37/24
PALMA-DE-MAJ.	29/17
PÉKIN	28/24
RIO-DE-JANEIRO	/
ROME	29/18
HONGKONG	30/26
SÉVILLE	38/21
SINGAPOUR	32/27
STOCKHOLM	27/11
SYDNEY	18/12
TOKYO	30/24
TUNIS	32/22
VARSOVIE	20/13
VENISE	28/17
VIENNE	24/14

Valeurs extrêmes relevées entre le 09-07-1994 à 6 heures TUC et le 09-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 11 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



Le sommet des pays les plus industrialisés à Naples

Le président Clinton veut accentuer la libéralisation des échanges mondiaux

Les dirigeants du groupe des Sept ont entamé samedi matin 9 juillet au Palais royal, à Naples, des discussions sur l'économie mondiale, en l'absence du premier ministre japonais, Tomiichi Murayama, qui, pris d'un malaise, a été hospitalisé après le dîner d'ouverture vendredi soir. Il est remplacé par son ministre des affaires étrangères, Yohei Kono. Avec l'arrivée dans la journée de Boris Eltsine, président de la fédération de Russie, le G 7 va se transformer pour la première fois de son existence en G 8 pour aborder les sujets politiques.

■ COMMERCE. Au cours de la première journée, le président Clinton a proposé aux pays membres du G 7 de travailler à une libéralisation accrue des échanges mondiaux, en particulier dans le secteur des télécommunications, des services financiers et des biotechnologies. Approuvée par les autres participants, la démarche américaine a été fraîchement accueillie par la France.

NAPLES

de notre envoyé spécial

A l'initiative du ministre italien du commerce extérieur, Giorgio Bernini, *ses homologues du G7*, les sept pays les plus riches de la planète, actuellement réunis à Naples, étaient invités à se retrouver samedi 9 juillet pour examiner ensemble les propositions faites pour accentuer la libéralisation des échanges mondiaux, notamment dans le secteur des télécommunications.

La démarche italienne comblait les vœux de Bill Clinton, qui avait déjà adressé un message en ce sens aux autres chefs d'État et de *gouvernement le 29 juin. Pour le* président américain, il ne s'agissait pas tant de se lancer dans un nouveau round de négociations commerciales, à l'image du cycle de l'Uruguay qui s'est achevé à la mi-décembre 1993, à l'issue de *sept années d'âpres discussions*, que d'examiner, au sein d'un G7 fonctionnant de façon informelle, les moyens de lever les derniers obstacles pour parvenir à une totale liberté des échanges dans le monde.

Cette nouvelle enceinte de négociations, en partie inspirée de l'exemple des G7 économiques et financiers qui se tiennent à intervalles réguliers et lorsque l'actualité l'exige, *devait avoir une dominante* « télécommunications ». Les Américains ont fait savoir qu'ils auraient aimé que soit examiné un sujet qui leur tient à cœur en raison des énormes enjeux technologiques et financiers qu'il *implique : les « autoroutes de* l'information » qui, à l'avenir, permettront de marier le téléphone, l'ordinateur et la télévision. Ces discussions devraient *aussi* porter *sur* des dossiers tels que les services financiers, les biotechnologies ou les droits d'atterrissage sur les aéroports civils. Autant de domaines auxquels les Etats-Unis, qui ont en tête de lancer une vaste campagne en faveur *de l'ouverture de marchés* commerciaux mondiaux baptisée « Open Markets 2000 », accordent un grand intérêt. Les conclusions de ce groupe de travail pourraient être soumises au prochain sommet du G7 en 1995 à Halifax au Canada.

Interprétée par certains comme une nouvelle initiative américaine à usage interne au moment où l'image du président Clinton *continue à pâlir dans les sondages*, cette démarche a suscité un incident avec la délégation française, qui affirmait ne pas avoir été préalablement informée de ce projet et n'en avoir appris l'existence que vendredi matin.

Les réticences françaises

Si les ministres allemand, canadien, japonais, britannique et italien du commerce extérieur présents à Naples ont déjà donné leur accord à cette idée de constituer un groupe en marge du G7 chargé de traiter la question spécifique des télécommunications, en revanche, la France n'a pas caché son hostilité à ce qu'elle interprète comme une manœuvre destinée à ouvrir une nouvelle série de négociations commerciales. « *Il n'est pas prévu que la France assiste à cette réunion* », a prévenu d'emblée Jean Musitelli, porte-parole de la présidence française, rappelant que Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes* et du commerce extérieur, termine en ce moment un voyage en Chine. « *Pour le peu que nous en savons, cette idée de réunion est une formule bizarre, passablement improvisée et qui ne trouve pas sa cohérence ici au sommet de Naples* », a-t-il indiqué. « *Ce qui nous semble important, avant d'envisager le lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales, c'est d'abord de ratifier ce qui a été signé à Marrakech, à savoir la fin du cycle de l'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce* (OMC) », a-t-il ajouté, faisant allusion aux pays qui n'ont pas encore ratifié la création de cette OMC qui doit voir le jour en 1995, *en tête desquels figurent* les Etats-Unis.

Ce sujet de polémique n'a pas été évoqué lors du dîner qui réunissait vendredi les chefs d'Etat et de gouvernement. Les participants ont préféré consacrer les deux tiers de leur temps de discussions aux problèmes de la croissance et de l'emploi, « *sur lesquels les réflexions vont se poursuivre* », a indiqué le porte-parole. Au cours de ce dîner l'adaptation du système des Nations unies et des institutions financières internationales issu des accords de Bretton-Woods, qui célèbrent cette année leurs cinquante ans d'existence, a été évoquée. En revanche, les thèmes de la coopération monétaire, du commerce et de la sécurité nucléaire n'ont pas été abordés. Ils devaient faire l'objet d'un débat au sein des Sept, *samedi 9 juillet dans la journée*, avant que Boris Eltsine, président de la Fédération de Russie, rejoigne le G7. Cette institution se transformera alors pour la première fois de son existence en G8 pour aborder, en présence de la *représentation russe, les sujets* politiques inscrits au menu de la seconde journée de travaux du sommet.

SERGE MARTI

M. Mitterrand dénonce le « désintérêt» des pays riches pour les pays les plus pauvres

NAPLES

de notre envoyé spécial

François Mitterrand a de la suite dans les idées. Il sait, quand il le souhaite, marteler les thèmes qui lui sont chers. Il le fait avec d'autant plus de goût désormais que les occasions de faire passer ses idées lors des grands rendez-vous internationaux seront de plus en plus rares, à dix mois de la fin de son mandat présidentiel.

Vendredi 8 juillet, avant même le lever de rideau sur le Sommet du G7, le chef de l'Etat a donc profité de son seul discours napolitain dans un cadre à son gré – celui d'une vieille université d'Europe – pour rouvrir le dossier des rapports Nord-Sud et rappeler qu'en ce domaine les choses n'avaient cessé de se dégrader. Pendant quelques minutes, « *l'esprit de Cancun* », treize ans après, a semblé souffler sur Naples.

En plein cœur historique de la ville, François Mitterrand était l'hôte de l'université « orientale » - un institut créé en 1732 par des missionnaires où vint notamment *Montesquieu* – qui lui décernait le titre de docteur « honoris causa » en philosophie. Vêtu d'une toge d'hermine mauve, le président retraça avec brio la longue histoire de Naples et de son lien avec la France depuis le règne de la Maison d'Anjou.

Puis il quitta l'Histoire pour les rudes réalités du moment. « *Entre les pays les plus riches et les plus pauvres*, rappela-t-il, *le fossé ne cesse de se creuser. Savez-vous qu'en dépit des sommes considérables affectées aux aides bilatérales et multilatérales, le flux des capitaux qui viennent d'Afrique vers les pays industriels est plus important que le flux des capitaux qui viennent des pays industriels vers les pays en développement* ».

« Inacceptable et suicidaire »

« *La croissance économique de quelques Etats en développement sert trop souvent – il faudra le rappeler ce soir, demain et après-demain, et je n'y manquerai pas – d'alibi pour aider de moins en moins les autres, les plus pauvres naturellement. Ceux qui s'enfoncent dans la misère. Après tout, pensent beaucoup, après tout, qu'ils y restent. Tel n'est pas mon sentiment.* »

« *Ce désintérêt*, a poursuivi M. Mitterrand, *ne me paraît pas seulement inacceptable, moralement et socialement, mais je le crois suicidaire pour nos propres pays. Refuser de considérer l'aide au développement comme une priorité d'action, c'est se vouer à l'impuissance face au trafic de la drogue, à la montée du sida, aux conséquences de la poussée démographique dans les pays du Sud, à la misère, à la misère, encore à la misère* ».

« *Et nous ne pouvons pas admettre qu'un quart de la population de la planète se désintéresse du sort des trois autres quarts, à l'exception de rares moments où le choc insupportable de l'image, l'affrontement direct avec l'horreur, l'amènent à réclamer des interventions humanitaires toujours nécessaires mais généralement tardives et limitées.* »

« *Eh bien*, a conclu le président, *il faut réagir : et qui peut mieux le faire que l'Europe ? L'Europe en a le devoir : son passé n'est pas innocent à l'égard des peuples de bien des pays du Sud, mais en même temps, elle peut le faire sans attirer le soupçon du paternalisme, car depuis qu'elle s'est unie, elle a déjà beaucoup agi en ce domaine en nouant avec de nombreux pays des relations où s'équilibraient l'aide et le respect* ».

François Mitterrand avait donc en quelque sorte prévenu ses homologues du G7 : il avait bien l'intention d'évoquer avec eux dès vendredis les problèmes de l'aide au développement. Mais ceux-ci ne figurèrent pas au menu du dîner des chefs d'État et de gouvernements au Castel Del'Ovo. Si les *rapports Nord-Sud* devaient finalement donner lieu à débat samedi, la France ne manquerait pas alors de plaider pour un nouvel allègement des dettes du tiers-monde et une nouvelle allocation par le FMI de droits de tirage spéciaux (DTS).

Les Etats-Unis et l'Allemagne sont les plus réticents envers de tels projets. La France trouve en revanche dans le Japon un solide allié sur ce dossier, à une nuance près : favorable à un ré-échelonnement de la dette sur trente ou quarante ans, *Tokyo refuse* symboliquement l'annulation pure et simple des créances, estimant qu'une telle mesure ne fait qu'inciter au laxisme les pays qui en bénéficient et leur permettrait de faire l'économie peu salutaire d'une remise ordre de leurs finances.

En attendant l'ouverture du sommet, M. Mitterrand n'a eu qu'un seul entretien bilatéral avec le nouveau – et quatrième premier ministre japonais depuis le G 7 de Tokyo il y a un an – Tomiichi Murayama, soixante-dix ans. Est-ce l'effet de la chaleur napolitaine ou celui du décalage horaire ? Toujours est-il que ce dernier a souffert vendredi d'un léger malaise.

Enfin, le sort de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui préoccupe les pays du G 7 (*le Monde du 8 juillet*) n'a pas été évoqué pendant le dîner de vendredi. Il devrait l'être longuement au cours des séances de travail de samedi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Laissez monter le yen !

La Banque du Japon ne cesse d'intervenir désespérément pour freiner la hausse du yen, qui vient *de toucher ses plus hauts cours* historiques à l'égard d'un dollar tombé au-dessous de 100 yens, contre 125 au début de l'an dernier. Pour son président, Yasushi Mieno, cette hausse et la baisse concomitante de la devise américaine vont « *à l'encontre de la position du G 7, qui prône une stabilisation des parités à des niveaux reflétant les données économiques fondamentales* ». Entendre l'honorable gouverneur parler de « *données économiques fondamentales* » serait à s'étrangler de rire si le débat ne recouvrait pas de pénibles ajustements sociaux à prévoir au Japon. Mais le pays du Soleil-Levant jouit tout de même de l'inflation la plus basse des pays industrialisés (1 % prévu en 1994), du taux de chômage le plus faible (2,7 %), des excédents (commerce extérieur et paiements) les plus élevés (respectivement 135 et 120 milliards de dollars) et d'un déficit budgétaire qui a représenté 1 % du produit intérieur brut (PIB) en 1993. *En face, les Etats-Unis* affichent un taux de chômage de 6 %, une inflation de 3,3 %, des déficits (commerce extérieur et paiements) de 143 et 120 milliards de dollars et un déficit budgétaire fédéral de 3 % du PIB, toujours en 1993.

En « *données économiques fondamentales* », c'est bien le Japon qui emporte la palme. Des économistes avancent, gravement, qu'*en termes de parité de pouvoir* d'achat (PPA), qui compare les niveaux de prix de détail domestiques, le yen est surévalué par rapport au dollar, donc trop cher, mais *ils* oublient qu'au *Japon* le coût de la vie est élevé du fait d'une distribution à très forte marge en aval d'une production à faible prix de revient : les concurrents étrangers l'ont appris à leurs dépens.

Au-delà de ces fameuses données, les cours d'une devise s'établissent de manière désespérément classique. Si la demande sur cette monnaie est supérieure à *l'offre, les cours* montent ; dans le cas inverse, ils baissent. C'est le phénomène des « flux » de capitaux qui, très mécaniquement et très banalement, explique le *mieux ou le moins mal les mouve*ments des marchés des changes. Ainsi, les excédents des balances du commerce extérieur et de paiement japonais, en progression accélérée depuis le début des années 80, auraient dû théoriquement faire régulièrement monter *le yen, puisque les exportateurs* nippons vendent régulièrement les devises reçues en paiement – du dollar, par exemple –, pour acheter des yens destinés à financer *leurs fabrications. Comme ces* ventes sont supérieures aux achats de ces mêmes devises par les importateurs japonais, il aurait dû résulter une baisse des cours desdites devises par rapport au yen. Mais cette baisse a non moins régulièrement été contrecarrée et pratiquement annulée par les achats de devises – donc les ventes de yens – effectués par les grands investisseurs institutionnels *japonais, compagnies d'assu*rances et caisses de retraite, pour financer leurs acquisitions à l'étranger, essentiellement des obligations du Trésor américain. *En clair, les entrées de capitaux au* Japon ont été compensées, et au-delà, par les sorties, d'où une quasi-stabilité initiale des cours du yen. Mais, en 1984, les exportations nippones de capitaux se sont tassées du fait de la réduction *des écarts du taux d'intérêt sur la* place de Tokyo et sur celle de New-York où il était plus élevé. Aussitôt, le phénomène des excédents extérieurs a joué plus pleinement, *le yen a monté et le dollar* a chuté de 250 à 150 yens.

A partir de 1986, les acquisitions extérieures des grands investisseurs nippons ont repris massivement, d'où achats de devises et ventes de yens qui ont stoppé *net la hausse de la devise japo*naise et l'ont fait baisser entre 1988 et 1990. A partir de 1990, la crise économique et financière de le pays du Soleil-Levant réduit les importations, ce *qui entraîne un* doublement des excédents commerciaux et incite les investisseurs nippons, victimes de cette crise, à réduire massivement leurs acquisitions à l'extérieur, tandis que les achats de titres japonais *par les étrangers* augmentent. Les entrées de capitaux dépassent alors les sorties, ce qui se traduit par des achats nets de yens et la montée des cours de cette devise. *Si l'on ajoute l'anticipation des* marchés internationaux à la suite des déclarations américaines en faveur d'une réappréciation de la devise nippone pour réduire le *déséquilibre commercial* Japon-Etats-Unis, on aura les éléments d'un irrésistible processus de réévaluation du yen.

Un tel processus est peu goûté par les exportateurs japonais, qui clament qu'on les égorge. Cela *fait dix ans qu'ils se comportent* ainsi et qu'ils continuent à prospérer en s'adaptant (la fameuse *endaka*). Cette-fois-ci, la hausse de leur devise commence à leur faire mal. Mais pourquoi faut-il que le coût de la vie reste si élevé au Japon, ce qui freine la consommation domestique, et que les gouvernants du pays tardent tant à *stimuler cette consommation* afin d'augmenter les importations et donc de réduire les excédents ! Une nouvelle baisse des impôts serait décidée, mais il est bien *tard. Au surplus, personne dans* le monde, que ce soit aux Etats-Unis, en Europe ou en Asie, n'a véritablement intérêt à freiner la hausse du yen, bien au contraire. *Seule la Banque du Japon s'y* emploie, massivement mais discrètement. Depuis un an, elle aurait acheté une centaine de milliards de dollars employés en obli*gations du Trésor américain et qui* ne paraissent pas figurer à son bilan, puisque ces emplois auraient fait l'objet de contrats d'échange de devises (swaps).

Une telle politique fausse le jeu normal des marchés et piétine allégrement les fameuses données économiques fondamentales. Laisser filer le dollar à 95 ou 90 yens permettrait de réduire plus rapidement les excédents *japonais en freinant* les importations et en améliorant les termes de l'échange au Japon, c'est-à-dire en abaissant le coût des importations, donc celui de la vie, *sauf, sans doute*, celui du riz cultivé au Japon, archi-protégé parce qu'il est produit par des paysans maîtres du jeu électoral. On touche là les paradoxes du sys*tème nippon*, qui *permet* à la fois de limiter le chômage, d'importer modérément, d'exporter massivement et qui voudrait empêcher sa monnaie de se réapprécier. *Comme diraient les Suisses*, c'est vouloir le beurre et l'argent du beurre.

FRANÇOIS RENARD

Le premier ministre japonais absent de la réunion de samedi. – Le nouveau premier ministre japonais, le socialiste Tomiichi Murayama, victime d'un *malaise* lors du dîner d'ouverture du Sommet, vendredi soir 8 juillet, et hospitalisé ensuite, ne participera pas samedi 9 juillet aux discussions des *dirigeants du* G 7, a fait savoir samedi matin un porte-parole japonais. M. Murayama, qui est âgé de soixante-dix ans, a été soigné pour diarrhée et déshydratation.

La Russie toujours en position d'assistée

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Officiellement, la Russie est satisfaite de voir son président participer, pour la première fois à part entière, au volet politique du *G7 à Naples, même si tout* la sépare du club des riches de ce monde : ses quelque 80 milliards de dollars de dette extérieure (440 milliards de francs) ; son rouble non totalement convertible et qui a passé, jeudi 7 juillet, une *nouvelle barre symbolique* de 2 000 pour 1 dollar (contre 1 000 il y a un peu plus d'un an) ; ses exportations pratiquement limitées aux matières premières, etc.

A Naples, même si *la* Russie cède pour la première fois à *l'Ukraine sa place de « souci numéro un »* du G7 économique, elle n'y troque pas son statut d'assisté pour celui de partenaire. A Moscou, le discours tenu depuis un an est que la Russie étant une grande puissance, elle n'a pas tant besoin d'aide que d'une égalité de traitement en matière de commerce et d'investissements de capitaux étrangers. Le porte-parole présidentiel Viatcheslav Kostikov, protestant contre la « *division artificielle* » faite selon lui à Naples entre politique et économie, affirmait que les grandes questions économiques du monde ne pouvaient plus se décider sans Moscou.

Les dirigeants russes éprouvent les plus grandes difficultés à comprendre non pas l'économie mondiale, mais ce qui se passe réellement chez eux, par manque de statistiques fiables. Parfois, les choses vont mieux que ce qui est *dit. On savait déjà que* les chiffres du Goskomstat sur la chute de la production industrielle en Russie (29 % sur les cinq premiers mois de cette année par rapport à la *même période de 1993) n'étaient* pas aussi catastrophiques qu'ils en avaient l'air : ils traduisent la baisse de la production d'équipements militaires ou civils inutiles et les progrès de l'adaptation au marché. Il s'avère aussi que c'est le résultat de sous-évaluations faites à dessein par les entreprises, *maintenant qu'un système* d'impôts se met en place.

*Ce qui ne se traduit pas néces*sairement par des fuites nettes de capitaux – une activité évaluée à 10, 20 ou 30 milliards de dollars par an selon les auteurs. Car depuis que les prix sur le marché intérieur russe ont parfois rattrapé – *et souvent dépassé, en ce qui* concerne les produits de consommation – les cours mondiaux, il devient avantageux d'importer. Surtout si l'on sait échapper aux taxes dressées par Moscou dans les deux sens. Ce qui explique la *dernière « trouvaille »* des analystes des chiffres du Goskomstat : 10 milliards de dollars d'importations (pour 27 annoncés officiellement) ont échappé aux statistiques de 1993.

Selon que l'on adopte des chiffres obtenus sur la base de sondages ou par les ministères, le *pouvoir d'achat* des Russes a soit augmenté en un an de 11 %, soit leur salaire réel moyen a constamment baissé durant la même période. Des calculs tenant compte de l'inflation et des fluctuations de change (mais non des fausses déclarations au fisc) donnent un PIB pour 1993 en hausse de 41 % , alors que le Goskomstat avait trouvé une baisse de 17 %. D'autres calculs, sur la base *de parités de pouvoir d'achat, font* de la Russie la sixième puissance économique mondiale. Il y aurait là de quoi réjouir M. Kostikov, s'il n'y avait des certitudes plus graves : la population baisse en nombre absolu depuis deux ans et les indicateurs de santé ou de logement la placent parmi les moins développées du monde. Le chômage est très largement sous-évalué par les statistiques.

SOPHIE SHIHAB

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 4 JUILLET AU 8 JUILLET 1994

PARIS

Fin de série

INDICE CAC 40

+ 2,56 %

Il était temps ! Depuis plus de sept semaines, les valeurs françaises avaient entamé une glissade qui, jour après jour, les ramenait doucement – mais sûrement – des niveaux délaissés depuis un an. Heureusement, cinq séances placées sous le signe de l'attentisme ont donné l'occasion à l'indice CAC 40 de reprendre un peu d'altitude et de mettre un terme à cette série de baisses.

Toute la semaine a été placée sous le signe de l'attente et les *opérateurs ont été patients !* Lundi, ils ont attendu la réouverture de Wall Street, fermée pour raison de fête nationale, le lendemain la réunion du comité *de politique monétaire (open market)* de la Reserve fédérale américaine (Fed), qui n'a pas relevé les taux. Jeudi, bien que nourrissant peu d'espoir quant *à une éventuelle* baisse des taux directeurs allemands, les intervenants ont tourné leur regard vers la Bundesbank qui tenait sa réunion bimensuelle et qui observa un parfait *statu quo*. Vendredi, les initiatives etaient réduites, en attendant *les* chiffres du chômage aux Etats-Unis et surtout ceux concernant les creations d'emplois pour mai. Et pour que la semaine soit complète, les opérateurs confiaient qu'ils *n'attendaient rien* du sommet du G7 à Naples...

Finalement, cet attentisme et une meilleure tenue des marchés obligataires ont permis aux valeurs françaises de repasser au-dessus des 1 900 points, à 1 920,78 points, l'indice *CAC 40 gagnant sur la période* 2,56 %. Depuis le début de l'année, les valeurs n'affichent plus (!) qu'un recul de 15,3 %. Il y a juste un an, leur progression *avoisinait*, en pleins remous monétaires, 6,9 %.

Activité en hausse

Les gains affichés cette semaine à la Bourse de Paris auraient, sans l'accident de parcours d'Alcatel-Alsthom lundi peu avant la clôture, inscrit un score bien meilleur. En effet, après un début de séance plutôt calme en hausse de 0,05 %, les valeurs progressaient rapidement pour atteindre 1,1 % en *début d'après-midi et portaient* leur avance à 1,7 % environ deux heures avant la clôture. Une évolution qui paraissait « logique » et surtout tech*nique, après le recul de 3,3 % au* cours des deux dernières séances. Mais l'annonce de la mise en garde à vue de Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom, *en pleine séance boursière à* 15 heures 43 précises, « plomba » instantanément le titre qui terminait la séance sur un recul de 8,3 %. Quand on sait que le titre Alcatel pèse pour plus de 6,7 % dans la composition de l'indice, on comprend facilement que le principal indicateur de la place ait terminé sur un recul de 0,36 %. La valeurs devaient néanmoins se *reprendre dès le lendemain et* corriger les exagérations de la veille.

Le reste de la semaine, les séances ont enchaîné hausses *sur hausses : 0,67 % mardi*, 0,55 % mercredi, 1,68 % jeudi. La dernière séance de la semaine, très hésitante, s'est soldée par un gain de *0,03 point, soit une avance de* 0,002 % ! Autant dire sans grand changement.

Du côté des valeurs, quelques opérations financières sont à *noter* : l'Immobilière hôtelière (IH), spécialisée dans l'investissement lié à l'hôtellerie de prestige, va lancer un emprunt de 584,8 millions de francs conver*tibles en actions, à compter du* 20 juillet. Un délai de priorité du 11 au 19 juillet sera accordé aux actionnaires, à raison d'une obligation pour 3 actions de *10 francs nominales possédées.* Le capital d'IH est actuellement détenu par la société Immtel (famille Vaturi) pour 50,72 %, le Crédit lyonnais, pour sa part, *possédant* 21,36 %, *le solde* (27,92 %) étant dans le public. Notons encore que la Compagnie financière de Paribas a franchi en hausse le seuil de 5 % des droits de vote du groupe de communication et de tourisme Havas, à la suite d'une acquisition en Bourse. Les titres boursiers du groupe agroalimentaire BSN, qui a pris, jeudi 7 juillet lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le nom de groupe Danone, apparaîtront dans les cotes boursières et sur les écrans à la lettre D à partir du 13 juillet.

La Bourse de Paris vient de publier ses statistiques pour le semestre *écoulé. L'activité sur* le marché parisien s'est établie à 13,18 millions de négociations au premier semestre contre 7,85 millions au premier *semestre 1993, soit une pro*gression de 67,8 %. Les capitaux échangés sur les actions françaises ont atteint 636,72 milliards de francs, *contre 394,8 milliards* de francs au premier semestre 1993, soit une hausse de 61,2 %. La moyenne quotidienne des négociations enregistrées au *premier semestre s'est élevée à* 105 400 contre 64 800 au cours des six premiers mois de 1993. Quant à la moyenne quotidienne des capitaux échangés *sur les actions françaises, elle* s'est établie à 5,09 milliards de francs contre 3,2 milliards de francs.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	8-7-94	Diff.
Bongrain	2 935	+ 103
BSN	781	+ 15
Eridania Béghin	864	+ 4
Fromageries Bel	4 955	+ 115
LVMH c.11F	796	– 47
Pernod-Ricard	306,3	+ 7,6
Rémy-Cointreau	209	– 1
Saint Louis c.35F	1 607	– 20

Assurances

	8-7-94	Diff.
AGF	441	– 29
AXA	231,1	+ 6
GAN	381,1	– 1,9
SCOR SA	124	+ 2
UAP	142,8	8

Bâtiment et matériaux

	8-7-94	Diff.
Bouygues	580	+ 10
Ciments français	298	– 11,5
Colas	939	– 1
Eurotunnel	22,65	+ 0,15
Eiffage	1 303	+ 58
GTM Entrepose	406	+ 3,5
Imétal	545	– 7
Immob. Phenix	76,1	– 1,8
Jean Lefebvre	1 157	+ 56
Lafarge-Coppée	412	+ 16,8
Poliet	424	– 0,5
Saint-Gobain	637	+ 7
SGE	208,1	+ 3,1
Spie-Batignolles	342	+ 2

Chimie

	8-7-94	Diff.
Air liquide (L')	747	+ 12
Gascogne	450	– 3
Michelin	234	+ 8
Plastic Omnium	630	+ 15
Rhône-Poulenc A.	127	+ 6,3
Rhône-Poulenc CI.	162	– 10
Roussel-Uclaf	582	– 12
Sanofi	909	– 64
Synthélabo	196	+ 2

Consommation non alimentaire

	8-7-94	Diff.
BIC	1 183	13
Chargeurs	1 330	– 29
Christian Dior	426	3
Clarins	496	6,1
DMC	408	3
EBF	919	84
Essilor Int cp 10F	710	10
Gr. Andre	547	– 3
L'Oréal	1 106	41
Moulinex	114	– 19
Salomon	1 880	– 40
SEB	476	– 18
Skis Rossignol	1 945	14
Sommer-Allibert	1 905	90
Zodiac	2 100	– 40

Crédit et banques

	8-7-94	Diff.
Comp. bancaire	490,4	+ 2,4
BNP CI	236,5	+ 9
Cetelem	1 179	+ 69
CPR	390	– 20
CDE	219	inch
CCF	215	+ 6,5
CFF	902	+ 2
CLF	395,6	+ 24,1
Cred. lyon. CI	482	– 3
Credit national	491	– 2,8
Société générale	561	+ 2
SOVAC	500	– 1,4
UFB Locabail	415	+ 6
UIC	412	+ 3
Via Banque	393	– 2

Distribution

	8-7-94	Diff.
Bon Marche	734	+ 9
Carrefour	1 807	+ 47
Casino	140	+ 2,2
Castorama Dubois	678	+ 11
Compt. modernes	1 210	– 50
Damart	5 410	+ 40
Docks de France	644	+ 11
Gal. Lafayette cp 11 F	2 070	+ 31
Guilbert SA	500	– 10
Guyenne Gasc.	1 360	– 20
Pinault Pr.	831	– 16
Primagaz	908	+ 38
Promodès	857	+ 15
Rexel cp 10 F	625	+ 45

Electricité et électronique

	8-7-94	Diff.
Alcatel-Alst. c.15 F	581	– 8
Alcatel-Câble	548	– 9
CSEE	519	– 21
Intertechnique	570	– 35
Labinal	745	+ 63
Legrand F	5 950	+ 320
Matra Hachette	108,2	+ 0,8
Radiotechnique	427,1	– 22,9
Sagem	2 586	– 24
Schneider	370,2	+ 19,3
Thomson-CSF	162,8	+ 5

Immobilier et foncier

	8-7-94	Diff.
GFC	430	– 5
Lucia	NC	–
Olipar	17,05	– 0,45
Rue impériale	3 905	150
Sefimeg	435	– 2
Silic	735	– 35
Simco	509	– 2
Sogeparc	727	– 8
UIF cp22 F	540	36

Investissement et portefeuille

	8-7-94	Diff.
Amault et Assoc.	NC	–
Bolloré	380	3
Cerus	105	4
CGIP	1 117	9
Eurafrance	1 930	35
Gaz et Eaux	1 995	30
Lagardère MMB cp 2,50 F	124,8	5,9
Marine-Wendel	377	– 3
Navigation mixte cp 40 F	928	8
Nord-Est 5,20 F	133,8	– 1,1
Origny-Desvroise	1 406	–
Parfinance	182	0,4
Paribas	356	10,7
Suez	255,4	– 7,1
Worms	275	10

Métallurgie, mécanique

	8-7-94	Diff.
Carnaud Metalbox	164	– 0,3
Dassault Aviation	472	+ 11
De Dietrich	2 799	+ 155
Fives-Lille cp 8,25 F	618	+ 23,25
Legris Industrie	277,9	– 1,1
Metaleurop	76,2	+ 1,2
Pechiney CI	390,5	+ 5,5
Pechiney Int.	145,1	– 1,4
Peugeot SA	761	– 4
Strafor, Facom	850	inchangé
Valeo	275	+ 23
Vallourec	275	– 5

Mines d'or, diamant

	8-7-94	Diff.
Anglo-American	255	– 9,5
Buffelsfontein	51	– 1,1
De Beers	122	– 0,5
Driefontein	72,95	– 3,75
Gencor	12,4	– 0,3
Harmony	27,15	– 0,85
Randfontein	48,1	– 1,15
Sainte-Helena	51,3	– 1,2
Western Deep	218	– 11

Pétrole

	8-7-94	Diff.
BP-France	NC	–
Elf-Aquitaine	382	20
Erap-Elf cp 13F	330	– 2
Esso	969	19
Géophysique	580	5
Total cp 7,50 F	304,7	– 0,4

Sicomi ou ex-Sicomi

	8-7-94	Diff.
Bail Investiss.	990	+ 70
Genefim	297,5	+ 7,5
Immobail BTP	380	– 16
Interbail	445	– 6
Klepierre	635	+ 5
Locindus cp 70 F	921	+ 6
Selectibanque	182	+ 3,9
Unibail	486	+ 39

Transports, loisirs, services

	08-7-94	Diff.
Accor	629	34
BIS	295	– 33
Canal Plus	825	21
Cap Gemini	188	1
CEP Comm.	475,1	– 9,9
Club Méditerranée	372	– 3
Dauphin Ota	280	0,1
Eaux (gle des)	639	10
Ecco	858	– 73
Euro Disney	11,9	– 0,6
Filipacchi Medias	890	32
Havas	432,1	12,6
Lyonnaise-Dumez	605	14,7
OGF	NC	–
Publicis	461	– 19,9
Delmas Vieljeux	530	Inch.
SITA	695	2
Sligos	428	6
Sodexho	925	3
TF1	480	27,9

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-7-94	Diff.
6 % 93-97	97,58	– 0,42
10,80 % 1979	NC	–
EDF-GDF 3 %	6 110	–
CNB 5 000 F	100,4	–
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	101	– 0,75

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	3 714 450	2 126 828
Elf Aquitaine	3 409 536	1 289 883
Suez	2 970 806	779 843
LVMH	697 430	573 301
Eaux (Gén. des)	951 330	510 884
Eurotunnel	21 209 150	492 282
Total	1 593 325	491 880
Société générale	857 390	483 881
Saint-Gobain	664 225	421 666
L'Oréal	357 210	388 991
Peugeot	505 000	385 906
Rhône-Poulenc	2 985 080	367 490
EDF GDF	58 475	366 558
BSN	463 040	360 258

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
EBF	+ 11,4	Scoa Regroup.	– 16,4
Legrand	+ 10,4	Centrest	– 10,4
Thomson	+ 7,8	Finextel	– 7,4
Ecco	+ 7,3	Locindus	– 7,3
LVMH	+ 6,4	Intertechnique	– 8,9
Schneider	+ 6,3	AGF	– 8,7
CGIP	+ 5,9	Sovac	– 6,3
Labinal	+ 5,5	Radiotechnique	– 5,7
Cas. Guichard	+ 5,5	BIS	– 5,6
Jean-Lefebvre	+ 5,4	Salvepar	– 5,6
Sanofi	+ 4,8	SDR Sud-Est	– 5,5
Dassault Avia.	+ 4,8	Nordon	– 5,1
Saupiquet	+ 4,6	Cegid	– 5
Primagaz	+ 4,6	Comptoirs Mod.	– 4,9

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	01-7-94	04-7-94	05-7-94	06-7-94	07-7-94
RM	3 352 430	2 801 788	4 042 436	2 667 784	2 787 067
Comptant R. et obl.	25 925 892	24 119 359	16 397 850	22 255 900	27 615 195
Actions	166 669	261 540	214 327	174 779	212 491
Total	29 444 991	27 182 687	20 654 613	25 098 463	30 614 753

(INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	04-7-94	05-7-94	06-7-94	07-7-94	08-7-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 298,91	1 303,52	1 310,77	1 327,10	1 328,01
Ind. SBF 250	1 265,31	1 269,27	1 274,53	1 288,56	1 289,97
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 866,18	1 878,73	1 888,99	1 920,75	1 920,78

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 juillet 1994

Nombre de contrats : 125 987 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 1994	SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995
Premier	–	114,56	113,68	112,94
+ Haut	–	114,76	113,80	113
+ Bas	–	114,28	113,68	112,94
Dernier	–	114,56	113,70	113
Compensation	–	114,84	113,96	113,22

NEW-YORK

Hausse sans volume

INDICE DOW JONES

+ 1,71 %

Wall Street a terminé en hausse *d'une semaine sur* l'autre mais l'activité est restée très limitée, les opérateurs attendant un relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale (Fed), *qui n'a pas eu lieu*, et la publication vendredi des chiffres du chômage américain. La tenue *vendredi et samedi de la réunion* des membres du G7 à Naples a également encouragé les investisseurs à la prudence sur un marché où la faiblesse du dollar et les liquidations sur le marché obligataire ont continué à peser. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a *clôturé vendredi à 3 709,14 points*, en hausse de 62,49 points (1,71 %) sur la semaine, grâce à quatre séances consécutives de hausse. Les marchés étaient fermés lundi pour la fête de l'Indépendance.

Les investisseurs attendaient un nouveau resserrement de la poli*tique monétaire américaine* cette semaine pour soutenir le billet vert. Mais la Fed, dont le comité de l'Open Market se réunissait en milieu de semaine, n'est pas intervenue, même après la publication vendredi de chiffres du chômage meilleurs que prévu qui ont *relancé les craintes d'accélération* de l'inflation. Cependant, un relèvement des taux reste *toujours* possible et la plupart des analystes le prévoient avant la mi-août, lorsque la Fed se réunira à nouveau.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans s'établissait vendredi à *7,69 % contre 7,60 %* en fin de semaine dernière.

Indice Dow Jones du 8 juillet : 3 709,14 (c. 3 646,65).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Alcoa	75 1/2	78 7/8
Allied Signal Inc.	35	35 1/8
American Express	26	25 5/8
ATT	54 1/4	53 3/4
Bethlehem Steel	18 7/8	19 7/8
Boeing	46 3/8	47 1/2
Caterpillar Inc.	100 5/8	105 3/4
Chevron	42 3/8	42 3/4
Coca-Cola	41 5/8	41 7/8
Disney Corp.	42 1/2	42 3/8
Du Pont de Nemours	57 3/4	59 1/4
Eastman Kodak	48	48 7/8
Exxon	57 1/8	57 7/8
General Electric	46 3/8	47 3/8
General Motors	50 3/8	51 1/2
Goodyear Tire	35 1/4	38 3/8
IBM	57	56 5/8
International Paper	67 3/4	69 5/8
Morgan (J.P.)	61 1/2	62 1/4
McDonnell Douglas	116 3/4	115 7/8
Merck and Co	30	29 1/2
Minnesota Mining	49 7/8	50
Philip Morris	51 7/8	53 1/4
Procter Gamble	54 1/8	55 3/8
Sears Roeb. and Co	47 5/8	48 3/8
Texaco	60 1/8	63 3/8
Union Carbide	26 3/8	27 1/8
United Tech.	64 3/4	64 3/8
Westinghouse	11 7/8	12 1/8
Woolworth	16 1/4	15 3/4

TOKYO

Nouveau repli

INDICE NIKKEI

– 0,1 %

Les cours ont de nouveau reculé cette semaine à la Bourse de Tokyo, après avoir initialement progressé dans un marché attentiste avant le *sommet du G 7* ce week-end. Nombre d'opérateurs sont en effet restés en retrait, en attendant de savoir si les membres des septs pays les plus industriali*sés allaient prendre des mesures* pour freiner la chute du dollar, lors de leur rencontre à Naples.

L'indice Nikkei a reculé pendant trois jours d'affilée après avoir progressé en début de semaine, pour terminer à 20 526,51 points, en baisse de 16,9 points, soit un repli de 0,1 % par rapport à la clôture de la semaine dernière. Le volume d'échanges quotidien a baissé à *326,8 millions de titres*, contre une moyenne de 378,0 millions de titres au cours de la période précédente.

Certains investisseurs sont restés *optimistes malgré* la hausse record du yen par rapport au dollar ces quinze derniers jours. *« Si le taux de change du yen parvient à se stabiliser après le sommet, le marché va repartir à la hausse en juillet et août »*, a estimé Ken Tsubouchi, de Mitsui Marine Investment Management Corp., ajoutant que le taux de change actuel dû à la spéculation ne parviendra pas à se maintenir longtemps.

Indices du 8 juillet : Nikkei, 20 526,51 (c. 20 543,41) ; Topix, 1 660,88 (c. 1 662,16).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Bridgestone	1 610	1 650
Canon	1 700	1 770
Fuji Bank	2 260	2 260
Honda Motors	1 740	1 760
Matsushita Electric	1 780	1 810
Mitsubishi Heavy	800	800
Sony Corp.	6 010	6 030
Toyota Motors	2 170	2 210

LONDRES

En dents de scie

+ 0,8 %

Les valeurs ont évolué en dents de scie, cette semaine, au Stock Exchange, où les opérateurs ont *attendu en vain une décision* des banques centrales américaine ou allemande susceptible de donner une direction au marché. En l'absence d'une nouvelle hausse des *taux* d'intérêt de la Réserve fédérale ou d'une réduction des taux directeurs de la Bundesbank, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi à *2 962,4 points*, avec un gain hebdomadaire de 26 points (0,8 %).

Après de bons indicateurs britanniques (réduction du déficit commercial en avril, remontée de la production manufacturière en mai à son niveau de la fin 1990 et bond de 18 % des ventes de voitures neuves en juin), les chiffres du chômage américain ont déclenché de nouvelles pertes vendredi après-midi. Le nombre plus élevé que prévu des créations d'emplois a en effet alimenté les craintes de poussées inflationnistes et de hausse des *taux d'intérêt aux* Etats-Unis.

Indices « *FT* » du 8 juillet : 100 valeurs, 2 962,4 (c. 2 936,4) ; 30 valeurs, 2 331,1 (c. 2 295,3) ; mines d'or, 217,4 (c. 221,8) ; fonds d'Etat, 92,14 (c. 91,61).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
Allied Lyons	5,46	5,48
BP	3,91	3,86
BTR	3,58	3,77
Cadbury	4,30	4,20
Glaxo	5,46	5,72
GUS	5,59	5,53
ICI	7,89	7,85
Reuters	4,28	4,84
RTZ	8,28	8,15
Shell	6,83	6,98
Unilever	9,65	9,92

FRANCFORT

Attentisme

+ 0,70 %

La Bourse de Francfort a évolué de façon incertaine cette semaine dans un marché peu actif, les par*ticipants attendant les décisions* des banques centrales américaine et allemande concernant leurs taux d'intérêt et le sommet du G7 à Naples. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 050,85 points, soit une hausse de 0,70 % par rapport à la *clôture de la période précédente*. Ni la Réserve fédérale mercredi, ni la Bundesbank jeudi, n'ont finalement décidé de modifier le niveau de leurs taux d'intérêt et les courtiers estiment de *plus en* plus improbable une déclaration des sept pays les plus industrialisés *pour soutenir le dollar* à l'issue du G7.

Le DAX a toutefois enregistré une hausse sur l'ensemble de la semaine, comme cela avait été le cas la semaine passée. La Commerzbank souligne que le marché allemand est dans une *phase de reprise* après les fortes pertes enregistrées en juin (le DAX avait cédé 5 %). La Commerzbank estime que cette phase de correction se poursuivra. Selon elle, l'indice devrait évoluer au cours des prochaines semaines dans une fourchette comprise *entre 1 950 et 2 100 points*.

Indice DAX du 8 juillet : 2 050,85 (c. 2 036,52).

	Cours 1er juillet	Cours 8 juillet
AEG	179	175,50
BASF	306,50	301,80
Bayer	346,50	414
Commerzbank	328	331,50
Deutsche Bank	694	714
Hoechst	324,70	320
Karstadt	576	573
Mannesman	405,50	407
Siemens	655	654,50
Volkswagen	470,50	473

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Forte activité en euroyens

La crise des changes et les difficultés de l'euromarché des capitaux incitent les investisseurs à la prudence. Ces derniers mois, les bailleurs de fonds sont demeurés sur la réserve, concentrant leurs achats sur des effets à court terme. D'énormes liquidités se sont ainsi accumulées qu'il faut maintenant, en ce début du second semestre, placer sans trop attendre à moyen ou à long terme. Mais pour ne pas courir de risques, la plupart préfèrent demeurer dans leur propre monnaie. La situation est frappante au Japon, où les professionnels et les particuliers souscrivent avec empressement aux emprunts obligataires libellés en yens qui leur sont proposés.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que plusieurs des principaux emprunteurs du monde soient au rendez-vous. L'Italie s'apprête à faire au yen une part plus large qu'au deutschemark et au dollar dans le cadre de son grand emprunt de cinq ans, à taux variable, qui devrait voir le jour en trois devises au début de cette semaine. La tranche japonaise sera d'au moins 150 milliards de yens. L'Espagne vient de s'annoncer pour un montant du même ordre, mais pour une durée de dix ans, et son opération sera rémunérée à taux fixe.

Un troisième emprunteur de choix est sur les rangs, le Crédit foncier de France, qui entend lever 75 milliards de yens pour une durée de dix ans par l'intermédiaire de deux banques, une japonaise, IBJ, et une américaine, Morgan Stanley. A la différence des opérations de l'Italie et de l'Espagne, celle du Crédit foncier ne pourra être proposée à des souscripteurs domiciliés au Japon qu'à l'automne. Les autorités nippones ont récemment supprimé ce délai pour ce qui est des transactions émises par des Etats, mais les autres débiteurs qui se présentent sur le marché de l'euroyen en subissent toujours le handicap. Cela rend l'affaire d'autant plus intéressante. Il faudra donc s'adresser à un cercle assez étendu d'investisseurs et proposer les titres à des fonds de placement d'origine japonaise mais situés en dehors du pays et qui échappent à la surveillance directe des autorités de Tokyo.

Le taux d'intérêt facial de l'emprunt du Crédit foncier sera de l'ordre de 4,75 %. Le niveau de rendement au Japon est le plus bas du monde. Une autre raison explique pourquoi il est actuellement intéressant pour un débiteur de lever des fonds en yens : la très grande fermeté de la devise. Le Crédit foncier n'a pas l'emploi de ressources en yens. S'il sollicite ce marché, c'est, d'une part, parce qu'il espère qu'il lui sera fait bon accueil et, d'autre part, parce qu'il est convaincu que le moment de sa transaction est bien choisi. Les taux d'intérêt sont si faibles qu'ils ne peuvent guère que remonter à terme. La devise est si forte qu'elle a toutes les chances de s'abaisser à terme.

Le Crédit foncier et Paris en vedette

La probabilité est grande que l'emprunteur ait à rembourser à l'échéance un montant moins important que celui qu'il va emprunter, étant entendu, bien sûr, qu'il compte dans sa monnaie d'origine, le franc français. Certes, un risque subsiste mais il est faible. En tenant compte de tous les paramètres, taux de rendement (les taux d'intérêt en francs pour des opérations comparables sont de l'ordre de 7,5 % à 7,75 %), cours de change et leur possible variation dans le temps, les experts ont calculé qu'il faudrait que le yen augmente encore de 40 % face au franc pour que disparaisse immédiatement l'avantage qu'a l'emprunteur à se procurer des fonds en cette monnaie plutôt que dans la sienne. Par la suite, une hausse moindre du yen suffirait à effacer son avantage. Mais la marge est grande : en fin de compte, pour que l'équilibre soit atteint à l'échéance, il faudrait que le yen soit monté de 25 % face au franc dans dix ans.

D'une façon générale, en plus de ses mérites propres, l'emprunt du Crédit foncier est appelé à jouer un rôle important, celui de ranimer la présence française sur le marché des emprunts en yens, dont le développement est considérable, et, frayant le chemin, de permettre à d'autres émetteurs français de s'y présenter bientôt. La Ville de Paris vient de se distinguer pour la même raison mais dans le compartiment allemand de l'euromarché. Elle y a lancé une opération de 130 millions de marks pour une durée de cinq ans qui représente le premier emprunt français de l'année outre-Rhin.

L'emprunt de Paris est dirigé par la banque Paribas. La Caisse des dépôts a conclu avec l'emprunteur un contrat d'échange qui le dégage de tout risque. Tout se passe finalement pour Paris comme si la capitale avait sollicité le marché du franc français pour un montant de 443 millions qu'elle aurait à rémunérer à taux variable, à 0,15 point de pourcentage de moins que le PIBOR, le taux de référence parisien du marché monétaire.

Dans la foulée, la Caisse centrale du crédit immobilier va contracter un emprunt de l'ordre de 150 millions de marks pour une durée de cinq ans également, dont elle pourra jusqu'à l'échéance doubler le volume, à son gré, en effectuant des tirages au moment de son choix. Cette opération sera dirigée par la Westdeutsche Landesbank.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

Aluminium : fragile renaissance

Au moment où Pechiney, le groupe français d'aluminium, recherche un nouveau président, le métal blanc entre en convalescence. Jeudi 7 juillet, les cours caracolaient à 1 486 dollars la tonne, soit un renchérissement de plus de 70 dollars en une semaine. L'aluminium retrouve les niveaux des heures plus fastes, ceux d'il y a trois ans. Un tel retour en grâce porte un nom barbare : accord multinational de réduction des capacités de production. Les pronostics, pourtant, étaient emplis de scepticisme. Personne ne croyait vraiment à l'efficacité de ce traité signé fin janvier entre l'Europe et la Russie, mais aussi les Etats-Unis, la Norvège, le Canada et l'Australie.

Il fallait beaucoup de courage de la part de ces producteurs pour s'atteler à un tel projet, mais leurs efforts se sont avérés payants. Les cours de l'aluminium, qui s'étaient effondrés jusqu'à 800 dollars la tonne l'année dernière, sont sortis progressivement de leur grisaille. Ils atteignent aujourd'hui des paliers certes pas jubilatoires mais encourageants. Du coup, les analystes font amende honorable, révisent leurs positions : *« Cet accord devrait régler une surproduction liée en grande partie à l'afflux de l'aluminium russe et redresser durablement les cours »*, estime l'un d'eux. Des propos qui pourraient laisser penser que la Communauté des Etats indépendants – en particulier la Russie – sert de bouc émissaire. Ils ne sont pourtant pas dénués de fondement.

En 1990 et 1993, les exportations de métal en provenance de l'Oural sont passées, sans le moindre ménagement, de 300 000 tonnes à 1,5 million de tonnes. Le besoin de devises et aussi celui d'affirmer une certaine autonomie incitaient les jeunes Républiques à brader leurs richesses, et au premier chef l'aluminium, dont elles regorgeaient. A bout de menaces et d'arguments, l'Europe de l'Ouest avait décidé de porter un coup d'arrêt à ces braderies frénétiques. Désormais, elle n'importerait plus que 180 000 tonnes par an. Mais cette mesure, dans les faits, déplaçait le problème et... les fleuves d'aluminium qui désormais s'écoulaient en direction des Etats-Unis.

Une promesse ponctuelle

Aussi l'engagement des Russes de réduire leur production de 500 000 tonnes par an devenait-il indispensable. Encore ne s'agit-il que d'une promesse ponctuelle : ces tonnages ne concernent que les années 1994 et 1995. Les opérateurs étaient d'autant plus circonspects que les Russes ont la fâcheuse réputation de rompre leurs contrats. Force est de constater que, cette fois-ci, les données diffèrent. Et les stocks constituent le révélateur incontestable de cet état de choses. Encore trop abondants – 2 661 525 tonnes – ils ont cependant diminué depuis le mois de janvier. Seul le mois de juillet apporte un bémol à ce constat. Les tonnages entreposés au London Metal Exchange ont grossi depuis le début de la semaine de 3 850 tonnes.

Autre fausse note : les Russes, qui, dans un accès d'euphorie consécutif à la décision des Américains de leur allouer 250 millions de dollars pour restructurer leur industrie, avaient accepté de participer au système mondial de statistiques du secteur, ne tiennent pas leur parole. Toujours récalcitrants au contrôle de leurs réserves, ils viennent d'annoncer qu'ils ne publieraient pas de chiffres avant septembre. *« Comment être sûr des réductions de capacité déjà opérées ? »*, se lamente un opérateur.

L'avenir semble toutefois sourire au métal blanc, même s'il ne s'agit encore que d'un sourire timoré. Dans le cas où l'accord serait respecté – et les apparences militent dans ce sens –, les stocks, aux termes de ce traité, seront probablement résorbés. Déjà, les dernières statistiques de l'Institut international de l'aluminium font état d'une chute appréciable (45 000 tonnes) des réserves dans les usines des pays occidentaux. Un volume de 3,65 millions de tonnes, c'est encore suffisant pour engorger un marché. Mais les spéculateurs ne veulent pas s'attarder à cet aspect des choses : la diminution des stocks signifie pour eux un regain de la demande. Elle est pourtant peu visible à l'heure actuelle. Les boîtes pour la boisson (autrefois principal débouché de l'aluminium) ne bénéficient plus des mêmes faveurs aux Etats-Unis. Mais plusieurs analystes du secteur annoncent un regain de l'emballage alimentaire en Europe. De plus, l'Asie fantasmatique suscite beaucoup d'espérances.

De toute évidence, compte tenu des tendances fondamentales du marché – la production et la consommation mondiales s'équilibrent autour de 15 millions de tonnes, mais la hauteur des stocks perturbe quelque peu cette équation –, les fonds d'investissements faussent les lois du jeu, gonflent artificiellement les prix... comme pour nombre d'autres matières premières. Pour combien de temps ?

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 8-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 441 (+ 39) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 528,50 (+ 35) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 270 (Inch.) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	333 (– 10) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	3 075 (– 95) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 365 (+ 42) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	314 (+ 2,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	241,25 (– 6,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	186,80 (– 1,30) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Août	17,37 (– 0,22) Dollars/baril
Or (Londres)	383,15 (– 1,45) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1-7-94	Cours 8-7-94
Or fin (kilo en barre)	68 000	66 500
– (kilo en lingot)	68 600	66 750
Pièce française (20 F)	395	381
• Pièce française (10 F)	311	319
Pièce suisse (20 F)	393	383
Pièce latine (20 F)	394	380
• Pièce tunisienne (20 F)	396	383
Souverain	502	492
• Souverain Elizabeth II	502	492
• Demi-souverain	320	301
Pièce de 20 dollars	2 540	2 690
– 10 dollars	1 280	1 280
• – 5 dollars	665	665
– 50 pesos	2 545	2 500
• – 20 marks	487	475
– 10 florins	412	396
• – 5 roubles	300	290

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

Le dollar glisse toujours

Non, la Réserve fédérale n'a pas relevé ses taux directeurs à l'issue de la réunion de son comité de politique monétaire, mardi 5 et mercredi 6 juillet, comme beaucoup s'y attendaient, et l'on se demande si elle le fera au vu de la forte augmentation des demandes d'emploi en juin (*voir en rubrique Marché monétaire et obligataire*). *Peut-être voudra-t-elle, pour se déterminer, disposer d'informations supplémentaires sur la santé de l'économie américaine. Non, la Banque fédérale d'Allemagne n'a pas abaissé ses taux directeurs, escompte et Lombard, lors de son conseil d'administration du jeudi 7 juillet : peu d'opérateurs y comptaient, il est vrai.*

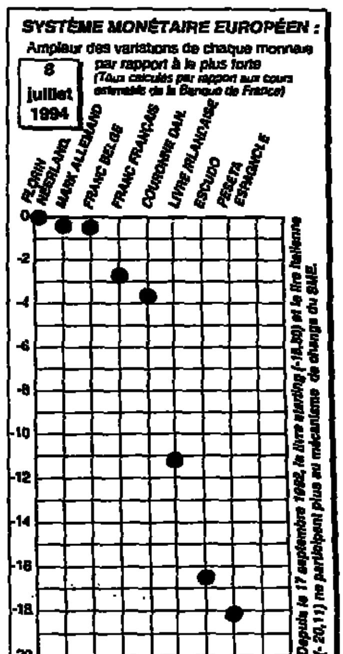
Mais le président Clinton a fait des siennes, vendredi 8 juillet, avant l'ouverture du sommet des Sept, à Naples, laissant entendre que la Réserve fédérale ne devait prendre aucune décision en matière économique, en fait un nouveau relèvement de ses taux directeurs, sans que l'existence de tensions inflationnistes soit prouvée. Les marchés des changes ont très mal goûté la chose, y voyant une atteinte aux prérogatives des autorités monétaires, et ont envoyé le dollar au tapis : les cours de la devise américaine, vendredi après-midi, qui, d'une semaine à l'autre, étaient déjà revenus de 1,5950 DM à 1,5750 DM et de 5,47 francs à 5,41 francs, ont brutalement plongé à 1,56 DM, ou un peu plus, et à 5,37 francs.

A Tokyo, les interventions répétées de la Banque du Japon, qui depuis un an aurait acheté pour près de 100 milliards de dollars, placés illico en obligations du Trésor des Etats-Unis, ont permis à la devise américaine de se maintenir un peu au-dessus de 98 yens, après son record historique de baisse à 97,75 yens à la fin de la semaine dernière. Au début de la période sous revue, il avait tenté de dépasser 99 yens, sans succès.

Grande fermeté du mark

L'annonce, vendredi après-midi (heure européenne), d'une forte augmentation des créations d'emplois aux Etats-Unis en juin avait dopé le dollar, l'espace d'un instant, dans l'hypothétique perspective d'un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale, mais le « billet vert » a reperdu immédiatement le plus clair de sa modeste avance et lourdement chuté sur « l'effet Clinton ». La faiblesse du dollar a fait la force du mark, que dopent par ailleurs, les bonnes nouvelles en provenance de l'économie allemande, notamment une légère diminution du chômage à l'Ouest. La conséquence en a été une nette tension au sein du Système monétaire européen (SME), où les monnaies réputées « faibles », franc belge et peseta, ont été un peu attaquées – à un moindre degré la lire italienne, tandis que la couronne suédoise subissait quelques dommages. Certains ont même évoqué une réédition possible de la crise de la fin juillet de l'année dernière, ce qui est tout de même un peu forcé. A Paris, le mark a poursuivi néanmoins son ascension, débordant son ancien cours plafond d'avant le 2 août 1993 (3,4305 francs) pour atteindre 3,4370 francs, certains le voyant monter rapidement à 3,45 francs. Ce regain de tension s'est répercuté sur les taux d'intérêt à court terme, les marchés redoutant une hausse de ces taux si la fièvre montait.

F. R.



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 4 AU 8 JUILLET 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5390	–	18,4843	75,3012	63,4921	3,0684	56,4972	0,00639
	1,5385	–	18,2916	74,7664	62,6606	3,0349	55,7103	0,00631
Paris	8,3260	5,3700	–	407,3795	343,4921	16,6002	305,6497	3,4547
	8,4110	5,4670	–	408,7477	342,5653	16,5918	305,5682	3,4514
Zurich	2,0438	1,3280	24,5471	–	84,3175	4,0749	75,0282	0,8480
	2,0577	1,3375	24,4650	–	83,8085	4,0592	74,5125	0,8444
Francfort	2,4239	1,5650	29,1128	118,5994	–	4,8328	88,9831	1,0057
	2,4553	1,5959	29,1915	119,2924	–	4,8434	88,9081	1,0075
Bruxelles	50,1560	32,59	6,0240	24,5407	30,6921	–	18,4124	2,0811
	50,6936	32,95	6,0271	24,6355	20,6467	–	18,3565	2,0802
Amsterdam	2,7240	1,7700	32,71719	1,33283	112,3809	5,43111	–	1,130268
	2,7616	1,7950	32,83336	1,34206	112,475719	5,44765	–	1,133070
Milan	2410,07	1566	289,4640	1179,2169	994,2857	48,05155	884,7458	–
	2436,98	1584	289,7384	1184,2991	992,5434	48,07284	882,4513	–
Tokyo	151,35	98,67	18,23845	64,29970	62,64762	3,02762	55,74576	0,06308
	152,36	99,03	18,11414	74,04112	62,05267	3,00546	55,16992	0,062519

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 8 juillet 5,4829 F contre 5,52054 F le vendredi 1er juimmet 1994.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Tension persistante

Au seuil de la période estivale, les choses ne semblent guère s'arranger sur les marchés de taux d'intérêt. Aux Etats-Unis, les rendements des obligations du Trésor, qui, tout au long de la semaine, avaient fluctué aux environs de 7,30 % pour l'échéance à dix ans, et 7,60 % à trente ans, ont bondi à, respectivement, 7,42 % et 7,70 % à la fois sur les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis et sur les déclarations musclées du président Clinton avant l'ouverture du sommet du groupe des Sept à Naples.

Pour le président américain, les autorités monétaires ne devraient pas prendre de mesures économiques (lisez : des relèvements de taux durable) tant que rien ne prouvera l'existence de pressions inflationnistes. Les marchés ont, immédiatement, interprété ces propos comme une atteinte à l'indépendance de ces mêmes autorités monétaires, la Réserve fédérale ayant non moins immédiatement réagi en faisant monter la prime de risque sur les créances à long terme, c'est-à-dire en élevant les rendements demandés, comme on l'a vu. Peut-être cette réaction est-elle excessive, mais elle donne la mesure des inquiétudes du prêteur vis-à-vis de toute possibilité, même ténue, de dérapage inflationniste. En tout cas, voilà les taux américains à long terme revenus à leur niveau d'il y a deux ans, après avoir touché, le 15 octobre 1993, leur plus bas niveau depuis vingt-cinq ans (5,17 % à 10 ans, et 5,77 % à 30 ans), chiffres qui représentent l'ampleur de la remontée de rendements et des appréhensions.

Quant aux chiffres de l'emploi, ils ont montré à quel point la croissance américaine restait vigoureuse. Pour le mois de juin, 379 000 emplois non agricoles ont été créés, et le taux de chômage est resté inchangé à 6 %, alors que les analystes prévoyaient 377 000 créations – ou même moins – et un taux de chômage de 6,2 %. Aussitôt, les rendements à 10 ans et 30 ans sont passés de 7,30 % à 7,42 % et de 7,61 % à 7,69 %, les propos explosifs du président Clinton poussant même le 30 ans à 7,71 % avant un léger reflux.

En Europe, la semaine a été assez calme, avec un soupçon de « désaccouplement », tout au moins sur le long terme, d'avec l'Amérique. La Bundesbandk a abaissé à nouveau son taux de pension à court terme (REPO), le ramenant de 4,96 % à 4,93 %, après avoir, la semaine précédente, « cassé » le seuil fatidique de 5 %. On sait qu'elle dispose encore d'une marge de baisse jusqu'à 4,75 %, c'est-à-dire 25 centimes au-dessus de son taux d'escompte, de 4,50 % (elle ne veut pas alimenter le marché au voisinage de ce taux, pour des questions de régulation monétaire). Jeudi 7 juillet, à l'issue de l'avant dernière réunion de son conseil d'administration avant l'été, elle a laissé inchangés ses taux directs, escompte et Lombard, comme prévu. Après le cumul du 21 juillet, elle se mettra en congé jusqu'au 18 août.

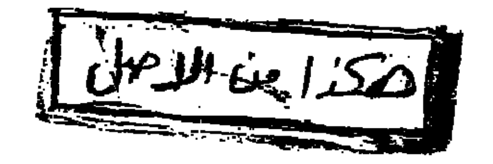
Nouveaux retraits sur les sicav de trésorerie

A Paris, le cours du contrat « notionnel » 10 ans sur l'échéance septembre est resté quasiment inchangé à 114,56, contre 114,74 huit jours auparavant, après une chute à 113,80 % rattrapée par des achats d'origine américaine, le rendement de l'OAT 10 ans au comptant s'établissant à 7,62 % contre 7,58 %, l'écart avec le rendement du Bund allemand de même échéance (6,92 %) atteignant 70 centimes, ce qui reste élevé. Sur le court terme, en revanche, les tensions au sein du système monétaire européen ont fait monter brutalement les rendements sur le contrat PIBOR 3 mois, le comptant s'élevant à 5,70 % environ, et le 12 mois à 6,10 %, une hausse de plus de 15 centimes en une semaine. Sur le marché obligataire, l'adjudication mensuelle d'obligation assimilable du Trésor s'est traduite par une augmentation des rendements demandés par les souscripteurs, 7,69 %, sur la ligne à 10 ans (+ 25 centimes par rapport au mois précédent), et 8,29 % à 30 ans. Au total, 19,33 milliards de francs ont été levés par le Trésor, la demande étant considérée comme relativement satisfaisante en provenance, naturellement, des spécialistes des valeurs du Trésor qui ont fait leur devoir d'investisseurs institutionnels français attirés par les rendements élevés, les non-résidents continuant à briller par leur absence.

Rien ne va plus pour les sicav de trésorerie, qui, suivant les statistiques d'Euro Performance, ont subi des retraits nets de 31,7 milliards de francs en juin contre 16,5 milliards de francs de collecte nette en mai, et 7,9 milliards de francs en avril. Certes, le mois de juin est, traditionnellement, un mois de « décollecte », mais cette année, la saignée est sévère. Un problème : où est allé l'argent ? Car les sicav obligataires ont perdu 11,7 milliards de francs en juin, après 6,9 milliards de francs de retraits en mai, surtout sur les sicav françaises classiques. Quant aux sicav actives, elles cèdent un peu de terrain, mais pas beaucoup : 0,5 milliard de francs. Est-ce pour payer les impôts, les vacances, ou pour remplir les livrets A de caisses d'épargne ? Le débat est ouvert.

FRANÇOIS RENARD

ÉTATS-UNIS : Stabilité du chômage en juin. – Le taux de chômage est resté inchangé à 6 % en juin (les experts s'attendaient à une remontée à 6,2 %), et 379 000 emplois ont été créés (contre 260 000 escomptés), a annoncé, vendredi 8 juillet, le département du travail. Il n'y a aucune raison de penser que ces *« bonnes nouvelles »* concernant le chômage *« se traduisent par une reprise de l'inflation »*, a estimé Paul Reich, le secrétaire au Trésor.



LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES ALLUMÉS DE BEVERLY HILLS. Film américain de Penelope Spheeris, v.o. : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'EAU FROIDE. Film français d'Olivier Assayas : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA. Film américain de Don Bluth, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

POURQUOI MAMAN EST DANS MON LIT ? Film français de Patrick Malakian : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES 3 NINJAS CONTRE-ATTAQUENT. Film américain de Charles T. Kanganis, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Francophonie : l'Or dans la montagne (1938), de Max Haufler ; le Père Chopin (1944), de Fedor Ozep, 19 h ; Gardons le sourire (1937), de Gaston Schoukens, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Le Cinéma des assassins : l'Auberge rouge (1951), de Claude Autant-Lara, 17 h ; la Vie privée d'Henri VIII (1933, v.o. s.-t.f.), d'Alexandre Korda, 19 h 30 ; Docteur X (1931, v.o.), de Michael Curtiz, 21 h 30.

LUNDI

Un cabinet d'amateurs - hommage à Kenneth Anger : Fireworks (1947), de Kenneth Anger ; Puce Moment, de Kenneth Anger ; Eaux d'artifice de Kenneth Anger ; Rabbit's Moon, de Kenneth Anger ; Inauguration of the Pleasure Dome (1954), de Kenneth Anger, 18 h 30 ; Scorpio Rising (1963), de Kenneth Anger ; Kustom Kar Kommandos, de Kenneth Anger ; Lucifer Rising (1967-1980), de Kenneth Anger ; Invocation of my Demon Brother, de Kenneth Anger, 20 h 15 ; Arabesques for Kenneth Anger (1961), de Marie Menken ; Rabbit's Moon, de Kenneth Anger ; Inauguration of the Pleasure Dome (1954), de Kenneth Anger ; Que viva Mexico! (1931), de S.M. Eisenstein, 22 h 15.

CENTRE GEORGES POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : le Jugement dernier (1961, v.o. s.-t.f.), de Vittorio De Sica, 14 h 30 ; le Tricorne (1935, v.o. s.-t.f.), de Mario Camerini, 17 h 30 ; Madame Philomène (1951, v.o. s.-t.f.), de Filippo, 20 h 30.

LUNDI

Naples et le cinéma : Matilda (1990, v.o. s.-t.f.), de Lillo et Giorgio Magliulo, 14 h 30 ; Scugnizzi (1989, v.o. s.-t.f.), de Nanni Loy, 17 h 30 ; Addio per sempre (1958, v.o. s.-t.f.), de Mario Costa, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles(40-26-34-30)

DIMANCHE

Les Amants de Paris : Impasse des Deux-Anges (1948), de Maurice Tourneur, 14 h 30 ; Spot Kenzo (1990). ; Falbalas (1944), de Jacques Becker, 16 h 30 ; l'Amour est aveugle (1993), de Denis Piel, 18 h 30 ; les Diaboliques (1954), d'Henri-Georges Clouzot, 20 h 30 ; Dark/Noir - Concerts dans le noir, 21 h.

MARDI

Les Amants de Paris : Bande annonce : Jeux d'artifices (1987), de Virginie Thévenet ; les Enfants terribles (1949), de Jean-Pierre Melville, 14 h 30 ; les Baisers de secours (1989), de Philippe Garrel, 16 h 30 ; Séance découverte ; le Voisin de Paul (1989), de Jean-Marie Gigon ; Aveugle (1993), de Serge Moati, 18 h 30 ; les Deux Anglaises et le Continent (1971), de François Truffaut, 20 h 30 ; Dark/Noir - Concerts dans le noir, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME (47-03-12-50)

DIMANCHE

Parures animales : la tragédie de l'ivoire de Frédéric Compain, 11 h ; Routes de la lumière d'Henry Colomer, 17 h.

MARDI

Routes de la lumière, d'Henry Colomer, 17 h ; Paris, roman d'une ville (1991), de Stan Neumann, 18 h ; Check the Change, 19 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
L'AFFRONTEMENT (Su., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).
LES AMOUREUX (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
BACKBEAT (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54).
LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BLESSURES SECRÈTES (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
BLUE CHIPS (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LES BRAQUEUSES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
CASQUE BLEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
CHASSÉ-CROISÉ (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CONEHEADS (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
FRESH (*) (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE GRAND SAUT (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES GRINCHEUX (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).
GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).
IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'IRRÉSOLU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
J'AI PAS SOMMEIL (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
LE JOURNAL (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).
KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
KILLER KID (Fr.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES LEÇONS DE LA VIE (Brit., v.o.) : UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES LENINGRAD COW-BOYS RENCONTRENT MOISE (Fr.-Fin.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).
LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
M. BUTTERFLY (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MALICE (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).
MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MONTAND (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).
MY FATHER, CE HÉROS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
NAKED (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ILLET SAUVAGE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES OMBRES DU CŒUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PARANO (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).
PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).
PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55).
PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
QUAND HARRIET DÉCOUPE CHARLIE! (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
RAPA NUI (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
SALADES RUSSES (Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).
SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TROP DE BONHEUR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ? (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.
CARMEN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) 21 h 30.
CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 30.
LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.
CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 17 h.
LA DERNIÈRE CHASSE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 20 h.
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
LE JOUEUR DE VIOLON (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.
LAST ACTION HERO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
LE NOUVEAU MONDE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 17 h 50, 20 h, 22 h 10.
PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 30.
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.
LA RICOTTA (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 0 h.
SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 35.
THE BABY OF MACON (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.
THE HONEYMOON KILLERS (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.
THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 30.
TRUE ROMANCE (**) (Fr.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.
LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.
ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 30.

SAMEDI 9 JUILLET

TF 1

20.35 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
Domaine dangereux. Avec Fred Dryer, Stephanie Kramer. *L'explosion d'une voiture tue la femme du préfet de police.*

21.25 Sport : Football.
Coupe du monde : 2e quart de finale : Brésil-Pays-Bas, en direct de Dallas ; A 22.20, mi-temps, Tiercé et La Minute hippique ; A 22.35, 2e mi-temps.

23.30 Série : Duo d'enfer.
Sexe, flic et vidéo, de James Darren, avec John Ashton, Richard Tyson.

0.25 Magazine : Formule 1.
Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1.

1.00 Sport : Pétanque.
Mondial la Marseillaise.

1.40 Journal et Météo.

1.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

2.35 TF 1 nuit (et à 3.10, 4.10).

2.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.

FRANCE 2

14.50 Sport : Cyclisme.
Tour de France : Rennes-Futuroscope de Poitiers, 7e étape (259,5 km).

16.55 Magazine : Vélo club.

17.40 Magazine : Coupe du monde de football.

18.05 Sport : Football.
Coupe du monde : 1er quart de finale : Espagne-Italie, en direct de Boston ; A 18.50, mi-temps ; A 19.05, 2e mi-temps.

20.10 *Tirage du Loto (et à 20.50).*

20.15 Journal, Journal des courses et Météo.

20.55 Jeu : Fort Boyard.
Animé par Cendrine Dominguez et Patrice Laffont. Avec l'équipe Zouk-Machine, au profit de SOS drogue.

22.35 Série : Palace.
De Jean-Michel Ribes (1/6), avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix, Jean Carmet, etc. (rediff.).

23.50 Journal, Météo et Journal des courses.

0.10 Feuilleton : Heimat.
D'Edgar Reitz, avec Marita Breuer, Dieter Schaad (4e épisode).

1.00 Téléfilm : La Confession *du pasteur Burg.*
De Jean-Jacques Lagrange, avec Frédéric Van Den Driessche, Vanessa Larré.

FRANCE 3

17.50 Magazine : Montagne.
François et les autres, de Rémi Guidicelli. *François Legrand, champion d'escalade sur mur artificiel.*

18.20 Expression directe. FO.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Journal du Tour.

20.35 Magazine : Tout le sport.
Coupe du monde de football.

20.55 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (3e et 4e épisodes).

22.40 Journal et Météo.

23.00 ▶ Planète chaude.
Présenté par Bernard Rapp. *L'âge mur, de Sarah Matton.*

23.55 Magazine : Ruban rouge.
Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Prévention-vacances pour les jeunes.

CANAL PLUS

13.30 Sport : Rugby.
Nouvelle-Zélande-Afrique-du-Sud, en différé de Dunedin.

15.10 National Geographic.
Lions et hyènes, face-à-face mortel, de Dereck et Beverly Joubert.

16.00 Surprises.

16.15 Série : Le Juge de la nuit.

17.05 Les Superstars du catch.

17.55 Surprises.

18.00 *Série animée :* Ren & Stimpy Show.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.

18.30 Décode pas Bunny.

19.30 Flash d'informations.

19.35 Spectacle : Depeche Mode.

20.30 Téléfilm : Les Blessures du passé.
De Michael Whyte, avec Julie Christie.

22.05 Sport : Pétanque.
Première demi-finale du trophée Canal Plus.

22.55 Flash d'informations.

23.05 Cinéma : Tommy. ■■
Film britannique de Ken Russell (1975). Avec Oliver Reed, Ann-Margret, Roger Daltrey (v.o.). *Fable sur la naissance d'une idole.*

0.50 Cinéma : Cœur de tonnerre. ■
Film américain de Michael Apted (1992). Avec Val Kilmer, Sam Shepard, Graham Greene (v.o.). *Un agent du FBI dans une réserve du Dakota.*

2.45 Cinéma : Double rêve. ■
Film italien de Salvatore Maira (1991). Avec Françoise Fabian, Anna Kanakis, Valérie Perrine.

4.15 Cinéma : Samba Traoré. ■■
Film franco-burkinabé d'Idrissa Ouedraogo (1992). Avec Bakary Sangare, Mariam Kaba, Abdoulaye Koumboudri (v.o.). *Retour au village d'un jeune homme enrichi par un hold-up.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 ▶ Magazine : Archimède.
La Terre vue par la science (rediff.).

18.00 Magazine : Mégamix.
Rap et islam (rediff.).

19.00 Série : Belphégor.
De Claude Barma, avec Juliette Gréco, René Dary.

19.30 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. Les aborigènes. 1. La découverte de l'Australie.

19.35 Documentaire : Histoire parallèle.
Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 9 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Pierre Le Franc.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Documentaire : Nujiang ou la Vallée perdue.
De Lo Yue. *Dans la vallée de Nujiang subsistent des cultures minoritaires. Après le bannissement des missionnaires en 1949, des ethnies en sont venues à la pratique de cultes de nature syncrétique. Offices chrétiens réinterprétés, vénération de la lune, chamanisme... Le regard d'un cinéaste chinois de trente-sept ans.*

22.05 Téléfilm : Ingalo.
D'Asdis Thoroddsen, avec Solveig Arnarsdottir. *Itinéraire d'une jeune fille rebelle, trop à l'étroit dans son fjord islandais. Monde dur, réalité sociale dure...*

23.40 Magazine : Snark.
Deux chiens, de William Wegman ; Maria Munoz, de Joan Pueyo ; Rêve de chien, de J. Falconer ; Voile, de Simon Pummel ; L'Escamoteur, d'Eve Ramboz.

M 6

13.50 Série : V.

14.45 Série : Berlin antigang.

15.40 Série : Pause café.

16.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

17.45 Série : Le Saint.

18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 2.30).
Les fortunes du préservatif.

19.15 Magazine : Turbo.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Madame est servie.

20.30 Météo des plages.

20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.00).
Yves Montand raconté par sa femme.

20.45 *Téléfilm :* La Traque, le scoop.
D'Alessandro Cane, avec Andrea Occhinti, Roberto Alpi. *Un photographe est témoin d'un assassinat.*

23.55 Série : L'Heure du crime.
La Curée.

0.50 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique: Le Temps de la danse. Au Festival de Chateauvallon; au Festival Montpellier-danse.

20.30 Photo-portrait. Martine Franck, photographe.

20.45 Nouveau répertoire dramatique. Deux pièces de Liliane Atlan: Quelques pages arrachées au Grand Livre des rêves; à 22.01, Petit lexique rudimentaire et provisoire des maladies nouvelles (rediff.).

22.35 Musique: Opus. Felix Aprahamian, un musicologue qui a traversé le siècle.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Festival de Saintes) : Sonate pour piano en la mineur D 845, de Schubert ; Fantaisie et fugue op. 55, Sonate pour piano en fa dièse mineur, de Dussek, par Andreas Staier, pianoforte.

22.30 Concert (en direct du Festival de Saintes) : musique sacrée et profane de Janequin, Lully, Campra, Couperin, par les Jeunes Solistes de la Chapelle royale.

IMAGES

Transposition

RIEN n'a changé depuis la *guerre de Troie.* Il y a dans l'*Andromaque* d'Euripide, dont la représentation ouvrait vendredi soir le Festival d'Avignon, bon nombre de remarques qui pourraient fournir d'utiles sous-titres aux images des actualités contemporaines.

François Mitterrand, par exemple, qu'on dit si attentif au jugement de l'Histoire mais qui reste si énigmatique au crépuscule de sa vie, admettrait sans doute volontiers que *« Non, il ne faut jamais dire d'un homme qu'il est heureux avant de voir au moment de sa mort dans quel état il franchit la limite du dernier jour... »*

Les chefs d'Etat des grands pays riches, réunis en ce moment sous les regards critiques des petites gens des pays pauvres, s'offusqueraient-ils qu'on leur fît remarquer que trop souvent *« les orgueilleux s'irritent des arguments forts soutenus par des gens faibles »*?

Quant à l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui voit ses démêlés conjugaux étalés dans les gazettes de Londres, il eût été assurément bien inspiré de s'en tenir à la règle antique : *« Quand on ne veut pas de désordre dans sa maison, on se contente de la seule femme que l'on a dans son lit et l'on ne regarde qu'elle... »*

Certes, il ne faut pas rêver. On n'entendra jamais aucun de nos PPDA s'exclamer, au terme d'une interview de complaisance : *« Ô les apparences, les apparences ! vous avez gonflé des myriades d'hommes qui ne valaient rien et vous les avez faits grands ! Je m'incline devant la gloire quand elle procède d'une nature vraie, mais la gloire factice, je n'y vois qu'une apparence d'intelligence produite par le hasard. »*

Ce ne sont pourtant pas les cas de figure qui manquent en ces temps d'« affaires », pour justifier l'actualité politique du constat d'Euripide : *« Si chez certains l'apparence fait croire à l'intelligence, c'est le dehors seulement qui reluit, le fond est le même que chez tous les autres hommes, sauf pour l'argent, et l'argent peut beaucoup... »*

Toutefois, l'essentiel de l'apport d'*Andromaque* se situe ailleurs. Il est dans le rejet de la guerre et de tous les cynismes. Dans la rage solitaire de l'individu désespéré depuis que les dieux, en mourant, ont abandonné les mortels. Il est dans l'éloge du doute et dans l'appel à la vertu de l'engagement intellectuel. L'histoire dramatique de la reine de Troie devenue esclave nous supplie de croire que même si l'homme apparaît désespérément nu, revenu de toutes ses illusions, il demeure l'ultime porteur de salut.

Le dernier des grands dramaturges grecs n'était donc pas seulement citoyen d'Athènes. Euripide était aussi citoyen de Sarajevo, de Kigali, de Gaza, d'Alger, de Paris. En 1994, comme en 425 avant JC, les tragédies s'enchaînent comme grains de chapelet. *Mais sur quelle chaîne apprend-on l'espérance ?*

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 10 JUILLET

TF 1

6.00 Série : *Côté cœur.*

6.30 Club mini Zig-Zag.

7.10 Club Dorothée.

8.00 Le Disney Club.
L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Jeu ; Bricolage ; Invité : M. Pouly ; Variétés : Philippe Swan.

10.25 Magazine : Auto Moto.
Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1 : résumé des essais ; Le petit journal, la grille de départ ; Le tour du circuit ; Les points chauds du circuit ; Magazines ; L'actualité de la formule 1.

11.03 Météo (et à 12.23).

11.05 *Magazine : Téléfoot en Amérique.*
Coupe du monde : résumé des matches de la semaine ; Présentation des prochaines rencontres.

11.58 Météo des plages.

12.00 Jeu : Millionnaire.

12.25 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire.

12.55 Météo et Journal.

13.20 Série : Hooker.

14.20 Magazine : Formule 1 à la Une.
Avant le Grand Prix de Grande-Bretagne, en direct de Silverstone.

14.55 Sport : Formule 1.
Grand Prix de Grande-Bretagne, en direct de Silverstone ; A 16.35, Le podium.

16.50 Disney Parade.

17.55 Sport : Football.
Coupe du monde : 3e quart de finale : Allemagne-Bulgarie en direct de New-York, A 18.50, mi-temps ; A 19.05, 2e mi-temps.

20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, Tiercé, La Minute hippique et Météo.

20.50 Cinéma : L'Animal. ■
Film français de Claude Zidi (1977). Avec Jean-Paul Belmondo, Raquel Welch, Charles Gérard.

22.40 Magazine : Ciné dimanche.

22.50 Téléfilm : Vigilante Force.
Film américain de George Armitage (1976). Avec Kris Kristofferson, Jan Michael Vincent, Victoria Principal.

0.25 Journal et Météo.

0.35 Concert : Mozart.
Symphonies KV 184, 199, 162, 181, 182 et 183, par l'Orchestra filarmonica italiana, dir. : Alessandro Arigoni.

1.50 TF 1 nuit (et à 2.45, 4.25).

1.55 Série : *Chapeau melon et bottes de cuir.*

2.55 Documentaire : Constant Permecke.

4.30 Documentaire : L'Aventure des plantes.

5.00 Musique.

5.30 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : *Les Quatre Eléments.*

6.55 Dessin animé.

7.00 Les Matins de Saturnin.
Le Prince et la Sirène ; Les Ratons laveurs ; Terry Toons ; Le Comte Mordicus ; Le Livre de la jungle ; Les Aventures de Saturnin.

8.45 Connaître l'islam.

9.15 Emission israélite.

9.30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.

10.00 Présence protestante. Le Magazine.

10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur.
Parcours avec... Louis Velle, *comédien, et sa femme,* Frédérique Hébrard ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.

11.00 Messe. Célébrée en l'église paroissiale de Sartilly (Manche).

12.00 Documentaire : Sorciers, dompteurs d'esprit et panseurs d'âmes.
De Patrick Chamoiseau, Claude Chonville et Guy Deslauriers. *Des pratiques magiques en Martinique.*

12.50 Météo (et à 13.25).

12.55 Loto, Journal et Point route.

13.25 Magazine : En attendant le Tour.

14.45 *Sport : Cyclisme.*
Tour de France : Poitiers-Trélissac, 8e étape (218,5 km).

16.50 Magazine : Vélo club.

17.30 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.
Baleines et cachalots.

18.25 Magazine : Stade 2.

19.25 *Série : Maguy.*

19.59 Journal et Météo.

20.45 Cinéma : Le Passager de la pluie. ■■
Film français de René Clément (1969). Avec Marlène Jobert, Charles Bronson, Annie Cordy.

22.45 Cinéma : Diaboliquement vôtre. ■
Film français de Julien Duvivier (1967). Avec Alain Delon, Senta Berger, Sergio Fantoni.

0.15 Journal et Météo.

0.35 Feuilleton : Heimat.

1.40 Documentaire : Urti.
La Problématique de la population.

2.10 Magazine : Stade 2 (rediff.).

3.05 Documentaire : Opéra sauvage.

3.55 Dessin animé (et à 4.45).

4.05 24 heures d'info.

4.20 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).

4.55 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.

7.00 Bonjour les petits loups.
Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Boumbo ; Les Aventures de Tintin : le Crabe aux pinces d'or.

8.00 Les Minikeums.
Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer ; Mission top secret ; Jeu : les Mondes fantastiques ; *Micro Kids ; Bravo la famille.*

11.20 Expression directe. UNAPL.

11.30 Magazine : Mascarines.
Présenté par Gladys Says.

11.58 Flash d'informations.

12.03 Magazine : Autour du Tour.
En direct de Poitiers. Grand témoin : Eric Cachart. Invités : Jacques Santrot, Daniel Bullard.

12.45 Journal.

13.00 Divertissement : Benny Hill.

13.35 Série : Desperado.
Le chemin de fer ne passera pas, d'E. W. Swackhamer, avec Alex McArthur, Robert Foxworth.

15.10 Documentaire : Compagnons des baleines.

16.00 Tiercé.

16.20 Série : Ellery Queen.
Meurtre à New-York, de Harry Shear, avec Peter Lawford, Harry Morgan.

18.00 Série : En garde à vue.
Model Blues, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Laurent Gamelon.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Journal du Tour.

20.35 L'Armada de la liberté.
En direct de Rouen.

20.45 Magazine : Tout le sport.
Spécial Coupe du monde de football.

21.00 Sport : Football.
Coupe du monde : 4e quart de finale : Roumanie-Suède en direct de San-Francisco.

23.30 Journal et Météo.

23.55 Cinéma : Œdipe roi. ■■■
Film italien de Pier Paolo Pasolini (1967). Avec Franco Citti, Silvana Mangano, Alida Valli (v.o.).

1.30 Musique : Cadran lunaire.
Lieder, de Turull, par Montserrat Caballé et Manuel Burgueras.

CANAL PLUS

6.54 Pin-up (et à 12.29, 1.43).

6.55 Cinéma : Ces merveilleux *fous volants dans leurs* drôles de machines. ■
Film britannique de Ken Annakin (1965). Avec Stuart Whitman, Sarah Miles, James Fox. *Course aérienne en 1910.*

9.00 Court métrage : Zoo Cup.

9.05 Cinéma : Doc Hollywood. □
Film américain de Michael Caton-Jones (1991). Avec Michael J. Fox, Julie Warner, Barnard Hughes. *Comédie moralisatrice.*

10.45 Cinéma : Le Père de la mariée. □
Film américain de Charles Shyer (1991). Avec Steve Martin, Diane Keaton, Kimberly Williams. Remake *inutile de la comédie de Minnelli.*

— *En clair jusqu'à 13.30* —

12.30 Flash d'informations.

12.35 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).

13.00 Magazine : C'est pas le 13 heures.
Les meilleurs moments de C'est pas le 20 heures.

13.30 *Documentaire :* Les Windsor, vie privée à la cour d'Angleterre.
De Philippe Whitehead (rediff.).

15.55 Magazine : L'Oeil du cyclone.
Qui dit quoi à qui, comment, pourquoi, et pour quels effets ? (rediff.).

16.30 Sport : Beach volley.
Première journée, en direct du Lavandou.

17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.
15. Aux armes cinéastes, de Lise Romanoff et Steven Rocha.

18.00 Dessin animé : Freddie la grenouille.
De Jon Acevski.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

19.25 Flash d'informations.

19.35 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana.

20.35 Cinéma : Schtonk ! ■
Film allemand de Helmut Dietl (1992). Avec Götz George, Uwe Ochsenknecht, Christiane Hörbiger.

22.20 Flash d'informations.

22.30 Corridas.
Les Dolores Aguirre à Vic-Fezensac. Reportage : A Vic, le toro rien que le toro, de Jean Cazenave.

23.50 *Cinéma :* Arènes sanglantes. □
Film espagnol de Javier Elorietta (1989). Avec Christopher Rydell, Sharon Stone, Ana Torrent.

1.45 Téléfilm : La Ballade du Kid.
De Giorgio Rossi, avec Jesse Birdsall, Michael Elphick.

2.35 *Surprises.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Téléfilm : Les Impudents.
D'Horst Szerba, avec Jürgen Vogel (rediff.).

18.25 Magazine : Intérieur nuit. (rediff.).

19.00 Court métrage : Charlot s'évade.

19.30 Documentaire : Nadar, photographe.
De Stan Neumann.

19.55 Documentaire : Los Angeles, histoires d'architectes.
De Pierre Mouton.

20.20 Court métrage :How to Kiss. De Bill Plymton.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Saint-Exupéry.
Soirée proposée par Michel Abescat et Jacques Tréfouel et présentée par Richard Bohringer.

20.45 Cinéma : Le Petit Prince. ■
Film lituanien d'Arûnas Zebriûnas (1966). Avec Evaldas Mikalejunas, Donatas Banionis, Otar Koberidze.

21.50 Documentaire : L'Evasion d'Antoine de Saint-Exupéry.
De Michel Abescat et Jacques Tréfouel.

22.35 Entretien : l'Ami américain.
Avec John Phillips.

22.45 Documentaire : Souvenirs d'étoiles.
De Jacques Tréfouel.

22.50 Cinéma : Anne-Marie. ■■
Film français de Raymond Bernard (1935). Avec Annabella, Jean Murat, Pierre Richard Wilm.

0.25 *Bibliographie.*
Choix de livres par et sur Saint-Exupéry (25 min.).

M 6

8.00 Mes années clip.
New Wave.

8.25 Téléfilm : Le Bal de l'école.
De Paul Schneider, avec Christina Applegate, Alyssa Milano.

10.00 Magazine : Ciné 6.

10.30 Magazine : E = M 6.

11.05 Magazine : Turbo.

11.45 Série : Les Années coup de cœur.

12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.

12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.

13.45 Série : Le Fugitif.

14.45 Magazine : Culture rock.
La saga de 1962.

15.15 Magazine : Fréquenstar.

16.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

17.15 Téléfilm : L'assassin était dans mon roman.
D'Amo Innocenti, avec Christopher Lee, Alexis Denisof.

18.55 Série : Aux frontières du réel.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Madame est servie.

20.30 Météo des plages.

20.35 Sport 6 (et à 1.05).

20.45 *Téléfilm :* Pour l'amour d'un enfant.
De Richard Michaels, avec Michelle Pfeiffer, Fred Lehne. *Un mineur non marié autorisé à adopter un enfant.*

22.30 Culture pub (et à 5.30).
Spécial galères.

23.00 Téléfilm : La Revanche d'Emmanuelle.
De Francis Leroi, avec Marcela Walerstein, Charlène.

0.30 Six minutes première heure.

0.40 Magazine : Métal express.
Les Eurockéennes de Belfort.

1.10 Boulevard des clips (et à 5.55).

2.30 Rediffusions.
E = M 6 ; Salsa opus 3 (Puerto-Rico) ; Chine impériale et millénaire ; Les Enquêtes de Capital ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

18.35 Arrêt sur image.
De François Bédin.

19.00 Projection privée.
Dino Risi au Festival du film de La Rochelle.

19.40 Nouvelles des Pays-Bas.
Ma planète de Louis-Paul Boon; L'Amour du prochain et Le Cadeau d'anniversaire, de Hugo Claus.

20.30 Atelier de création radiophonique. Monsieur Van Gogh, vous délirez; Hommage à Alain Cuny.

22.25 Poésie sur parole.
Les poèmes d'André Chénier.

22.35 Concert (enregistré le 10 janvier au Théâtre de la Ville): Musiques traditionnelles de l'Inde du Nord. Avec Amjad Ali Khan, sarod, Anindo Chaterjee, tabla, Florence Vasanta, tampura.

0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 France-Musique l'été. Par Stéphane Goldet. Concert (donné le 8 mai 1993 à Oslo) : Album pour chœur d'hommes op. 30, Chants et romances pour baryton et piano, le Retour au pays, cantate pour baryton et chœur op. 31, de Grieg, par le Chœur de l'Opéra de Norvège et la Chorale des étudiants, dir. Nils Petter Tveten.

21.00 Concert (en direct de Montpellier) : Manfred, ouverture op. 115, de Schumann, Musik für Orchester, de Stephan ; Une vie de héros, poème symphonique op. 40, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de la Scala de Milan, dir. Wolfgang Sawallisch.

0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.

Le Monde

François Pinault au seuil de la FNAC

Le propriétaire du Printemps et de La Redoute devrait ajouter le distributeur de biens culturels à son tableau de chasse en début de semaine

A portée de main... François Pinault peut, enfin, espérer atteindre l'objectif qu'il s'était fixé. Et ajouter la FNAC, *«l'agitateur culturel depuis 1954»*, à un empire riche déjà du Printemps, de Prisunic, de La Redoute et de Conforama. En regagnant Paris, *jeudi 7 juillet*, après un séjour à l'étranger, l'entrepreneur breton a trouvé les négociations conduites par son bras droit, Pierre Blayau, proches d'aboutir. Une belle revanche pour un homme furieux, l'an dernier, de voir l'entreprise lui échapper au profit d'un étrange attelage. Altus (filiale du Crédit lyonnais) et la Compagnie immobilière Phénix (du groupe Générale des eaux).

L'étrange attelage, dont les noces annoncées ne devaient d'ailleurs jamais être consommées, lui avait alors «soufflé» le distributeur de livres et de disques, vendu par une GMF aux abois. Le mécontentement de François Pinault était d'autant plus vif qu'il pouvait s'estimer trahi. *Le Lyonnais était sa banque* et le patron d'Altus, Jean-François Hénin, le gestionnaire, avisé, de son holding patrimonial Artémis.

Depuis, Jean-François Hénin ne gère plus Artémis. François Pinault est reparti à l'assaut; il a fait son entrée au conseil d'administration du *Lyonnais*. Et la banque a publié, jeudi, un communiqué confirmant *que «sa filiale Altus* [menait] *des pourparlers pour céder sa participation dans la FNAC»*. *«Ces pourparlers,* ajoutait le texte volontairement sibyllin, *sont conduits avec d'éventuels acheteurs au nombre desquels figure Artémis.»* A sa lecture, chacun a oublié l'allusion aux *«éventuels acheteurs»* pour ne retenir que le nom du holding de patron breton... Ce retournement spectaculaire doit beaucoup à la crise que la banque du boulevard des Italiens affronte depuis des mois, aux 6,9 milliards de francs de déficit affiché l'an dernier et à l'impressionnant programme de désinvestissement *lancé par son nouveau PDG,* Jean Peyrelevade, pour la renflouer : 20 milliards de francs d'actifs doivent être cédés en deux ans.

Or ce programme est en panne, la faute en revenant à une Bourse «en carafe» *(depuis janvier*, la baisse est d'environ 14 %). La FNAC, bénéficiaire, toujours forte d'une solide image de marque malgré la concurrence de Virgin, figure aujourd'hui parmi les rares «joyaux» que le Lyonnais peut céder vite. Et à bon prix. On le comprend. *«Il n'y a pas de plus-value latente chez Altus. Une part significative des fonds propres peuvent même y passer»*, lâche un expert, sans plus de formalité.

Deux obstacles à franchir

Malgré les efforts de Baring Securities, établissement financier appelé à la rescousse par le Lyonnais pour faire monter les enchères, le désistement de Matra-Hachette puis le retrait du britannique Kingfisher (propriétaire de Darty) font désormais de François Pinault le seul véritable candidat en lice. Pour ne pas dire l'unique. Mais, pour l'emporter, il lui reste à franchir deux obstacles de taille : réunir l'argent nécessaire et trouver un *modus vivendi* avec la Générale des eaux, détentrice du tiers du capital de la FNAC (dont 12 % *via* sa filiale CIP) et d'un droit de préemption sur le solde, récemment verrouillé (*le Monde* du 5 juillet).

L'argent? A 3 330 F, son dernier cours de Bourse avant la suspension, jeudi, de sa cotation, la FNAC est valorisée à 3,259 milliards de francs (*«il y a exactement 978 908 titres»*, insiste-t-on, avec une précision d'entomologiste, au Crédit lyonnais). *Mais le cours n'est qu'indicatif,* 2 % seulement du capital étant coté. Moins gourmand, si l'on peut dire, Jean Peyrelevade aurait fixé la barre à 3 milliards de francs. Un prix... raisonnable, la banque ayant pris le contrôle de la FNAC sur la base de 2,4 milliards seulement. *«La plus-value ne serait pas de 25 %,* précise la banque, décidément pointilleuse, *puisqu'il faut intégrer au prix de revient l'exercice de droits de souscription!»* Dont acte.

Autant de précisions accréditant l'idée que l'essentiel des discussions porte désormais sur le prix. Dans un entretien au *Journal des finances*, samedi 9 juillet, Pierre Blayau, président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, renforce ce sentiment : *«Nous avons pour* [la FNAC] *un intérêt incontestable, ensuite tout dépend des conditions financières. J'ai une certaine idée de* [sa] *valeur (...) au-delà de laquelle nous ne rechercherons pas à surenchérir.»*

Pour reprendre les 64,6 % du capital que détient le Crédit lyonnais dans une FNAC valorisée à 3 milliards de francs, François Pinault devrait réunir la bagatelle de 1,9 milliard. Endetté à hauteur de 12 milliards, son groupe nouvellement rebaptisé Pinault-Printemps-Redoute est *a priori* hors jeu. Son holding patrimonial Artémis dispose, en revanche, selon un proche du dossier, *«de plusieurs centaines de millions de francs»*, malgré les 700 injectés en janvier dans son groupe. *«C'est le solde des remarquables affaires que Jean-François Hénin lui a fait réaliser»*, poursuit notre interlocuteur en rappelant le rachat, début 1992, de ce paquet de «junk bonds», obligations américaines à haut rendement que la reprise, outre-Atlantique, a transformé en véritable jack-pot.

Les inconnues de la Générale

A ces *«centaines de millions de francs»* (de 500 à 700 selon toute vraisemblance), François Pinault pourrait ajouter 500 millions d'emprunts, quitte pour lui, à trouver un tour de table pour le solde. La Société générale, comme l'a révélé *le Figaro*, a été sollicitée et semblait prête, à la veille du week-end, à se lancer dans l'aventure. *«Sa venue pourrait inciter le Crédit lyonnais à ne pas céder la totalité de sa participation,* pense, à haute voix, un financier. *Il pourrait être difficile, en effet, pour ce banquier traditionnel de Pinault de laisser totalement le champ libre à un concurrent. Tout cela pourrait,* in fine, *alléger d'autant la facture que le repreneur de la FNAC devra acquitter.»*

Une facture sur laquelle pèse, pourtant, une inconnue de taille : l'attitude de la Générale des eaux, dont les négociateurs, vendredi encore, auraient aimé avoir une idée plus précise des intentions. Fera-t-elle jouer son droit de préemption? *«Cela semble peu probable»*, spécule-t-on, son président, Guy Dejouany ayant affirmé, lors de sa dernière assemblée générale, qu'il n'avait pas l'intention de se lancer dans la distribution. Conservera-telle sa participation? Voudra-t-elle, au contraire, s'en défaire? Pari n'est que rumeur, certains analystes financiers voyant la Générale apporter sa participation à Havas en échange d'une montée dans le capital de ce dernier.

«Hypothèse peu vraisemblable, assure un spécialiste, tant il semble acquis, désormais, que la *Générale des eaux ne souhaite* pas relancer, pour l'heure, de polémiques sur sa montée en puissance dans les médias. *«De plus,* ajoute-on, *ce ne serait ni l'intérêt de Havas, éditeur, ni celui de la FNAC, distributeur de biens culturels, d'être trop étroitement liés. Une solution Havas ne saurait être que partielle.»*

Pour se décider, la Générale des eaux disposera, en tout état de cause, d'un mois – la durée de son droit de préemption – après la notification officielle d'un accord entre le Crédit lyonnais et François Pinault. Un incertitude durable, donc, à laquelle il faut ajouter celle engendrée par la saisine, obligatoire pour toute entreprise de plus de 2,5 milliards de francs de chiffre d'affaires ou de plus de 2 500 salariés, de la Commission de privatisation. Le Crédit lyonnais n'est-il pas une banque nationalisée?

La vente de la FNAC s'annonce, donc, comme le feuilleton de l'été. Un feuilleton qui passionnera les milieux économiques, mais dont il n'est pas sûr qu'il rejoigne jamais ses rayons...

PIERRE-ANGEL GAY

La SNCF va créer 550 emplois pour lutter contre la fraude en Ile-de-France

Le taux de fraude sur le réseau Ile-de-France de la SNCF a atteint 12,8 % en 1993 en moyenne (avec des pointes de 17,8 % en fin de semaine), *«un niveau critique», a déploré, vendredi* 8 juillet, Pierre Cerisier, le directeur des services régionaux de voyageurs Ile-de-France. Le manque à gagner a représenté 300 millions de francs, soit 9 % des recettes. Dans ce contexte, la SNCF prévoit *de créer, d'ici à la fin de* l'année, 550 emplois supplémentaires, dont 150 contrats emplois-solidarité, affectés au contrôle et à l'accueil, ainsi que la mise en place de portes hautes d'accès aux quais dans *toutes les gares où le nombre de* voyageurs est supérieur à 5 000 par jour. Elle prévoit également de simplifier sa tarification en supprimant les «pièges tarifaires» issus du manque d'harmonisation des tarifs SNCF-RATP.

Air Inter prévoit d'assurer deux vols sur trois le 12 juillet

Air Inter prévoit d'assurer environ deux tiers de ses vols, à *la suite du préavis de grève lancé* par l'ensemble des organisations *syndicales pour le mardi* 12 juillet. Elle demande aux passagers de confirmer leur réservation ou, si possible, de la reporter aux journées du 11 et 13 juillet, au cours desquelles des offres de sièges supplémentaires seront programmées (1). Les personnels d'Air Inter redoutent l'arri*vée de la concurrence sur les* lignes intérieures françaises. Michel Bernard, PDG d'Air Inter, a estimé, dans *la Tribune Desfossés* du 8 juillet, que sa compagnie perdrait, à trafic constant, 2,5 millions de passagers d'ici à 1998.

(1) *Renseignements au 45-46-90-00,* par Minitel 3615 code Air Inter ou en consultant le serveur vocal de la compagnie au 36-68-34-24.

Les immatriculations automobiles ont progressé en Europe de 11,3 % au mois de juin

Les ventes *d'automobiles* dans les pays de l'Union européenne ont progressé de 11,3 % en juin par rapport au même mois de l'année précédente (969 300 contre 871 000 immatriculations), selon les statistiques publiées vendredi 8 juillet à Bruxelles par l'Union des constructeurs européens d'automobiles (ACEA). Sur le premier *semestre, la progression a* atteint 6,6 %. Entre juin 1993 et juin 1994, tous les marchés de l'Union européenne sont en hausse. L'Allemagne confirme sa progression entamée le mois précédent avec une hausse des immatriculations de 5 %. *Tous* les constructeurs ont profité de *cette croissance, à l'exception* des constructeurs japonais, dont les ventes ont chuté de 4,9 %.

Différend germano-britannique sur les importations de viande bovine

Le ministre britannique de l'agriculture, Gillian Shephard, a réitéré, vendredi 8 juillet, ses *menaces d'une procédure judiciaire* contre l'Allemagne après la décision du Bundesrat de limiter les importations britanniques de viande bovine. Le texte adopté le jour même par la chambre haute du Parlement allemand interdit *l'importation de bovins britanni*ques de plus de trois ans. Par *ailleurs, toute viande devra, pour* pouvoir être importée, disposer d'un certificat attestant que les élevages dont elle provient sont exempts de l'encéphalite spongiforme bovine depuis quatre ans. M. Shepard a estimé que si le *gouvernement de Bonn appliquait* ce texte, il aurait à faire face aux *«conséquences légales»* de sa décision, rappelant que la Commission de Bruxelles était décidée à saisir la Cour européenne de justice.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

Dans le sillage d'un Japon stimulé par la hausse du yen et *d'une nouvelle puissance éco*nomique, la Chine, l'Extrême-Orient vit une ère nouvelle de prospérité. En comptant sur ses propres forces, ses mar*chés, ses capitaux, ses* hommes.

Ce numéro comporte un cahier «Heures locales» folioté de I à VIII, *et un cahier «Radio-télévision» folioté de* 1 à 40

Le numéro du «Monde» daté samedi 9 juillet 1994 a été tiré à 453 678 exemplaires

A la cour d'appel de Lyon

La caution de Michel Noir est allégée

LYON

de notre bureau régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rendu, vendredi 8 juillet, plusieurs arrêts relatifs à des appels introduits dans le cadre des dossiers Noir-Botton et Noir. Elle a confirmé le placement sous contrôle judiciaire de Patrick Poivre d'Arvor, qui avait été inculpé de *«recel d'abus de biens sociaux»*, en février 1993, dans le cadre du dossier Botton. Soupçonné d'avoir bénéficié de plusieurs centaines de milliers de francs d'invitations et de voyages divers de la part du gendre de Michel Noir, PPDA n'obtient donc pas la levée de la caution de 150 000 francs qu'il avait dû verser alors.

En revanche, la chambre d'accusation a réduit à 500 000 francs le montant de la caution que doit verser M. Noir dans le cadre du contrôle judiciaire qui lui a été notifié lors de sa mise en examen pour *«abus de confiance»*, le 29 mars dernier, par le juge Philippe Courroye. Outre l'obligation d'informer le magistrat instructeur de toute sortie du territoire national et celle de répondre à toute convocation judiciaire, le maire de Lyon – qui est soupçonné d'avoir détourné vers les comptes de certaines de ses associations plusieurs millions de francs provenant de subventions attribuées à son groupe municipal Ensemble Lyon –, s'était vu imposer une caution de 2,5 millions de francs. Cette décision avait été confirmée par la cour d'appel de Lyon et elle fait aujourd'hui l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation. Par ailleurs, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a infirmé la mesure de contrôle judiciaire concernant deux adjoints du maire de Lyon, Serge *Guinchard et Jean-Paul Bonnet,* également mis en examen pour *«abus de confiance»*, en considérant notamment que les associations «noiristes» dont ils sont trésoriers et présidents avaient remboursé les subventions litigieuses.

R. B.

Au terme d'un conflit agité

Reprise du travail à l'usine Uniroyal de Compiègne

Après seize jours d'un conflit émaillé de plusieurs incidents, le travail a repris presque normalement, vendredi 8 juillet, à l'usine de pneumatiques Uniroyal (1 300 salariés) de Clairoix, près *de Compiègne (Oise), où les grévistes*, hostiles à l'instauration d'heures supplémentaires, réclamaient des augmentations de salaire et l'embauche d'intérimaires.

Animée par les syndicats mais aussi par un «comité de grève», ce conflit s'est traduit par de fréquents blocages des issues et par l'irruption d'un commando venu *«libérer» manu militari* une vingtaine de poids lourds qui ne pouvaient quitter l'entreprise, filiale du groupe allemand Continental. Alors que le tribunal de Compiègne a désigné un médiateur, les grévistes, qui réclamaient de 1 500 à 2 500 francs d'augmentation des salaires et la titularisation de quarante-huit intérimaires, ont finalement obtenu que la hausse de 2 % des salaires prévue au 1er novembre *soit avancée au 1er juillet et une* indemnisation partielle des jours de grève.

En outre, la direction s'est *engagée à titulariser une dou*zaine d'intérimaires en 1995 à condition que la production se maintienne au niveau de 5,5 millions de pneumatiques en 1994. Un objectif que la CGT juge pratiquement hors de portée en raison des conséquences du conflit mais aussi des inondations de cet hiver, qui ont engendré deux semaines de chômage technique. Selon la direction, le travail devait reprendre normalement lundi 11 juillet.

L'ouverture à la concurrence des télécommunications

ATT va pouvoir offrir ses services au Royaume-Uni

ATT futur opérateur de télé*communications* au Royaume-Uni? Le géant américain, selon toute probabilité, va pouvoir concurrencer BT (ex-British Telecom) et Mercury sur leur propre territoire d'ici cet automne. Le ministre britannique de l'industrie et du commerce, Michael Heseltine, vient de laisser entendre qu'une licence d'exploitation serait délivrée très prochainement à la compagnie américaine. Selon le *Financial Times* du 9 juillet, une licence temporaire serait accordée dès la semaine prochaine pour être ensuite confirmée à la rentrée.

ATT devrait obtenir le droit de fournir des services de téléphone et de construire son propre réseau. Mais les analystes jugent cette dernière option peu probable, en raison du coût de l'investissement et du temps requis *pour le mettre en place. Le* groupe américain recherchera *plutôt un accord avec les proprié*taires d'infrastructures déjà établies. ATT avait réagi violemment à l'accord entre BT et son compatriote MCI il y a un an, en réclamant une réciprocité et la possibilité d'opérer au Royaume-Uni. Récemment, le département américain de la justice avait *réservé son approbation finale de* l'alliance BT-MCI. Les autorités de Washington exigeaient notamment qu'une égalité d'accès au réseau soit accordée aux rivaux de MCI, c'est-à-dire Sprint et ATT, au Royaume-Uni. L'octroi d'une licence à ATT devrait permettre d'éviter bien des complications juridiques à BT et au gouvernement britannique.

Le Monde

HEURES LOCALES

VILLE ET ARMÉE : LES VIEUX AMANTS

Le plan de restructuration des armées met à mal les liens noués par certaines cités avec « leurs » militaires. Tel est le cas de Brest, qui vit une relation exclusive avec la marine

MONSIEUR LE GUILLOU DE PENANROSE est un impertinent. Vraiment. Un impertinent du genre placide, avec une barbe d'amateur de chants de marins, une pointe d'accent finistérien, un titre de professeur d'économie à l'université de Bretagne occidentale et un nom de seigneur d'Armorique. Mais un impertinent. Et Brest, constamment partagée entre un tempérament de rebelle et une culture de discipline militaire, n'a pas encore tranché s'il s'agissait d'un défaut ou d'une qualité.

Les faits. Moins de trois semaines après la grandiose, presque bollywoodienne, cérémonie de mise à flot du *Charles-de-Gaulle*, voilé de tricolore, qui a réuni à Brest, le 7 mai dernier, quatre mille invités autour d'un chef de l'Etat admiratif et enthousiaste ; moins de vingt jours après l'incroyable opération « portes ouvertes » qui précipita sur les quais de l'arsenal près de cinquante mille visiteurs venus découvrir le nouveau porte-avions français, se balader sur les bords de la Penfeld d'ordinaire fermés au public, comparer deux générations de frégates – la *Duguay-Trouin* et la fière *La Fayette* – et faire un clin d'œil à *La Jeanne* si familière ici ; bref, en des temps d'allégresse brestoise, de fraternisation entre ouvriers de l'arsenal et marins de la Royale, de retrouvailles et de fierté populaires pour la grandeur de la marine et le panache de l'uniforme, voilà que M. Le Guillou de Penanrose a tenu en ville un colloque international sur le thème : « La crise des industries de l'armement et le développement régional ». Il y a du provocateur ou du rabat-joie chez cet homme-là.

« La marine à Brest... pour toujours »

A Metz, Limoges, Briançon, La Fère, Dijon, l'initiative aurait paru naturelle et sensée. Bien en phase avec l'actualité, avec les plans Armée 2000 et Optimar 95, les restructurations et le bouleversement de quelques garnisons. A Brest, récemment renforcée dans sa vocation de base pour la « force océanique stratégique », elle tenait du sacrilège et de la provocation. C'est ainsi. La marine, donc, a boudé. Embarrassée, la mairie a fait de l'équilibrisme, sur la pointe des pieds. *« Il ne s'agissait pas tant de jouer les provocateurs que de rompre l'autocensure de tous les acteurs et observateurs brestois,* explique pourtant Roland Le Guillou de Penanrose, à l'université de Bretagne occidentale ; *briser une sorte d'optimisme béat et mettre enfin le débat sur la place publique. »* Mais Brest n'est pas tout à fait disposée à entrer de plain-pied, et officiellement, dans ce débat- là. *« Brest, c'est la marine ! A jamais ! »*, confirment trois retraités de l'arsenal en promenade sur le port de commerce. *« La marine est à Brest pour toujours »*, assure une étudiante en droit, option « droit maritime ».



GUY LE QUERREC/MAGNUM

Brest et la marine, une croisière au très long cours

A jamais. Pour toujours. Le poète parlerait d'histoire d'amour. Ici, on parle de mariage. C'est plus pudique et plus convenable, *« ça n'empêche pas les sentiments »* et c'est bien pour toujours. Une croisière au très long cours.

On vous rappelle qu'après tout c'est la marine qui a fait Brest, passée en deux siècles du rang de bourgade de 1 700 habitants (en 1640) à celui d'une agglomération de 100 000 habitants (en 1866). Ou plutôt Richelieu et Colbert, sensibles à sa situation stratégique et émerveillés par sa rade profonde et abritée. On évoque l'enthousiasme que le site suscita, tour à tour, chez les souverains qui le visitèrent et contribuèrent à en faire la pièce maîtresse du système naval atlantique. On admet combien cette *« onction »* nationale fut parfois encombrante et valut à Brest la réputation de *« ville française en Bretagne »*. Parce que Brest, dit clairement Charles Le Goasguen, ancien député du Finistère, aujourd'hui engagé dans la préservation du patrimoine militaire de la ville, *« est une création du pouvoir central »*. Et que ce pouvoir n'a cessé, depuis Louis XV, d'accroître son emprise sur le site et y prendre ses aises, quitte à s'en approprier une bonne partie le long de la rade-abri et les bords de la Penfeld, la rivière traversant Brest (520 hectares centraux inaccessibles au public), et à façonner le paysage de la presqu'île de Crozon pour y installer en 1970 une base militaire pour sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

De quoi, avouez-le, faire réagir les Brestois, qui, après avoir vu tour à tour la dernière guerre détruire entièrement leur ville, puis les architectes de sa reconstruction la ravager une seconde fois, ont perdu au profit de la défense la jouissance de leur rivage. Quelques bouffées d'irritation, doublées de nostalgie, se manifestent bien çà et là, lancées par les écologistes du coin, mais rapidement apaisées par *« un langage de raison »* tenu à la fois par le maire et l'amiral. *« Deux suzerains en la ville »*, selon le mot d'un élu local. Deux partenaires. A l'évidence.

Premier employeur local

Car, en mobilisant plus de vingt-six mille personnes dans la région brestoise, la défense nationale est de loin le premier employeur local. Vingt mille personnes sont regroupées dans les forces navales (68 % de militaires, 21 % d'appelés, 11 % de civils), six mille sept cents autres (dont 97 % de civils) travaillent dans les arsenaux de la direction des constructions navales. Cela place plus du tiers de la population totale de la communauté urbaine de Brest sous la dépendance directe de la défense nationale, et plus d'un actif sur trois sous son influence (si l'on compte les emplois indirects et induits). En 1992, la défense nationale a versé 3,3 milliards de francs à ses personnels, actifs et retraités, de la communauté urbaine de Brest. Pour comparaison, l'ensemble des revenus déclarés sur la communauté en 1991 était de 8 milliards de francs. Environ 52 % de cette somme sont dépensés localement, soit au moins 1,7 milliard de francs.

D'autres chiffres ? Les 830 millions de francs de contrats passés entre la marine (forces navales et arsenal) et des entreprises locales, dépendantes parfois à 80 % voire 100 % des commandes militaires... En sous-traitance interne comme externe. Encore ? On pourrait continuer. Evoquer les commerces, les transports, l'immobilier. Faire parler les déménageurs qui se sont fait une spécialité des voyages Lorient-Brest, Brest-Toulon. Rappeler comme Charles Le Goasguen que le prix des chapeaux dans les magasins de Brest avait coutume de s'aligner sur la solde des marins et plaindre rétrospectivement les anciens commerçants du bas de la rue de Siam qui ne pouvaient compter que sur les dernières piécettes des matelots avant l'embarquement au port.

de notre envoyée spéciale à Brest
Annick Cojean

Lire la suite page V

VU DE LYON

Les socialistes « à sec »

Pour faire face à ses problèmes de trésorerie, le PS envisage de vendre son siège de la rue de Solferino, à Paris. A Lyon, les conseillers municipaux socialistes n'ont pas même cette perspective pour espérer se sortir d'affaire : le local qu'ils occupent rue de la République est en location. Or les voilà contraints de rembourser les subventions qu'ils ont touchées en 1992 pour le fonctionnement de leur groupe : 524 301,12 francs pour neuf élus. Le Conseil d'Etat vient de juger ces pratiques illégales. Ils ont le désagréable sentiment d'être les dindons de la farce.

Michel Noir, après son élection comme maire de Lyon, avait proposé une baisse des indemnités des élus, compensée par l'attribution de subventions à chaque groupe constitué au sein du conseil municipal. Les socialistes ont donc trouvé un local, l'ont rénové, y ont installé une assistante.

Le recours d'un citoyen, proche des Verts, devant le tribunal administratif, a balayé le dispositif imaginé par M. Noir, qui avait permis à son groupe (cinquante élus) de percevoir, cette année-là, 1 937 591,04 francs, somme qui a été remboursée. C'est l'utilisation de ces subventions, vers des associations comme J'Aime Lyon ou Nouvelle Démocratie, qui vaut à M. Noir d'être mis en examen.

Les treize élus UDF, adeptes du chacun pour soi, sans local ni secrétariat, ont, eux aussi, retourné au trésorier-payeur les sommes indûment perçues, au total 581 446,80 francs. Bien à la peine pour honorer leurs dettes, les « pauvres » socialistes ont obtenu, eux, un étalement jusqu'à juin 1995. *« C'était cela ou appeler à l'aide des entreprises »*, commente, avec un geste de provocation, M. Collomb.

En clair, faute de dispositif législatif précis, l'interdiction faite aux groupes politiques de percevoir des subventions votées publiquement dans le cadre d'un bugdet ne risque-t-elle de les inciter à rechercher des sources plus obscures ? Comme ces pratiques de financement ne se limitent pas à Lyon, il y a désormais, dans nombre de collectivités, des élus qui font le dos rond.

Bruno Caussé

COMMUNES RURALES

LA FIN DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE-INSTITUTEURS

Après s'être dévoués sans compter, les derniers hussards de la République demandent un peu de reconnaissance

CE sont les derniers hussards de la République. Les secrétaires de mairie-instituteurs sont deux fois au service de Marianne : dans leur classe et à l'hôtel de ville, auprès des écoliers et des administrés. Aujourd'hui, ils ne sont plus sanglés de noir, comme ces jeunes maîtres d'école dont Charles Péguy écrivit la légende. En guise d'uniforme, ils ne portent, au mieux, qu'un collier de barbe rase. L'exode rural ayant dispersé leurs régiments, ils ne sont plus guère que cinq mille à tenir bon dans les campagnes, mais, de leurs aînés, ces derniers hussards gardent les principes, la morale, et le souci de défendre la laïcité.

A Rémy, petite commune du Pas-de-Calais, une simple porte sépare l'école de la mairie, et la mairie du logement de fonction où habite Bernard Boucry. Côté jardin, la salle de classe fleure bon l'encaustique. Une quinzaine de tables de bois, percées d'un trou pour l'encrier, s'alignent sagement devant le tableau. Derrière, l'instituteur a aménagé un « coin bibliothèque », où voisinent des livres colorés, un téléviseur, un ordinateur et un aquarium. Passé le seuil de la classe, on entre dans une pièce d'allure plus austère, la salle du conseil municipal. Sur les murs, des affiches préfectorales indiquent, noir sur blanc, les périodes d'interdiction de la pêche, donnent la liste des architectes inscrits à l'ordre régional, ou des docteurs-vétérinaires. Rangées le long d'une grande table rectangulaire destinée aux réunions de l'assemblée délibérante, une quinzaine de chaises entourent l'imposant fauteuil de bois du premier magistrat. Encore une porte, et l'on se retrouve côté cour. Ici, cela sent le café : Mme Boucry reçoit l'instituteur d'un village voisin, venu se faire faire une fiche d'état-civil.

Souvent jugé « pratique », le regroupement des lieux est terriblement astreignant pour le secrétaire de mairie-instituteur, car il impose une constante disponibilité. *« Lorsque les gens se présentent à 8 heures du soir, je suis bien obligé de leur ouvrir ! D'ailleurs, il n'y a qu'une seule sonnette pour la mairie et la maison ! »*, sourit Bernard Boucry. Le matin, avant de commencer la classe, il passe à la mairie dépouiller le courrier. Il y retourne le soir, après l'école, mais aussi le samedi et le dimanche. *« Je suis censé accomplir vingt et une heures de travail administratif par semaine, mais j'en fais beaucoup plus. Et je ne compte pas le temps que passe mon épouse, bénévolement ! »*, remarque Bernard. L'été aussi, il est présent : à la différence de ses collègues enseignants, dont on dit que les vacances sont un des charmes de leur profession, le secrétaire de mairie-instituteur n'a droit qu'à cinq semaines de congé par an !

La plupart du temps, ces serviteurs de l'école et de la commune n'ont pas choisi ce métier qui envahi leurs journées. *« Dans les années 60, il fallait s'engager à faire le secrétariat de mairie, si l'on voulait obtenir un poste à la campagne »*, explique Roger Peillon, président sortant du Syndicat national des secrétaires de mairie-instituteurs (SNSMI), qui revendique trois mille adhérents. *« Si j'avais refusé ce travail, le maire m'aurait fait la tête, et ce n'aurait pas été vivable »*, se souvient Simone Vincent, en poste au Tilleul-Lambert, dans l'Eure, l'une des rares femmes à avoir accepté cette lourde charge.

Rafaële Rivais

Suite page II

SOMMAIRE

CULTURE

LES AMBITIONS DISCRÈTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les départements, fidèles soutiens des communes, voudraient aussi développer leurs propres animations artistiques

LA culture constitue, sans doute, l'un des meilleurs baromètres de la décentralisation. Parce qu'elle n'entrait pas dans ses préoccupations premières, Gaston Defferre, père des lois fondatrices, n'avait pas jugé bon, en effet, d'encadrer par des textes l'action des collectivités locales dans ce domaine. Alors que rien ne les y obligeait, villes, départements et régions se sont pourtant investis, certes pas au même rythme, mais avec appétit. Les premières, surtout les grandes villes, gardent une nette longueur d'avance et restent les championnes des efforts en matière culturelle, auxquels elles consacrent 10 % de leurs dépenses globales. Progressivement, régions et départements, qui y accordent, chacun, environ 2,5 % de leurs budgets, s'efforcent de suivre le même chemin.

Signe de cette évolution, la Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC), créée en 1960 et forte de plus de quatre cents villes adhérentes, s'est ouverte récemment aux autres échelons des collectivités locales. Vendredi 23 juin, une rencontre sur le thème « Culture et départements », organisée en collaboration avec le conseil général des Hauts-de-Seine, marquait le début de cette nouvelle ère. Légalement, seuls les services des archives et les bibliothèques centrales de prêt ont été transférés aux conseils généraux. En fait, les départements se sont engagés dans bien d'autres secteurs.

La Haute-Vienne, par exemple, représentée, lors des rencontres de Nanterre, par sa vice-présidente Marie-Françoise Pérol-Dumont (PS), illustre bien la situation des départements ruraux. Ses actions vont de la création d'un musée d'art contemporain à Rochechouart (4 000 habitants) au cofinancement du futur centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane ou à la fondation d'un club de mécénat. Dans un rôle plus traditionnel, le conseil général de Haute-Vienne a mis en place les dispositifs habituels en faveur de la musique et de la lecture publique ; il aide aussi les petites communes dans le classement de leurs archives. Il accorde, en outre, aux communes et aux associations, des subventions, des conseils juridiques ou techniques. Lorsqu'un village souhaite organiser un spectacle, les services du département peuvent l'aider à rédiger les contrats d'artistes ; ils tiennent à sa disposition du matériel de sonorisation, un fonds d'affiches, voire leur carnet d'adresses.

Des écoles de musique choyées

De là à conclure que les conseils généraux ont un rôle de levier indispensable dans les zones rurales, il n'y a qu'un pas. Un pas que franchit aussi Alain Aubert (RPR), vice-président des Hauts-de-Seine, au nom, cette fois, de la cohésion des banlieues. Les départements agissent donc, dépensent (4,1 milliards en 1990), investissent (en moyenne 26 francs par habitant la même année), mais cela ne se sait pas toujours. D'abord, leurs choix ne sont pas des plus médiatiques, comparés, par exemple, à un concert prestigieux de tel ou tel orchestre régional. Ensuite, parce qu'ils agissent en ordre dispersé, mises à part quelques opérations d'ensemble comme « Collège au cinéma », initiée par Jack Lang, du temps où il était ministre de la culture.

D'ailleurs, l'Association des présidents de conseils généraux ne s'exprime guère sur le sujet. La culture est absente de sa propre contribution au débat sur l'aménagement du territoire. Elle figure en revanche dans le schéma national de développement du territoire, préparé par les services du ministère de l'intérieur. Roger Tropéano, président de la FNCC, s'est contenté de faire part de la « *légère satisfaction* » que lui procure ce « *modeste et court chapitre* », qui n'insiste pas assez à ses yeux sur « *l'aménagement culturel* » de l'Hexagone.

Les conseillers généraux se targuent d'être plus fidèles dans leur soutien aux communes que les régions et l'Etat, qui se contentent parfois de subventionner la première édition d'un festival pour le laisser ensuite dans les pires difficultés. Pourtant, ils sont de plus en plus enclins à mener leur propre politique culturelle, au détriment des subventions destinées aux communes. De fait, les rencontres des Hauts-de-Seine n'ont pas donné lieu à la sempiternelle complainte des élus locaux sur le manque – réel – de clarté de leurs compétences respectives et sur les inévitables cofinancements qui en découlent.

La musique et la danse, le deuxième budget des départements après le patrimoine, sont à ce titre immanquablement citées. Rarement en mesure de s'entendre avec les communes voisines pour financer leurs chères écoles de musique, les chefs-lieux se tournent vers les conseils généraux. Aujourd'hui, ces derniers semblent envisager sereinement de se voir confier l'élaboration d'un schéma départemental d'enseignement dans ce domaine. Comme si, résignés ou réalistes, les conseillers généraux avaient compris que la culture restait le secteur de l'intercommunalité par excellence, voire de l'interdépartementalité en réponse aux problèmes des zones dépeuplées.

Martine Valo

LA FIN DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE-INSTITUTEURS

Suite de la page I

Les enseignants ont toutefois vite compris le parti qu'ils pouvaient tirer de leur fonction : chargés de confectionner le budget, ils sont bien placés pour soutenir leurs propres demandes de subventions. « *J'ai toujours obtenu le matériel que je voulais, car je savais ce qu'il m'était possible de réclamer. Il n'y a pas de meilleure place que la mairie, pour défendre l'école !* », constate Roger Peillon, qui vient de prendre sa retraite à Boisville-la-Saint-Père dans l'Eure-et-Loir. Le goût pour le secrétariat de mairie est souvent venu par la suite, lorsque les instituteurs se sont aperçus que, de leur ingrat sacerdoce, ils pouvaient tirer quelques satisfactions morales. « *Quand j'obtiens une pension pour un habitant du village, je suis content, car j'ai le sentiment de m'être rendu utile* », confie Marc Chabrier, en poste à Valeille, dans la Loire, depuis un quart de siècle. « *Pour les habitants de Rémy, je ne suis pas un fonctionnaire anonyme, mais celui qui va débrouiller les dossiers* », affirme Bernard Boucry, qui dénie toute espèce d'abnégation : « *J'ai plaisir à rendre service, et j'aime être reconnu comme celui qui aide les gens.* »

Au nom de leur mission républicaine, les secrétaires de mairie-instituteurs se font écrivains publics ou assistantes sociales. Mais la charge est pesante : « *Les services sociaux exigent toujours plus de paperasse* », constatent-ils. *Ils doivent aussi remplir des montagnes de dossiers pour les administrations de l'Etat, qui multiplient les enquêtes auprès des petites communes de moins de cinq cents habitants.* » « *Nous devons décrire l'état des nappes phréatiques, le mode de traitement des ordures ménagères, ou l'âge des administrés touchant le RMI* », remarque Christian Debert, nouveau président du syndicat qui officie à Tortequesne, dans le Pas-de-Calais.

« Je connais tout le monde »

Partisans du progrès depuis toujours, les secrétaires de mairie-instituteurs ont souvent informatisé leur mairie, utilisant, au besoin, les ordinateurs du plan Informatique pour tous. Malgré cela, ils estiment que leur travail s'est alourdi au fil des ans, et comprennent que les jeunes n'aient pas envie de prendre la relève. Ces secrétaires de mairie qui administrent encore des communes sont sortis de l'école normale au début des années 60. Ils se reconnaissent volontiers dans le portrait que brosse Jacques Ozouf, auteur de *Nous, les maîtres d'écoles*, des enseignants de la Belle Epoque. Le métier d'instituteur leur a permis d'échapper à la condition de leur père, agriculteur ou cheminot.

Tous disent avoir été distingués par un maître d'école qui leur a servi de modèle. « *Dans le village, lorsqu'on parlait de « Monsieur », tout le monde savait qu'on faisait allusion à l'instituteur-secrétaire de mairie*, se souvient Bernard Boucry. *C'était quelqu'un de reconnu. J'ai été son poulain, et c'est parce qu'il m'a poussé que j'ai réussi le concours de l'école normale.* »

Le secrétariat de mairie apporte un complément de revenus aux enseignants, mais il leur garantit aussi un certain ancrage social. « *Si j'avais été seulement instituteur, j'aurais souffert de l'isolement, car je n'ai pas de collègues dans ma commune. Grâce au secrétariat de mairie, je connais tout le monde* », constate Bernard Boucry. Bien que leur réseau de relations reste celui du milieu enseignant, ils semblent moins isolés qu'au XIXe siècle. « *Les instituteurs ne pouvaient se lier d'amitié avec leurs pairs, qui étaient, d'une part, le curé, et d'autre part, le notable, infréquentable à cause de la différence de revenus* », rappelle l'historienne Mona Ozouf, spécialiste des instituteurs.

La distance apparemment infranchissable qui les séparait des paysans s'est amenuisée. L'incompréhension est moindre, de la part des travailleurs des champs, pour ces intellectuels-salariés. Frappés par la crise de leur profession, les agriculteurs s'adressent à l'instituteur pour qu'il remplisse leurs dossiers de RMI, et discutent avec lui de la politique agricole commune. Quant à la rivalité avec le curé, personnage souvent présenté, de façon un peu caricaturale, comme l'ennemi naturel, elle semble n'avoir plus cours. « *J'accepte qu'il fasse gratuitement des photocopies pour le catéchisme, et pourtant, je suis athée* », indique Christian Debert, en rappelant que « *la laïcité, c'est d'abord la tolérance* ».

Au service de tous, il leur faut faire preuve d'une certaine réserve devant les querelles locales. « *Au XIXe siècle, pour avoir une influence profonde et civilisatrice, il fallait être « bien » avec tout le monde, ce qui signifiait qu'on n'était « très bien » avec personne* », rappelle Mona Ozouf. Aujourd'hui encore, la religion du bien public impose que le secrétaire de mairie reste au-dessus de la mêlée. « *Si l'on faisait partie d'un clan, on discréditerait l'école, lieu de neutralité et de tolérance* », estime Christian Debert.

Les secrétaires de mairie-instituteurs veulent respecter la devise : « *Enseigner, éduquer, administrer, servir* », qui figure fièrement sur leur journal professionnel, *le Greffier municipal*. Cette ligne de conduite s'impose pendant les élections municipales. « *Aux législatives, je colle des affiches, mais pendant la campagne municipale, je reste chez moi* », indique Christian Debert.

Le cumul en accusation

Cette réserve permet aux secrétaires de mairie-instituteurs de résister aux alternances politiques. Ils forment avec les premiers magistrats de leurs communes un étrange couple. Les maires des petites communes sont des propriétaires terriens conservateurs. « *Sans étiquette*, disent-ils », ironise Chistian Debert, sachant qu'ils votent imperturbablement à droite. Farouchement laïques, leurs « collaborateurs » sont plutôt de gauche, et souvent socialistes. « *Nous ne sommes pas du même bord, et chacun sait ce que l'autre pense, mais nos relations sont cordiales* », affirment tous les secrétaires de mairie. De plus, le tandem partage aujourd'hui un souci commun : sauvegarder la dernière classe du village.

« *Les élus qui ont des secrétaires de mairie-instituteurs sont enchantés* », affirme Jean-Claude Frécon, maire socialiste de Pouilly-lès-Feurs (Loire), et porte-parole du syndicat auprès de l'Association des maires de France. « *Constamment présents dans la commune, ils tiennent le maire au courant de tout ce qui s'y passe* », explique-t-il. Pourtant, avec la crise économique, ils sont montrés du doigt. On les considère comme des « cumulards », parce qu'à leur traitement d'instituteur, ils ajoutent un salaire de 5 000 francs par mois, environ.

Cette accusation indigne ces serviteurs de la République. « *Quand nous cumulons le travail de la mairie, l'organisation du comité des fêtes et l'animation du club de football, personne ne nous reproche de trop en faire !* », protestent-ils. Déjà, ils ont dû se battre pour éviter une certaine précarisation. Avec la décentralisation, il leur est devenu impossible, en droit, d'être à la fois titulaires de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale. Un projet de circulaire prévoyait qu'ils resteraient titulaires de leur poste d'enseignant, mais deviendraient contractuels pour ce qui concerne le secrétariat de mairie. Cette idée les a révoltés. « *Être contractuel, c'est être sur un siège éjectable. Le gouvernement revenait sur des acquis syndicaux centenaires !* », s'insurge Roger Peillon.

Après avoir fait le siège d'innombrables ministères, il a obtenu que les secrétaires de mairie-instituteurs en poste au moment de la réforme préservent leurs avantages acquis jusqu'à leur retraite. A condition, toutefois, qu'ils ne changent pas de poste. Une restriction que Roger Peillon juge inadmissible. « *La mobilité n'est pas très forte dans notre profession*, concède-t-il. *Mais, avec les fermetures de classes en milieu rural, il arrive que des collègues soient concernés. Ils doivent alors négocier l'intégration de leur ancienneté dans leur salaire ! Est-ce normal, alors qu'ils se sont dépensés sans compter pendant vingt-cinq ans ?* » Amère, il constate : « *Nous avons plus de cinquante ans, et nous sommes une espèce en voie d'extinction, puisque les jeunes n'ont pas envie de s'installer à la campagne.* »

Le ministère de l'intérieur étudie le dossier. « *Au moment où nous plaidons pour la polyvalence en milieu rural, nous ne pouvons tirer à boulets rouge sur ces personnes, qui ont incontestablement défendu l'intérêt public*, indique un conseiller. *Mais la redistribution du travail nous interdit d'encourager le cumul.* » Les secrétaires de mairie-instituteurs rappellent que leurs postes ne représentent que huit cents emplois à temps plein. Alors qu'ils souffrent de ne pas avoir de relève, les derniers hussards de la République demandent qu'on les laisse, au moins, terminer leur service en beauté.

Rafaële Rivais

Correspondant de presse

Lorsqu'ils ont achevé leur travail administratif, les instituteurs-secrétaires de mairie du Pas-de-Calais s'improvisent correspondants de presse. Ils s'installent devant leur machine à écrire et deviennent le correspondant du quotidien local *la Voix du Nord*. Tout est information : mariages, naissances, décès, mais aussi concours de manille, fêtes de la jeunesse, voyages scolaires. « *Les habitants aiment bien qu'on parle d'eux dans le journal. Ils ne comprendraient pas que l'on ne fasse pas ce travail, bien que ce soit de façon bénévole* », explique Christian Debert, secrétaire de mairie-instituteur à Tortequesne.

Ces vérirables greffiers des communes semblent avoir été saisis par le virus de la communication. « *Si l'on annonce nos fêtes dans le journal, on a plus de monde* », constate Christian Debert. Une petite compétition médiatique est née du besoin de faire savoir : « *Les gens n'admettraient pas que l'on parle de Rémy, et pas de Tortequesne !* »

Ancien secrétaire de mairie-instituteur à Béhagnies, Georges Ratel a collaboré gratuitement à *la Voix du Nord* pendant des années. Il aime bien écrire des « papiers » : « *Je mets une pointe d'humour, parce que les lecteurs apprécient. Pour rendre compte, par exemple, d'une course d'enfants de maternelle, je fais comme s'il s'agissait d'une compétition professionnelle* », raconte-t-il. Comme il vient de prendre sa retraite de l'enseignement, le *quotidien lui a proposé de devenir, moyennant une petite rétribution, correspondant sur le* secteur de Croisilles. « *Je dois couvrir vingt communes* », explique le sexagénaire à la moustache blanche, qui ne manque pas d'occupation, entre l'assemblée générale du Syndicat des planteurs de pommes de terre, la campagne de prévention routière de la MAIF, et les rencontres des clubs sportifs locaux.

« Georges » connaît tout le monde, et tout le monde le connaît. Lorsqu'il assiste à une *inauguration, certaines person*nalités lui glissent un mot à l'oreille pour le prier de ne pas les oublier dans son article ou sur sa photo. Quant à lui, il s'efforce de ménager les susceptibilités. « Georges » a découvert les frustrations du journaliste : « *Parfois, mon article est coupé, faute de place. Parfois, il est différé. Les gens rouspètent et me demandent : « C'est pour quand, les photos du mariage ? » Je prends mon téléphone et j'appelle l'agence d'Arras, pour protester à mon tour.* » Il a aussi appris ce qu'était la hiérarchie de l'information : « *Une brève concernant l'état civil vaut cinq points, le compte rendu d'une assemblée générale vaut trente points, un accident grave ou un incendie valent soixante points* », indique-t-il, en précisant que le point vaut 0,70 francs. Mais cet été, la démission du maire du chef-lieu de canton lui en a valu cent !

R. Rs

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

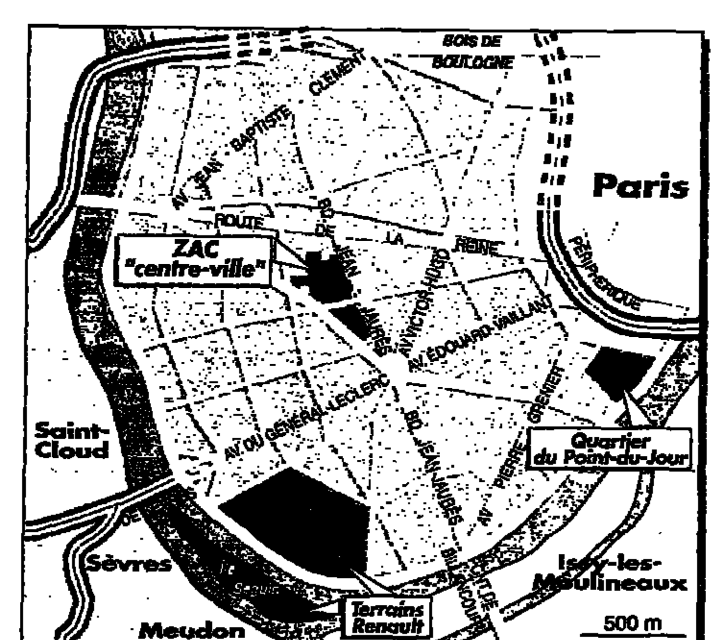
DEUX ADJOINTS CONTRE LE MAIRE

L'URBANISME EMPOISONNE LA VIE MUNICIPALE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Une partie de la droite redoute que les difficultés du maire RPR avec les promoteurs ne finissent par coûter cher aux contribuables

LA mise en redressement judiciaire de la SA2B, la société d'économie mixte chargée d'aménager le centre-ville de Boulogne-Billancourt, le 23 juin, par le tribunal de commerce de Nanterre, est un nouvel épisode du bras de fer que se livrent, depuis près de deux ans, les promoteurs et la ville. Une histoire qui, pour les deux parties, avait pourtant bien commencé.

Quand, en 1988, la municipalité décide de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) en plein centre-ville, à deux pas de la mairie, le marché immobilier est en pleine expansion et les promoteurs n'hésitent pas à se lancer dans une opération dont ils espèrent dégager un profit substantiel. La COGEDIM à elle seule obtient pour 600 millions de francs de droit à construire, soit plus de la moitié du programme qui doit comprendre 80 000 m² de logements, 45 000 m² de bureaux et 10 000 m² d'activités diverses. Mais, au printemps 1992, le ciel de l'immobilier s'assombrit et Paul Graziani, le maire de Boulogne-Billancourt, et sénateur RPR, préfère, face aux difficultés économiques du secteur, faire piloter par la ville les opérations d'aménagement.



Tir de barrage des promoteurs

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire de l'ensemble des actionnaires de la SA2B, dont Paribas, banquier de la COGEDIM et de la SAE, qui vont, par la suite, assigner la SA2B devant le tribunal, la dissolution amiable est votée à l'unanimité et prend effet le 1er janvier de l'année suivante. Il est alors convenu que l'activité de la société d'économie mixte sera transférée progressivement à la ville. Trois opérations le seront d'ailleurs entre le 31 mars et le 29 septembre 1993.

C'est en juillet de la même année que le premier accroc sérieux se produit entre le maire et son premier adjoint, Georges Duhamel (RPR). Celui-ci, membre du conseil d'administration de la société d'économie mixte, transmet alors à un fonctionnaire extérieur à la ville le dossier pour le faire expertiser. Cette initiative se soldera, lors de la séance du conseil municipal de rentrée, par le retrait des délégations de Georges Duhamel. Le quatrième adjoint, Pierre-Christophe Baguet (UDF/PSD), avait connu semblable mésaventure un an plus tôt pour avoir désapprouvé le projet de dissolution, dénoncé *« le coup de force du maire dans cette affaire »* et déclaré *« que les finances de la ville étaient en danger »*.

L'automne fut chaud pour le premier magistrat de Boulogne : dans le même temps, il essuyait un tir de barrage des promoteurs, de la COGEDIM en particulier, qui souhaitaient renégocier les conditions de leurs contrats. Pour Paul Graziani, il n'en était pas question. Estimant que c'était le principe même des sociétés d'économie mixte qui était remis en cause, il expliquait : *« Nous partons sur la base d'un partenariat et, dès l'instant où il y a crise, il se transforme en opposition, les partenaires deviennent des adversaires. C'est trop simple, quand ça marche, ce sont les promoteurs qui engrangent les bénéfices, et quand ça ne va pas, ils se retournent vers la ville. »*

Le maire refusant d'accéder à leurs demandes, les promoteurs portèrent l'affaire devant le tribunal. De reports d'audiences en disparitions de dossiers « sensibles » à la mairie, et en délibéré, la première chambre civile du tribunal de Nanterre condamna finalement, le 6 avril 1994, la SA2B à verser 61 millions de francs à la SAE, somme représentant les acomptes versés pour l'acquisition de terrains sur la ZAC, augmentés des intérêts depuis le 15 mai 1993, et à rembourser un peu plus de 175 millions à la COGEDIM.

A l'annonce de cette décision, les deux adjoints « sans délégation » remontèrent au créneau, dénonçant les risques pesant sur les finances locales, et, par voie de conséquence, sur les impôts des Boulonnais. Leur détermination et leur opposition au maire étaient plus affirmées que jamais. Quelques semaines auparavant, Georges Duhamel, conseiller général sortant, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, à qui Charles Pasqua avait confié le dossier de l'action sociale, avait perdu son siège, après s'être vu opposer un candidat officiel du RPR.

Addition ou soustraction

Nullement gêné par les arguments de ses détracteurs, Paul Graziani, de son côté, se félicitait des termes du jugement : *« Je considère qu'il éclaircit les choses. La SA2B est condamnée à payer à la COGEDIM et à la SAE des sommes qu'elles avaient versées à titre d'acomptes. »* Reste à savoir qui paiera. Pour le maire, *« ce ne sera pas la ville de Boulogne ni les contribuables. »* Ce que réfute son opposition, toutes tendances confondues. Les craintes sont ravivées par la mise en redressement de la SA2B et la nomination d'un administrateur judiciaire.

Présentant, lundi 4 juillet, les grands projets d'aménagement de sa ville et se défendant de lancer sa campagne pour les prochaines municipales, Paul Graziani a approuvé cette décision, commentant : *« Le liquidateur a trois mois pour présenter un plan de cession, période qui pourra être prolongée de trois autres mois. Au-delà de cette période, le plan présenté par le tribunal de commerce s'imposera aux différents partenaires. »* Pour le maire, cette procédure a plusieurs avantages : *« Elle bloque toutes les instances judiciaires et les problèmes d'hypothèques sur les terrains. »*

Dans le cadre de ce redressement, la ville, qui est pourtant actionnaire à hauteur de 75 % de la SA2B, a décidé de se placer au rang de créancier pour récupérer, selon le maire, *« de 270 à 280 millions de francs. »* Paul Graziani, envisageant par avance les conséquences qu'aurait la liquidation, explique : *« Si le plan proposé échoue, ce sera le troisième étage de la fusée qui débouchera sur la liquidation de la SA2B. Dans ce cas, si on nous demande de payer, nous ferons valoir les sommes qui nous sont dues et nous n'aurons rien à débourser. »*

Un jeu d'additions-soustractions qui, semble-t-il, n'a pas convaincu ses opposants au conseil municipal qui, lors de la dernière séance, ont quitté la salle en claquant la porte.

Jean-Claude Pierrette

L'avenir des terrains Renault

Paul Graziani s'impatiente. Il ne sait toujours pas ce que vont devenir les terrains que quitte progressivement la régie Renault. Il aimerait accélérer cette opération d'aménagement alors que les difficultés s'accumulent sur l'aménagement du centre-ville. Sur la soixantaine d'hectares qui vont être libérés par le départ des usines automobiles, 54 hectares – dont 11 pour la seule île Seguin – se trouvent sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Paul Graziani répète depuis plus d'un an qu'*« il faut faire vite parce que les terrains se transforment peu à peu en friches »*. Il rappelle que la ville enregistre une importante diminution de la taxe professionnelle, dont plus de la moitié provenait de la Régie.

Le maire de Boulogne-Billancourt aimerait voir s'élever sur les terrains Renault un quartier *« réconciliant le végétal et le minéral, équilibre entre le développement économique et l'art de vivre »* et où l'eau, par le biais de canaux, *« entrerait dans l'île »*. Une manière de rappeler son projet de « cité bleue », présenté il y a deux ans. Et il espère y accueillir le siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les hésitations de l'Etat ont en effet retardé les projets d'aménagement de ces terrains. Dans un premier temps, Michel Rocard avait décidé de lancer en 1989 une « opération d'intérêt national ». Deux missions ont été chargées de proposer des solutions. Celle de Jean-Eudes Roullier a remis ses conclusions en novembre 1990. Les projets de l'étude lancée par Paul Quilès en 1991 ont failli rester dans les cartons. En septembre 1993, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, annonçait l'abandon de l'opération d'intérêt national, ansi que l'achèvement du travail de Jean-Pierre Morelon et de son équipe, avant même qu'ils lui aient présenté leur rapport. A cette occasion, le ministre demandait aux collectivités locales concernées de réaliser une *« opération exemplaire »*.

Une brèche dans laquelle allait s'engouffrer M. Graziani, qui n'avait jamais vraiment accepté l'intervention de l'Etat sur le territoire de sa commune (*le Monde* daté 14-15 novembre 1993). Il crée un groupement d'intérêt économique avec Renault et le charge d'élaborer un projet pour le printemps 1994. Cette précipitation suscite l'hostilité des autres élus concernés, les maires d'Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Meudon. Charles Pasqua de son côté, président du conseil général des Hauts-de-Seine, mais aussi ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, ne peut pas accepter une urbanisation importante à l'ouest de Paris, au moment où il parle du rééquilibrage entre l'Ile-de-France et le reste du pays.

En décembre 1993, Bernard Bosson revient en arrière et rappelle que *« l'Etat est et sera un partenaire engagé »* dans cette opération d'aménagement (*le Monde* du 18 novembre 1993). Le ministre annonce également la *« mise en œuvre »* des propositions de la mission Morelon. Celles-ci, avec une cité scientifique sur l'île Seguin et des activités nautiques sur la Seine, sont pourtant loin des intentions de Paul Graziani. Mais le maire doit faire contre mauvaise fortune bon cœur, et réactiver l'association avec les autres élus qu'il copréside avec le préfet des Hauts-de-Seine.

Car pour le ministère de l'équipement *« la balle est dans le camp des collectivités locales »*. Elles sont invitées à présenter un aménagement qui tienne compte des conclusions de la mission Morelon et du nouveau schéma directeur de la région, c'est-à-dire *« un projet urbain de qualité »*. Des orientations suffisamment vagues pour que toute décision définitive attende jusqu'au lendemain de l'élection présidentielle. Un nouveau délai qui ne fait pas l'affaire de M. Graziani.

Christophe de Chenay

VAL-D'OISE

LE SOUS-PRÉFET RETROUSSE SES MANCHES

Alain Régnier veille sur les banlieues de son département

LES jeunes des cités lui demandent des emplois, les élus lui réclament des crédits, les administrations le soupçonnent de marcher sur leurs plates-bandes. Pas facile d'être l'un des trente bras armés de l'Etat dans les banlieues (1).

Alain Régnier, trente-cinq ans, en poste dans le Val-d'Oise depuis un an, assume les pièges de sa fonction. Il la vit, en effet, comme une mission doublement décisive : prévenir et raccommoder les déchirures du tissu social dans les quartiers défavorisés, et démontrer qu'un Etat qui a érigé le « saucissonnage vertical » (logement, santé, scolarité, travail) en principe cardinal peut intervenir globalement et efficacement sur la vie de la population. *« Aujourd'hui, l'Etat ne peut plus agir seul comme il le faisait voilà trente ans lorsqu'il planifiait l'expansion des villes,* explique-t-il. *On attend de lui qu'il se comporte en médiateur entre des individus en situation difficile et une diversité d'organismes (HLM, CAF, ASSEDIC, etc.) qui parlent des langages différents. Il doit faire du sur-mesure. »*

Dans son bureau de la préfecture de Cergy, au cœur de la ville nouvelle, comme dans les réunions de coordination locales, face aux militants associatifs et à la population des quartiers en difficulté, il a la même charge : affirmer la présence de l'Etat et concrétiser sa détermination à réparer les failles sociales et à faire reculer l'exclusion.

Représentant de la deuxième génération des sous-préfets chargés de la ville ayant succédé aux missionnaires nommés en 1990 par Michel Delebarre, Alain Régnier n'a pas embrassé par hasard cette aventureuse carrière. *« Je me sens atypique »*, dit-il en souriant, en égrenant un curriculum universitaire qui l'a conduit d'un troisième cycle de biologie moléculaire à la haute fonction publique, sans jamais passer par l'ENA. Issu d'un milieu populaire, cet amateur d'orgue et d'architecture gothique a préparé les concours administratifs grâce à une bourse et a accédé au corps des sous-préfets en 1986. Après un passage à la préfecture de la Haute-Marne, il dirige le cabinet du préfet de la région Bourgogne, à Dijon, où il s'initie au maintien de l'ordre pendant la crise des routiers de 1992.

Préfet à la ville ? Le poste, rarement convoité car peu valorisé dans le corps et guère rémunérateur (13 850 F net par mois, primes comprises), colle à son tempérament et à sa conception de l'Etat républicain garant de la sécurité et de la solidarité nationale. L'ancien responsable associatif et conseiller municipal dans sa Lorraine natale, *« convaincu que les problèmes des quartiers sont primordiaux pour la France de demain »*, a trouvé dans le Val-d'Oise un terrain apte à satisfaire son besoin d'action.

Il réunit les équipes chargées du développement social dans les quartiers, ou les responsables départementaux des administrations impliquées dans les contrats de ville, transmet les orientations de la politique gouvernementale de la ville, convainc des chefs d'entreprise de parrainer des jeunes en difficulté, reçoit les demandes financières des maires, gère les lendemains d'émeutes.

Dans toutes ces circonstances, le « sous-préfet-ville », dont la fonction n'a jamais été très clairement définie, doit déployer des trésors de diplomatie pour ménager la susceptibilité de ceux dont il écorne nécessairement les prérogatives : secrétaire général de préfecture, sous-préfets d'arrondissement, chefs des services extérieurs de l'Etat. Comme il le dit, il faut faire attention à *« ne pas faire trop mal en marchant sur les pieds »* des autres. Cela ne saurait suffire à décontenancer Alain Régnier. *« Je joue sur plusieurs coups »*, commente-t-il, patient, en passionné d'échecs.

Une fonction de « poil à gratter »

Le moindre des paradoxes n'est pas que, chargé de la politique de la ville – dotée de son propre ministère –, le sous-préfet reste sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Il concentre sous sa houlette toute la singularité et l'ambiguïté d'une politique qui oscille sans cesse entre l'autonomie et le coup de pouce aux autres administrations.

Mais le rôle de *« poil à gratter »*, de *« catalyseur de projets »* n'est pas pour déplaire à Alain Régnier. Ce qu'il préfère, c'est écouter, *« répondre au gros besoin de reconnaissance »* qui s'exprime partout. Voilà notre sous-préfet écoutant des jeunes en galère, participant à une fête de quartier, au conseil d'administration d'une association, plaidant la cause d'un élève exclu de son lycée. Il avoue se sentir *« humble »* devant des jeunes qui attendent un an pour obtenir un stage, devant un séropositif, une mère de toxicomane. Il y a de l'assistant social dans ce sous-préfet aux manches relevées.

Pourtant, après un dialogue aigre avec une association, le sous-préfet à la ville sait aussi expliquer dans une réunion formelle les incompréhensibles flux financiers destinés aux banlieues, rendre hommage aux chefs d'établissement scolaire qui se privent de vacances pour accueillir les jeunes du quartier, ou démontrer avec conviction à un journaliste que la politique de la ville est le fer de lance de la modernisation de l'Etat en France.

Philippe Bernard

(1) Trente départements, dont les sept départements de la périphérie parisienne, sont dotés d'un sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville. La moitié d'entre eux exercent ces fonctions à plein temps. Les quinze autres sont des secrétaires généraux de préfecture ou des sous-préfets d'arrondissement également chargés de la politique de la ville.

Confrontées au plan de restructuration des armées,

Une restructuration dictée par la stratégie et... par l'économie

Le réaménagement du dispositif des forces armées est la conséquence de la fin de la « guerre froide », mais aussi de la volonté de rationaliser la gestion de la défense

DEPUIS 1989, les forces armées françaises subissent, chaque année, une refonte de leur dispositif, qui rappelle aux plus anciens de leurs cadres le bouleversement qu'elles avaient eu à affronter au retour de la guerre d'Algérie, en 1962. Cette fois-ci, la réorganisation paraît moins traumatisante pour les hommes ou les femmes qui ont à l'endurer, mais elle se révèle, finalement, d'un effet à coup sûr beaucoup plus lourd pour l'économie locale et pour ce qu'il est convenu d'appeler l'aménagement du territoire.

Aucune des trois armées, ni aucun des services qui leur sont rattachés, ne sont épargnés, pas même la gendarmerie nationale, qui relève du ministère de la défense, ni les établissements industriels, nationaux ou privés, dont l'activité dépend des commandes militaires de l'Etat. Ici, on dissout, mais le domaine des armées demeure en place, tout en se réduisant comme une peau de chagrin. Là, on ferme, et les collectivités locales ou d'autres investisseurs se disputent l'héritage, quand elles ont les moyens. Là, encore, on change les données de base en transférant ou en « interchangeant » les garnisons, et toute une éco-géographie locale s'en trouve modifiée. Plusieurs facteurs ont contribué à remodeler le paysage militaire dans le sens d'un resserrement assez général du dispositif que ses adversaires à l'esprit critique assimileraient plutôt à une rétraction sur lui-même.

Une menace qui s'est éloignée

Des raisons extérieures, d'abord, et partagées par d'autres Etats placés dans le même contexte géostratégique, expliquent ce remodelage. La fin de la « guerre froide » a relégué la menace qui était censée venir de l'Est au rang des hypothèses les moins probables, à court et moyen terme, même si l'instabilité des pays de l'ancien « bloc » soviétique en Europe peut continuer à nourrir – pas seulement chez les nostalgiques de l'anticommunisme – des inquiétudes à plus long terme. La menace directe contre la France n'est plus, comme le disait autrefois le général de Gaulle, à une étape du Tour de France. Elle a pris du champ et, du même coup, le dispositif militaire français peut prendre le large, à défaut d'être plus relâché ou moins dense. Des raisons propres à la France, ensuite, ont joué. Les armées, comme n'importe quelle autre entreprise, sont dans l'obligation de se rationaliser, en termes d'organisation et d'implantation, pour répondre à une augmentation quasiment exponentielle de leurs charges fixes et de leurs coûts de fonctionnement. Or, le « climat » économique global n'est plus à l'éventualité de budgets militaires en hausse régulière : on cherche, plutôt, à comprimer les dépenses de fonctionnement, pour conserver un pouvoir d'achat suffisant aux crédits d'équipement et éviter un désarmement, dit « structurel », occasionné par une raréfaction des achats de matériels. La mode est donc à une réduction drastique du « format » des armées, c'est-à-dire à une déflation des effectifs et à une contraction du domaine militaire.

Grosso modo, l'armée de terre va passer de quinze à huit divisions entre 1989 et 1995, ce qui la contraint à supprimer et à regrouper quelque deux cents garnisons. L'armée de l'air va réduire de plus d'une demi-douzaine le nombre des bases de stationnement de ses avions de combat. La marine est vouée à se concentrer sur ses deux ports de Toulon et de Brest. Les services – notamment celui des essences et le service de santé – devront fermer des dépôts et des hôpitaux. Il n'est pas jusqu'à la délégation générale pour l'armement qui ne doive, à son tour, redéployer ses activités industrielles, en créant des « pôles » où sont réunies les compétences d'un même secteur.

Provisoirement, le gouvernement actuel a décrété une pause dans ce mouvement de restructurations. Les mesures annoncées avant 1994, par les gouvernements précédents, seront exécutées, non sans quelques retouches et assouplissements, mais il n'en est pas prévu de nouvelles en 1995. La proximité des échéances électorales – présidentielle, municipales, puis sénatoriales – n'est pas étrangère à une telle suspension.

Elle est loin, l'époque où un régiment était l'âme de sa ville de garnison, et, parfois, sa principale attraction. En revanche, force est aujourd'hui de constater que, dans des régions souvent déprimées sur le plan économique, où elles ont été généralement installées, les unités militaires continuent de valoir l'équivalent d'une entreprise – à défaut d'être un motif de prestige – aux yeux de leurs élus locaux. On en prendra pour preuve le fait qu'il est rare qu'une modification de la « carte » militaire ne soit pas l'objet de très vives contestations là où elle intervient. Les critiques dépassent les clivages politiques locaux traditionnels, et il est arrivé que les milieux qu'elles mobilisent parviennent à leurs fins, à savoir le recul des autorités, à Paris, qui avaient eu à édicter, sans toujours respecter les consultations préalables sur place, ces changements au nom des impératifs de défense.

La difficulté majeure tient au fait qu'il est malaisé de dissocier, parmi les dissolutions, les fermetures ou les transferts de sites militaires, celles ou ceux qui relèvent de la réduction du « format » des armées, ou du plan dit « Armées 2000 », qui a visé à simplifier la « chaîne » complexe des états-majors fonctionnels ou opérationnels, ou du rapatriement des forces françaises d'Allemagne ou, encore, de ce qu'on pourrait appeler le « fait du prince », propre à la technostructure militaire.

Un accompagnement social

D'une manière générale, les partenaires des armées – élus, collectivités, syndicats, associations, organismes socio-professionnels – ont rarement été associés à des décisions qui, dans l'esprit de leurs auteurs, sont dictées, avant tout, par les nécessités de la défense au sens large du mot et, acccessoirement, par les intérêts locaux. De ce point de vue, défense nationale et aménagement du territoire n'ont pas toujours fait bon ménage. Dans le passé, le quart nord-est de la France, qui fut longtemps considéré comme la place forte du pays, l'a appris à ses dépens, avec une présence militaire si dense qu'elle a pu devenir une entrave à certaines opérations domaniales.

Il y a quelques années encore, la Haute-Provence, avec ses missiles nucléaires, et le Midi-Pyrénées, avec son camp du Larzac, avaient dû – non sans mal – concilier les bienfaits du tourisme avec les exigences de la sécurité. Plus récemment, la marine s'est employée à sauvegarder certaines zones du littoral, qu'elle détient et dont elle n'a peut-être plus un usage intensif, pour en interdire l'accès à des spéculateurs immobiliers, moins préoccupés qu'elle par la protection de l'environnement.

Le ministère de la défense a voulu accompagner ses plans de restructuration par toute une série d'initiatives, qui touchent les régions concernées autant que les personnels incriminés.

En 1994, il a été ouvert un crédit global de 270 millions de francs au profit des civils travaillant pour la défense et contraints à de nouveaux efforts de conversion ou de mobilité professionnelles, au motif que les restructurations en cours exigent d'eux une formation plus valorisante. De même, les crédits attribués au fonds de restructuration de la défense (FRED) ont dû être doublés, passant de 80 millions de francs en 1992 à 160 millions en 1994. Le FRED est géré, au ministère de la défense, par une délégation aux restructurations, qui a pour tâche officielle de faciliter la reconversion des sites les plus touchés par la disparition ou le ralentissement des activités militaires. Il apporte des subventions directes aux entreprises invitées à se reconvertir localement et il appuie les actions, dites de « revitalisation de l'environnement », des autorités déconcentrées et des collectivités territoriales qui voudraient venir en aide à des industriels en difficultés.

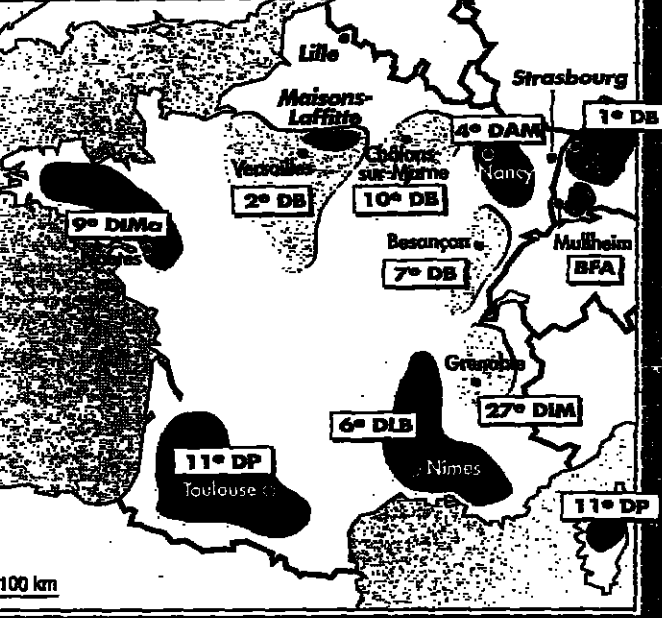
Une dérogation aux règles de l'Etat

Des mesures moins lourdes sur le plan financier – à hauteur de 60 millions de francs – s'adressent aux militaires, auxquels la réorganisation des armées impose des changements profonds dans leurs conditions de vie et de travail. C'est le cas, en particulier, des cadres, qui subissent des mutations accélérées lorsqu'ils restent en service, ou de ceux qui doivent s'engager dans un cycle de réinsertion professionnelle après avoir été priés de quitter l'uniforme avant l'heure.

En contrepartie de toutes ces opérations de remembrement de son patrimoine immobilier ou domanial, qui lui coûtent, le ministère de la défense a été en quelque sorte affranchi, par un vote du Parlement, d'une règle absolue de gestion propre à l'Etat : le produit de ses cessions ou de ses échanges, une fois arbitrés sur la base des évaluations des domaines, lui est directement restitué, échappant aux procédures du budget.

C'est un appoint de quelques milliards de francs par an, qui s'ajoute aux crédits alloués au ministère de la défense dans le cadre de la loi annuelle de finances. A vrai dire, le procédé demeure si aléatoire et si acrobatique que les armées n'ont jamais considéré cette « manne » comme un dû, mais, plutôt, quand elles en bénéficient, comme une cerise sur le gâteau.

Jacques Isnard



Divisions de la force d'action rapide (FAR)
Divisions du 3e corps d'armée
Divisions de l'Eurocorps

PC de la FAR : **Maisons-Laffitte**
PC du 3e corps d'armée : **Lille**
PC de l'Eurocorps : **Strasbourg**

DB : *division blindée*
DIM : *division d'infanterie de montagne*
DLB : *division légère blindée*
DP : *division parachutiste*
DIMa : *division d'infanterie de marine*
DAM : *division aéromobile*
BFA : *brigade franco-allemande*

C'est, de loin, l'armée de terre qui, dans l'institution de défense, subit la plus profonde réorganisation. Son nouveau visage fait apparaître un double événement : le repli de la grande majorité de ses forces outre-Rhin et le retrait d'une partie importante de ses unités précédemment stationnées dans le centre de la France. Pour autant, on n'enregistre pas une densification militaire accrue dans les régions où la présence de l'armée est traditionnelle, comme l'Est, Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur. C'est dû au fait que les nouvelles structures de l'armée de terre sont d'abord fondées sur de nombreuses dissolutions d'unités et la réduction du « format ».

La métamorphose réussie de Rochefort

Sous la crasse était le renouveau. Il a fallu de la clairvoyance pour discerner dans la vase ce qui allait permettre de métamorphoser la grise cité de garnison en « ville d'art et d'histoire ». Qui aurait prédit que Rochefort obtiendrait ce label en 1987 ? Quand, à la fin de la guerre d'Algérie, les militaires ont commencé à déserter le site, leurs bâtiments ont perdu de leur lustre, et la sous-préfecture de Charente-Maritime s'est mise à dédaigner sa vocation maritime. Même la manufacture de cordages du dix-septième siècle, qui a retrouvé aujourd'hui une allure digne de la belle Corderie royale, avait sombré dans l'oubli et les alluvions des bords de la Charente.

« C'est la marine qui a construit la ville, elle aurait pu la défaire en partant », estime Jean-Louis Frot, maire (divers droite) de Rochefort depuis 1971. L'armée ne s'est certes pas montrée généreuse envers une ville qu'elle a abandonnée sans concertation ni compensation. Elle l'avait pourtant bâtie à sa mesure, dessinée à sa guise depuis que Colbert avait décidé d'y installer un port de guerre. Cependant, son patrimoine militaire a offert à Rochefort la chance d'une deuxième existence – ou, au moins, d'une nouvelle image –, à grand renfort de financements locaux. La reconquête a commencé il y a près de vingt-cinq ans, elle n'est encore pas achevée.

Il a fallu retrousser ses manches. Tout avait commencé en 1973, avec la vente de la Corderie royale par la marine nationale, au prix modique de 10 000 francs. Sa réhabilitation s'est élevée, elle, à 100 millions de francs (dont 22 % à la charge de la ville) avant que ne s'y installe, entre autres, le Centre international de la mer. Avec plusieurs partenaires publics et privés, la municipalité a ensuite acquis cinq anciennes casernes. L'une d'entre elles a été détruite, les autres ont été transformées en logements, ou abritent le comité communal d'action sociale, le tribunal de grande instance et le tribunal de commerce. Quant à la grande poudrière de l'arsenal, elle est devenue le lieu de rendez-vous des amateurs de rock. Lorsque l'hôpital de la marine est, à son tour, désaffecté, le maire croit pouvoir se lancer dans une nouvelle opération d'aménagement. Les locaux, construits en 1788, forment un ensemble harmonieux, et sont d'ailleurs inscrits à l'inventaire complémentaire des Monuments historiques. Surtout, ils sont situés sur un site de 8 hectares agrémenté d'arbres, au centre de Rochefort. Las ! En cette année 1988, le marché de l'immobilier connaît un boum à faire tourner les têtes. Emoustillée par l'excellente affaire réalisée avec la vente de la caserne Dupleix à Paris, l'armée pense pouvoir profiter des tendances favorables, en province aussi.

M. Frot garde un souvenir aussi précis qu'amer du jour de la vente aux enchères à la bougie. Elle a lieu le 19 janvier 1989... dans son hôtel de ville. Une personne privée, qui se décide sur un coup de cœur, emporte l'affaire pour 16,8 millions de francs, soit huit fois plus que ce que la municipalité avait proposé au ministère de la défense. Le nouveau propriétaire n'a malheureusement aucun projet de restructuration. Et les élus soupirent aujourd'hui devant le grillage de l'hôpital. Les lieux sont toujours vides, pas à l'abandon, mais vides. Les temps ont à nouveau changé. Du prix du marché aux quelques francs symboliques, les militaires modulent aujourd'hui leurs exigences. D'autant que les restructurations liées au plan « Armées 2000 » vont laisser un considérable patrimoine immobilier à reconvertir. A ses homologues, le maire de Rochefort conseille de ne jamais se porter acquéreurs des bâtiments abandonnés sans avoir une idée précise de leur future affectation.

Dans la sous-préfecture de la Charente-Maritime, la catastrophe prévisible s'est muée en épopée encourageante. Les touristes viennent déjà en nombre. Et puis, peut-être en guise de cadeau d'adieu, la marine a dignement agrandi son musée. La cité du drôle de voyageur Pierre Loti ne boude plus sa vocation maritime.

de notre envoyée spéciale à Rochefort

Martine Valo

Un entretien avec le colonel Jean Mouly

« L'armée doit réinvestir la ville »

« Au moment où le plan « Armées 2000 » consacre, pour des raisons stratégiques, un redéploiement des forces à travers le territoire, qui se traduit par la diminution, voire la disparition de l'armée dans certaines villes de garnison traditionnelles, vous prônez la réaffirmation de la présence militaire dans la cité. N'y a t-il pas là un paradoxe ?

– Non, il n'y pas de paradoxe. La restructuration aurait été dangereuse si elle nous avait conduit à quitter la ville pour la campagne. Ce n'est pas le cas. Je crois profondément que la présence militaire doit être affirmée au cœur de la ville. Et je vois à cela quatre raisons. D'abord, une raison opérationnelle. Les engagements de l'armée se font, et se feront, le plus souvent dans un environnement urbain qui demande un apprentissage, une gestuelle, un nouveau rapport au danger, qui ne s'apprend pas dans les camps de manœuvre. La ville donne une autre approche du danger. On retrouve un rapport au terrain, au contact, que l'on avait oublié. Après Beyrouth, Sarajevo montre que l'on peut se faire tirer dessus depuis le toit d'un immeuble ou l'entrebaîllement d'un soupirail. La ville est le lieu même de la guerre.

» La deuxième raison est d'ordre culturel. Nous devons apprendre à gérer l'imprévu, ce qui signifie, pour les militaires, développer encore plus notre capacité d'adaptation. Cette ouverture et cette culture-là, seule la ville, lieu de brassage et de provocation culturelle, peut la donner. *« L'air de la ville rend libre »*, dit l'adage. C'est l'inverse de l'idée de ghetto, qui mettrait l'armée en danger de conformisme.

» La troisième raison est symbolique : la présence des militaires au cœur de la ville rappelle que la défense est une réalité quotidienne et qu'elle impose une réflexion, des sacrifices budgétaires et, peut-être un jour, l'engagement de chaque citoyen pour défendre la démocratie. Quant à la dernière raison, elle est d'ordre éminemment politique. Pour défendre cette démocratie, menacée par l'apparition de nouveaux comportements – populismes, intégrismes, conflits interethniques – encore faut-il qu'elle soit lisible, à travers ses grandes institutions. De la même façon que l'école, l'église, la mosquée, le commissariat ou le palais de justice, on doit voir la caserne. Il faut être là et le manifester avec évidence.

– L'armée doit-elle donc avoir, selon vous, une véritable politique de la ville ?

– Tout à fait. On rejoint là la préoccupation globale de la politique de la ville. Comme Simone Veil [ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville], qui affirme qu'il faut remettre l'Etat dans les quartiers, je crois que l'institution militaire doit réinvestir la ville. Cette présence doit s'affirmer, aussi, à travers un langage architectural, une modernité au cœur de la cité. On réintroduit le temps dans la ville, par la mise en valeur de notre patrimoine, la réaffirmation de nos traditions, par un langage plastique nouveau, qui, avec sa force et ses épaisseurs, s'oppose à l'architecture trop événementielle et trop indifférenciée de l'époque. Cette prise en compte du temps a une vertu démocratique essentielle. »

Propos recueillis par
Pascale Robert-Diard

▶ Le colonel Jean Mouly, architecte, est chargé de la mission culture et patrimoine à la direction centrale du génie.

Pour en savoir plus

■ *L'Identité de la France, espace et territoire*, Fernand Braudel, Arthaud, 1986.

■ *Histoire de la France urbaine*, sous la direction de Georges Duby, Seuil, cinq volumes.

■ *Naissance du territoire moderne : génie civil et militaire à la fin du XVIIIe siècle*, Antoine Picon, Mardaga, 1989.

■ *Places fortes, bastions du pouvoir*, Nicolas Faucherre, Editions du Rempart, 1986.

■ *Les Casernes françaises*, François Dallemagne, Editions Picard, 1990.



DOSSIER

les villes à soldats se cherchent des lendemains

La lente reconversion de La Fère

Dans l'Aisne, la commune de La Fère est toujours surnommée la « Cité de l'artilleur », mais elle n'en compte plus un seul depuis juillet 1993. Jusqu'à ce que le plan « Armées, 2000 » en décide autrement, cette commune comptait plus de quatre mille habitants. Mille l'ont quittée avec la dissolution d'un régiment d'artillerie de marine et d'un établissement régional de matériel.

Changer d'identité

Le bouleversement reste difficile à mesurer. Dans l'Aisne, situées sur le tristement fameux couloir des invasions, trois autres agglomérations sont concernées par la restructuration militaire : Laon, Soissons et Sissonne. Le département a perdu trois mille cent soixante-quinze appelés, mille cadres et cent trente civils. Une société de conversion, Beten-Ingénierie, choisie par le ministère de la défense, a pour mission de créer, en trois ans, mille deux cents emplois, dont trois cents à La Fère (*le Monde* du 21 février dernier).

C'est dans ce bourg que le départ des soldats a sans doute été vécu avec le plus d'émotion et d'intensité par la population. *« J'étais très inquiet des répercussions, je le suis toujours »*, confie Raymond Deneuville (RPR), maire de La Fère. Le départ des militaires pourrait entraîner, en effet, la suppression de plusieurs



postes d'instituteurs et de professeurs, la fermeture d'un bureau de poste auxiliaire et, à long terme, avec le départ définitif des appelés, celle de la ligne de chemin de fer.

A La Fère, les liens avec l'armée sont ancrés dans l'Histoire et dans les destins personnels de bien des habitants. Depuis qu'y a été créée une école d'artillerie, en 1719, La Fère et ceux qui ont choisi le métier des armes vivaient du même pas. Le père de M. Deneuville avait servi comme sous-officier dans le quartier Drouot, et lui-même il a accompli son service militaire dans ces bâtiments, qui ne sont plus surveillés aujourd'hui que par six sentinelles provenant d'une unité voisine. Une gigantesque œuvre d'Auguste Arnaud datant de 1857, *la Statue de l'artilleur*, avait été solennellement installée, en 1974, sur la place d'armes de La Fère, en face du quartier Drouot. Ses 60 tonnes, provenant de l'ancien pont de l'Alma à Paris, semblaient défier les siècles et sceller le destin partagé de la commune et de son régiment. Aujourd'hui, ce géant de pierre paraît si isolé que des cabinets d'études ont suggéré au maire de le démonter. Il a refusé. *« Sous prétexte de changer d'identité, il aurait fallu raser notre passé ! »*, s'insurge-t-il.

M. Deneuville a aussi écarté la proposition de l'armée et d'experts d'installer sa mairie dans la caserne vide. *« Je n'en veux pas. Qu'est-ce que j'en ferais ? Si ce site appartenait à la commune, il nous faudrait l'entretenir et nous occuper de son gardiennage. »* Cela coûterait trop cher. Le territoire militaire s'étend sur 23 hectares et accapare ainsi un tiers de la surface de la commune. *« Notre économie était basée sur l'armée. Il va nous falloir effectuer un virage complet, penser à intégrer ces zones. Cela n'est pas évident. Nous ferons certainement des erreurs, car il faudra aller vite »*, annonce le maire.

Lui qui avait manifesté nettement sa colère vis-à-vis de l'Etat par le passé, il se montre, aujourd'hui, plus pondéré. *« Pour l'instant, je suis satisfait, mais il ne faudra pas que les pouvoirs publics se croient tranquilles avec moi. La reconversion de La Fère, je la veux à 100 % ! »*, s'exclame M. Deneuville. Malgré des divergences avec une commune voisine sur le nouveau schéma d'aménagement et d'urbanisme, quelques dossiers semblent devoir se concrétiser. Une maison d'accueil spécialisée pour handicapés devrait être créée au début de l'année prochaine dans le quartier Drouot. Cet équipement coûtera 24 millions de francs (1) et devrait permettre la création de soixante-dix emplois. Le quartier devrait aussi être désenclavé, moyennant 28 millions de francs apportés par le conseil général et d'autres collectivités. Il pourrait ainsi s'ouvrir sur la cité, grâce à la réalisation de routes.

En outre, certains des bâtiments devraient accueillir des entreprises et des logements. Des travaux sont programmés pour implanter une zone d'activités industrielles sur une dizaine d'hectares. Cet investissement s'élève à 7,5 millions de francs (4,5 millions de francs de fonds d'Etat et 3 millions de francs à la charge de la commune). Un fonds départemental pour le réaménagement des sites militaires et le développement de nouvelles activités de 15 millions de francs a été constitué. L'Union européenne en fournit la moitié, l'Etat, la région et le conseil général compléteront par 2,5 millions de francs chacun.

L'argent est là, disponible, mais ne désamorce pas toutes les inquiétudes. M. Deneuville surveille ces projets avec l'acuité d'un général passant ses troupes en revue. *« Pour l'instant*, dit-il, *les commerçants attendent des créations d'emplois avec impatience ; sinon, ils n'auront plus qu'à fermer leurs magasins. »*

de notre correspondant à Laon
Thierry de Lestang-Parade

(1) 12 millions de francs de l'Union européenne, 7 millions de francs de l'Etat et 5 millions de francs d'emprunts.

Le regard de M. Lemoine, historien

Bertrand Lemoine, directeur de recherches au CNRS, architecte et historien de l'architecture, travaille actuellement à l'élaboration d'une grande exposition, produite par le ministère de la défense (1) sur les liens de la ville et de l'armée à travers l'histoire. Il distingue cinq étapes-clés.

« Le symbole le plus évident de ce lien très fort entre la ville et ses défenseurs est d'abord la cité médiévale, protégée par une enceinte. A la fin du Moyen Age, les villes s'entourent de remparts. Elles deviennent des lieux de sécurité et de liberté, isolés dans une France qui n'est structurée ni politiquement, ni par des voies de communication. La protection offerte par ces remparts permet à la ville à la fois d'affirmer son identité et son autonomie politique et de résister aux assauts.

L'« essaimage » après 1870

» On distingue une deuxième grande étape, à partir de la Renaissance. La fortification s'étend au-delà de la ville elle-même et l'idée de frontière apparaît, avec l'organisation d'un réseau défensif entre les villes. C'est, avec Vauban, la théorisation d'une sorte de ligne Maginot défensive, appuyée sur les villes, comme on le voit dans le Nord, de Dunkerque à Maubeuge ou de Calais à Longwy, via Arras, dans l'Est, ou dans encore dans le sud des Alpes, avec Briançon.

» La façade maritime est aménagée et les ports deviennent des composantes essentielles de la stratégie de défense. A partir de ce moment, la caserne se substitue au logement des soldats chez l'habitant, et de véritables quartiers militaires se dessinent, qui rendent la présence militaire bien visible au cœur de la ville. Cette évolution se poursuit tout au long du XVIIe et du XVIIIe siècle.

» La troisième étape, la plus spectaculaire, est celle de la constitution des Etats modernes et de l'unification du territoire, à partir de la fin du XVIIIe siècle, grâce aux réseaux de canaux, de routes et, plus tard, de chemins de fer. Parallèlement, on assiste à une évolution de la conception de la défense, avec l'idée de la conscription, pendant la Révolution, puis sous Napoléon. L'armée doit désormais émaner de la nation tout entière, qui fournit ses hommes pour défendre le territoire.

» A partir de 1870, les casernes commencent à essaimer dans tout le pays, afin de permettre la mobilisation rapide d'une armée de conscrits, à l'échelle d'un Etat. Les villes jouent le rôle de nœuds de communications à valeur stratégique. Elles s'étendent, perdent leurs fortifications – à Paris, la dernière date de 1841 – qui sont transformées en boulevards – le boulevard des Maréchaux à Paris – ou en voies ferrées. Cette période, avec toutes les sophistications que va permettre la révolution industrielle, dure jusqu'en 1945.

» A partir de cette date, on entre dans une nouvelle phase. La mondialisation des conflits, les bombardements aériens et, bien sûr, la découverte de la bombe atomique rendent caduque toute la stratégie de défense basée sur la ville. La cité ne peut plus être protégée. De défensif, son rôle devient passif et la ville apparaît désormais comme un otage, un lieu de très grande vulnérabilité.

» Cette ère de la dissuasion, fondée sur l'équilibre de la terreur entre deux grands blocs antagonistes, est remise en question en 1989, avec la chute symbolique du mur de Berlin. C'est la cinquième grande étape que nous avons distinguée. Le risque de conflit nucléaire s'éloigne et on assiste, en même temps, à la résurgence de conflits locaux. Les villes, symboles de pouvoir et de richesse, redeviennent des lieux d'affrontements. Face à un développement urbain spectaculaire, de nouvelles menaces apparaissent, qui ne sont plus purement militaires : l'action terroriste, les extrémismes religieux et nationalistes, le trafic de drogue et une forme nouvelle de guérilla urbaine, comme on a pu le voir lors des émeutes de Los Angeles. Ces risques amènent à se reposer la question de la défense de la ville contemporaine. »

Propos recueillis par
Pascale Robert-Diard

(1) « La ville selon ses défenseurs. » Cette exposition, dont Bertrand Lemoine est commissaire général, ouvrira ses portes à Paris en avril 1995. Elle sera également présentée dans plusieurs villes de France et d'Europe. Produite par le ministère de la défense, elle sera accompagnée de la réalisation d'un ouvrage, sous la direction de Paul Virilio, et d'un colloque à destination des états-majors militaires.

VILLE ET ARMÉE : LES VIEUX AMANTS

Suite de la page 1

Et puis, conclure comme le fait le préfet maritime, l'amiral de Ramont : *« Je ne pense pas qu'il y ait dans cette ville une famille qui ne soit, ni de près ni de loin, concernée par la marine. »*

La marine est partout, la marine est dans tout. Consultez donc les pages brestoises de *Ouest-France* ou du *Télégramme de Brest* ! Inscrivez-vous à la moindre conférence, la moindre association, un banquet, un concours, un rallye, une promenade. Et puis observez. Nul besoin d'uniforme puisque le voilà contenu au cadre strictement professionnel. Reste un ton, un style, une référence, un langage... *« Le langage ?* corrige Yannick Michel, adjoint au maire. *Mais c'est celui des Brestois ! Celui des gens de mer, précis, fleuri, plein de vent ! »* Un langage qui fera dire *« coursive »* à la place de *« couloir »*, juger préférable de *« déraper »* (comme l'ancre) au lieu de *« se quitter »*, *« larguer »*, *« barrer »*, *« virer »*, *« capeler »* et traverser une place bruineuse *« à tribord »*...

« C'est pourtant simple ! continue Yannick Michel. *Cela s'appelle la complicité. Ce n'est pas comme si Brest, soudain, devait accueillir un régiment de chasseurs alpins ! La marine, ici, a trouvé sa ville. Sans la marine, on ne peut rien faire. Avec la marine, on peut tout faire. »* Si personne, à Brest, ne croit sans doute à l'omnipotence de la marine, chacun a pu vérifier à un moment ou un autre son engagement dans la vie de la cité. *« Nos rapports sont permanents »*, confirme Pierre Maille, maire (PS) de Brest.

Pour l'organisation d'une fête, d'une cérémonie, pour un rassemblement de bateaux – le succès de « Brest 92 » a conduit à préparer pour 1996 un immense rassemblement de vieux gréements – la marine se rend disponible pour prêter assistance, faciliter les déplacements, permettre une surveillance en hélicoptère, fournir des informations diverses. *« Un tribut normal à la communauté »*, estime l'amiral de Ramont qui, outre ses casquettes de commandant en chef de la région maritime Atlantique et de préfet maritime, se pose volontiers comme « M. Marine » dans la communauté brestoise. C'est aussi un ambassadeur, dont le travail de représentation et de contact se superpose avec les fonctions décisionnelles et qui, entre coktail, vernissage, conférence, s'astreint à recevoir à la résidence, autour d'un pot ou d'un concert, un nombre important de visiteurs.

Brest anesthésiée

Mondanités ? Non, répond-on fréquemment. *« Ouverture »*, *« communication »*, *« échanges »*, *« la marine est dans la ville. La ville doit connaître la marine »*. Jacques Blanc, le directeur du Quartz, dynamique centre de culture situé au cœur de Brest, confie avoir été frappé, à son arrivée dans le Finistère, par l'intérêt et le soutien constant porté à ses spectacles. *« On en est arrivé tout naturellement à collaborer*, dit-il. *On monte en commun des expositions, la musique des équipages de la flotte propose des concerts le dimanche après-midi, les comédiens de certains spectacles sont invités à bord de certains bateaux. Et l'on sait que, pour les besoins d'un tournage de film, le prêt d'un matériel ou le moindre service, on peut toujours faire appel à eux. »*

M. Le Guillou de Penanrose ferait-il alors partie des esprits chagrins ? Allons donc ! Si son colloque n'a pas eu l'écho qu'il méritait, la question posée est dans tous les esprits. Pas un élu qui ne la soulève. Pas un amiral qui ne la devance. Brest, qui le nierait, s'est laissé anesthésier. *« Depuis la guerre*, dit Pierre Maille, *la ville s'est repliée sur elle-même, vivant presque entièrement sur la marine, son arsenal, et la reconstruction. Imaginiez-vous que le dernier baraquement datait de 1974 ? Il a fallu les années 80, peut-être même la chute du mur de Berlin, pour sentir que plus rien ne serait pareil et qu'il y avait péril à entretenir notre extrême dépendance à la défense nationale. »*

Car tous les indicateurs sont au rouge. Entre 1988 et 1992, Brest a vu les effectifs de ses forces navales diminuer de 2 400 personnes. Même tendance, côté industrie puisque entre 1975 et 1992, la direction des constructions navales a réduit également son personnel de 10 %. La construction du porte-avions *Charles-de-Gaulle* a relativement épargné le site de Brest, mais, tandis que plus de 50 % des emplois industriels sont concernés par l'industrie de l'armement dans la région brestoise, l'arsenal ne dispose d'aucune assurance sur le plan de charge à venir. *« Acceptons au moins d'en parler !* , plaide Roland Le Guillou de Penanrose. *Brest a d'autres atouts ! »*

Oui. Tous le disent. Du maire à l'amiral, des universitaires aux responsables des constructions navales. Tous appellent au sursaut. Tous savent, aussi, que l'on n'abandonne pas facilement ses tendresses de vieux couple pour la rugosité d'une nouvelle aventure.

de notre envoyée spéciale à Brest
Annick Cojean

Dans la littérature

« Ce néant de garnisons mortes ! »

« Ce néant de garnisons mortes ! », s'écrie Barbey d'Aurevilly dans *le Rideau cramoisi* ; et Rimbaud, le 25 août 1870, dans une lettre à George Izambar, grince et vitupère : *« Ma ville natale est supérieurement idiote entre les petites villes de province. Sur cela, voyez-vous, je n'ai plus d'illusions. Parce qu'elle est à côté de Mézières – une ville qu'on ne trouve pas –, parce qu'elle voit pérégriner dans ses rues deux ou trois cents pioupious, cette benoîte population gesticule, prudhomesquement spadassine, bien autrement que les assiégés de Metz et de Strasbourg ! C'est effrayant, les épiciers retraités qui revêtent l'uniforme ! C'est épatant, comme ça a du chien, les notaires, les vitriers, les percepteurs, les menuisiers, et tous les ventres, qui, chassepot au cœur, font du patrouillotisme aux portes de Mézières ; ma patrie se lève !... Moi, j'aime mieux la voir assise ; ne remuez pas les bottes ! c'est mon principe. »*

Près de quarante ans plus tard, Maurice Barrès raconte l'*Histoire d'une jeune fille de Metz, Colette Baudoche*. Le ton est assez différent : l'Alsace-Lorraine souffre, il est vrai, de l'occupation allemande, et *« l'énergie nationale »* fait trembler la plume militante de l'écrivain, qui ne quitte plus des yeux la ligne bleue des Vosges : Metz, écrit-il au début de son roman, *« est une ville pour l'âme, pour la vieille âme française, militaire et rurale »*, mais de cette *« âme »* ne subsistent plus que le souvenir et le regret : *« Metz est l'endroit où l'on mesure le mieux la dépression de notre force. Ici l'on s'est fatigué pour une gloire, une patrie et une civilisation qui toutes trois gisent par terre. »*

« Tonnerre de Dieu ! Quelle platitude ! »

Les villes de garnison, réelles ou inventées, se reconnaissent habituellement dans la littérature par l'atmosphère de lourd ennui qui s'en dégage. Barbey d'Aurevilly décrit – toujours dans *le Rideau cramoisi* – *« cette mince ville de quelques milliers d'habitants tout au plus... »*.

« Tonnerre de Dieu ! Quelle platitude ! Je ne me souviens pas d'avoir fait nulle part, depuis, de plus maussade et de plus ennuyeux séjour. (...) Il n'existait d'ailleurs, dans cette petite ville très peu riche, et qui n'avait de commerce et d'activité d'aucune sorte, que d'anciennes familles à peu près ruinées, qui boudaient l'empereur, parce qu'il n'avait pas, comme elles disaient, fait rendre gorge aux voleurs de la Révolution, et qui pour cette raison ne fêtaient guère ses officiers. Donc, ni réunions, ni bals, ni soirées, ni redoutes. Tout au plus, le dimanche, un pauvre bout de cours où, après la messe de midi, quand il faisait beau temps, les mères allaient exhiber leurs filles jusqu'à deux heures, l'heure des vêpres, qui, dès qu'elle sonnait son premier coup, raflait toutes les jupes et vidait ce malheureux cours. »

Stendhal, dans *Lucien Leuwen*, propose une vision tout aussi délétère de la vie de garnison : *« Nancy, cette ville si forte, chef-d'œuvre de Vauban, parut abominable à Lucien. La saleté, la pauvreté semblaient s'en disputer tous les aspects, et les physionomies des habitants répondaient parfaitement à la tristesse des bâtiments. Lucien ne vit partout que des figures d'usuriers, des physionomies mesquines, pointues, hargneuses. « Ces gens ne pensent qu'à l'argent et aux moyens d'en amasser », se dit-il avec dégoût (...). »*

Dino Buzzati et Julien Gracq ont élevé en puissance ce thème de l'ennui, jusqu'à faire de la ville ou du lieu de garnison un espace mythique, un symbole métaphysique. Du premier, dans *le Désert des Tartares* : *« Instinctivement Giovanni Drogo arrêta son cheval. Il considérait d'un regard fixe les sombres murailles, les parcourant lentement des yeux, sans parvenir à en déchiffrer le sens. Il pensa à une prison, il pensa à un château abandonné (...). Tout stagnait dans une mystérieuse torpeur. »*

Même déréliction dans *le Rivage des Syrtes*, de Julien Gracq : *« L'image d'une irrémédiable décadence tenait dans le coup d'œil qui, du haut de la tour des signaux, plongeait sur la « base des Syrtes ». En face de la forteresse, une jetée croulante et envahie par l'herbe fermait un port médiocre, au fond duquel découvraient à marée basse de grandes vasières. (...) L'aspect habituel du port était celui du profond sommeil ; au cœur de l'après-midi, dans ces journées encore chaudes qui précèdent l'hivernage, une buée de chaleur faisait seule trembler les gazons jaunes de la jetée déserte ; au long des quais, on n'entendait même pas un clapotis de vagues... »*

Ennui, sommeil, torpeur... Rien de bien engageant... On est loin des *« gaietés de l'escadron »*. Mais la littérature n'a jamais eu vocation à se mettre au service de la promotion touristique.

Patrick Kéchichian

BEAUVAIS

PARI INCERTAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

Avec la création d'une zone d'activité aérienne, la chambre de commerce de l'Oise souhaite faire oublier son endettement

PENDANT la deuxième moitié du mois d'octobre 1993, l'aéroport de Beauvais a offert un visage plus qu'inhabituel. A raison d'une vingtaine de rotations par jour – l'équivalent du trafic hebdomadaire en temps normal – des avions arrivaient, puis décollaient pour toutes les destinations du monde. Le fol espoir de faire de l'aéroport de Beauvais-Tillé une annexe de Roissy se réalisait enfin, à la faveur de la grève d'Air France.

Mais, à l'heure des comptes, *le bilan de ces jours de fièvre* se révèle plutôt mince. Aussitôt le retour à une situation normale sur l'aéroport francilien, les compagnies de l'Etat ont oublié les services rendus *« dans l'intérêt du transport aérien »*, se plaint-on à Beauvais. L'aéroport a gagné en tout et pour tout 1,5 million de francs dans l'aventure. Même pas de quoi sortir du rouge ! Le dernier exercice se solde, en effet, par un nouveau déficit.

Cette déconvenue ne peut que conforter le gestionnaire, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Oise, à développer sa politique de diversification. Celle-ci a imaginé, il y a dix-huit mois, de créer à l'intention des chefs d'entreprise possédant des avions d'affaires des locaux équipés de places de stationnement directement reliées à la piste. Les dirigeants de la CCI sont convaincus que ce projet, baptisé Aéropolis, dispose d'atouts importants en raison de la proximité de la région parisienne. Ils ont recensé en Europe quelque 2 000 sociétés susceptibles de devenir des clients. Vingt-cinq entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour ce genre de service.

En outre, la ville de Beauvais, la petite commune de Tillé, le conseil général de l'Oise et la région Picardie ont décidé de consacrer, ensemble, 12 millions de francs en quatre ans à la mise à niveau des équipements techniques de l'aéroport.

Réserves du département

La municipalité de Beauvais suit avec enthousiasme les progrès d'Aéropolis, *« un pari qui vaut la peine d'être tenté dans une action intercommunale »*. Le département et le conseil régional, après avoir fait preuve d'un certain scepticisme, marquent à leur tour leur intérêt. Le conseil général se dit prêt à jouer son rôle, mais *« le moment venu »*.

Et pourtant rien n'est réglé. L'étude de faisabilité terminée, des négociations sont actuellement en cours avec l'Etat pour qu'il accepte de libérer les 125 hectares nécessaires à la réalisation de l'opération. Alors seulement pourront commencer l'élaboration du cahier des charges et la prospection commerciale de ce qui apparaît comme le projet de la dernière chance. Car la CCI ne pourra pas supporter longtemps les charges liées à l'aéroport de Beauvais-Tillé, d'autant qu'elle supporte déjà d'autres investissements.

La réserve du département est aussi l'illustration des rapports assez distants qu'entretiennent ses élus et les dirigeants de la CCI. Jusqu'en 1989, l'ancien président de cette dernière, Paul Josse, avait régné sans partage pendant dix-sept ans. Guy Dupont, un proche de Jean-François Mancel (RPR), président du conseil général, lui avait succédé. Mais, deux ans plus tard, le départ de M. Dupont, contraint de démissionner à la suite d'une mission d'inspection commandée par le ministère de l'industrie et par celui du commerce, ouvrait une période de froid entre les deux institutions.

Les conclusions des inspecteurs avaient révélé la situation alarmante de la CCI. L'équipe dirigeante s'était laissée aller à des investissements excessivement coûteux pour la construction d'un nouvel hôtel consulaire. Dans le même temps, l'exploitation de services non rentables, comme la formation ou la gestion des entrepôts que la chambre avait acquis à grands frais, alourdissait un déficit qui atteignait alors près de 190 millions de francs.

Un déficit de 2,5 millions de francs

Depuis, la CCI a dû vendre l'essentiel de son parc immobilier, à l'exception de son siège, pour payer ses créances. Elle a renégocié sa dette, mais la convalescence reste fragile. Le bilan de 1993, que la compagnie vient de publier, s'est traduit par un déficit de 2,5 millions de francs. Surtout, son endettement reste élevé : 54 millions de francs en capital pour un budget annuel de 66 millions.

En dépit de ces difficultés, la CCI, sévèrement critiquée naguère pour son immobilisme et son manque d'imagination, paraît s'être remise au travail. Maintenant qu'une certaine sérénité semble régner dans la compagnie, il ne faudrait pas que le départ annoncé de l'actuel président, Pierre Baudoux, rallume une guerre des chefs.

de notre correspondant à Beauvais

Jean-Marie Deroy

METZ

M. RAUSCH GÉNÉREUX POUR SA VILLE

La région Lorraine doit réétudier le bail de son hôtel avec la commune

EN donnant au conseil régional de Lorraine, l'ancien collège Saint-Clément, avec un bail emphytéotique de trente ans, Jean-Marie Rausch, maire de Metz, a-t-il abusé en 1985 Jean-Marie Rausch, président du conseil régional ? Tel est le sentiment des magistrats de la chambre régionale des comptes d'Epinal pour qui le choix du bail emphytéotique et le contenu de ses clauses *« paraissent très défavorables à la région et très avantageuses pour la ville de Metz »*.

Les magistrats estiment qu'en raison de l'ampleur du programme de modernisation engagée (99,9 millions de francs), un bail de trente ans *« paraît relativement court »*. Ils font observer qu'en 2015 l'hôtel de région devrait revenir à l'actif de la ville. *« Si le bail emphytéotique est une technique bien adaptée aux opérations urbaines de construction et de rénovation, il n'a jamais été utilisé en France pour la construction d'un hôtel de ville, de département ou de région. Le cas de la Lorraine semble être une exception. »*

C'est la raison pour laquelle la chambre régionale des comptes invite la collectivité à se préoccuper *« dès maintenant des conditions futures d'utilisation de l'hôtel de région, l'acquisition en pleine propriété paraissant la solution la plus équitable »*. Fort de cet avis, le conseil régional vient de mandater son président, qui est depuis 1992 Gérard Longuet (UDF-PR), à renégocier avec la ville de Metz les conditions d'occupation de l'hôtel Saint-Clément.

« Le choix effectué à l'époque l'a été sans arrière-pensée », affirme M. Rausch, maire de Metz, qui se déclare *« ouvert à toutes les suggestions »*. Le sénateur du Rassemblement démocratique et européen de Moselle aime à souligner que la ville ne va pas demander aujourd'hui à la région de déménager après avoir souhaité, avec beaucoup d'insistance il y a quelques années, le siège des institutions régionales.

Un aménagement coûteux

Aux magistrats qui lui reprochent également l'absence d'études préalables et de programmes d'ensemble pour l'aménagement de l'hôtel de région, l'ancien président répond que la décision de procéder par tranches a été retenue pour des raisons politiques évidentes : *« Un programme complet n'aurait pas été adopté. »* Le montant des travaux de réhabilitation s'élève à 99,9 millions de francs, soit 9 000 francs par mètre carré.

« Un coût tout à fait comparable aux moyennes observées, charges foncières comprises, pour les autres hôtels de région construits en France », notent les magistrats de la chambre régionale des comptes, pour lesquels la collectivité aurait néanmoins pu économiser 25 millions de francs si une meilleure planification des besoins avait été réalisée. Ils remarquent ainsi que *« le découpage en tranches a nécessité trois concours d'architectes »*.

Rien n'est jamais parfait, se console Jean-Marie Rausch, dont la gestion financière à la tête de la région est jugée *« globalement positive »*. Les magistrats ont ainsi fait observer que, entre 1986 et 1991, la pression fiscale pouvait être qualifiée de modérée, tout comme l'endettement et les frais de fonctionnement.

de notre correspondant à Metz

Jean-Louis This

FINISTÈRE

LES DIFFICULTÉS DU PROGRAMME « EAU PURE »

Face à la prolifération des nitrates, les collectivités doivent prévoir des investissements importants

LA Bretagne a dû reconsidérer, à mi-parcours, son programme régional « Eau pure », qui avait été engagé en 1990 pour une durée de sept ans. Les 500 millions de francs investis dans de multiples domaines, notamment dans des exploitations agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses et sur les réseaux de collecte des collectivités, n'ont pas suffi à faire baisser le niveau de pollution des eaux. La conférence régionale de l'environnement a décidé d'adopter une stratégie plus « cohérente », en travaillant par bassin versant et en se donnant les moyens de mesurer l'impact des actions engagées. Le contrat de plan a inscrit 500 millions de francs à cet effet.

La montée du taux de nitrate constitue l'une des grandes préoccupations. Les teneurs augmentent à un rythme moyen de 1 milligramme par litre et par an. Cette évolution peut atteindre 3,4 milligrammes dans les Côtes-d'Armor. D'où les risques sur l'alimentation en eau potable et les incidences sur le coût du traitement.

La communauté urbaine de Brest va devoir investir 55 millions de francs dans la dénitrification, en se targuant de mettre au point, à l'échelle industrielle, un procédé écologique déjà connu, celui des bactéries dévoreuses de nitrates. Avec les moyens d'épuration classiques, on ne sait que faire, après traitement, des nitrates concentrés, sinon les rejeter à la mer. Les élus Verts n'ont pas manqué de montrer du doigt ce projet : « Mieux vaut prévenir que guérir. »

Le fait que 50 % de la production porcine française se trouve en Bretagne n'est pas étranger à cette situation. Et, malgré les incertitudes économiques qui pèsent sur cette activité, le cheptel est en augmentation constante. Ce qui amène des conseils municipaux à tirer la sonnette d'alarme. Ainsi, sept élus ont démissionné le 11 mai à Kergloff, commune du Finistère central, pour protester contre l'agrandissement d'un gros élevage de porcs.

Clivages politiques

A Ploudalmézeau, autre commune du Finistère, un dossier d'extension d'une porcherie a, de la même manière, fait des vagues. Le conseil municipal, qui devait donner son avis de principe, comme dans tout dossier d'installation classée de ce type, a été perturbé par un avis critique émis par le premier magistrat de la commune, le sénateur Alphonse Arzel (CDS), président de l'Association des maires du Finistère, et ancien président de la chambre d'agriculture. La majorité municipale s'est divisée sur cette question, mais le PS s'est rallié à la position du maire.

Sur de telles affaires, le clivage droite-gauche est très net. Au conseil municipal de Brest, par exemple, la majorité PS-PCF-extrême gauche vote contre les extensions, alors que le RPR et l'UDF s'abstiennent. A l'inverse, Plabennec, commune du député RPR Jean-Louis Goasduff, vote les extensions sans sourciller, les voix minoritaires de la gauche ne faisant pas la différence.

Le monde agricole finistérien est également partagé sur cette question du développement des élevages de porcs entre les libéraux, emmenés par le président de la chambre d'agriculture, Guillaume Roué, producteur de son métier, forts de l'appui du CDJA, et les syndicats paysans de gauche, favorables aux petites exploitations. Mais des responsables régionaux de la Fédération des agriculteurs ont fait état de leurs craintes face aux élevages industriels.

Marées vertes

Cet excès d'azote devra être pourtant réduit, en application de la directive européenne du 12 décembre 1991. En attendant, *l'ensemble de la Bretagne a été* classée en « zone vulnérable » et il n'existe aucun moyen, sinon le nettoyage au tracto-pelle, pour se défendre contre une des conséquences des nitrates : les marées vertes dont les chercheurs de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) ont démontré l'origine agricole.

On dénombre sur le littoral de la région trente-cinq sites de prolifération de ces vagues, appelées ulves, qui se mettent à « prospérer » à partir du printemps. Leur ramassage a coûté 3,6 millions de francs en 1992, contre 1,6 million en 1987.

Constat alarmant également en ce qui concerne les pesticides. Si le lindane est en voie de réduction, en revanche, *« les triazines et surtout l'atrazine ont des niveaux de contamination préoccupants »*, indique le rapport publié à l'occasion de la redéfinition du programme « Bretagne eau pure ».

Seul indicateur à virer au vert, et c'est un bon signe à l'approche des vacances – si l'on excepte ces marées vertes qui ne touchent pas que des plages mais aussi les fonds d'estuaire qui sont les zones les plus sensibles –, la qualité des eaux de baignade est en constante amélioration, grâce aux efforts d'assainissement entrepris sur les communes du littoral.

de notre correspondant à Brest

Gabriel Simon

CLERMONT-FERRAND

LE TRAMWAY S'IMPOSERA-T-IL ?

Le maire (PS) dévoile ses projets à un an des élections municipales

A Clermont-Ferrand, on parle déjà du « projet du siècle ». En tout cas, à un an des élections municipales, Roger Quilliot (PS) brusque le pas. Il ne laisse rien paraître de ses intentions, il n'a toujours pas fait acte de candidature, mais il impose sa méthode, prend soin de « municipaliser » le débat et place déjà ses adversaires devant des choix de ville.

En dévoilant un document de travail du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), les élus clermontois disposent désormais d'un outil chiffré suffisamment alarmant : Clermont-Ferrand frôle l'asphyxie. La circulation automobile fait des ravages.

L'enquête réalisée auprès des ménages de quarante-cinq communes environnantes est édifiante : depuis 1969, date de la dernière enquête disponible, l'usage de la voiture particulière a plus que doublé. Il représente, aujourd'hui, plus de 60 % des déplacements. Dans le même temps, malgré des efforts constants pour développer les réseaux en site propre, la part des transports en commun plafonne désespérément à 10 %. Un autre indice inquiétant apparaît au fil des pages : le nombre de voitures particulières par foyer – le « taux de motorisation » – est bien plus élevé à Clermont-Ferrand qu'à Grenoble ou à Mulhouse. L'enquête ne s'arrête pas là, puisque les habitants placent le problème des transports au second rang de leurs inquiétudes, juste après l'emploi.

La capitale auvergnate a donc besoin d'une bouffée d'oxygène. Jean Maisonnet, conseiller municipal (PS) et responsable du SMTC, tire la sonnette d'alarme : *« On ne pourra pas construire indéfiniment des parkings en centre-ville et laisser la pollution inonder nos villes. »* Le constat n'est pas nouveau, mais M. Quilliot a choisi de mettre tous les responsables politiques devant leurs responsabilités : développer les voiries exclusivement réservées aux transports en commun suscite un évident consensus.

En revanche, doit-on se contenter de doper les réseaux de bus existants ou innover en favorisant la solution du tramway ? M. Maisonnet s'avoue séduit et convaincu par d'autres expériences. *« Les transports en commun*, dit-il, *ne progressent que si l'on s'appuie sur des systèmes innovants »*.

Toutefois, l'infrastructure nécessaire au tramway sera lourde à financer (de 1 million à 1,5 million de francs). Le maire va donc consulter tous azimuts auprès des associations d'usagers ou des milieux économiques. Une étude de faisabilité est en cours. D'ici là, un nouveau schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) permettra de structurer les grands axes de circulation, mais, au terme de cette consultation, si les avis restent partagés, M. Quilliot a déjà décidé de recourir au référendum, méthode encore inédite à Clermont-Ferrand. Ce sera sans aucun doute un beau sujet de discussion pour les prétendants au fauteuil de premier magistrat.

correspondance de Clermont-Ferrand

Brigitte Cante

Pendant l'été, dans 131 villes, comme à Paris, Le Monde est en vente le soir de sa parution

DUNKERQUE
CALAIS
HAZEBROUCK
BETHUNE
ROUBAIX
LILLE
BOULOGNE S/ MER
LE TOUQUET
ETAPLES

LENS
DOUAI
ARRAS
SAINT-QUENTIN

AMIENS
VALENCIENNES

LAON
NOYON
COMPIEGNE
CLERMONT
LIANCOURT

CHARLEVILLE MEZIERES

PERROS GUIREC
LANNION
PLOUMANACH
PLOUGRESCANT
TREBEURDEN
TRESTEL
TRELEVERN
LA CLARTE
TREGUIER
PENVENAN

CHERBOURG
LE HAVRE
TROUVILLE
DEAUVILLE
BEAUVAIS
CREIL
SOISSONS
VILLERS-COTTERETS
CREPY EN V.
SENLIS
CHANTILLY
ROUEN
REIMS
EPERNAY
METZ
CAEN
LISIEUX
EVREUX
CHALONS S/ MARNE
DREUX
MARNE LA VALLÉE
NANCY
SAINT MALO
BAR LE DUC
STRASBOURG
MORLAIX
GUINGAMP
SAINT-BRIEUC
CHARTRES
FONTAINEBLEAU
BREST
RENNES
LAVAL
LE MANS
ORLEANS
TROYES
LORIENT
BLOIS
ANGERS
TOURS
DIJON
NANTES
BESANCON

LE CROISIC
LE POULIGUEN
LA BAULE
PORNICHET
BATZ-SUR-MER

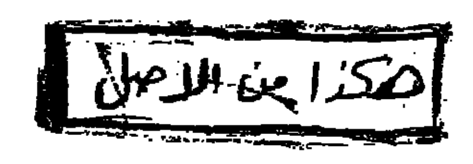
NEVERS
CHALON S/ SAONE
POITIERS
MOULINS
BOURG-EN-BRESSE
LA ROCHELLE
VICHY

ILE DE RÉ
LA FLOTTE
SAINT-MARTIN
LA COUARDE
LE BOIS
ARS
LES PORTES
RIVEDOUX
LOIX

LIMOGES
LYON
ANGOULEME
CLERMONT-FERRAND
VIENNE
CHAMBERY
SAINT-ETIENNE
LIBOURNE
GRENOBLE
ARCACHON
BORDEAUX
PYLA SUR MER
LE MOULLEAU
VALENCE
LEON
MOLIETS ET MAA
VIEUX BOUCAU
SEIGNOSSE
LE PENON
HOSSEGOR
CAPBRETON
NICE
AIX EN PROVENCE
TOULOUSE
MARSEILLE

BAYONNE
ANGLET
BIARRITZ
BIDART
GUETHARY
SAINT JEAN DE LUZ
CIBOURE
HENDAYE

Pour connaître les adresses des points de vente tapez : 3615 LEMONDE



ALAIN SERIEYX A L'ASSAUT DE LA CORRUPTION

Le président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur dénonce les errements des élus locaux



« JE me demandais, quelquefois, avoue Alain Serieyx, *quel sens avait ma carrière. Or maintenant j'occupe un poste qui me permet d'utiliser le meilleur de ce que j'ai appris.* » L'expérience étant, selon Oscar Wilde, « *le nom que les hommes donnent à leurs erreurs* », voici donc, à soixante ans, le président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur heureux de jouir des dividendes de son « *apprentissage* ».

Droit-Sciences-Po-ENA : le cursus d'Alain Serieyx le préparait à jouer un rôle éminent dans la fonction publique ou dans les grandes entreprises du pays. Il choisit la première et, plus particulièrement, la Cour des comptes « *pour pouvoir gérer* [sa] *vie professionnelle en étant indépendant de tous les pouvoirs.* » A peine quatre ans plus tard, pourtant, le voici parti chez Matra. Quand on lui fait remarquer sa « bougeotte », Alain Serieyx admet que la « *découverte d'autres univers* » l'a constamment tenté.

En trente ans de carrière, il aura abordé à tous les rivages : en plus de la haute administration (Cour des comptes, direction nationale du tourisme), le secteur associatif (associations familiales, conseils de résidents), le secteur privé (Matra, Ribourel), le secteur public (Institut de recherches en informatique et en automatique, Aéroport de Paris) et les cabinets ministériels, où il a travaillé, successivement, aux côtés de Jacques Chirac, Bernard Pons, Aymard Achille-Fould, Pierre Lelong. Avec une incursion politique illustrée par « *deux victoires et deux défaites* ». Les premières, en 1973 et en 1976, dans le canton de Limoges-Centre, les secondes, en 1973, dans la première circonscription de la Haute-Vienne et aux élections municipales de Limoges, comme tête de liste, sous l'étiquette de la majorité présidentielle de l'époque. S'il a été proche du mouvement gaulliste, il se dit, aujourd'hui, aussi « *agnostique en politique* » qu'il est « *fervent sur le plan spirituel* ».

Pris en faute

Cette carrière éclectique a été marquée par un sérieux incident à la direction du tourisme, en 1980, lorsque Jean-Pierre Soisson puis Jacques Médecin étaient ministres de la jeunesse, des sports et des loisirs. Pour de « *multiples irrégularités* » et des « *facilités de tout ordre* » dans la gestion des services du tourisme, le futur président de la chambre régionale des comptes de PACA a été condamné pour avoir été « comptable de fait » par un arrêt de la Cour de discipline budgétaire. Finalement déclaré quitte, après avoir remboursé de ses deniers quelques dépenses irrégulières, il a vécu cet épisode comme « *une épreuve très dure. Elle me permet*, ironise-t-il, pourtant, *d'être un bon expert en gestion de fait...* ».

Jean-Pierre Soisson, son condisciple à Sciences-Po, ne lui a pas, pour autant, retiré son estime ni regretté de l'avoir choisi comme collaborateur. « *Il a été*, témoigne-t-il, *un grand directeur du tourisme. Peut-être a-t-il commis certaines imprudences. Mais c'est une belle intelligence et un fonceur même si, parfois, il dégaine un peu vite...* ». Sa nomination, à Marseille, en février 1989, a donné l'occasion à Alain Serieyx d'affirmer sa forte personnalité. Avec vingt-cinq magistrats, la chambre régionale de PACA vient, en importance, juste après celles d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes, tout en devançant cette dernière par le montant des dépenses publiques annuelles à vérifier (plus de 100 milliards de francs). Surtout, cette région est particulièrement touchée par les dérives financières des collectivités locales et même par la corruption.

Cette conjonction entre une région « difficile » et le tempérament fougueux d'Alain Serieyx a produit quelques étincelles. Après s'être « fait les dents » sur les « affaires Médecin », le nouveau président a entamé une véritable croisade contre la corruption. Et il l'a, de plus, fait savoir, tant par le biais de rapports annuels d'activité que par des déclarations publiques dérogeant au style feutré de la magistrature financière. A chaque occasion, il ne s'est guère privé de dénoncer les détournements de fonds publics, les appels d'offres truqués, les associations de façade... « *Oui*, n'a-t-il pas hésité à affirmer, *les valises de billets existent. Les comptabilités occultes en Suisse, au Luxembourg ou dans certaines îles de l'Atlantique existent aussi.* »

Eliot Ness et Fouquier-Tinville

La main posée sur les tables de la loi, Alain Serieyx assume, au demeurant, cette réputation de Fouquier-Tinville régional. « *J'espère que nous le sommes* », se borne-t-il à répondre au nom de la chambre. Apprenant, en avril dernier, que Jacques Médecin, l'ancien maire (CNI) de Nice, avait décidé de le poursuivre en justice, il avait eu cette réplique amusée : « *C'est la plainte d'Al Capone contre Eliot Ness !* »

La publicité des observations des chambres a suscité un débat au sein même de l'institution. Tout en reconnaissant la compétence professionnelle et le « *courage* » d'Alain Serieyx, certains de ses pairs ne cachent pas leur désaccord avec sa façon d'agir. « *Ce comportement*, nous a déclaré l'un deux, *n'est conforme ni aux traditions ni à l'intérêt des juridictions financières.* » Sans nullement mettre en cause l'entregent de M. Serieyx, la Cour des comptes rappelle, de son côté, que le rapport d'activité régional, dont il a pris l'initiative en PACA, « *n'existe pas juridiquement* ». On estime, rue Cambon, que M. Serieyx a été peut-être « *un peu audacieux* » et que le moment est venu *de « faire le point sur des problèmes qui se posent à l'ensemble des chambres »*.

Des justiciables ont, au demeurant, compris et encouragé le combat mené par l'intraitable M. Serieyx. « *Je me félicite*, lui a, ainsi, écrit un ancien élu socialiste des Alpes-Maritimes, *de voir les institutions de la République fonctionner normalement, dans la philosophie des contre-pouvoirs qui ont motivé le législateur.* »

G. P.

Des contrôleurs financiers

Depuis les lois de décentralisation, votées par la gauche dès son arrivée au pouvoir en 1981, les collectivités locales ont acquis une plus grande liberté dans le domaine de la gestion financière. Elles sont passées d'un système de tutelle *a priori*, exercée par les préfets, à un contrôle *a posteriori*. Ce dernier est, depuis les lois du 2 mars et du 10 juillet 1982, du domaine des chambres régionales de comptes.

Ces instances sont chargées à la fois du contrôle juridictionnel, dévolu auparavant à la Cour des comptes, et du contrôle administratif des budgets locaux. Au total, 63 000 comptabilités des collectivités locales et de leurs établissements publics, ainsi que celles des universités, des hôpitaux ou des chambres consulaires.

La loi a prévu la création d'une chambre par région. Le siège de cette dernière a été décidé après avis des conseils régionaux. Ce qui explique, selon Emmanuel Vital Durand, auteur d'un guide des collectivités locales, « *que certaines chambres sont parfois établies hors des capitales régionales, par exemple, Bénouville pour la Basse-Normandie ou Marne-la-Vallée pour l'Ile-de-France* ».

Les quelque 350 magistrats qui siègent dans ces chambres bénéficient du privilège de l'inamovibilité et de celui de la juridiction. Ces contrôleurs peuvent s'assurer, indépendamment du contrôle juridictionnel, du bon emploi des fonds publics et du respect des procédures de la comptabilité. En 1992, ces missions ont donné lieu à 1 058 lettres d'observations provisoires et 691 lettres d'observations définitives.

S. B.

« Je constate un affaiblissement de la morale publique »

« Bien qu'elles soient, avant tout, des institutions de contrôle et d'audit, les chambres régionales des comptes paraissent, de plus en plus, ressenties comme des juridictions répressives. N'ont-elles pas un problème d'image ?

– Notre rôle juridictionnel est, en fait, strictement limité au jugement des comptes des comptables publics. Mais la loi de 1990 sur la publicité de nos observations relatives au contrôle de gestion des responsables des collectivités territoriales a introduit un changement important. D'une certaine manière, nous sommes devenus, au grand jour, les procureurs des fautes de gestion des élus. Ce qui nécessite un travail d'explication et une adaptation de nos formules par rapport à la période où nos critiques restaient confidentielles. Un meilleur dialogue est donc nécessaire pour que notre intervention ne soit pas considérée, systématiquement, comme une brimade. Contrôle oui. Brimade, non.

– La situation financière des collectivités territoriales n'a cessé de s'aggraver. Quelles sont les causes de cette dérive ?

– L'une des principales est qu'avec la décentralisation les responsabilités des collectivités ont été multipliées. D'autre part, les différents niveaux de compétence n'ont pas été clairement définis. Souvent animés des meilleures intentions, les dirigeants de ces collectivités se sont donc lancés dans un certain nombre d'aventures. On a assisté à une inflation des effectifs, à une explosion des frais de fonctionnement et à une course aux investissements – encouragée par les banques – qui a entraîné un fort endettement. Il y a eu, dans certains cas, une sorte de poussée mégalomaniaque. Quel maire, même de commune modeste, n'a pas, aujourd'hui, son cabinet, son directeur de la communication ? Certaines collectivités ont aggravé leurs difficultés en s'engageant dans des activités propres à la profession bancaire. On ne s'est pas rendu compte, parfois, qu'en se lançant dans une activité concurrentielle on risquait d'avoir le retour de manivelle du marché.

« La démocratie locale, ça s'apprend »

– Ces errements ne sont-ils pas dus, aussi, à des problèmes de compétence technique ?

– J'ai été étonné, au contraire, de voir avec quelle rapidité les collectivités locales ont acquis cette compétence. Il y a davantage de difficultés au niveau des administrations d'Etat qui font face aux administrations locales. La déconcentration reste à faire. Mais le véritable problème est celui du fonctionnement de la démocratie locale. Les maires, en particulier, ont encore de la peine à bien utiliser la fonction critique, systématique, de l'opposition municipale. La démocratie locale, ça s'apprend. C'est comme la sainteté !

– Comment sortir de la crise actuelle ?

– Par une connaissance aussi précise et aussi précoce que possible de la réalité des chiffres. Nous avons mis en place notre propre dispositif d'alerte pour les communes. Mais nous sommes confrontés à des évolutions lourdes qui ne peuvent être corrigées qu'avec le temps. Il y a, cependant, une prise de conscience générale des élus, des banquiers, des administrations centrales, etc.

– Vous avez également évoqué les difficultés de localisation des risques financiers dans les satellites de droit privé, en particulier les sociétés d'économie mixte (SEM).

– Dans de nombreux cas, en effet, les problèmes de gestion des collectivités sont créés, ou très largement aggravés, par le fonctionnement des SEM. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus grosse productrice de SEM. Près de deux cents, dont l'endettement global dépasse les 8 milliards de francs ! Une SEM est un outil qui a son intérêt dans la mesure où il correspond à l'esprit de l'économie mixte. Mais il est dévoyé lorsqu'on l'utilise, par exemple, pour emprunter, ou pour apporter des compléments de salaires au personnel municipal. Il ne faut surtout pas réaliser une SEM pour tenter d'échapper, comme on dit, aux pesanteurs de la comptabilité publique. Car les règles du droit commercial sont, au moins, aussi astreignantes que celles du droit public.

– Reste la corruption. Quelle est son ampleur ?

– S'il ne s'agissait pas d'un fléau d'actualité, le Parlement, et en particulier le Sénat qui est l'assemblée des communes de France, ne lui aurait pas consacré une loi spéciale. Si, d'autre part, un millier d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique vient de mettre en circulation un manifeste de lutte contre la corruption, c'est bien que le phénomène est important et grave. La situation est en train d'évoluer très vite, dans un sens négatif. Il est urgent de la maîtriser si l'on ne veut pas que les fondements mêmes de nos institutions en soient pervertis.

» Au niveau de la chambre nous contrôlons, à fond, entre trente et quarante collectivités ou établissements locaux par an. Sur ce nombre, nous avons découvert, en 1993, entre sept et dix affaires qui relevaient, sans aucun doute, de l'appréciation du juge pénal. Et nous nous sommes posé des questions sur à peu près autant de cas. Chaque fois que nous nous trouvons devant une libéralité disproportionnée, un sur-prix, un salaire ou une indemnité d'éviction manifestement excessifs, nous considérons qu'il y a suspicion de corruption et de détournement de fonds publics. Si les faits sont flagrants, nous saisissons le juge pénal. Les domaines où nous avons rencontré des situations au minimum suspectes sont ceux de l'intermédiation financière et de la délégation de services publics.

» Je constate, en fait, avec bien d'autres, un affaiblissement de la morale publique. A des titres divers, on retrouve les mêmes problèmes partout. Disons qu'on les vit plus particulièrement ici. Car les collectivités territoriales ont un rôle économique plus important qu'ailleurs. Ce sont des donneurs d'ordre influents. Les pressions qu'elles subissent sont plus fortes. Peut-être, aussi, a-t-on une tendance plus marquée à l'arrangement. Et un arrangement peut en amener un autre. C'est un engrenage. De ce point de vue, nous sommes tous, plus ou moins, corrompus ou susceptibles de l'être.

« Nous avons reçu des menaces »

– Vous avez récemment dénoncé « l'existence de réseaux de corruption organisés » et désigné « certaines sociétés prestataires de services, rattachées à de grands groupes industriels ». Qui visiez-vous ?

– Nous donnerons des noms lorsque nous aurons des confirmations suffisamment nombreuses.

– S'agit-il des mêmes groupes que ceux auxquels le juge Jean-Pierre a fait allusion, de manière transparente, dans son rapport sur la lutte contre la corruption ?

– Il pourrait y avoir une certaine analogie.

– Les chambres régionales des comptes ont-elles, réellement, les moyens de traquer la corruption ?

– Il faut être clair : cela n'est pas l'un de nos rôles essentiels. La question est de savoir jusqu'à quel degré de contradiction nous devons aller avant de transmettre l'information au juge pénal. Nous avons les moyens juridiques d'aller assez loin. Mais pas les moyens en temps. Sauf lorsque l'on tombe sur des cas très caractérisés, l'intervention des chambres ne peut donc être que limitée. On ne peut, d'ailleurs, à la fois, essayer d'établir une bonne pédagogie avec les élus et remplir une fonction qui serait purement policière.

– Vous avez, néanmoins, parlé d'un combat « dangereux ». De quel danger s'agit-il ?

– A vouloir regarder les choses à fond, on s'expose, c'est vrai, à des dangers. Les magistrats de la chambre et moi-même avons reçu des menaces. Cela peut aller jusqu'à un danger physique. Mais on peut vouloir, aussi, ternir la réputation des magistrats et, donc, les déstabiliser. D'où la nécessité de les protéger et de coordonner l'action des chambres avec celles des autres juridictions et administrations concernées. »

Propos recueillis par
Guy Porte

